



HAL
open science

Dynamiques de l'intime

Isabelle Berrebi-Hoffmann, Arnaud Saint-Martin

► **To cite this version:**

Isabelle Berrebi-Hoffmann, Arnaud Saint-Martin. Dynamiques de l'intime. Socio - La nouvelle revue des sciences sociales, 7, 2016, 10.4000/socio.2361 . hal-03539364

HAL Id: hal-03539364

<https://cnam.hal.science/hal-03539364>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Éditorial

Michel Wieviorka



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2363>

DOI : [10.4000/socio.2363](https://doi.org/10.4000/socio.2363)

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 5-6

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Michel Wieviorka, « Éditorial », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2363> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2363>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Dès sa première livraison, *Socio* annonçait clairement la couleur : il s'agissait de « penser global », de sortir du « nationalisme méthodologique » si justement critiqué par Ulrich Beck, de s'ouvrir au monde, de contribuer, mieux encore et plus qu'à l'internationalisation des sciences humaines et sociales, à leur globalisation.

Ce projet ne signifie en aucune façon l'entrée dans un univers intellectuel où il ne s'agirait plus que de proposer des analyses planétaires, et de tenir pour inutiles ou archaïques les travaux ancrés dans des réalités plus limitées, une région, un pays, une localité. Au contraire, il s'agit d'une redéfinition du territoire des sciences humaines et sociales qui constitue à bien des égards un élargissement : « penser global », c'est en fait circuler dans un vaste espace, borné à une extrémité, effectivement, par l'étude de logiques et de phénomènes planétaires, mais à une autre extrémité, par celle de ce qui peut en sembler le plus loin : l'intime.

Nous avons jusqu'ici donné la priorité à des approches qui nous ouvraient plutôt au vaste monde et à ses grands problèmes, ce nouveau numéro s'installe à l'autre pôle de notre espace intellectuel – d'où le titre de son dossier principal, préparé par Isabelle Berrebi-Hoffmann et Arnaud Saint-Martin : dynamiques de l'intime.

Si quelques esprits sans nuance peuvent croire que nous entrons dans une ère où l'intime disparaît, purement et simplement, tel n'est pas notre constat. Mieux vaut, à l'évidence, parler à son sujet de mutation, de transformations considérables. Celles-ci pouvaient encore être envisagées, dans leurs expressions concrètes, comme produites à l'intérieur de chaque société, spécifiques, liées à leur évolution interne. Dans la retombée de Mai 1968, dans les années 1970, par exemple, le changement en France, comme dans quelques autres pays occidentaux, a vu les violences subies par les femmes ou par les enfants sortir du cadre familial ou institutionnel où elles étaient contenues, réduites à des problèmes intimes ou en tout cas ne devant pas sortir d'un cercle étroit, pour devenir l'objet de débats, et être installées dans la sphère publique. C'était là le fruit du travail de la société française sur elle-même, et de l'émergence de nouvelles contestations, à forte charge culturelle, morale et éthique, et capables de se faire entendre.

Mais aujourd'hui, l'analyse ne peut s'en tenir là, le changement procède aussi très largement de logiques mondiales, il faut, pour continuer à utiliser le vocabulaire d'Ulrich Beck, reconnaître qu'il est nécessaire de

ÉDITORIAL

« cosmopolitiser » nos raisonnements : notre subjectivité individuelle, notre vie personnelle, notre espace intime sont percutés par des transformations mondiales, par des logiques qui opèrent à une échelle planétaire, et ce que nous tenons pour intime est aussi l'espace où nous résistons à ce que ces transformations présentent de plus insupportable. Nous les affrontons, bien souvent, à partir de l'intime, à partir duquel nous nous construisons comme sujets de notre existence.

Ce dossier ne s'enferme donc pas dans une sociologie étroite, dans le seul examen, nécessaire au demeurant, de ce qui se joue dans la sphère de l'intime, il considère cette sphère dans sa relation à la vie sociale et au monde. En ces temps où la politique, décomposée et inadaptée, verse volontiers dans le déballage misérable de la vie personnelle des acteurs les plus en vue, comme si parler de l'intime pouvait exorciser la crise des systèmes politiques, notre dossier aborde en profondeur la question des liens entre vie privée et démocratie, et installe la réflexion au niveau de l'éthique, de la philosophie politique, ou de l'examen concret des pratiques – ce qui devrait intéresser tous ceux que désespèrent l'état actuel des partis et les succès de la pensée réactionnaire.

Socio n'est pas enfermée dans la vie intellectuelle française, aussi riche qu'elle soit, ni dans des perspectives qui nous limiteraient au seul cadre de l'État-nation, aussi passionnantes qu'elles soient. Et *Socio* n'est pas davantage en rupture avec la tradition des sciences humaines et sociales, au contraire, elle sait y puiser à bonne source, on le verra dans cette livraison avec, notamment, la publication de textes inédits en français de Marianne Weber et de Norbert Elias, ou de l'entretien que nous a donné Amitai Etzioni.

Michel WIEVIORKA

Le dossier de ce numéro a été préparé sous la direction d'Isabelle Berrebi-Hoffmann et d'Arnaud Saint-Martin.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Vie privée et démocratie : un couple en tension

Private Life and Democracy: A Couple Subject to Stress

Isabelle Berrebi-Hoffmann et Arnaud Saint-Martin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2577>

DOI : 10.4000/socio.2577

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 7-23

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Isabelle Berrebi-Hoffmann et Arnaud Saint-Martin, « Vie privée et démocratie : un couple en tension », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2577> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2577>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Vie privée et démocratie : un couple en tension

Isabelle BERREBI-HOFFMANN et Arnaud SAINT-MARTIN

Les limites du droit à la vie privée, de la liberté d'expression et du contrôle légitime des États démocratiques font désormais l'objet de controverses qui dépassent les frontières nationales et circulent à l'échelle globale, se déroulant dans des arènes à la fois intellectuelles, juridiques, médiatiques et militantes. Au gré des « affaires » affleurent l'étonnement et les hésitations devant la difficulté qu'il y a à envisager la séparation entre ce qui relève de l'espace public et ce qui appartient à la vie privée. D'Edward Snowden aux questions des libertés individuelles dans l'espace public, de la séparation entre vie professionnelle et espace domestique, ou à propos des nouvelles technologies ouvrant l'accès à des données personnelles autrefois secrètes, les sources d'interrogation se multiplient. Qu'est-ce qui est encore privé dans le privé quand les frontières s'effacent au nom de la transparence et de l'exposition totale ? Où s'arrête la liberté individuelle

d'expression de soi et/ou de manifestation identitaire dans l'espace public ? Les techniques de surveillance des États et des entreprises menacent-elles la vie privée ? Ce qui semble légitime au sein d'un espace national est-il transposable à d'autres cultures ?

Les slogans fracassants et plus ou moins interchangeables (« Fin de la vie privée », « Avènement d'une société de la transparence », « panoptique », voire « Fin de la démocratie » et « Société de surveillance généralisée », etc.) se succèdent. Les débats contemporains se situent à l'exact point d'achoppement de ce qui, pour les uns, relève des libertés individuelles et, pour d'autres, de la « sécurité », de la « laïcité », de la « communauté », du « commun », du « vivre ensemble » ou de la « paix sociale ».

Les sciences sociales sont bien placées pour analyser des catégories en cours de redéfinition – l'intime, le privé, le commun et le public – qui sont aujourd'hui brouillées et varient d'une tradition nationale à l'autre, d'un espace de discussion à l'autre. D'où l'utilité d'aborder l'histoire et les modalités contemporaines de la recomposition des frontières entre l'État et le particulier, le public et le privé, l'intime et le politique et de penser les lieux où ces catégories achoppent et sont façonnées mutuellement.

Conceptualiser à nouveau l'intime et le secret

La friction entre des normes et droits nationaux et des mœurs qui évoluent parfois à l'échelle globale reste à étudier dans le chantier d'une reconception de droits fondamentaux, au premier rang desquels le droit à la vie privée. Pour Saul Levmore et Martha C. Nussbaum (2010 : 11), « il est clair que nous avons besoin d'une nouvelle façon de penser la sphère privée à l'âge digital et en particulier en ce qui concerne l'intime et le secret ».

L'historien Philippe Ariès considère que le problème de la vie privée à l'ère moderne doit être traité sous deux aspects distincts :

L'un est celui de l'opposition de l'homme d'État et du particulier, et des rapports entre le domaine de l'État et ce qui deviendra, à la limite, un espace domestique. L'autre est celui de la sociabilité et du passage d'une sociabilité anonyme, où les notions de public et de privé sont confondues, à une sociabilité éclatée où des secteurs bien distincts apparaissent : un résidu de sociabilité anonyme, un secteur professionnel et un secteur, également privé, réduit à la vie domestique (Ariès, 1985).

C'est précisément la question de la séparation des trois formes de sociabilité citées par Ariès – anonyme, professionnelle et privée – qui est posée aujourd'hui à nouveaux frais, à travers les expériences de régulation des réseaux sociaux – et les polémiques afférentes tels le « *hate speech* » et autres incitations à la haine, les discours racistes et sexistes, le harcèlement numérique par révélation de détails intimes, qui bousculent ces frontières.

L'intime et la vie privée sont aujourd'hui au cœur du politique. Le « rapport entre le domaine de l'État et l'espace domestique » est en redéfinition. Les États légifèrent dans des espaces jusqu'ici « hors la loi », comme les relations intrafamiliales ou le statut juridique du corps humain et de la personne. Qu'il s'agisse des droits des enfants, des violences conjugales, de la procréation assistée, des limites posées à la marchandisation des organes et du corps, du droit à la sexualité des handicapés, des prisonniers, ou des personnes âgées, de la surveillance sécuritaire, une conception nouvelle du rôle du droit et de l'État s'élabore, remettant en cause les limites de l'espace privé institué si fortement au XIX^e siècle. Les débats, parfois intenses et violents, se heurtent tous à une contradiction première : où faire passer la frontière entre des droits et libertés individuelles et des normes communes et publiques incarnées par l'opinion majoritaire et souvent reprises par l'État, le politique et le droit ?

S'il n'est pas question de faire le tour d'une histoire de la sphère privée, on peut au moins examiner l'état du débat à partir du moment où Philippe Ariès et Norbert Elias l'ont laissé en 1983. Depuis, ont surgi de nouveaux termes et de nouvelles controverses : la « *privacy* », le droit à l'anonymat ou le « droit à l'oubli », l'espace du commun, privé et collectif par opposition à l'espace public, la catégorie de « personne » et l'individu intime en droit. Cela implique d'aborder des questions aussi diverses – mais pas totalement déconnectées – que, par exemple, les émotions au travail, l'enseignement du genre à l'école, l'émancipation des femmes par leur accès à la sphère publique, les luttes pour la mémoire des persécutions des homosexuels, autant d'études de cas où se pose à chaque fois de façon inédite le problème des relations légitimes entre l'État et la sphère privée, entre l'espace public et les lieux de l'intime. Plus précisément, ce sont trois controverses à la fois récentes et anciennes, que les auteurs contributeurs et deux traductions de textes inédits, l'un de Marianne Weber et l'autre de Norbert Elias, permettent d'étudier dans le dossier qui va suivre : en premier lieu, l'histoire de l'évolution des frontières entre la sphère privée et la sphère publique ;

ensuite, les questions soulevées par l'ère digitale et le contrôle des informations personnelles ; et enfin les enjeux locaux, nationaux et mondiaux d'une globalisation des débats sur les mœurs.

Pour une histoire de l'évolution des frontières entre le privé et le public

La littérature est abondante mais souvent, tout en rendant parfois hommage à l'entreprise en plusieurs volumes de Philippe Ariès et Georges Duby¹, elle n'en souligne pas moins la difficulté chronique à appréhender la vie privée. La notion est manifestement trop élastique et a tendance à se dérober à l'effort de définition². Dans le débat public, les raisonnements s'enferment le plus souvent dans des catégories substantivées et dans des redéfinitions juridiques construites à partir d'oppositions et de dichotomies renvoyant à des mœurs et à des configurations sociales datées. Ils peinent à saisir une réalité doublement transformée, que ce soit par les nouvelles technologies et/ou par le mouvement de globalisation culturelle des sociétés contemporaines.

Pourtant, les sciences sociales ont tôt souligné une partition privé/public qui se devait d'être historicisée et étudiée dans ses évolutions au cours du temps. Une longue tradition, depuis Hannah Arendt jusqu'aux études de genre, de la philosophie sociale à l'anthropologie, en passant par la sociologie, convoque l'idée d'un processus de transformation sociale-historique des frontières public/privé. À travers la formation des villes, l'émergence de l'individu et d'une conscience de soi plus aiguë, les sociétés occidentales

1. Voir par exemple Cohen (2015) ou encore David Vincent : « Hormis l'étude héroïque en plusieurs volumes et avec plusieurs auteurs dirigée par Philippe Ariès et Georges Duby à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le champ se présente comme un archipel de livres et d'articles rarement liés les uns aux autres. Des domaines essentiels de la culture et des pratiques, comme l'habitation, les pratiques religieuses, le niveau d'instruction sont, la plupart du temps, seulement partiellement reliés aux discours dominants sur le changement, et il existe une série de sujets, incluant les façons dont les gens dans le passé ont recherché la solitude et poursuivi des relations privées en dehors de leurs maisons qui restent à étudier par les historiens » (Vincent, 2015 : préface, VIII, notre traduction).

2. La première étude officielle sur la notion de *privacy* au Royaume-Uni, *The Younger Report of 1972*, se plaignait de l'absence d'un quelconque esprit historique sur le sujet (*ibid.*).

modernisées seraient indissociables d'une réflexion socio-historique sur les processus de distinction entre ce qui appartient au public et ce qui relève de la sphère privée.

Des sociologues interrogent ainsi depuis fort longtemps déjà l'imbrication entre l'histoire humaine et la nécessité socialement instituée d'une frontière entre le politique et le public d'une part, et le privé et l'intime d'autre part. La matière première ne manque certes pas : secret (Simmel, 1996), émotions (Halbwachs, 1947), esprit critique et individualisme (Durkheim, 1898), conscience de soi (Mead, 2006), ou procès de civilisation (Elias, 1939; 1987). Mais, parce que ces processus sont toujours en mouvement au cours du temps, les sciences humaines et sociales ont à chaque fois à remettre sur le métier l'analyse des parts du social et du privé d'institutions (la famille, le corps, la santé, le patrimoine, la propriété, la procréation, la sexualité, etc.) qui, selon les époques et les sociétés, sont co-construites et se territorialisent des deux côtés de la frontière entre le domestique et le politique/public – *l'oïkia* et le *polis*, selon les termes d'Arendt (Arendt, 1983 [1958]; Ricœur, 1983³).

Le « mur de la vie privée », propre au XIX^e siècle français, marque ainsi un temps dans l'histoire de la constitution du privé (Duby et Ariès, 1985). Point de départ d'une partition instituée en France sous la III^e République, ce dernier est discuté de façon plus générale par les sciences sociales contemporaines. Il s'agit, selon des motifs normatifs variables et souvent divergents, de dénoncer la sortie des émotions du politique et la « tyrannie de l'intimité » (Sennett, 1979), de sonder le « gouvernement de l'individu » (Foucault, 2004) ou l'exclusion des femmes de la sphère publique (Fraise, 1995), d'affirmer un brouillage des frontières dû à ladite « seconde modernité » (Beck, 2001; Giddens, 1991; 2002), ou encore d'analyser un phénomène triséculaire d'individuation qui aboutirait aujourd'hui à une société faite d'individus dont la « singularité » s'expose (Martuccelli, 2010;

3. Pour ces auteurs, il y a historicité du partage entre choses « privées » et « chose publique », et entre choses « individuelles » et « choses communes ». Chaque époque, chaque société produirait ainsi son propre « partage ». Comme le suggère en ce sens Arnaud Macé (2012 : 8), « il n'est pas sûr que nous sachions avec certitude ce qui, dans un demi-siècle, de la santé, de l'éducation et de la recherche, de l'enfance et de la vieillesse, des ressources naturelles, de la propriété de la terre et de l'activité agricole, de la richesse et de l'endettement, ou encore de la propriété intellectuelle et artistique, fera l'objet d'un souci collectif ou plutôt d'une jouissance et d'une inquiétude individuelles ».

Singly, 1996), parfois jusqu'à l'intime (Mura-Brunel et Schuerewegen, 2004; Clam, 2007, Berrebi-Hoffmann, 2009). Les allers-retours entre espaces privé et public (Hirschman, 2006; Fraisse, 1997), la marchandisation de l'intime (Hochschild, 2003; Zelizer, 2005), l'exposition de soi (Butler, 2007), la privatisation de l'espace public comme appropriation de soi (Castel et Haroche, 2001; Schwartz, 2002) illustrent des tentatives contemporaines de nommer autrement une réalité transformée.

Le texte de Norbert Elias – inédit en français – que nous publions dans ce dossier est une réponse à Philippe Ariès lors d'un colloque organisé au Wissenschaftskolleg, à Berlin en 1983, et auquel ils participaient tous les deux. Philippe Ariès, dans sa contribution, intitulée « Pour une histoire de la vie privée », identifiait six processus connectés les uns aux autres, qui sont autant d'indices des phases de constitution de la sphère privée en Occident :

(1) l'avènement de la « littérature de civilité » (parce qu'on y voit la conversion d'usages chevaleresques médiévaux en règles de savoir-vivre et en codes de politesse);

(2) le développement du journal intime, des lettres et des confessions, et d'une manière générale, de la littérature autographe qui témoigne non seulement des progrès de l'alphabétisation, mais aussi d'un rapport noué entre lecture, écriture et connaissance de soi;

(3) le goût de la solitude; il ne convenait pas auparavant à un homme de qualité d'être seul, sauf pour la prière;

(4) l'amitié, qui induit l'individu à se chercher un alter ego – retiré du cercle des habitués, généralement maître, parent, serviteur ou voisin – afin de partager une solitude commune;

(5) une nouvelle manière de concevoir et d'aménager la vie quotidienne, non plus selon le hasard des étapes, l'utilité la plus banale ou encore comme complément de l'architecture et de l'art, mais comme extériorisation de soi et des valeurs intimes que l'on cultive en soi et pour soi;

(6) l'histoire de la maison, enfin, résume tout le mouvement de ces constellations psychosociologiques que nous venons d'évoquer, leurs innovations et leurs contradictions⁴.

4. Les six propositions citées sont extraites du texte déjà cité de Philippe Ariès (1985 : 10-17).

S'il constate de telles évolutions, Norbert Elias ne cache pas son insatisfaction devant le manque d'audace explicative d'Ariès et des historiens affairés dans des descriptions purement factuelles. Dans son article, « L'espace privé. *Privatraum* ou *privater Raum*? », il relie ces indices épars au processus de civilisation, et plus précisément ici au processus de « privatisation », lequel « dépend des transformations de la norme sociale de comportement et de sensibilité ». Comme le souligne Marc Joly dans sa présentation, Elias est fidèle à son mode de pensée relationnel et processuel. Il tient un modèle de processus sociohistorique, qui le guide dans l'appréhension d'un *problème à résoudre*. L'idée d'un « espace privé » est, pour lui, trompeuse, elle réifie et substantifie les processus et les mécanismes d'une privatisation toujours croissante dans les sociétés européennes, ce qu'il démontre sans peine en contextualisant les catégories de l'espace et du privé, fluctuantes selon les langues et les habitus nationaux. Et, rappelant les pages les plus suggestives de *La civilisation des mœurs* (1973), Elias illustre par des références à la privatisation du sommeil – l'énigme du coucher seul – ou du « petit coin » que l'on n'aurait plus idée de vouloir partager. Pour qui s'intéresse aux réagencements de la *privacy* ou des « espace public » et « espace privé », nul doute que la leçon – courtoise mais tranchante – que donne Elias à ses collègues peut sonner comme une piqure de rappel autant que comme une invite à tenir à distance les diagnostics si définitifs sur la « vie privée », la « société de transparence », etc. C'est d'autant plus nécessaire que depuis les années 1980, les termes du débat se sont renouvelés.

L'ère digitale et la vie privée

Les débats liés aux possibilités d'Internet et du numérique convoquent de nouveaux termes, comme le « droit à l'oubli », à l'anonymat, la « protection des données personnelles » ou encore la *privacy*. Pour David Vincent (2015 : préface, xi), « l'histoire de la "*Privacy*" est un curieux mélange de bruit et de silence. Il existe une considérable mais confuse littérature sur le concept de "*Privacy*" et un débat brûlant à propos de menaces contemporaines qui pèsent sur la protection des données personnelles en voie de marchandisation (*commodification*) ». La *privacy*, que l'on peut traduire par le droit à la vie privée, est une notion aux contours flous mais sur laquelle une intense activité juridique s'est développée en Europe et outre-Atlantique

depuis les années 1960. Le débat est global, pourtant le droit et la catégorie de « privé » diffèrent d'un espace national à l'autre. Les droits nationaux ne s'accordent pas sur la simple notion de « droit à la vie privée ». Liberté fondamentale inscrite dans la Constitution des États-Unis, le droit à la vie privée (*privacy*) n'existe pas dans le droit britannique à ce jour, et la situation française est elle aussi singulière. Concrètement, ce qui est interdit dans un pays ne l'est pas dans un autre. L'espace ou les données considérés comme privés et donc protégés par le droit ne sont ainsi pas les mêmes. Amitai Etzioni, dans l'entretien qu'il nous a accordé, souligne les différences révélatrices entre l'Europe et les États-Unis en matière d'usage des données personnelles par un tiers. Il donne l'exemple suivant :

La notion de « third-party doctrine » définit la position des États-Unis sur cette question et concerne ce que vous donnez à une tierce personne. Lorsque vous achetez un livre sur Amazon, et que vous donnez vos informations bancaires, Amazon a le droit de les transmettre à une tierce personne. Si vous acceptez cette doctrine, il n'y a plus de vie privée, car pratiquement tout est englobé dans les clauses des contrats établis par Google ou Amazon. Si vous acceptez la « third-party doctrine » pour un usage secondaire, elle l'emporte sur votre vie privée. Quant aux Européens, ils utilisent un langage qui dit clairement que si vous donnez vos informations à un tiers, ce peut être un important problème. Si un tiers souhaite utiliser vos informations à d'autres fins, il doit obtenir votre autorisation.

Le diagnostic d'une fin de la *privacy*, corollaire de l'apparition de nouvelles technologies de l'image, s'est amorcé au milieu des années 1960. Sa mort est décrite dans un nombre croissant de débats et de publications. Le livre de Myron Brenton, *The Privacy Invaders* (1964), attire par exemple l'attention sur les menaces concernant le contrôle de l'information personnelle. Comme le rappelle David Vincent, « la préoccupation fut causée principalement par de nouvelles technologies de surveillance, telles que des caméras, des appareils enregistreurs ou l'usage étendu par le gouvernement ou les entreprises des ordinateurs. Le premier livre qui annonça la fin de la *privacy* dans son titre fut publié en 1969. Actuellement, écrit Jerry Rosenberg, un système d'ordinateur national est planifié. Celui-ci aura la capacité presque sans limite de stocker des informations sur les personnes, les organisations et leurs activités et en poussant un bouton

on sera capable de consulter ces informations, tout cela sans que ceux qui sont concernés n'en aient connaissance » (Vincent, 2015 : 111, notre traduction). Les débats juridiques, militants et normatifs se déploient ainsi dans des arènes politiques et juridiques nationales, où la question d'une normalisation se pose à plusieurs échelles (Dworkin, 1978; Moore, 1984; Rodrigues, 2010; Stone, 2010; Pasquale, 2015). Peut-on déceler une tolérance à la surveillance culturellement variable au sein des pays qui se sont saisis de la question du droit à la vie privée ? Une globalisation des définitions et des normes est-elle en cours ? S'agit-il au fond de l'importation d'un modèle dominant états-unien ? En quoi le droit à la vie privée et à l'anonymat sont-ils remis en cause aujourd'hui ? S'agit-il d'un droit fondamental ? Quels sont les acteurs qui définissent ou redéfinissent les termes du problème, et en particulier ce qui relève du privé dans le privé ou du public dans le privé ?

Dans le même temps, de nouveaux acteurs se situant aux échelles trans-ou supranationales s'imposent au cœur des processus d'élaboration des droits fondamentaux (le cas de Google est maintes fois cité pour attester ces évolutions). Les communautés du « libre », elles, organisent des consultations mondiales avec des experts et des personnels politiques, entre l'Europe et les Amériques⁵. Pour l'instant, les normes juridiques et éthiques existantes se contredisent et patinent dans des situations d'entre-deux. Les révélations d'Edward Snowden relèvent-elles du *whistleblowing* ou de la trahison d'État, par exemple ? S'agissant des représentants politiques, l'intérêt pour les coulisses de leur vie publique tellement exposée exprime-t-il un voyeurisme coupable ou une intrusion finalement légitime ? La question est posée de la diffusion de droits qui reposent sur des catégories différentes du privé de la définition hexagonale et importent des normes de transparence de la vie privée plus exigeantes, par exemple en politique (Foessel, 2008; Rouyer, 2013). Mais les lieux de réflexion à l'œuvre s'emploient aussi à ouvrir

5. Les partis pirates, partis politiques qui émergent dans l'espace européen, dans la décennie 2000 et parviennent à des représentations parlementaires dans plusieurs pays européens (Suède, Allemagne) ont inscrit dans leur programme politique la protection des données personnelles *versus* une transparence et accessibilité totale des données des institutions (État, organismes publics) et des entreprises, conditions préalables au fonctionnement démocratique à l'heure d'Internet selon eux.

la « boîte noire » de la vie privée pour hiérarchiser les données personnelles inaliénables et celles qui peuvent être sujettes à marchandisation parce qu'elles relèvent d'une information accessible au public (l'adresse, le nom, l'adresse électronique...).

Divers groupes sociaux, militants des droits fondamentaux, *hackers* et activistes du *net*, autorités morales et intellectuels, s'assurent ainsi, chacun sous un angle un peu différent voire concurrent, le contrôle d'une même question : qu'y a-t-il aujourd'hui de privé dans le privé ? Le débat interminable sur la « fin de la vie privée » se déploie dans des termes dans lesquels les nouvelles possibilités technologiques sont à repenser dans les espaces démocratiques⁶.

Intime collectif, communautés et espaces du commun

Est-il seulement possible sinon désirable de dépasser les oppositions entre État et particulier, et entre individuel et collectif ? C'est à un espace nouveau de « *collective privacy* » (Strahilevitz, 2010), un espace du « commun » que certains s'emploient à penser.

La notion de « commun » aurait ceci d'utile qu'elle décrit des communautés et des formes d'organisation collectives, y compris productives, propres à l'économie collaborative. En philosophie politique, elle renvoie encore plus loin dans le temps. La grammaire du commun, intermédiaire entre l'individuel et le public, est caractéristique de l'organisation politique de la Grèce ancienne (Macé, 2012), comme des droits « collectifs », présents jusqu'au XVIII^e siècle dans nombre de pays d'Europe (Thompson, 2014). Si elle est utilisée aujourd'hui, parfois de façon très éloignée des difficultés concrètes de régulation et des conflits vécus dans ces espaces tiers, quelques

6. Voir, par exemple, le numéro « The End of privacy? » du magazine *Sciences* (n° 6221) paru en 2015, ou encore, parmi ce qui semble être un marché éditorial quasiment sans limites depuis la naissance d'Internet en 1995, des titres interchangeables tels que *The End of Privacy: How Total Surveillance Is Becoming a Reality* (Whitaker, 1999), ou encore *Database Nation: The Death of Privacy in the 21st Century* (Garfinkel, 2000) et *The Spy in the Coffee Machine: The End of Privacy as We Know It* (Zittrain, 2008), *The Net Delusion: The Dark Side of Internet Freedom* (Morozov, 2012).

travaux commencent cependant à poser à nouveau les questions de nos partitions public-privé à la lumière de la notion de « biens communs » (*common goods*) ou de « communs » (*commons*). Amitai Etzioni (2014) a tenté de réfléchir aux représentations nouvelles de la vie privée (« *hyperprivacy* ») qu'il serait important de limiter. Il fait le lien entre ces nouveaux enjeux et une forme de « retour de la communauté ». Les débats sur les frontières de ce qui appartient au commun, à l'individuel et au public (et donc à tous et toutes) sont pour lui ce qui définit tout processus de constitution d'une communauté à vocation égalitaire.

Au-delà de la problématique des conditions d'existence et d'exercice d'une liberté fondamentale qui serait remise en question, une autre veine de discussion s'oriente donc à présent vers l'émergence d'un *espace tiers entre le privé et le public*. Ce dernier permettrait de considérer notamment l'espace des réseaux sociaux, mais aussi les lieux où une forme d'intime est sollicitée dans des collectifs semi-publics, à l'hôpital ou sur le lieu de travail par exemple. Quand bien même il suroccupe l'attention des chercheurs en quête de *privacy*, l'espace numérique n'est pas le seul lieu où les frontières des espaces de l'intime sont renégociées aujourd'hui. Les contributions de Marc Loriol et de Cherry Schrecker et Lauréna Toupet dans cette livraison de *Socio* répliquent le procédé d'Elias qui, comme nous l'avons vu, consiste à illustrer la rationalité de processus d'ensemble (la « privatisation ») dans des situations ordinaires ou des lieux confinés ou « privatisés ». Marc Loriol propose d'explorer *in situ* l'univers feutré de la diplomatie. Dans les ambassades, les relations publiques ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'elles s'appuient sur l'entre-soi semi-privé des professionnels des Affaires étrangères. Loin de disparaître au profit de l'un ou de l'autre, privé et public sont amalgamés au gré d'un travail de mise en forme et de représentation. Lieu de travail et domicile temporairement personnel, l'ambassade ou le consulat sont ainsi le théâtre d'une scénographie de la diplomatie : dîners, rencontres « protocolarisées », soirées de gala, hébergement de personnalités, etc., sont autant d'événements durant lesquels les chefs de poste, ainsi que leurs conjoints – pièce essentielle de cette dramaturgie –, doivent redoubler d'effort pour personnaliser les relations publiques et publiciser ce qui leur reste de vie privée. Certes incomparables au premier regard, les représentations permanentes de l'État à l'étranger et le séjour des patients en milieu hospitalier – tout comme les visites de médecin à domicile –

mettent en jeu un même souci de préservation de ce que Goffman (1973) appelait les « territoires du moi ». Dans une enquête alternant entre un service de cancérologie et le soin à domicile, Cherry Schrecker et Lauréna Toupet analysent le travail collectivement orchestré autour de l'intimité des patients. Loin des manuels de bonnes pratiques et des professions de foi abstraites, les auteures décrivent des situations concrètes où la vulnérabilité est grande et s'observe à la surface des corps malades, ou bien encore celles, à la limite du supportable pour les proches et les « intimes » presque déjà endeuillés, qui obligent à regarder la mort imminente en face.

L'intime institué et la globalisation des mœurs

Une troisième façon d'aborder la question consiste à analyser des controverses qui surgissent entre les institutions et les revendications d'égalité de groupes discriminés. Si l'intime est une catégorie moderne, et la frontière espace privé/espace public, une partition historiquement ancrée dans les États de droit et les démocraties naissantes aux XVIII^e et XIX^e siècles, la *contestation de ces catégories* est une stratégie classique de subversion des frontières et d'émancipation pour les populations privées de visibilité publique et soucieuses d'inclusion dans l'espace politique. Les « mouvements des femmes » ont ainsi d'emblée défini l'émancipation comme un accès à l'espace du politique (les droits politiques et civils) et à l'espace public (le droit à l'éducation, l'égalité professionnelle et le salaire des femmes ouvrières), bref comme un *affranchissement des frontières*. Cantonnées à l'espace privé, voire à l'intime, dévolues politiquement à l'éducation aux mœurs républicaines au sein de la famille sous la III^e République, les ouvrières comme les bourgeoises, en France et par-delà, s'engagent dans le travail, les œuvres sociales, les ligues des droits de la femme, l'université, en somme des espaces publics et politiques distincts de la sphère domestique. Les mouvements réclamant l'égalité civile et politique pour les femmes s'organisent dès le XIX^e siècle à l'échelle internationale. À la Belle Époque, une controverse internationale bat son plein. Les débats parlementaires, les thèses de juristes et les prises de position parlementaires, les pamphlets émanant de médecins, biologistes et savants s'interrogent, de l'Europe à l'Amérique, sur la « Question de la femme ». Le texte « La femme nouvelle », que Marianne Weber rédige à la veille de 1914, participe du débat et constitue une réponse aux thèses

de Georg Simmel sur les femmes, dans *La mode* (Simmel, 1993). Marianne Weber axe toute son argumentation d'inspiration kantienne sur l'égalité de toute personne humaine. Elle avance une revendication première : faire sortir les femmes de la sphère privée, de l'espace domestique, et leur ouvrir l'accès à la parole politique et à l'espace public. Cette revendication de franchissement des frontières, pour des populations et des sujets invisibles car cantonnés à la vie domestique, traverse les luttes émancipatoires tout au long du xx^e siècle et clive encore de nos jours.

Les transformations du droit, des normes et des frontières peuvent ainsi être saisies en sciences sociales *par les mœurs*. Cette inspiration n'est certes pas nouvelle, même si elle affleure à peine dans les analyses contemporaines. Celles-ci lui préfèrent un récit causal inéluctable où ruptures technologiques et globalisations économiques et géopolitiques redessinent les institutions. Pourtant, au tournant du xx^e siècle, Émile Durkheim insistait déjà sur l'existence de deux modes d'évolution des sociétés : par transformation du droit avant celle des mœurs, ou au contraire, et cette seconde façon avait sa préférence, par les mœurs, transformation qui entraîne à son tour le droit et les institutions⁷.

Les contributions de Régis Schlagdenhauffen et de Gaël Pasquier s'inscrivent ici dans une telle approche des transformations, à l'exact point où l'espace public institué – ici, la mémoire nationale et l'école – rencontre les « débats de société ». En montrant l'émergence, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'une « mémoire collective » au sein de la communauté homosexuelle d'Europe à travers le recours à de multiples pratiques de commémoration des victimes (campagnes de presse et d'opinion, actes

7. C'est autour de la notion de *crystallisation* des conduites humaines que Durkheim développe cet argument. Voir par exemple Durkheim (1887 et 2004 [1893]) : « Ce qui fait la force des états collectifs, ce n'est pas seulement qu'ils sont communs à la génération présente, mais c'est surtout qu'ils sont, pour la plupart, un legs des générations antérieures. La conscience commune ne se constitue en effet que très lentement et se modifie de même. Il faut du temps pour qu'une forme de conduite ou une croyance arrive à ce degré de généralité et de cristallisation, du temps aussi pour qu'elle le perde » (Durkheim, 2004 [1893] : livre II, 276) ; et « [...] Ainsi se forment les mœurs, germe premier d'où sont nés successivement le droit et la morale ; car la morale et le droit ne sont que des habitudes collectives, des manières constantes d'agir qui se trouvent être communes à toute une société. En d'autres termes c'est comme une cristallisation de la conduite humaine » (Durkheim, 1887 : 11).

de dénonciation/revendication qui rappellent l'expérience des juifs victimes des nazis, érection de monuments...), Régis Schlagdenhauffen éclaire les processus transnationaux à l'œuvre qui permettent à des groupes discriminés de sortir de l'invisibilité, grâce à une mémoire intime collective partagée. Gaël Pasquier, dans une enquête au plus près du groupe professionnel des enseignants, revient sur la tension constitutive de l'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités à l'école primaire. À près d'un siècle de distance avec les propos de Marianne Weber, ces contributions apportent de précieux éléments empiriques sur des expériences de redéfinition du droit et des mœurs à vocation émancipatrice.

Ces différents plans et leviers permettent de poser sur de nouvelles bases les questions de l'anonymat, de la neutralité du *net*, du droit à la vie privée, de la distinction juridique entre espaces public, commun, privé et intime, ou de l'égalité de genre. Mettant à distance les montées en généralité boiteuses, la normativité des prises de position les plus tranchées et les problèmes piégés, ce dossier suggère d'enquêter et de rendre raison de situations changeantes.

Références bibliographiques

ARENDT, Hannah, 1983 [1958], *Condition de l'homme moderne*, traduction française de *The Human Condition*, 1961, Calmann-Lévy, Paris.

ARIÈS, Philippe, 1985, « Pour une histoire de la vie privée », dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3, Paris, Seuil.

BECK, Ulrich, 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle (dir.), 2009, *Politiques de l'intime. Des utopies sociales d'hier aux mondes du travail d'aujourd'hui*, Paris, La Découverte.

BRENTON, Myron, 1964, *The Privacy Invaders*, New York, Coward-McCann.

BRYANT, Christopher G. A., 1978, « Privacy, privatisation and self-determination », dans John B. Young, *Privacy*, New York, John Wiley & Sons, p. 59-83.

BUTLER, Judith, 2007 [2003], *Le récit de soi*, Paris, Presses universitaires de France.

CASTEL, Robert et HAROCHE, Claudine, 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard.

CLAM, Jean, 2007, *L'intime : genèse, régimes, nouages*, Paris, Gansse Arts et Lettres.

COHEN, Josh, 2015, *The Private Life: Why We Remain in the Dark*, Berkeley, Counterpoint.

DUBY, Georges et ARIÉS, Philippe, 1985, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil.

DURKHEIM, Émile, 1887, « La science positive de la morale en Allemagne », *Revue philosophique*, n° 24, p. 33-142 et 275-284, réédité dans Émile Durkheim, *Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, Paris, Minuit, 1975, p. 267-343.

-, 1898, « L'individualisme et les intellectuels », *Revue bleue*, 4^e série, t. X, p. 7-13.

-, 2004 [1893], *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France.

DWORKIN, Gerald, 1978, « Privacy and the Law », dans John B. Young, *Privacy*, New York, John Wiley & Sons, p. 113-136.

ELIAS, Norbert, 1939, *Über den Prozess der Zivilisation*, traduction française en deux tomes, sous les titres : *La civilisation des mœurs*, 1973, et *La dynamique de l'Occident*, 1976, Paris, Calmann-Lévy.

-, 1973 [1939], *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.

-, 1976 [1939], *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.

-, 1987 [1991], *La société des individus*, Paris, Fayard.

ENSERINK, Martin et CHIN Gilbert, 2015, « Introduction to special issue: The end of privacy », *Science*, 30 janvier, vol. 347, n° 6221, p. 490-491.

ETZIONI, Amitai, 2000, « A communitarian perspective on privacy », *Connecticut Law Review*, vol. 32, n° 3, p. 897-905.

-, 2008, *The Limits of Privacy*, New York, Basic Books.

-, 2014, *The New Normal: Finding a Balance between Individual Rights and the Common Good*, New Brunswick, Transaction Publishers.

FOESSEL, Michaël, 2008, *La privation de l'intime*, Paris, Seuil.

FOUCAULT, Michel, 2004 [1979], *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil.

-, 2015, « La culture de soi », conférence prononcée à l'université de Berkeley le 12 avril 1983, dans Michel Foucault, *Qu'est-ce que la critique suivie de La culture de soi*, édition établie par Henri-Paul Fruchaud et Danièle Lorenzi, Paris, Vrin, *Foucault inédit*, p. 81-98.

FRAISSE, Geneviève, 1995 [1989], *Muse de la raison, démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard.

- FRAISSE, Geneviève**, 1997,
« Le privé et le public, une circulation
nécessaire », *Futur Antérieur*, n^{os} 39-40,
septembre, numéros en ligne,
non paginé.
- GARFINKEL, Simson**, 2000,
*Database Nation: The Death of Privacy
in the 21st Century*, Cambridge, Oreilly
Media.
- GIDDENS, Anthony**, 1991,
*Modernity and Self-Identity. Self
and Society in the Late Modern Age*,
Stanford, Stanford University Press.
- , 2004, *Where Now for New Labour?*
Cambridge, Polity.
- GOFFMAN, Erving**, 1973,
*La mise en scène de la vie quotidienne.
2. Les relations en public*, Paris, Minuit.
- HALBWACHS, Maurice**, 1947,
« L'expression des émotions et la
société », publication posthume dans
Échanges sociologiques, 1947, Paris,
Centre de documentation universitaire.
- HIRSCHMAN, Albert O.**, 2006 [1982],
Bonheur privé, action publique, Paris,
Hachette.
- HOCHSCHILD, Arlie Russel**, 2003,
*The Commercialization of Intimate Life:
Notes from Home and Work*, Berkeley,
Los Angeles et Londres, University
of California Press.
- HUWS, Ursula**, 2014,
*Labor in the Global Digital Economy, The
Cybertariat Comes of Age*, New York,
Monthly Review Press.
- INNESS, Julie C.**, 1992,
Privacy, Intimacy, and Isolation, Oxford,
Oxford University Press.
- KEIZER, Garret**, 2012,
Privacy, New York, Picador.
- LEVMORE, Saul et
NUSSBAUM, Martha C.**, 2010,
*The Offensive Internet, Privacy, Speech
and Reputation*, Cambridge, Harvard
University Press.
- MACÉ, Arnaud (dir.)**, 2012,
*Choses privées et chose publique
en Grèce ancienne. Genèse et structure
d'un système de classification*, Grenoble,
Jérôme Million.
- MARTUCCELLI, Danilo**, 2010,
La société singulariste, Paris,
Armand Colin.
- MEAD, George Herbert**, 2006 [1934],
L'esprit, le soi et la société, traduit de
l'anglais par Daniel Cefai et Louis Quéré,
Paris, Presses universitaires de France.
- MELLORS, Colin**, 1978,
« Governments and the individual-
their secrecy and his privacy », dans
John B. Young, *Privacy*, New York, John
Wiley & Sons, p. 87-112.
- MEYER SPACKS, Patricia**, 2003,
*Privacy, Concealing the Eighteenth-
Century Self*, Chicago, The University
of Chicago Press.
- MOORE, Barrington**, 1984,
*Privacy: Studies in Social and
Cultural History*, Armonk, New York,
M. E. Sharpe Inc.
- MOROZOV, Evgeny**, 2012,
*The Net Delusion: The Dark Side of
Internet Freedom*, New York, Penguin
Books.
- MURA-BRUNEL, Aline et
SCHUEREWEGEN, Franc (dir.)**, 2004,
L'extime, l'intime, CRIN (Cahiers de
recherches des instituts néerlandais
de langue et littérature française), n^o 41,
Amsterdam et New York, Rodopi.

NUSSBAUM, Martha C., 2010,
« Objectification and Internet
misogyny », dans Saul Levmore et
Martha C. Nussbaum, *The Offensive
Internet, Privacy, Speech and Reputation*,
Cambridge, Harvard University Press,
p. 68-87.

PASQUALE, Frank, 2015,
*The Black Box Society: The Secret
Algorithms That Control Money and
Information*, Cambridge, Harvard
University Press.

PROST, Antoine (dir.), 1985,
Histoire de la vie privée, t. V, Paris, Seuil.

RICŒUR, Paul, 1983,
« Préface », dans Hannah Arendt,
Condition de l'homme moderne, Paris,
Calmann-Lévy.

RODRIGUES, Ruben, 2010,
« Privacy on social networks: Norms,
markets, and natural monopoly », dans
Saul Levmore et Martha C. Nussbaum,
*The Offensive Internet, Privacy, Speech
and Reputation*, Cambridge, Harvard
University Press, p. 237-256.

ROUYER, Muriel, 2013,
« The Strauss-Kahn affair and
the culture of privacy: Mistreaming and
misrepresenting women in the French
public sphere », *Women's Studies
International Forum*, vol. 41, n° 3,
p. 187-196.

SCHWARTZ, Olivier, 2002 [1990],
Le monde privé des ouvriers, Paris,
Presses universitaires de France.

SIMMEL, Georg, 1993,
La tragédie de la culture, Paris, Rivages.

–, 1996 [1908], *Secret et sociétés
secrètes*, Circé, Paris.

–, 1999 [1908], *Sociologie. Études sur les
formes de la socialisation*, Paris, Presses
universitaires de France.

SINGLY, François de, 1996,
Le soi, le couple et la famille, Paris,
Nathan.

STONE, Geoffrey R., 2010,
« Privacy, the First Amendment, and
the Internet », dans Saul Levmore et
Martha C. Nussbaum, *The Offensive
Internet, Privacy, Speech and Reputation*,
Cambridge, Harvard University Press,
p. 174-194.

SENNETT, Richard, 1979,
Les tyrannies de l'intimité, Paris, Seuil.

STRAHILEVITZ, Lior Jacob, 2010,
« Collective Privacy », dans Saul
Levmore et Martha C. Nussbaum,
*The Offensive Internet, Privacy, Speech
and Reputation*, Cambridge, Harvard
University Press, p. 217-236.

THOMPSON, Edward P., 2014,
*La guerre des forêts. Lutttes sociales
dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, Paris,
La Découverte.

VINCENT, David, 2015,
Privacy: A Short History, Cambridge
et Malden, Polity Press.

WHITAKER, Reginald, 1999,
*The End of Privacy: How Total
Surveillance Is Becoming a Reality*,
New York, The New Press.

ZELIZER, Viviana A., 2005,
The Purchase of Intimacy, Princeton et
Oxford, Princeton University Press.

ZITTRAIN, Jonathan, 2008,
*The Spy in the Coffee Machine: The End
of Privacy as We Know It*, Oxford,
Oneworld Publications.

L'espace privé

Privatraum ou privater Raum ?

Private Space. Privatraum or privater Raum?

Norbert Elias

Marc Joly (éd.)

Traducteur : Hélène Leclerc



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2369>

DOI : 10.4000/socio.2369

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 25-37

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Norbert Elias, « L'espace privé », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2369> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2369>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

L'espace privé : *Privatraum* ou *privater Raum* ?

Norbert ELIAS

Les significations différentes du mot français « espace » et du terme allemand « *Raum* » ainsi que des expressions espace privé et *Privatraum* (ou *der private Raum*) montrent que les réalités désignées sont différentes – comme toute réalité humaine psychosociale – selon les époques et les dynamiques propres à chaque configuration donnée de relations humaines. Autrement dit, on ne peut parler d'« espace privé » qu'en rapport avec le développement d'une norme sociale de comportement et de sensibilité spécifique. Et il convient de reformuler le problème en termes de « privatisation » de certaines sphères d'activité et normes de comportement et de conscience des êtres humains. Les faits témoignent ainsi à foison d'un long processus diachronique de « civilisation », par exemple l'évolution, à partir du début du xvi^e siècle, des manières de dormir dans le sens d'une privatisation-individualisation de plus en plus poussée, ou la privatisation croissante des toilettes. L'observation des rituels d'invitation à Londres et à Paris incite enfin à prendre en compte les différences culturelles inhérentes à ce processus.

1

De même que le mot français « esprit » ne correspond pas tout à fait au mot allemand « *Geist* », de même le terme français « espace » n'a pas exactement la signification du terme allemand « *Raum* ». L'expression française *espace privé*¹ semble parfaitement anodine, mais elle a sans doute quelques résonances métaphysiques et certainement philosophiques. Elle fait penser à l'espace infini dont chaque être humain s'approprie en quelque sorte un petit bout, à une Chose invisible sur laquelle on peut spéculer à l'envi. Mais lorsqu'on traduit cette expression française en allemand, on obtient alors quelque chose de tout à fait différent. L'expression *Privatraum* ou bien *der private Raum* – peu importe celle qu'on adopte – possède en allemand, curieusement, une connotation qui n'est pas aussi anodine, et qui est également bien moins métaphysique que son pendant français. Elle fait tout simplement songer au lieu où, comme on dit souvent, même un roi et un empereur se rendent seuls. Que cela n'ait pas toujours été le cas à toutes les époques – Louis XIV, par exemple, recevait ses ministres juché sur sa chaise – est très certainement en rapport avec le sujet dont il est question ici. Les lettres de sa belle-sœur, Liselotte du Palatinat, et, au XVIII^e siècle, celles de Mozart, racontant parfois aller « au petit coin », qui se trouvait à l'époque encore à l'extérieur de la maison, montrent de même que l'espace privé n'est pas quelque chose d'immuable, mais qu'il est effectivement le résultat d'une privatisation, d'un processus de civilisation.

Encore un mot, avant de poursuivre, pour préciser davantage les différentes idées associées à « espace » et « *Raum* ». Le terme allemand « *Raum* » n'est absolument pas dépourvu d'universalité, qui permet de parler d'espace au sens d'univers [*Weltraum*], et pas davantage de généralité, qui autorise à parler d'espace et de temps tout simplement. Mais il associe à de tels contenus sémantiques universels des contenus relativement tangibles, qui ne sont pas présents dans le terme français. Le terme allemand peut désigner les pièces d'un appartement. « *Unsere Wohnung hat sechs Räume* » signifie « Notre appartement possède six pièces » ; « *Hier ist noch ein kleinerer*

1. Les mots ou expressions en italique et suivis d'un astérisque sont en français dans le texte original. (*Note de la traductrice.*)

Raum zum Abstellen von Sachen » se traduira par « Ici se trouve encore une petite pièce pour déposer des affaires » – *une petite chambre*² pourrait-on dire, *un petit espace** ne conviendrait pas vraiment. C'est sans doute l'une des différences. Il faudrait la garder à l'esprit. Le terme français, dans ce cas, engage plus facilement sur la voie de la spéculation que le terme allemand, qui, du fait de l'assimilation de *Raum* et *Zimmer* [pièce], voire de *Haus* [maison] et *Räumlichkeit* [salle], peut, dans une plus large mesure que le terme français, redescendre du ciel sur la terre et être appliqué aux quatre murs d'une pièce. Ne serait-ce que pour cette raison, il est possible que le problème de l'espace privé se pose différemment aux germanophones et aux francophones.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. J'habite en Allemagne dans un institut. Mon petit appartement a sa propre entrée, son numéro, sa sonnette. L'étudiant qui souhaite me parler, mes proches et amis peuvent me rendre visite quand ils le veulent. Ils n'ont qu'à sonner ou frapper à la porte, celle de devant ou celle de derrière qui donne sur la forêt et sur l'espace public en quelque sorte. Mais cela n'arrive pas, ou du moins, très rarement. Les personnes que je connais ou les inconnus ne viennent pas me rendre visite sans me téléphoner au préalable et prendre un rendez-vous. Ils respectent, pourrait-on dire, mon espace privé. Plus précisément, celui-ci ne devient en réalité espace privé que parce que d'autres personnes, et parmi elles mes voisins en particulier, le considèrent et le respectent comme tel. En d'autres termes, il ne devient véritablement espace privé qu'en relation avec le développement d'une norme sociale de comportement et de sensibilité spécifique. En utilisant ce concept, j'évoque déjà la thèse principale de ma contribution au problème que Philippe Ariès a proposé ici à la discussion. Le thème central du débat, que l'on aborde sous le nom d'« *espace privé* », n'est pas un lieu, un endroit, une localité, en bref, ce n'est pas un « *espace privé* » en tant que tel. Le sujet, ce sont les êtres humains, dont les normes de comportement et de sensibilité ont subi à l'époque contemporaine, peut-être dans une mesure plus importante que jamais, une privatisation de certaines sphères de la vie et de certaines fonctions, donc un isolement graduel et socialement relativement bien

2. Traduction d'Elias, le terme « pièce » conviendrait mieux. (N.D.T.)

codifié des activités et sentiments d'abord de l'être humain seul, puis de nombreux, voire parfois de tous les autres êtres humains. Tant qu'on n'a pas reformulé le problème en passant de l'étude d'un prétendu espace à celle de la norme sociale, fluctuante, de comportement et de sensibilité, le sujet central de notre discussion est voué à rester quelque peu mystérieux – il se dérobe à l'appréhension du chercheur. Si l'on procède à ce changement, on reconnaît alors sans difficulté que les faits auxquels se rapporte le concept d'« *espace privé* » se conçoivent, s'appréhendent mieux, dès lors qu'on comprend cet « espace », tel qu'on peut l'observer aujourd'hui, dans le cadre d'un long processus diachronique ou, si vous voulez, historique, que j'ai moi-même étudié de plus près en tant que processus de civilisation et qui se caractérise notamment par une privatisation croissante de beaucoup d'activités humaines : celles-ci se trouvent déplacées de plus en plus, je l'ai montré, derrière la coulisse de cette sphère de la vie qui, devenant publique, ne se distingue qu'alors de la sphère privée, et à vrai dire seulement à la faveur de cette différenciation. En d'autres termes, la dichotomie de la vie en commun des êtres humains, à laquelle on se rapporte quand on oppose le « lieu privé » et plus généralement la vie privée à quelque chose d'autre qu'on appellerait probablement *l'espace public** ou *la vie publique**, demeure incompréhensible tant qu'on ne la considère pas comme quelque chose qui est devenu et est en devenir, donc comme un aspect d'un processus de civilisation global. À partir de là, la transformation du comportement humain et de la sensibilité humaine ainsi que la transformation correspondante des institutions humaines, en particulier celle des intérieurs des habitations, deviennent en même temps plus accessibles à l'explication.

2

Quelques exemples peuvent peut-être illustrer le fait que nous ne parlons pas de n'importe quel espace en tant que tel, mais d'aspects spécifiques de la vie en commun des êtres humains, en particulier également des règles de cette vie en commun et de leur « intériorisation » – ainsi qu'on l'appelle parfois d'une façon qui n'est pas tout à fait satisfaisante – sous la forme de la conscience, de la sensibilité ou bien aussi du tact et de la pudeur.

Dans les bâtiments de l'institut où je réside vivent parfois vingt à trente familles ou individus seuls, dans un espace relativement restreint. En général,

leurs contacts se réduisent au strict minimum. D'après les règles tacites de comportement, il convient de se déranger le moins possible. Bien sûr, il y a des exceptions. Dernièrement, j'ai entendu quelqu'un frapper à ma porte et comme je n'avais pas répondu, on frappa assez fort, à une heure à laquelle, habituellement, je n'attends pas de visiteur. Il s'avéra que c'était un étudiant espagnol que je ne connaissais pas et qui voulait faire son doctorat avec moi. Je l'interrogeai prudemment et il en ressortit qu'il avait intégré en la circonstance une autre norme de comportement, une autre norme de privatisation. Cette différence me fit comprendre combien ce que nous appréhendons conceptuellement comme « espace privé » dépend de la norme fluctuante du comportement social. Il y a sur ce point des différences nationales très spécifiques qu'on peut cependant appréhender dans les faits en les comprenant comme des différences nationales de la norme de comportement social. Les normes de privatisation sont bien sûr différentes dans les diverses couches d'une même nation. Elles le sont plus ou moins selon les différences de développement entre les nations. Mais j'aimerais me limiter ici à quelques aspects de ce problème dont les ramifications sont multiples. Mon séjour à Paris et à Londres m'a montré de façon marquante la variété des normes en matière de visite chez les familles de la bourgeoisie aisée des capitales de France et d'Angleterre, et sans doute aussi de province. Peut-être devrait-on, pour maîtriser ce problème, représenter les différents degrés de privatisation d'un appartement bourgeois à l'aide d'une série de cercles concentriques. Mes propres expériences sont certes limitées. Je ne les mentionne ici qu'afin de démontrer par leur truchement quel changement il est nécessaire et possible d'opérer pour compléter le concept quelque peu statique d'« espace privé* » *via* le concept de privatisation. Je me souviens qu'à l'époque où je vivais à Paris la privatisation des appartements bourgeois allait considérablement plus loin que celle qu'on pouvait observer dans les couches correspondantes d'Angleterre. Bien sûr, il y avait dans les deux cas des variations individuelles. Mais au-delà de ces variations, il existait de façon tout à fait marquée des divergences nationales des normes en matière de visite, qui est effectivement étroitement liée à celle de la privatisation. Il y avait, autant que j'ai pu le voir, dans la bourgeoisie française aisée, un cycle de visites presque obligatoire au sein d'une même famille, sur deux à trois générations. Un repas dans le cercle familial élargi en faisait partie en général. Être invité à passer la nuit était, m'a-t-il semblé, relativement rare.

Il y avait, dans quelques cas portés à ma connaissance, des visites mutuelles de dames amies; autrement, il était rare que des personnes extérieures, donc ne faisant pas partie du cercle familial élargi, aient accès au domicile, cet accès incluant tout au plus une invitation à déjeuner, jamais à passer la nuit. Le rituel d'hospitalité anglaise était tout différent. Il me sembla qu'à cet égard la norme de comportement et de sensibilité des familles de la grande aristocratie et de la *gentry* avait fait école jusque dans les classes moyennes. Dans ces familles anglaises on était préparé à accueillir chez soi des hôtes complètement extérieurs à la famille. Les Anglais ont tôt fait de parler de « *spare bed* »³. Tout ce qui est nécessaire au séjour, une serviette de toilette, un verre à dents, en hiver une bouillotte pour le lit, tout cela se trouve bien vite mis à disposition. Et lorsqu'on est invité pour le week-end, on n'a pas besoin de se forcer à faire la conversation le dimanche matin si on n'en a pas envie. Le maître de maison lui-même est souvent plongé dans son journal dominical et se contente de faire un signe de la tête quand quelqu'un entre dans la pièce, lui tendant éventuellement un second journal. Cela aussi, c'est – ou c'était – un élément du rituel d'hospitalité qui, comme tout autre, était variable selon les individus. Mais si on ne le connaissait pas, on pouvait facilement s'imaginer avoir commis un impair. Cette hospitalité anglaise, aussi étonnante fût-elle, était pourtant en même temps extrêmement ritualisée. La privatisation des lieux, donc leur imperméabilité aux personnes extérieures, était, dans les maisons de la classe moyenne anglaise, comparativement plus réduite que dans les maisons françaises ou allemandes. En contrepartie, le comportement des hôtes et de la famille était réglé de façon très précise. Le retrait à moitié ritualisé du maître de maison derrière son journal dominical est un exemple. Il représentait en quelque sorte, dans le rituel du week-end de la famille qui s'ouvrait à l'hospitalité, une forme propre de privatisation, la création d'un espace privé derrière le journal dominical.

À travers cet exemple, rapidement esquissé, je veux simplement souligner un point théorique, également important pour toute entreprise de recherche empirique, et sur lequel j'ai déjà attiré l'attention. L'expression *espace privé*⁴ peut aisément susciter l'impression de quelque chose d'absolu, d'une donnée

3. En anglais dans le texte original. (N.D.T.)

statique, qui, comme toute unité spatiale, possède profondeur, largeur et hauteur. Mais bien que le concept d'« espace privé » puisse s'appliquer à des « espaces » en trois dimensions, il faudrait avoir clairement à l'esprit que, dans ce contexte, il est employé métaphoriquement. Cela provient tout simplement du fait que le pluriel du terme français *l'espace**, donc *les espaces**, n'est pas habituel et peut-être même « pas français ». On peut dire la même chose du terme anglais « *space* », tout du moins tant que les physiciens n'auront pas découvert que l'espace de notre univers fait partie d'un super-espace. Mais si « espace privé » est métaphorique, on est obligé de se demander de quoi il est la métaphore.

En y regardant de plus près, on découvre que le concept apparemment si statique d'*espace privé*⁴ est une expression métaphorique qui se rapporte finalement à un processus social non planifié de privatisation croissante, ou décroissante selon les cas, privatisation qui dépend des transformations de la norme sociale de comportement et de sensibilité. J'ai présenté maints exemples de ce processus dans mon livre sur la civilisation des mœurs et mes amis et élèves ont étudié d'autres aspects de ce processus de civilisation. Parmi les mutations des standards de privatisation, on peut citer par exemple certains changements dans la *privatisation du sommeil*⁴. À des époques antérieures, au Moyen Âge notamment, il était tout à fait inhabituel que quelqu'un dormît seul, seul dans un lit et *a fortiori* complètement seul dans une pièce. Si l'on recourt à l'instrument méthodique des séries diachroniques pour illustrer des transformations diachroniques du comportement et de la sensibilité des êtres humains, on est alors confronté à la série suivante. Je l'emprunte à mon ouvrage sur la civilisation des mœurs (Elias, 1976).

En 1530, Érasme écrit dans *De civilitate morum puerilium* que le jeune homme doit se comporter tranquillement s'il partage son lit avec quelqu'un et ne pas le déranger en tirant les couvertures à lui.

On trouve cela décrit avec encore plus de détails chez Pierre Broë :

[...] *si auprès de toi est couché quelque home*
Tien doucement tous tes membres à droyt
Alonge toy, et garde à son endroyt

4. Expression soulignée dans le texte original. (N.D.T.)

*de le facher alors aucunement
pour te mouvoyr ou tourner rudement [...]* (Broë, 1846 [1555] : 303)

On doit[...] ne se déshabiller, ni coucher devant personne; [...] (La Salle, 1729 : 55).

On pourrait poursuivre cette série diachronique jusqu'à nos jours et montrer comment progresse la coutume consistant à dormir seul. Tout d'abord, plusieurs personnes partagent un lit, en règle générale ; ensuite, plusieurs personnes partagent une même chambre dans des lits distincts. Enfin, il devient courant que seuls les parents partagent une chambre et que chaque enfant dispose non seulement de son lit mais aussi de sa chambre à lui. Pour finir, on constate une certaine tendance : même des époux ont des lits séparés et peut-être aussi des chambres séparées. La privatisation est, comme on le voit, un aspect de l'individualisation croissante.

3

Mais j'aborde ici un sujet qui m'a posé bien des difficultés : aussi proches, aussi compréhensibles que me paraissent les formes de pensée et les perspectives françaises du XVIII^e et en partie aussi du XIX^e siècle, j'ai en même temps de grandes difficultés avec bien des habitudes de pensée contemporaines que me révèlent la problématisation de ce colloque par exemple, ainsi que certaines des contributions que j'ai eu l'occasion de lire. Dans un thème de recherche tel que celui-ci, il importe pour moi de découvrir des liens structurés qui permettent de poser clairement un problème qu'on peut résoudre et dont la résolution contribue à expliquer quelque chose d'inexpliqué jusque-là. En conséquence, je dois aussi me demander dans ce contexte : quel problème cherchons-nous à résoudre, et qu'avons-nous pu expliquer en résolvant ce problème ? Dans mes précédents propos, j'ai tenté d'exprimer ce qui m'apparaissait comme un problème non résolu pour l'instant, ou bien résolu de façon insuffisante : il s'agit du processus de la privatisation croissante. On peut également le qualifier de processus d'individualisation ou, dans une acception plus globale, de processus de civilisation. La transformation qui s'est opérée dans la relation et l'habitus des êtres humains représente un problème identifiable qu'on peut résoudre

et dont la résolution est un gain manifeste pour la connaissance. Mais lorsque j'ai devant moi pour thème d'étude le concept *espace privé**, je ne sais pas très bien quel est le problème. Que veut-on expliquer en réalité ? À moins qu'on ne veuille au fond ne rien expliquer et se contenter peut-être d'une simple description ?

Une description peut naturellement être intéressante aussi. Toutefois, quelle est sa valeur pour la connaissance ? La collection de détails ? Mais la particularité de la collection de détails est qu'on n'en a tout bonnement jamais fini. Les détails sont infinis comme les grains de sable du bord de mer. Les historiens se contentent effectivement souvent de descriptions. Mais ils s'appuient tous, implicitement, sur un principe de sélection, un modèle de recueil extrêmement spécifiques. Quel est le modèle de sélection que nous devons utiliser ici pour étudier l'espace privé ? Je vous ai indiqué ma proposition personnelle. Je propose qu'on essaie de parvenir à un modèle solidement élaboré du processus de privatisation croissante à l'aide de comparaisons systématiques de la norme actuelle de privatisation des espaces d'habitation, des moyens de communication verbale, des modes de comportement et de sensibilité personnels, etc., de manière verticale ou diachronique à travers les siècles. En élaborant un modèle de processus, on se retrouve face à un problème extrêmement précis : comment et pourquoi une privatisation croissante a-t-elle eu lieu de façon démontrable dans les sociétés européennes ?

Un problème de la sorte ne peut être résolu, comme je l'ai dit, que si l'on étudie les transformations tacites de la norme sociale d'une société. C'est faisable en complétant les comparaisons diachroniques, qui sont indispensables, par des comparaisons synchroniques. On peut par exemple se demander comment la norme des classes moyennes en matière de visite, et d'hospitalité en général, diverge dans différents pays. Mais aussi nécessaires que soient les comparaisons synchroniques en tant que moyens pour identifier plus précisément les spécificités de tel ou tel rituel national d'hospitalité, l'explication de telles différences n'est possible dans ce cas pour autant qu'on élabore en même temps un modèle diachronique concernant l'évolution de ces différents rituels dans leur contexte, dans le contexte du processus d'évolution des diverses sociétés nationales.

J'ai le sentiment qu'il y a ici certaines différences entre la démarche que je propose et celle de Philippe Ariès. Elles trouvent, me semble-t-il,

leur expression symbolique dans une formulation qui m'est aussi étrangère que difficilement compréhensible, dans la formulation *l'individu dans la famille**.

Je sais très bien qu'il s'agit d'une formule courante. Mais je ne la comprends pas vraiment. Car la famille ne se compose-t-elle pas d'individus ? Ne serait-il pas plus exact en réalité de dire : *l'individu parmi les individus** ?

Effectivement, le concept de famille est un peu trompeur si on l'oppose à celui d'individu, faisant ainsi naître l'idée que la famille existerait à l'extérieur et au-delà des individus. Ne serait-il pas plus adéquat de parler de la famille comme d'un groupement spécifique d'individus ? Ou bien, selon les termes que je privilégie, comme d'une configuration d'êtres humains ? Il apparaîtrait alors plus clairement que les contraintes, dont on dit qu'elles sont les contraintes que la famille exerce sur l'individu, sont en réalité des contraintes que les individus exercent les uns sur les autres, à savoir des individus qui sont liés les uns aux autres d'une façon particulière par une norme concernant l'ensemble de la société et finalement aussi par des lois étatiques, de même que par des besoins personnels. Mon sentiment – mais ce n'est, comme je l'ai dit, qu'un sentiment diffus – est que Philippe Ariès voudrait au fond aborder le problème de *l'espace privé** à partir de l'individu isolé. Mais ce n'est pas possible. On ne peut s'atteler à ce problème qu'à partir des individus liés entre eux sous la forme de sociétés et dépendants les uns des autres. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'aborder le problème de la privatisation en étudiant la norme fluctuante concernant la vie en commun des individus ou bien les mutations – qui leur sont étroitement liées – du seuil du sentiment de pudeur et de dégoût à l'égard des fonctions corporelles, les siennes propres comme celles des autres, et évidemment aussi en étudiant les aménagements des intérieurs qui correspondent à cette privatisation croissante, à l'augmentation du sentiment de pudeur et de gêne des êtres humains.

4

Permettez-moi en conséquence de mentionner en guise de conclusion un dernier exemple, celui de la privatisation croissante des toilettes, analysée plus en détail par Peter R. Gleichmann dans son article « La privatisation des besoins corporels » (Gleichmann, 1979 : 254 *sqq.*).

Je commencerai par citer un extrait des lettres de la belle-sœur de Louis XIV, l'épouse de son frère, la mère du régent, qui est connue en Allemagne tout simplement sous le nom de Liselotte du Palatinat. Le 1^{er} mai 1704, elle écrit depuis Versailles à sa tante, la princesse-électrice Sophie de Hanovre, une des lettres les plus divertissantes et les plus vivantes qu'on lise encore avec plaisir aujourd'hui en Allemagne. Après avoir fait allusion au comportement du prince de Wolfenbüttel dans le lit conjugal, elle évoque sa lecture d'un roman. Lire un roman entier d'une seule traite lui paraît trop difficile. Elle dit lire quelques pages « lorsque je suis installée, sauf votre respect, le matin et le soir sur ma chaise » (von der Pfalz, 1912 : 275).

On le voit : un tout petit sentiment de gêne est déjà perceptible. L'expression « sauf votre respect » le montre. Mais la privatisation de tels besoins est bien moins avancée ici, dans l'échange épistolaire et certainement aussi dans la pratique effective, qu'elle ne le sera au XIX^e et au XX^e siècle. C'est en partie lié à l'évolution des aménagements techniques. La *chaise percée*⁵ est apportée par les domestiques, qui l'enlèvent ensuite et la nettoient. Il est invraisemblable qu'une dame de si haute noblesse ait été gênée d'accomplir ses besoins devant les domestiques. On se demande parfois où et comment les domestiques accomplissaient les leurs. Mozart raconte à la fin du XVIII^e siècle comment lui et d'autres devaient se rendre au « petit coin », donc peut-être un endroit aménagé dans la cour. Et Peter Gleichmann, dans l'essai mentionné plus haut, examine ensuite plus précisément comment s'accomplit au XIX^e siècle l'évolution de la construction des maisons et des villes qui fit d'une pièce particulière, les toilettes, l'équipement normal de tout appartement⁵. Ce n'est qu'ainsi que cet espace devint, avec le lit conjugal, l'espace le plus privé de tout appartement privé.

Mais peut-être ne devrait-on pas escamoter, en utilisant ce concept d'« espace », le fait que, dans beaucoup de sociétés, parmi les espaces

5. Comme dans tous les cas de poussée de civilisation, dans celui-ci, des mouvements inverses sont également possibles à tout moment. Ainsi la déprivatisation d'activités auparavant privatisées – comme pendant la guerre de 1914-1918 – s'accomplit-elle relativement vite puisque, sur le champ de bataille, il n'y avait souvent, du moins pour les soldats, que des latrines collectives à disposition, donc sous la pression d'une situation qui rendait nécessaire cette déprivatisation, avec l'assentiment d'une opinion publique qui la rendait possible.

les plus privés des êtres humains figure celui de l'habillement. Il existe, dans toutes les sociétés où l'on a coutume de se vêtir la plupart du temps, même si ce n'est pas toujours le cas, certaines enclaves dans lesquelles les êtres humains peuvent se montrer non vêtus devant d'autres, sans avoir honte, donc sans succomber à une stigmatisation transformée en autocontrainte. Mais dans de nombreuses sociétés, la privatisation non seulement des besoins corporels, mais aussi du corps, va si loin que toute exposition du corps, hormis les mains et la tête, est ressentie comme heurtant la pudeur, notamment pour les femmes, dans une mesure en règle générale bien plus considérable que pour les hommes. Remarquez comme notre concept de nudité est sélectif à cet égard. Il n'est pas très courant de parler de « mains nues » ou de « visage nu ». L'expression « nu » se rapporte au déshabillage de parties du corps qui sont normalement couvertes. Cela aussi montre que, dans des sociétés où le vêtement est *de rigueur**, l'espace le plus privé se trouve dans les vêtements, en distinguant même entre les différentes couches de vêtements. Les vêtements les plus intimes, qui sont le plus près du corps, sont eux aussi concernés par cette privatisation du corps. Il n'est pas décent de laisser voir ce qu'on appelle les sous-vêtements. Ces vêtements, dans une large mesure, sont également privatisés.

On en revient toujours à la conclusion selon laquelle on ne saurait maîtriser le problème abordé à l'aide du concept d'« espace privé » qu'à la condition de le comprendre comme un problème de la norme sociale et aussi des mutations de cette norme au sens d'une privatisation croissante ou décroissante, et de le distinguer ensuite des degrés de privatisation, en pensant, en quelque sorte, en cercles concentriques. Dans des sociétés comme les nôtres, il semble que l'espace le plus privatisé se trouve en dessous des sous-vêtements, puis sous les vêtements. Chambre à coucher et toilettes sont de ce fait en bonne partie des choses très privatisées car elles impliquent qu'on y ôte ses vêtements.

Mais il existe d'autres degrés de privatisation, d'autres cercles concentriques plus extérieurs, qui se rapportent surtout aux degrés de fermeture ou d'ouverture du domicile personnel à l'égard d'autres êtres humains, donc à des problèmes de rituel de visite, d'hospitalité, et d'autres problèmes apparentés. Tout ce que j'ai dit indique qu'on ne saurait maîtriser complètement le sujet de la privatisation sans étudier cette question qui résulte

des différents modèles et degrés de privatisation chez les hommes et les femmes, les adultes et les enfants. Mais étudier ce problème dépasserait le cadre restreint de cet article.

*La version originale de ce texte a fait l'objet d'une publication dans Ariès (1983).
Traduit de l'allemand par Hélène Leclerc et relu par Marc Joly.
Publié avec l'aimable autorisation de la Fondation Norbert Elias.*

Références bibliographiques

ARIÈS, Philippe (dir.), 1983,
*Séminaire « À propos de l'histoire de
l'espace privé » : du 9 au 11 mai 1983
à Berlin*, Berlin, Wissenschaftskolleg zu
Berlin, p. 31-44.

BROË, Pierre, 1846 [1555],
« Des bonnes mœurs et honnestes
contenances », dans Léon E. de Laborde,
*Le Palais mazarin et les grandes
habitations de ville et de campagne
au dix-septième siècle*, Paris, 1846.

ELIAS, Norbert, 1976,
Über den Prozess der Zivilisation. vol.
1, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp,
rééd. dans *Gesammelte Schriften*, vol. 3,
n° 1, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp,
1997.

ÉRASME, 1530,
De civilitate morum puerilium, édité
en français en 1544 sous le titre
La civilité péérile.

GLEICHMANN, Peter Reinhart, 1979,
« Die Verhäuslichung körperlicher
Verrichtungen », dans Peter Gleichmann,
Johan Goudsblom et Hermann Korte
(éd.), *Materialien zu Norbert Elias'
Zivilisationstheorie*, Francfort-sur-
le-Main, Suhrkamp, p. 254-278.

LA SALLE, Jean Baptiste, 1729,
*Les règles de la bienséance de la civilité
chrétienne, divisées en deux parties,
pour l'Instruction de la jeunesse*, Rouen,
F. Oursel.

VON DER PFALZ, Liselotte, 1912,
*Die Briefe der Liselotte von der
Pfalz, Herzogin von Orleans*, choix et
biographie de C. Bünzel, Ebenhausen bei
München.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Éclairage

Marc Joly



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2381>

DOI : [10.4000/socio.2381](https://doi.org/10.4000/socio.2381)

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 38-43

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Marc Joly, « Éclairage », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2381> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2381>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Éclairage

par Marc Joly

Ce petit texte, version écrite d'une intervention orale, est typique des modes de progression et d'expression de la pensée éliásienne. Invité par Philippe Ariès à un « petit colloque sur l'espace privé¹ » organisé au Wissenschaftskolleg de Berlin (auquel l'historien français est alors rattaché), Norbert Elias n'hésite pas à remettre en cause la pertinence du syntagme l'« espace privé » et, en conséquence, du thème du colloque.

Il commence par des considérations d'ordre sémantique, en relevant quelques différences de dénotation et de connotation entre les expressions *espace privé* et *Privatraum* (ou *der private Raum*) ainsi qu'entre les termes *espace* et *Raum*. Ces différences renvoient en toute probabilité, suggère-t-il aussitôt, à des modalités spécifiques – inhérentes à des développements structurants spécifiques – d'interrelations humaines. Il n'approfondit pas la question sur un plan empirique ; il se contente de la poser sur un plan théorique. La probabilité d'une connexion entre des variations sémantiques, d'un côté, et des variations synchroniques et diachroniques dans la structuration des relations humaines, de l'autre, conduit en effet à une idée qui lui apparaît essentielle : l'« espace privé » n'existe pas en soi, comme une sorte de réalité concrète, close et statique, ordonnée autour d'un « moi » isolé autosuffisant ; ce qui existe, ce sont des configurations changeantes de relations humaines ordonnées selon des normes données de comportement et de sensibilité, et ordonnatrices de telles normes, elles-mêmes indissociables de lieux de vie – d'« espaces de vie » – ou de codes vestimentaires présentant des caractéristiques assez aisément descriptibles.

C'est pourquoi, plutôt que d'« espace privé », il convient, selon Elias, de parler le cas échéant de « privatisation ». En précisant qu'un tel processus (par lequel la structure des rapports sociaux est susceptible d'évoluer dans le sens identifiable d'une plus grande autonomie de mouvement, de sensibilité et de pensée reconnue à l'individu par ceux avec lesquels il est habituellement en relation dans des « espaces de position » préétablis et,

1. Deutsches Literaturarchiv (DLA), Elias, II, 456, lettre de Philippe Ariès à Norbert Elias, 12 décembre 1982.

par conséquent, transcendants) n'est qu'une dimension parmi d'autres d'un processus global qu'il a fait le pari de nommer « processus de civilisation » – afin de mettre prioritairement l'accent, en bon freudo-wébérien, sur l'effet structurant des systèmes institués de domination et des configurations de relations sociales afférentes sur la psychogenèse de l'autocontrainte, c'est-à-dire sur le processus de production de mécanismes d'autorégulation pulsionnelle plus ou moins autonomes, contraignants et étendus, et pour saisir quelque chose, ce faisant, des aspects communs et spécifiques des développements des sociétés européennes, et de leurs membres, depuis la période dite de la « féodalité » –, le sociologue prend soin de ne pas enfermer sa pensée dans les rets de dichotomies toutes faites, notamment la dichotomie privé/public, solidaire, en dernière analyse, de la dichotomie individu/société.

Car il faut bien comprendre la logique des prises de position éliasiennes : de la notion statique d'*espace privé* à la formule que le sociologue reproche à Philippe Ariès d'avoir employé dans l'intervention qui a précédé la sienne, à savoir l'« individu dans la famille », il n'y a absolument aucune solution de continuité ; tout est lié – et cela, au détriment du progrès cognitif. Si bien que sortir des cercles vicieux de la pensée réifiante et dichotomisante, c'est, ni plus ni moins, se donner les moyens de comprendre et d'expliquer le « pourquoi » et le « comment » de changements qu'on a préalablement fait l'effort de circonscrire – ce dont les historiens, paradoxalement, se montrent le plus souvent incapables, prisonniers qu'ils sont des détails, c'est-à-dire d'un habitus disciplinaire accordant une grande valeur à la découverte de sources inédites et à l'exposé descriptif des renseignements qu'elles recèlent, et cultivant une méfiance de principe à l'égard des « systèmes », qui n'empêche pas, bien au contraire, l'usage arbitraire de principes de classement et d'hypothèses pseudo-explicatives².

2. Tel est le sens exact de l'accusation de « romantisme » (vaguement centré sur quelque ressenti individuel) qu'Elias formula à l'encontre des travaux d'Ariès sur l'histoire de la mort en Occident (pour lesquels il avait par ailleurs le plus grand respect). Voir Elias (1987 : 24-25). Faute de disposer d'un modèle de conceptualisation des dynamiques de changement, Ariès introduisit dans sa manière d'ordonner les faits établis une vision romantique des sociétés intégrées d'antan. Il perdait de vue, ainsi, non seulement la conjonction « sociologique » d'insécurité, de superstitions et d'emprise du pouvoir religieux qui faisait de la mort, jadis, tout sauf une expérience « psychologique » généralement

Le séminaire « À propos de l'histoire de l'espace privé », organisé par Ariès au Wissenschaftskolleg du 9 au 11 mai 1983, prolongeait pour Elias une série de rencontres avec des historiens français membres d'une institution dominante (l'École des hautes études en sciences sociales, EHESS) et d'un « établissement scientifique³ » dominant ladite institution (l'école des Annales). La première avait eu lieu à l'Institut Max-Planck de l'université de Göttingen, trois ans plus tôt, à l'initiative de François Furet, président de l'EHESS, et avec l'historien allemand Rudolf von Thadden aux manettes. André Burguière et Georges Vigarello s'étaient fendus de présentations respectivement sur la « normalisation de la société » par l'État et l'Église, et sur les « disciplines du corps ». Roger Chartier ou Jacques Rossiard avaient aussi participé, côté français, à cette rencontre organisée autour de Norbert Elias. Un second « Colloque historique franco-allemand autour de Norbert Elias », intitulé « Développement de l'État et cultures nationales en Europe », s'était déroulé les 17 et 18 mars 1983 à l'EHESS, avec Albert Cremer, André Burguière, Hans Erich Bödeker, Jean-Claude Schmitt, Rudolf Vierhaus, Roger Chartier, Rudolf von Thadden, François Furet et Étienne François. Jacques Le Goff, à cette occasion, avait pris la parole pour rendre un hommage appuyé, dans la langue de Goethe, au sociologue allemand. Ce dernier, dans une conférence introductive, avait choisi de traiter d'un problème apparemment mineur : la condition des officiers de marine d'Ancien Régime en Angleterre et en France : « La démonstration était brillante, commenta Chartier, qui annulait les différences factices entre sociologie et histoire, articulait micro-étude et interprétation globale, portait l'accent sur le procès de différenciation de deux situations nationales. C'était là entendre la pensée d'Elias dans ce qu'elle a de plus stimulant, à

paisible, quelque présente dans la vie sociale et entourée de rites fût-elle, mais également les conséquences de l'apparition dans l'évolution « biologique » d'une conscience extériorisable de la finitude, qui éclaire sans nul doute nombre d'aspects des activités et des croyances des êtres humains, aussi diverses soient-elles du fait des dynamiques imprévisibles qu'entretiennent leurs enchevêtrements complexes.

3. Au sens de « groupe de scientifiques établis » capables d'imposer leurs normes et leur idéologie professionnelle à des groupes moins établis, construit par Elias dans son article « Les établissements scientifiques » (1981), désormais accessible en français (Elias, 2016).

savoir la compréhension dynamique des relations existant entre tensions sociales, formes étatiques et mentalités collectives » (Chartier, 1983).

À Berlin, où Chartier était à nouveau présent, avec Michelle Perrot, Jacques Revel, Jean-Louis Flandrin ou encore Arlette Farge, Elias était donc en bonne compagnie. Il avait été convenu qu'il parlât en deuxième, juste après Ariès. Ce dernier l'avait invité en ces termes émouvants :

Je voudrais vous dire, du fond du cœur, combien je serai personnellement heureux de faire votre connaissance et de m'entretenir avec vous, tant j'ai trouvé, dans vos livres, des points de rencontre avec mes propres orientations et directions de recherche : nous avons longtemps, cher Monsieur, cheminé parallèlement sans nous rencontrer ni nous connaître, et pourtant, recourant souvent aux mêmes sources, obéissant cependant à des motivations différentes, vous plus sociologiques, moi plus historiques et « existentielles », mais nous retrouvant à certains carrefours où nos itinéraires se sont croisés, avant peut-être de reprendre leurs directions singulières. Nos amis français et moi-même, nous serions particulièrement désireux, à l'occasion de ce colloque, de pouvoir discuter avec vous, vous exposer nos problématiques actuelles, et profiter de vous-même, et de vos méditations qu'un long silence a permis d'approfondir⁴.

Or, dans son intervention inaugurale, il ne fut pas sans trahir une certaine incompréhension de la pensée du sociologue, en cantonnant implicitement ses apports à l'« opposition public-privé », et plus précisément à l'opposition État-privé, et, partant, aux « formes politiques de l'histoire » (Ariès, 1986 : 17). Il ne pouvait pas comprendre ce que d'autres – comme Burguière, Revel ou Chartier, tous en quête de schémas de corrélation facilement maniables – avaient intérêt à faire comprendre d'une façon qui n'abaissât en rien, cependant, la position prééminente de l'histoire. À ce sujet, il faut noter la capacité d'Elias à apporter, dans son petit exposé, des éléments factuels et théoriques de réflexion extrêmement simples sans se laisser détourner de sa tâche par quelque catégorie structurant les rapports de force internes aux historiens français (« histoire politique »/« histoire sociale », « histoire des mentalités »/« anthropologie historique », « histoire

4. DLA, Elias, II, 456, lettre de Philippe Ariès à Norbert Elias, 12 décembre 1982.

des mentalités »/« histoire socio-culturelle », etc.). Tout cela, fondamentalement, ne le concerne pas – même si cela influencera sa réception « annaliste » française⁵.

Une dernière chose. Il est difficile de lire ce que rapporte Norbert Elias de ses observations des appartements bourgeois de Paris, lors du séjour qu'il effectua dans cette ville entre 1933 et 1935, sans songer à ce qu'il déclara à propos des Français dans un entretien autobiographique :

J'aimais la France, j'aimais Paris, et c'est la raison pour laquelle j'ai été d'autant plus attristé de constater qu'aucun Français ne m'avait invité chez lui. Que voulez-vous, ce sont des choses qu'ils ne font pas. Ou plutôt si, il y en a un qui l'a fait : Alexandre Koyré, un juif russe (Elias, 1991 : 67).

On sait également qu'il s'était lié avec une brillante chercheuse haïtienne spécialisée dans l'étude du créole, élève de Bronisław Malinowski, avec laquelle il passa le Nouvel An 1935 : Suzanne Sylvain (qui n'était pas encore mariée avec l'anthropologue belge Jean Comhaire, également présent lors de ce Nouvel An)⁶. En Angleterre, c'est surtout à Cambridge, pendant la guerre, qu'Elias commença à avoir « accès à la société anglaise » (Elias, 1991 : 80), à la faveur de son amitié avec le célèbre écrivain C. P. Snow, qu'il continua ensuite à fréquenter aussi longtemps qu'il vécut à Londres. Dans les deux cas, qu'il fût ghettoisé ou toléré, le sociologue sut remarquablement mettre à profit les dispositions d'observateur distancié qu'il devait en partie à son identité de juif allemand⁷.

5. Sur les transformations du champ français des sciences humaines et sociales et de la configuration des Annales qui favorisèrent l'intégration tardive de Philippe Ariès à l'EHESS ainsi que l'enclenchement d'un « transfert scientifique » de la pensée éliassienne en France, voir Joly (2012 : 321-368).

6. DLA, Elias, I, 34, lettre de Jean Comhaire à Norbert Elias, 24 juillet 1978.

7. « Peu à peu je pris conscience que j'appartenais à une minorité exclue de bien des choses qui se produisaient en Allemagne. [...] Ce ne fut certainement pas une mauvaise école pour un futur sociologue. Cela donnait à l'individu une bonne occasion de prendre ses distances par rapport à la société dominante et d'être sensible aux déformations et aux occultations idéologiques des rapports de pouvoir au sein de la société » (Elias, 1991 : 158-159).

Références bibliographiques

ARIÈS, Philippe, 1986,
« Pour une histoire de la vie privée »,
dans Philippe Ariès et Georges Duby
(dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 3 :
Roger Chartier (dir.), *De la Renaissance
aux Lumières*, Paris, Seuil, p. 7-19.

CHARTIER, Roger, 1983,
« Le vieil Elias et la mer », *Libération*,
24 mars.

ELIAS, Norbert, 1987,
La solitude des mourants, suivi de
Vieillir et mourir, Paris, Bourgois.

–, 1991, *Norbert Elias par lui-même*,
Paris, Fayard.

–, 2016, *La dynamique sociale de
la conscience. Sociologie des sciences
et de la connaissance*, Paris,
La Découverte.

JOLY, Marc, 2012,
*Devenir Norbert Elias. Histoire croisée
d'un processus de reconnaissance
scientifique : la réception française*,
Paris, Fayard.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Le travail diplomatique et l'intime

The Professional and the Personal in the Life of the Diplomat

Marc Loriol



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2382>

DOI : 10.4000/socio.2382

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 45-64

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Marc Loriol, « Le travail diplomatique et l'intime », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2382> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2382>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Le travail diplomatique et l'intime

Marc LORIOU

Sociologues et penseurs sociaux tels Talcott Parsons ou Hannah Arendt ont caractérisé le monde moderne par la différenciation croissante des sphères sociales (familiale, professionnelle, religieuse, politique, etc.) et la séparation de plus en plus affirmée entre la vie publique d'une part et la vie privée et intime d'autre part. Plusieurs études de cas montrent toutefois que les relations entre les différentes sphères sont plus complexes et le processus historique moins linéaire (Berrebi-Hoffmann, 2010). Si l'on définit l'intime, avec Isabelle Berrebi-Hoffmann (2010 : 4), comme ce « qui est uniquement privé, personnel », force est de constater que certaines activités professionnelles supposent ou impliquent des jeux avec les frontières du « privé » et du « personnel ». L'exemple du travail diplomatique est particulièrement intéressant à cet égard dans la mesure où les logiques multiples qui poussent à l'imbrication du public (y compris au sens le plus pur du politique) et du privé relèvent à la fois de la survivance de pratiques héritées des sociétés de cour et préservées par le poids du protocole, et de la logique du travail relationnel qui occupe une place croissante dans l'économie avec la montée des services ; alors que l'exigence d'égalité et de respect de la vie personnelle (dans la vie publique comme privée) s'accroît

(ce qui implique une gestion plus complexe des relations, de nouvelles exigences de reconnaissance, de management de l'intime).

En France, à la cour de Versailles, de Louis XIV à Louis XVI, le protocole distinguait le « petit lever » auquel pouvaient assister une vingtaine de proches de confiance, et le « grand lever » qui lui succédait avec au moins cinquante personnes dans la pièce. Les accouchements royaux étaient publics pour attester de la légitimité de l'héritier (Levron, 1965). Cette exposition publique de l'intime représentait à la fois un moyen de manifester l'exceptionnalité de la fonction (le moindre des actes royaux a une valeur) et, pour les courtisans, l'occasion de faire une requête, de montrer sa loyauté et son niveau d'intimité avec le monarque (donc son pouvoir). Aujourd'hui, si ces pratiques nous semblent extravagantes, les impératifs d'un travail de représentation (qui suppose une mise en scène de soi et l'adéquation du représentant au représenté) font que les enjeux politiques demeurent imbriqués aux questions de vie privée et d'intimité. Ce qui se passe dans la chambre à coucher reste un sujet de préoccupation pour les chancelleries¹.

Le travail diplomatique suppose une pratique professionnelle de la gestion de son image personnelle, de ses relations personnelles, de la convivialité et de l'hospitalité. Inviter, être invité, y compris dans des domiciles privés, est un moyen parmi d'autres de constituer un réseau indispensable tant pour entretenir l'image de la relation politique que pour bâtir la confiance qui permet l'échange d'informations et la négociation.

Ce travail est pour une large part un travail de couple qui implique le conjoint (« Quand on fait des dîners et qu'on invite monsieur et madame en face, ce n'est pas forcément évident de le faire quand on est seul, c'est aussi bête que ça », explique ainsi le numéro deux d'une ambassade en Afrique). La conjointe (il s'agit en effet le plus souvent de la femme) participe du travail de représentation, de la construction de l'image et du *standing* du couple, bien qu'elle ne soit pas salariée du ministère. Sa vie privée est scrutée, évaluée et peut venir entraver la carrière de son époux si elle est jugée « non conforme ».

1. Ainsi, en 2015, le Vatican a bloqué la candidature du nouvel ambassadeur de France (nommé le 5 janvier près le Saint-Siège) en raison de son homosexualité.

Les chefs de poste (ambassadeurs et consuls généraux) qui disposent d'une résidence officielle ont l'obligation de loger les hôtes de marque de passage, ce qui estompe les barrières entre vie privée et vie publique (« Quand vous vous levez la nuit en robe de chambre et que vous savez que vous pouvez croiser un ministre en pyjama dans le couloir, ça fait tout drôle », explique cette épouse d'ambassadeur). La pratique de l'hébergement des hôtes n'est pas seulement une contrainte, mais également une ressource dans l'établissement de relations plus intimes, au sens d'amitié privilégiée. De façon plus générale, les relations privées et les relations personnelles sont difficiles à distinguer et peuvent se renforcer mutuellement.

Si les diplomates ne sont pas les seuls à connaître ce type de contraintes (on les retrouve par exemple pour les préfets, les hommes politiques et d'une autre manière pour les artistes et dans tous les emplois où la carrière suppose de se forger une réputation), la longue durée dans laquelle s'inscrit le travail diplomatique, marqué par des traditions en partie issues de la vie dans les cours royales, permet de mieux mettre en perspective les tensions actuelles entre le public et l'intime, comme le refus croissant des conjoints de sacrifier leur propre carrière et leur vie privée aux impératifs du jeu diplomatique; la revendication de styles moins formels et guindés de représentation; le rôle des nouvelles technologies (comptes Twitter, Facebook, blogs...) qui conduisent à de nouvelles occasions pour les diplomates de mettre en scène leur vie, y compris dans ses aspects privés ou intimes : on se souvient par exemple comment Boris Boillon, l'ancien ambassadeur de France en Tunisie, s'était vu reprocher ses photos embarrassantes le montrant en maillot de bain sur le site « Copains d'avant », mais d'autres ont été plus habiles en présentant une image décontractée et moderne d'eux-mêmes sans prêter le flanc à la raillerie.

À partir d'observations dans différentes ambassades², des consulats³, ou au Quai d'Orsay, d'entretiens et de mémoires ou récits publiés par des

2. Les ambassades bilatérales représentent la France dans la plupart des pays du monde, les postes multilatéraux ou représentations permanentes sont l'équivalent auprès des organisations internationales (UE, ONU, OTAN, etc.). Les conseillers qui y travaillent participent aux différents groupes thématiques de négociation (il y en a près de 200 à l'UE).

3. Un consulat a pour mission principale l'administration des Français à l'étranger et la délivrance des visas pour les étrangers qui en ont besoin pour venir en France. Étant moins politique, la fonction consulaire est moins valorisée que celle de l'ambassade.

diplomates ou leurs épouses⁴, cet article décrit comment l'intime et le privé restent prégnants dans le travail, et font l'objet de nombreuses manipulations et négociations au cours d'une activité professionnelle qui personnalise les fonctions officielles et les relations internationales : définir les différents cercles d'amis, de proches et de relations professionnelles plus ou moins admis dans l'intimité du diplomate, inviter à son domicile, à la résidence de France ou au restaurant, façonner une « équipe conjugale » (Singly et Chaland, 2002) adaptée aux besoins variables du métier sont autant de façons de jouer avec les frontières du public et du privé dans un métier de représentation.

Être l'ami de, être intime avec, une condition du travail diplomatique ?

Un usage politique de l'intimité : l'exemple aristocratique
Le travail diplomatique est, historiquement, l'héritier d'une longue tradition aristocratique et des sociétés de cour (Dasque, 2007). Dans sa recherche sur les fondements de la *privanza* dans l'Espagne du XVIII^e siècle, l'historienne Paloma Bravo (2012) rappelle la philosophie qui a présidé au développement de cette institution particulière, celle du « ministre privé » dont le pouvoir découle principalement de sa relation d'intimité avec le prince, le monarque⁵. Le roi qui gouverne avec un favori ne perd pas le contrôle symbolique du pouvoir au profit de celui à qui il délègue, ni ne voit son

4. Recherche collective menée entre 2006 et 2009 par Marc Loriol, Françoise Piotet, Valérie Boussard, Vincent Porteret et David Delfolie. Une quarantaine d'agents de catégorie A de l'administration centrale à Paris, tirés au sort dans les différentes directions, ont tout d'abord été interrogés. Ensuite, cinq ambassades bilatérales, quatre consulats, trois représentations permanentes (RP), trois directions parisiennes et les services nantais (qui gèrent le consulaire et l'administration des Français de l'étranger) ont fait l'objet d'études plus approfondies (entretiens auprès de différentes catégories de personnel et observations du travail, notamment des réunions et manifestations diverses). Pour finir, nous avons suivi sur plusieurs mois deux dossiers thématiques (celui des « couloirs humanitaires » et de la « piraterie ») au Quai d'Orsay. Au total, 122 entretiens (dont quatre avec des épouses de diplomates) et des centaines d'heures d'observation ont été réalisées. Ces données sont complétées par la lecture de 7 mémoires d'anciens diplomates et de 3 livres rédigés par des épouses de diplomates.

5. Par exemple, le « sommelier de corps » était le seul à pouvoir assister au lever et au coucher du roi ou à approcher le roi pendant ses repas.

prestige réduit par un contact soutenu avec un inférieur, car ce dernier est à la fois un familier et un autre lui-même : le favori fait corps avec le monarque dont il est une sorte d'émanation corporelle, il est la voix et les bras de son maître. Comme le résume un sonnet de l'époque, « en nous donnant un autre vous-même, vous montrez au monde / qu'il n'y a que vous qui soyez capable d'être votre égal ».

D'une certaine façon, il en va de même pour les ambassadeurs d'aujourd'hui⁶, qui symboliquement personnifient – entre deux pays – la relation directe de chef d'État à chef d'État : ce n'est que lorsque l'ambassadeur remet officiellement au chef d'État du pays où il est en poste la lettre de créance signée de la main de son propre chef d'État que sont officialisées sa nomination et son accréditation. De plus, être admis dans l'intimité d'un puissant, d'un supérieur, d'un homologue étranger est une des bases importantes du travail diplomatique, un vecteur de l'influence et de l'accès à l'information. L'ouverture ou non de son intimité, de son espace privé, à tel ou tel partenaire diplomatique est le jeu qui définit la place, les réseaux et les moyens d'action de chacun. Ce sont ces différentes facettes que nous allons étudier, notamment à travers les pratiques amicales et d'invitation (à son domicile, au restaurant).

Amitiés et relations professionnelles

Dans ses mémoires, l'ancien ambassadeur Claude de Kémoularia (2007 : 257) écrit :

J'ai fait de la création de rapports personnels et amicaux avec mes collègues la condition sine qua non du succès de la mission.

Une relation personnelle permet de connaître les marges de manœuvre de l'interlocuteur et ainsi de négocier les meilleurs arrangements possibles. Comme l'explique une conseillère politique dans une représentation permanente (RP) :

Il faut essayer d'avoir de très bonnes relations et notamment avec ceux qui ont l'habitude d'avoir des positions très opposées, comme ça vous arrivez quand

6. Les noms à particule restent d'ailleurs légèrement surreprésentés parmi les agents les plus prestigieux du Quai d'Orsay (Piotet, Loriol et Delfolie, 2013).

même à lui dire : « Je comprends ta position, mais ma capitale me demande de faire ça, ils vont m'engueuler. » Et s'ils vous aiment bien, en général ils essaient de trouver une solution.

Se faire un réseau d'amis est une condition de la réussite future dans le métier, les amitiés personnelles et les amitiés entre pays peuvent alors se confondre :

Ils m'ont envoyé au bout de trois ans comme jeune deuxième secrétaire à Moscou, je suis resté trois ans. Je me suis occupé du portefeuille « politique intérieure » qui consiste à observer la vie politique intérieure, se faire le maximum d'amis, anticiper les changements, faire en sorte qu'au moment où il y a une alternance ou un renouvellement politique, on soit les mieux placés pour nouer des relations d'amitié avec le pays (chef de SCAC⁷).

Mais quelle est la limite entre véritable amitié et relations instrumentalisées pour le travail ? Créer la confiance (Weber et Carter, 2003) nécessite une certaine sincérité, un certain engagement de soi sans lesquels la relation risque de « sonner faux », de paraître artificielle et finalement d'être peu productive. Arlie Hochschild (1983), dans son étude sur le travail émotionnel, souligne ainsi l'importance du « jeu en profondeur » visant, pour plus d'efficacité, à vivre plutôt qu'à feindre l'état affectif que l'on veut produire dans la relation. La confiance est un réducteur d'incertitude et de complexité (Luhmann, 2006). Les travaux sur l'évaluation de la « qualité » des personnes dans le cas de tâches complexes (par exemple, Lucien Karpic, 2007, sur les avocats ou Christine Musselin, 2008, sur les universitaires) ont montré comment l'incertitude, en l'absence d'évaluation simple sur des critères univoques et objectivables, pouvait être réduite par le recours aux réseaux d'interconnaissance, à des personnes de confiance, parce que, d'une certaine façon, semblables à soi.

7. Le service de Coopération et d'Action culturelle, dans un pays d'Afrique francophone, comme c'est le cas ici, occupe une place importante. Le titre de « chef », dans le système de la coopération, est l'équivalent de « directeur » dans l'administration.

Dans les ambassades bilatérales, la capacité à obtenir des informations pertinentes et utiles pour les négociations en cours dépend du réseau de relations personnelles nouées au cours de la carrière, comme l'explique ce conseiller politique à propos d'un déjeuner de travail :

On noue des liens pour le travail qui sont aussi parfois des liens d'amitié. En parlant avec lui, je voulais en savoir un peu plus sur la position de son Premier ministre qui n'est pas toujours facile à saisir[...]. Bon, il ne m'a pas dit des nouvelles extraordinaires, mais j'ai le sentiment que ça a été une heure trente utile, le contact est plus proche, maintenant ! Il faut développer des relations de confiance, amicales... c'est un équilibre à trouver. Il faut que je puisse l'appeler un soir à 20 h 30 sur son portable (premier conseiller⁸ de l'ambassade) [c'est-à-dire empiéter un peu sur son intimité dans un pays où celle-ci est jalousement préservée].

Comment se forge cet « équilibre » entre travail (de l'ordre du public, de l'efficacité instrumentale) et amitié (de l'ordre de l'intime, du désintéressement, du plaisir) ? Dans son étude sociologique sur l'amitié, Claire Bidart (1997) tente de dépeindre la façon dont ce type particulier de relation sociale est généralement décrit. Les critères le plus souvent avancés pour définir ce qu'est un « ami » sont la confiance, l'aide en cas de coup dur, la sincérité, le désintéressement, le partage de confidences, la disponibilité, le plaisir d'être ensemble, la possibilité de passer les uns chez les autres à l'improviste, etc. Bien évidemment, ces critères sont hétérogènes et leur importance respective peut varier selon la catégorie sociale ou le genre (par exemple, les ouvriers, les hommes insistent un peu plus sur l'aide ; les femmes, les employées plus sur les confidences ; les classes moyennes et supérieures insistent davantage sur la proximité sociale et la tonalité affective, etc.), mais aussi suivant les contextes où se nouent les amitiés (famille, quartier, travail, vacances, etc.). Entre la représentation générale de l'amitié et des amitiés particulières et concrètes, les écarts peuvent également être grands, les personnes interrogées ayant généralement plusieurs types d'amis. L'amitié dans le travail, remarque Claire Bidart (*ibid.*), à propos d'une étude en milieu ouvrier, suit une dynamique par-

8. Le premier conseiller est le numéro deux de l'ambassade.

ticulière. L'obligation de coopérer avec des personnes non choisies, aux intérêts éventuellement contradictoires et aux origines diverses, peut être un frein à la constitution de relations amicales. Celles-ci se construisent donc à travers le partage de valeurs communes au travail, l'échange de plaisanteries, et – pour devenir plus intimes et particulières – le partage des repas et l'invitation au domicile.

Dans l'univers diplomatique, plutôt masculin et favorisé, marqué par la mobilité géographique régulière et le partage d'une certaine intimité avec les partenaires professionnels, l'amitié n'a pas seulement une visée instrumentale, elle participe aussi d'un « besoin » de relations personnelles et sociales, malgré les relations de concurrence (entre collègues convoitant les mêmes postes prestigieux), voire d'antagonisme (avec des homologues étrangers défendant d'autres intérêts) et l'isolement provoqué par le changement de pays.

Recevoir chez soi pour le travail : l'invitation comme révélateur des rapports sociaux

L'invitation comme outil de travail

Les diplomates invitent régulièrement chez eux ou au restaurant leurs collègues et partenaires professionnels. L'invitation sert à créer des liens utiles pour le travail, notamment dans les postes bilatéraux :

C'est vrai qu'il y a beaucoup de contacts et donc beaucoup de réceptions, de représentations, des cocktails, ça fait vraiment partie du travail, parce que c'est ce qui permet d'avoir de bonnes relations, de meilleurs échanges, si on invite à déjeuner, si on fait une réception, on a un meilleur contact, normalement, donc c'est vrai que cet aspect demeure. De là à dire aristocratique, il y a un certain nombre de noms à consonance aristocratique dans la maison, mais je suppose que dans d'autres professions, je ne sais pas, dans la banque, ça doit être un peu pareil,

explique ce conseiller hors classe⁹, évoquant son expérience en ambassade.

9. Qui a atteint le plus haut échelon possible de son grade de conseiller.

Comme nous l'avons vu, l'invitation vise à construire et entretenir la confiance avec les interlocuteurs du diplomate :

Une fois que j'ai identifié les gens que je suis plus susceptible d'appeler pour leur poser des questions, l'idée c'est d'abord de les inviter, ou de demander une réunion ou un meeting avec eux parce qu'il y a des gens qui sont très occupés, il est donc compliqué de les inviter à déjeuner, mais en tout cas demander une réunion avec eux, ou les inviter à déjeuner, et, à cette occasion-là, leur expliquer qui je suis, pourquoi je suis intéressé à leur parler, qu'ils m'expliquent un peu qui ils sont, d'où ils sont, etc., et ensuite on commence une relation de confiance. Ensuite on s'appelle régulièrement, soit on se voit, soit on ne se voit pas, enfin on se parle par téléphone, et on reste en contact régulièrement de façon à atteindre un niveau de confiance et d'explication réciproque qui est suffisant pour qu'on se dise vraiment les choses plutôt que d'échanger dans la langue de bois (premier conseiller en ambassade).

En multilatéral, l'invitation est moins centrale, mais reste utile pour favoriser les relations de travail, comme l'explique ce conseiller à la représentation permanente auprès de l'Union européenne :

Il y a quand même pas mal d'invitations de couples du même pays, ou entre gens, notamment du Conseil qui se regroupent par rapport aux groupes de travail où ils négocient ensemble.

Certaines cultures semblent favoriser l'invitation chez soi, tandis que d'autres privilégient l'invitation à l'extérieur :

En général oui, j'invite à déjeuner, ou je demande un rendez-vous, ou alors je l'invite à déjeuner, dîner ou boire une bière dans un pub, parce qu'il y a des modes très informels au Royaume-Uni. Si j'habitais... si je faisais ce travail-là en Allemagne, par exemple, je pense que j'aurais un autre comportement (premier conseiller dans une ambassade européenne).

Le cas de la résidence (de l'ambassadeur ou du consul général¹⁰) est particulier car il s'agit à la fois d'un lieu public (pour les réceptions, l'hébergement des hôtes de marque) et d'un lieu privé (pour le chef de poste et sa famille). Il est donc révélateur du lien entre intimité et relations sociales. Comme le dit de façon laconique un ambassadeur :

Il y a ce qu'on fait à l'extérieur, et il y a ce qu'on fait à la résidence, c'est-à-dire les gens qu'on invite. Et ça, ça partage.

L'invitation à la résidence marque l'appartenance aux différents cercles de proximité avec le pouvoir, comme l'évoque cet ancien ambassadeur :

Je me souviens effectivement avoir eu dans certains postes, des agents de catégorie B ou C, être extrêmement blessés, à juste titre, parce qu'ils n'étaient pas invités plus d'une fois à la résidence dans l'année, en dehors du 14 Juillet¹¹.

La traditionnelle réception du 14 Juillet est ouverte en principe à toute la communauté française, mais l'habitude a été prise de la doubler, dans la plupart des ambassades, d'une seconde réception, plus intime, pour un petit nombre de « VIP » dont la sélection fait l'objet d'âpres négociations.

Faire partie des *happy few* invités à domicile ou « invités VIP », c'est pouvoir participer à la décision, échanger des informations confidentielles, renforcer la confiance. D'où les plaintes de certains personnels subalternes qui ont le sentiment de ne pas être entendus parce qu'ils n'accèdent pas aux échanges privés et intimes :

Exemple : le grand boss du SCAC, quand moi je lui ai parlé d'un problème à l'école [française locale], il a dit : « C'est [du ressort de] l'Éducation nationale ».

10. Le consul général est à la tête du réseau consulaire (et de consuls adjoints) dans le pays où il est accrédité. Il est donc « chef de poste » au même titre que l'ambassadeur, même si son prestige est moindre. Il peut parfois exister une concurrence entre les deux pour savoir qui peut inviter (ou peut être invité par) les personnalités importantes.

11. De même, un premier conseiller rapporte : « C'est plus vrai pour d'autres personnes de l'ambassade qui, n'ayant pas le statut de diplomate, peuvent encore se bagarrer pour avoir des cartons d'invitation et tout ça. »

Quelques mois plus tard, il a eu un invité important qui devait avoir son enfant dans la classe [où se posait le problème] et qui lui en a parlé à un dîner. Le lendemain, il m'appelle et me dit : « J'ai appris les problèmes », je lui dis : « Non, ça fait deux mois que vous les connaissez », il me dit : « Je déclenche une inspection » (intendant d'ambassade).

Recevoir et inviter les sociologues

Comme les Pinçon-Charlot (1997) dans leurs recherches sur la grande bourgeoisie, notre équipe de sociologues a pu, durant l'enquête, être invitée au domicile de certains des diplomates interrogés. Cette observation participant au rite de l'invitation est le seul moyen de disposer de données ethnographiques directes, tant il semble peu envisageable d'observer des invitations auxquelles nous n'aurions pas été conviés : l'intimité, justement, aurait été rompue !

L'invitation des deux sociologues à dîner chez la consule générale¹² en poste dans un pays africain illustre le travail de classification sociale et de construction de cercles de proximité. Présents pendant dix jours dans l'ambassade pour y réaliser des entretiens et des observations, les deux sociologues (Valérie Boussard et Marc Lorient) avaient d'abord été invités à un dîner avec une délégation de sénateurs de passage. Mais l'un des sénateurs a refusé que les sociologues participent à ce repas, estimant qu'il s'agissait d'un « inacceptable mélange des genres ». D'une certaine façon, l'invitation définit en effet quelle est la « place » des personnes invitées ensemble. C'est finalement avec les stagiaires en poste à l'ambassade que nous avons été conviés. Avant cette invitation, j'avais rencontré le mari de la consule, également en poste à l'ambassade :

Le deuxième jour d'observation, un monsieur, qui se présente comme appartenant au service culturel de l'ambassade, vient me parler, dit qu'il apprécie la sociologie et la psychologie, me demande quelles sont mes hypothèses de recherche. Il me dit qu'il connaît bien Dominique Wolton du CNRS et qu'il l'a reçu chez lui [en fait, c'est le mari de la consule, mais je ne m'en rendrai compte que plus tard] (notes de terrain).

12. Voir note 10.

En plus des deux stagiaires, une amie du couple, poète et éditrice, est invitée. Lors du repas, d'une haute volée culturelle, un des deux stagiaires, par manque de références, se trouve progressivement exclu de la conversation. Le couple évoque également les difficultés du mari qui, pour suivre sa femme, a dû accepter un poste en dessous de son grade comme directeur adjoint de l'institut culturel français, ce qui l'a conduit à entrer en conflit avec le directeur de cet institut. Une anecdote rapportée lors de ce repas est révélatrice : le mari de la consule avait invité un ami écrivain célèbre (à qui il avait auparavant raconté ses difficultés relationnelles avec le directeur de l'institut culturel) chez lui. Mais le directeur de l'institut culturel s'est arrangé pour le faire venir à son propre domicile et ainsi humilier le mari :

Ils sont arrivés bras dessus bras dessous comme deux vieux amis en rigolant et l'écrivain m'a demandé un stylo pour noter l'adresse du directeur de l'institut et me prévenir qu'il passerait ce soir prendre ses affaires. J'avais une vieille clé, dans mon bureau, et je lui ai tendue. C'était symbolique, je lui avais ouvert la porte de ma maison et de mon amitié, mais il a fait celui qui n'avait pas compris. Je trouve que pour un écrivain, c'est un manque d'imagination métaphorique. Pour moi, ça a été comme un chagrin d'amour!

Une seconde observation concerne cette fois deux autres sociologues de l'équipe (Françoise Piotet et Vincent Porteret) lors de leur étude de l'ambassade de France dans un petit pays européen. Ils sont invités chez le directeur de l'institut culturel français en même temps que le premier conseiller et sa femme. L'hôtesse s'excuse de sa tenue auprès de la femme du premier conseiller qui est plus « habillée » (la seule à l'être vraiment, ce qui marque la distance)¹³. L'hôtesse a fait la cuisine et s'occupe du service avec son mari. Une partie de la discussion est consacrée à la demande faite à une enseignante de l'institut par l'ambassade d'accompagner le Premier ministre français qui arrive la semaine suivante et souhaite une

13. La femme du premier conseiller offre à la maîtresse de maison un beau guide sur les hôtels de charme du pays. Elle montre à son hôtesse ceux où ils sont déjà allés. Pas de chance, le livre porte une dédicace qui montre qu'il s'agit d'un cadeau déjà offert! L'invitée s'en sort en parvenant à personnaliser ce cadeau impersonnel, offrant involontairement une sorte de parabole des relations sociales en milieu diplomatique.

visite guidée d'un site historique local. Là encore, la soirée permet à la fois d'avancer dans le travail, de rapprocher les partenaires et de montrer les liens de pouvoir (évocation du Premier ministre).

Une situation intermédiaire entre le repas professionnel et l'invitation au domicile a été expérimentée lorsque le sociologue (Marc Lorient) a été invité par le numéro deux de l'ambassade, au premier jour de son enquête, au restaurant en compagnie de l'épouse du diplomate. Il s'agissait alors de créer un cadre plus informel et convivial, de personnaliser la relation, mais aussi de donner à l'épouse (maître de conférences à l'université, donc proche socialement du chercheur) l'occasion d'évoquer ses difficultés (carrière entravée, obligations liées au rôle social d'épouse de numéro deux sans aucune compensation ou aide du ministère).

Ces trois exemples révèlent différentes fonctions de l'invitation : tout d'abord marquer la place de chacun dans le réseau différencié d'intimité et de commensalité. Ensuite pouvoir se montrer proche d'un responsable politique, d'un scientifique ou d'un artiste connu, c'est-à-dire se positionner soi-même symboliquement sur un même plan, d'où l'attention aux différents hôtes, à leur qualité. D'où également les formes de vérification informelles du degré de connaissances culturelles, des goûts, des relations sociales personnelles. Les discussions sont un moyen d'évaluer et de mettre à l'épreuve différemment les collaborateurs et subordonnés de façon à trouver ceux en qui on peut avoir confiance (les autres soi-même¹⁴). De plus, cela permet de trouver un temps pour l'échange en dehors du temps de travail et avec des interlocuteurs privilégiés, sélectionnés. Enfin l'invitation des sociologues permet de donner à voir un aspect du travail diplomatique et des contraintes qu'il impose au couple en matière d'horaires de travail (en dehors des « heures de bureau »), mais aussi une coutume propre au milieu qu'il ne faut pas prendre seulement pour du loisir ou du dilettantisme (les diplomates rencontrés se sont souvent dits affectés par les représentations erronées de leur travail diffusées par exemple dans les publicités pour une marque de rochers en chocolat).

14. Les évocations de Dominique Wolton du CNRS ou du poste de maître de conférences de l'épouse sont une forme de rappel de la proximité sociale.

Le travail diplomatique, un travail familial

Le travail non rémunéré des conjoints

Ce travail de constitution de liens d'amitié et d'invitation est un travail familial, traditionnellement exercé, comme pour les femmes de préfets (Singly et Chaland, 2002), par l'épouse :

On nous reproche parfois d'être superficiels, de passer notre temps à des cocktails ou à recevoir. Mais si on est dans un pays pour trois ans, pour faire des liens, il faut aller vers les gens, les inviter. Ce n'est pas comme quand on est toute sa vie au même endroit et que les relations se font toutes seules avec le temps. En poste, si vous ne faites pas la démarche, vous restez tout seul. Alors on invite et on va aux invitations. C'est le seul moyen pour créer des contacts (épouse de diplomate).

Au sein du ménage, même au-delà des métiers diplomatiques, c'est souvent le rôle de la femme de prendre en charge l'intime et les relations amicales au profit de l'« entreprise familiale » ; relations personnelles et professionnelles sont en effet imbriquées, de façon subtile :

Vous le recevez chez vous et vous l'appellez Monsieur l'Ambassadeur, et vous le vouvoyez ? – Oui, vous, et pourtant on est très lié, il m'envoie des e-mails régulièrement. Ma femme était très bien avec son épouse, ma femme tutoie la femme de l'Ambassadeur, moi je ne peux pas (consul adjoint).

La lecture de mémoires de femmes d'ambassadeurs (par exemple Olivier, 2001 ; Pérol, 2002) et de travaux historiques et sociologiques (Denéchère, 2004 ; Hochschild, 1969 ; Piotet, Lorient et Delfolie, 2013) permet de reconstruire une sorte d'idéal-type de l'épouse traditionnelle de diplomate (et de l'aide qu'elle apporte à son mari dans sa carrière et son travail). Issue d'un milieu social élevé, elle possède le savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour recevoir les élites de la société locale comme nationale, superviser l'entretien de la résidence et animer ou participer à la vie féminine des expatriées et des épouses de dignitaires locaux. Par sa famille, elle dispose d'un capital relationnel et économique qui facilite l'entrée de son mari dans les réseaux d'influence. Si elle n'exerce pas d'activité rémunérée, des activités artistiques et sociales permettent de revaloriser la bonne image du couple dans la haute société locale.

Ce rôle traditionnel de femme de diplomate est toutefois remis en cause par des conjoints (un tout petit peu plus souvent des hommes) déclinant de plus en plus souvent cet exigeant travail bénévole de représentation. La sociologue américaine Katherine Hughes (1999) a réalisé 52 entretiens avec des conjoints de diplomate, dont 42 sont des femmes; parmi ces dernières, elle oppose les « épouses traditionnelles » dont l'âge moyen est de 58 ans aux « épouses non engagées » dans l'activité de leur mari, dont l'âge moyen est de 34 ans, signe d'un refus de rôle dans les jeunes générations. Un premier conseiller d'ambassade explique, de même :

Je ne vois pas pourquoi c'est le conjoint, en général une femme, qui doit s'occuper de mettre les fleurs, du menu, d'être à l'entrée [...]. C'est d'un autre siècle, mais ce que je dis là est complètement iconoclaste pour certains ambassadeurs ou diplomates chevronnés, la maîtresse de maison représente la France [...] moi je considère que ce n'est pas la France d'aujourd'hui. Ce n'est pas pour ça que les gens sont mal reçus, les gens comprennent très bien, si on leur explique : « Ma femme n'est pas là parce qu'elle a son activité à elle. »

Sans rejeter totalement le rôle social d'épouse de diplomate, les femmes que nous avons rencontrées déclarent toutes vouloir poser des limites, comme l'expriment ces deux épouses de diplomate :

Bon, il y a aussi les obligations liées au travail du conjoint. Mais il faut savoir mettre des limites. Moi je sais que lors de la première expatriation, j'allais à pas mal de cocktails, de dîners avec mon mari, mais après, j'y suis allée de moins en moins [...].

Moi quand je me suis mariée, mon mari m'a dit : « Tu sais, femme de diplomate, c'est un métier ! » Je lui ai répondu : « Oui, mais un métier à temps partiel ! Intermittent, même ! »

Il n'y a plus forcément de rôle social unique de l'épouse, mais des rôles particuliers en fonction des aspirations de chacune :

Il faut proposer aux gens, ne rien imposer. Je me rappelle, à Beyrouth, le premier conseiller m'a dit : « J'ai vu que vous étiez infirmière, que vous avez fait

de 'humanitaire, nous avons besoin de quelqu'un pour faire du posthumanitaire dans les camps! » Ça ne m'a pas plu du tout, parce que l'humanitaire, je ne voulais justement surtout plus en faire et puis parce qu'il m'a presque présenté ça comme une obligation! Je suis assez grande pour savoir ce que je dois faire de mon temps libre!

Un travail qui modèle la famille et la vie privée

Si les conjoints prennent plus de distances et cherchent à préserver leur vie personnelle, il n'en reste pas moins que les obligations professionnelles pèsent sur la constitution de la famille, même si cela se fait de façon différente en fonction du genre. Ainsi, il n'est pas rare que les hommes diplomates épousent des femmes habituées à l'international, qu'elles soient étrangères, migrantes, expatriées ou issues de familles cosmopolites¹⁵. Il existe toute une littérature sur les « familles internationales », censées être plus résilientes, s'adaptant mieux au changement et à la mobilité (Smith, 1996 ; Pollock et Van Reken, 2001).

Mon épouse est d'origine mauricienne, elle est habituée à un cadre multiculturel, je l'ai rencontrée en Angleterre dans les années 1970, quelqu'un qui a l'habitude de s'adapter, de voyager à l'étranger, je crois que c'est important ça, sinon on ne tient pas le coup en général (secrétaire de chancellerie¹⁶).

Épouser une femme étrangère, c'est aussi élargir le réseau relationnel, les compétences sociales et linguistiques du couple :

Ma femme est d'origine chinoise. Quand je l'ai rencontrée, elle était au secrétariat des Nations unies, elle avait une formation de professeur d'anglais pour un public chinois, donc elle fait le contraire, elle a suivi maintenant une formation de

15. Certaines personnes interrogées ont évoqué le cas de collègues qui, après un divorce, se sont remariés avec des femmes de pays du Sud, supposées mieux accepter un rôle traditionnel et subalterne.

16. Secrétaire de chancellerie est un titre administratif plus qu'une fonction puisque cet agent de catégorie B travaille, à l'étranger, bien plus souvent dans les consulats que dans les chancelleries (c'est-à-dire le cœur politique de l'ambassade).

professeur de chinois pour un public étranger, et c'est beaucoup plus exportable (conseiller politique, RP).

Mais la relation joue dans les deux sens : le choix d'une épouse étrangère vient renforcer et confirmer la vocation pour une carrière internationale, la dimension cosmopolite que le couple veut se donner :

Et je dirais que ce qui vraiment m'a fait pencher pour demander un poste à l'étranger, c'est que j'étais sur le point de me marier avec une Colombienne et que je m'imaginais plus l'emmener aux quatre coins du monde, notamment en Amérique latine, qu'aux confins de la France (premier conseiller, RP).

Pour le couple, un arbitrage permanent doit être fait entre les carrières de l'un et l'autre des conjoints, pour les études des enfants, le niveau de vie et de sécurité lié aux différentes affectations, etc. (Piotet, Loriol et Delfolie, 2013), la vie privée s'en trouve affectée et indissolublement liée aux choix professionnels.

Les contraintes sont encore plus grandes pour les femmes diplomates qui doivent souvent choisir entre carrière et vie familiale :

Je vis seule[...] Avec le travail que je fais, ça ne pourrait pas être autrement. Mais bon, pour moi, il faudra que ça ne dure qu'un temps ! Un rythme comme ça ! Je n'ai pas envie de rester seule toute ma vie, j'ai envie d'avoir des enfants et là, avec mon travail actuel, ce n'est pas possible. Pour une femme, ce n'est pas possible quand on rentre à neuf, dix heures du soir. J'ai des collègues masculins, dont les femmes ne travaillent pas et s'occupent des enfants, qui peuvent garder ce rythme-là. Ils ne voient leurs enfants que le week-end, mais pour une femme ce n'est pas possible. Vous n'avez qu'à regarder : toutes les femmes qui sont ambassadeurs, déjà il n'y en a pas beaucoup, mais elles sont toutes célibataires¹⁷ (conseillère politique, RP).

Les femmes diplomates que nous avons rencontrées disent alors devoir choisir entre le célibat qui impose un double travail (de diplomate et

17. Au moment de l'étude, sur les 15 femmes ambassadeurs (moins de 10 % du total), 14 étaient célibataires ou célibataires géographiques.

d'hôtesse de maison) ou le choix d'un compagnon adaptable et flexible (un artiste, un chercheur, voire un enseignant, d'après les entretiens, semblent pouvoir plus facilement continuer leur travail à l'étranger).

Conclusion

Le lien entre public et privé, intime, professionnel et politique, dans le travail et la vie des diplomates et de leur famille montre que la définition de ce qui est intime et privé et de ce qui ne l'est pas (et peut être mobilisé dans l'espace public ou professionnel), comme les frontières entre ces deux ensembles, fait l'objet de débats, de discussions, de négociations par les diplomates eux-mêmes et au sein de leur famille. Certaines ouvertures de l'espace privé à des partenaires de travail sont acceptées, voire voulues (l'écrivain ou le scientifique que l'on est heureux et fier d'inviter chez soi, les amis que l'on prend plaisir à se faire loin de son pays), d'autres sont perçues comme « d'un autre temps ».

Le domicile n'est pas seulement le lieu de la vie privée, mais aussi parfois un lieu d'entretien du capital social et professionnel selon différentes configurations (Coenen-Huther, 1991) : Le « domicile-salon » propre à la bourgeoisie traditionnelle sépare, comme dans la résidence de l'ambassadeur, le domicile entre zone publique et zone privée, tandis que le « domicile-foyer » des nouvelles classes moyennes implique un plus grand dévoilement de son intimité afin de créer un style moins conventionnel propice à la construction de la relation. Enfin, le « domicile-forum », typique des milieux avant-gardistes, revendique une large ouverture¹⁸.

D'un côté, les formes les plus traditionnelles et conventionnelles d'articulation entre le travail et la vie privée sont de plus en plus rejetées (par exemple, l'épouse refuse de jouer le rôle d'hôtesse de maison dans un « domicile-salon » ou de « dame patronnesse » au profit de l'ambassade) et la possibilité de choix personnels est mise en avant. De l'autre, la demande d'authenticité dans les rapports sociaux suppose de donner davantage accès à son intimité, au sein du « domicile-foyer ». Paradoxalement,

18. Ces formes d'ouverture s'opposeraient au domicile « champ clos » ou « refuge », plus caractéristique des classes populaires.

la contradiction entre les impératifs du métier et le désir de préserver son autonomie personnelle et des relations sociales plus décontractées conduit à mêler plus intimement le professionnel et le privé, à passer de rôles sociaux standardisés et compartimentés à des constructions plus instables et singulières où représentation, négociation et décontraction se combinent de façon complexe et évolutive, avec un style plus « convivial » et « authentique », sans cesse à réinventer.

Références bibliographiques

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, 2010, « Les métamorphoses de l'intime. Repenser les relations entre le public et le privé au travail », *Empan*, 1, n° 77, p. 13-17.

BIDART, Claire, 1997, *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte.

BRAVO, Paloma, 2012, « Dans l'intimité du Prince. Les fondements de la *privanza* dans l'Espagne du XVII^e siècle », dans Paloma Bravo, Cécile Iglesias et Philippe Rabaté (éd.), *L'expression de l'intériorité. Vivre et dire l'intime à l'époque moderne*, Centreinterlangues, non paginé. Voir : <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00752773>>.

COENEN-HUTHER, Jacques, 1991, « Le domicile : sphère privée et sphère publique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 91, p. 301-313.

DASQUE, Isabelle, 2007, « Une élite en mutation : les diplomates de la République (1871-1914) », *Histoire, économie & société*, vol. 4, n° 26, p. 81-98.

KÉMOULARIA, Claude de, 2007, *Une vie à tire-d'aile. Mémoires*, Paris, Fayard.

DENÉCHÈRE, Yves (dir.), 2004, *Femmes et diplomatie*, Bruxelles, Peter Lang.

HOCHSCHILD, Arlie, 1969, « The role of the ambassador's wife: An exploratory study », *The Journal of Marriage and the Family*, vol. 31, n° 1, p. 73-87.

–, 1983, *The Managed Heart: Commercialization of Human Feeling*, Berkeley, University of California Press.

HUGHES, Katherine, 1999, *The Accidental Diplomat. Dilemmas of the Trailing Spouse*, Putnam Valley, Aletheia Publications.

KARPIK, Lucien, 2007, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard.

LEVRON, Jacques, 1965, *La cour de Versailles aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette.

LUHMANN, Niklas, 2006, *La confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica.

MUSSELIN, Christine, 2008,
Les universitaires, Paris, La Découverte.

OLIVIER, Geneviève, 2001,
*Mariée avec le Quai d'Orsay. Survol
d'une vie*, Paris, Éditions Pasquier-Fay.

PÉROL, Huguette, 2002,
Femme d'ambassadeur, Paris, François-
Xavier de Guibert Éditions.

**PINÇON, Michel
et PINÇON-CHARLOT, Monique**, 1997,
*Voyage en grande bourgeoisie. Journal
d'enquête*, Paris, Presses universitaires
de France.

**PIOTET, Françoise, LORIOL, Marc
et DELFOLIE, David**, 2013,
*Splendeurs et misères du travail des
diplomates*, Paris, Hermann.

**POLLOCK, David
et VAN REKEN, Ruth**, 2001,
Third Culture Kids, Boston, Nicholas
Brealey Publishing.

**SINGLY, François de
et CHALAND, Karine**, 2002,
« Avoir le "second rôle" dans une équipe
conjugale. Le cas des femmes de préfet
et de sous-préfet », *Revue française de
sociologie*, vol. 43, n° 1, p. 127-158.

SMITH, Carolyn, 1996,
*Strangers at Home: Essays on
the Effects of Living Overseas and
Coming "Home" to a Strange Land*,
Bayside, Aletheia Publications.

**WEBER, Linda
et CARTER, Allison**, 2003,
The Social Construction of Trust,
New York, Kluwer Academics/Plenum
Publishers.

Dessiner les frontières de l'intime dans le cadre des soins

Drawing the frontiers of privacy during hospital care

Cherry Schrecker et Lauréna Toupet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2416>

DOI : 10.4000/socio.2416

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 45-81

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Cherry Schrecker et Lauréna Toupet, « Dessiner les frontières de l'intime dans le cadre des soins », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2416> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2416>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Dessiner les frontières de l'intime dans le cadre des soins

Drawing the frontiers of privacy during hospital care

Cherry Schrecker et Lauréna Toupet

- 1 Selon les circonstances, l'intimité est définie en référence au corps, à l'individu et à sa subjectivité (Castra, 2004a ; 2010), au contexte familial. Elle est citée dans le cadre des soins comme une valeur à promouvoir, à protéger, à préserver ou à mettre à contribution pour le bien des patients. Les conceptions et les pratiques vis-à-vis de l'intime et de l'intimité varient en fonction des lieux d'hospitalisation et de l'état de santé des patients. Selon les situations, les patients et les soignants œuvrent à normaliser les actes intrinsèques aux soins permettant à chacun de garder pour soi ses secrets, sa gêne ou son dégoût. Ces efforts visent à maintenir le patient au sein de la vie familiale et à préserver l'image d'un corps « présentable et contrôlée », au cours de la maladie et même au-delà de la mort (Memmi, 2015 : 142). Au fond, ce qui est en jeu est le maintien de l'image d'un être humain qui, en tant que « sujet », conserve sa capacité d'action, son intégrité corporelle et son aspect vivant.
- 2 En effet, l'attention accordée à l'intimité est liée au dilemme fondamental du statut du patient en tant que personne (Carricaburu et Ménoret, 2004). Une tension est souvent évoquée entre le corps-objet (Zolesio, 2012) et le patient-sujet acceptant avec plus ou moins de difficulté de vivre dans son corps transformé par la maladie et les interventions médicales (Gaille, 2007). Les mesures mises en place pour la préservation de l'intimité témoignent du désir d'éviter la « dépossession de soi », c'est-à-dire « la perte progressive des attributs qui font la personne morale dans la société contemporaine » (Weber, 2012 : 329). Ces attributs peuvent siéger dans le corps ou être liés à un espace. En ce sens, Djaoui (2014 : 18) évoque la nécessité pour le patient de maîtriser une portion du territoire remplissant les fonctions d'un authentique « chez-soi », de façon à pouvoir se reconnaître comme sujet, siège de l'intime. Ajoutons, avec Laé (2002 ; 2003), l'idée de la propriété de soi et le droit de garder secret ce qui est à soi ou qui relève de sa communauté affective.

- 3 L'intimité est diversement définie selon qu'on fait référence à l'environnement, au corps, aux relations et à l'histoire des personnes soignées (Laroque, 2007). Son respect, comme séparation entre « ce qui peut se montrer en public [et] ce qui se dérobe au regard » (Berrebi-Hoffmann, 2009 : 10), est souvent évoqué par les soignants pendant les entretiens comme un élément essentiel au bon déroulement de la prise en charge. Les conceptions de l'intimité et du comportement à tenir à l'égard de l'intime varient selon l'état de santé des patients, les lieux d'hospitalisation (en structure hospitalière ou à domicile), les normes qui gouvernent ces lieux et la manière dont les acteurs traduisent les normes en action. De ce fait, les frontières de l'intime sont constamment redéfinies et renégociées. Chaque infraction aux normes qui gouverneraient l'intimité en dehors du contexte médical s'accompagne de mesures destinées à banaliser et à rendre acceptable ou, à défaut, supportable la « transgression » dans le cadre des soins. Les directives institutionnelles destinées à protéger l'intimité des patients, exprimées dans les fiches d'enseignement sur la toilette et dans de nombreux articles commentant cette activité, ne sont pas nécessairement appliquées à la lettre dans la pratique quotidienne. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer, telles que les habitudes au sein du service, les contradictions entre différentes positions déontologiques, les préférences individuelles ou les avis divergents sur les besoins des patients.
- 4 Cet article fait référence à des recherches conduites sur trois terrains entre 2011 et 2015. La première s'est déroulée dans un institut hospitalier spécialisé dans le traitement des cancers. Elle s'inscrit dans un travail mené conjointement par le personnel et des chercheurs invités à participer à un groupe de réflexion éthique. La question de l'intimité ayant été soulevée à plusieurs reprises au sein de ce groupe, il a été décidé de lui consacrer une recherche spécifique. Quarante entretiens ont été réalisés : vingt avec des patients et vingt avec des membres du personnel soignant¹. Ces entretiens ont ensuite été transcrits et soumis à une analyse thématique et à une analyse de discours. Dans ce contexte, l'intimité est surtout conçue comme relevant de l'individu, nécessitant une protection contre toute incursion, notamment à l'égard de son corps.
- 5 La deuxième recherche, d'une durée de deux ans (2012-2014)², a été effectuée auprès d'une équipe d'hospitalisation à domicile (HAD). La méthodologie mise en œuvre s'appuyait sur un travail d'observation des pratiques d'HAD par l'intermédiaire d'un suivi des tournées du médecin aux domiciles des patients, de l'observation du travail des bénévoles et des réunions de service. Une trentaine d'entretiens avec les soignants, les patients, les aidants et d'autres personnes impliquées dans l'HAD (psychologues, travailleurs sociaux, bénévoles) ont également été réalisés. Des entretiens complémentaires ont été effectués auprès de personnes ayant une expérience d'HAD, mais non impliquées dans le protocole cité (gestionnaires, soignants, patients, entourage). Dans ce contexte, nous parlons plutôt du « cercle intime », siégeant dans l'espace domestique, qui inclut le patient et son entourage proche.
- 6 Le troisième terrain a pris la forme d'un stage d'observation dans une unité de soins palliatifs, trois jours par semaine pendant deux mois en 2015 (Toupet, 2015). En tant que stagiaire, l'une des coauteurs a assisté aux échanges d'informations lors des changements d'équipe (transmissions), aux réunions hebdomadaires d'équipe pour faire le point sur chaque patient (*staffs*), et à la réunion annuelle de toutes les composantes du centre de soins palliatifs. La méthode consistait en la tenue d'un journal de terrain, un travail d'analyse des feuilles de relève³, ainsi qu'en la conduite de

plusieurs entretiens avec des membres du personnel soignant : médecin, psychologue, kinésithérapeute, aides-soignants. Au moment du décès, l'équipe soignante s'efforce de préserver l'intimité du patient et de son entourage.

- 7 En nous appuyant sur ces trois terrains nous montrerons comment les diverses conceptions de l'intimité se transforment en pratiques. Pendant la maladie et en fin de vie, celles-ci sont vouées à maîtriser la souffrance et à maintenir l'image d'un être autonome, digne et en pleine vie :

La subjectivité des malades en fin de vie est l'un des supports privilégiés de l'activité déployée. Celle-ci est donc significative d'une conception du « bien mourir » où l'expérience intime et le vécu intérieur de l'individu mourant deviennent des dimensions à part entière du travail médical et soignant. Ces dimensions guident et structurent fortement les rapports sociaux dans le domaine de la fin de vie. [...] Il s'agit alors d'envisager la mort et la fin de vie comme un processus permettant à l'individu, au terme d'une quête de soi, de devenir pleinement lui-même (Castra, 2010 : 16).

- 8 Cette image d'une personne à part entière persiste après la mort.

Un service hospitalier en cancérologie

- 9 En structure hospitalière, en réponse à la demande formulée par l'enquêtrice d'une définition de l'intimité, les patients et les soignants évoquent la partie de soi qu'on garde cachée ou font référence à « l'individu en sa globalité » (soignant 4). Cependant, la description de leurs pratiques révèle comme préoccupation dominante l'intimité corporelle. Au sein de cette unité un grand nombre de patients ont subi des opérations invalidantes à court ou à long terme qui peuvent marquer durablement le corps. Dans ces circonstances, les normes gouvernant habituellement le rapport au corps (des parties du corps qui peuvent être vues ou touchées par autrui, ainsi que les normes esthétiques de beauté corporelle) sont modifiées ou suspendues. Patients et soignants à la fois sont conscients des contraintes et de la gêne potentielle.
- 10 Des mesures sont prises pour recréer des espaces qui rappellent des lieux privés : l'occultation des endroits potentiellement visibles de l'extérieur (y compris des paravents autour des lits en chambre double), le respect de la chambre en tant qu'espace privé dans lequel le patient est protégé contre toute intrusion – les soignants frappent à la porte avant d'entrer, même si très souvent ils entrent par habitude sans attendre la réponse du patient –, l'exclusion de la famille et d'autres visiteurs au moment des soins. Cette dernière pratique est paradoxale, étant donné qu'en France la chambre du malade est légalement un espace privé (ce qui en principe devrait permettre au patient d'inclure autant que d'exclure). Dans les faits, il est rare qu'un soignant permette à la famille d'assister aux soins, même si celle-ci ou le patient le souhaite. Ces ambiguïtés liées à l'utilisation de la chambre brouillent la frontière entre les droits de la personne et les impératifs liés au lieu public qu'est l'hôpital.
- 11 L'exposition du corps, le toucher « intime⁴ » et les marques, souvent décrites comme enlaidissantes (cicatrices, déformations dues aux tumeurs), sont vécus par les patients comme une contrainte résultant de leur état de santé. La plupart du temps, le toucher ou le regard, susceptibles d'enfreindre l'intimité corporelle, sont considérés comme inévitables ou nécessaires. Les patients délèguent ainsi la responsabilité des soins corporels au personnel soignant : « Oui, c'est leur travail, ils savent ce qu'il faut qu'ils

fassent, hein ? » (patient 4). Pour les patients cette délégation est liée au contexte : « On le prend sur soi, on sait bien que quand on est dans un centre hospitalier on n'est pas à la maison, donc il faut un peu... ? » (patient 19).

12 Des efforts sont faits par les soignants pour neutraliser la gêne liée au toucher en laissant faire le patient dans la mesure du possible. Quand des actes comme la toilette sont effectués par le personnel soignant, deux techniques servent à normaliser l'intrusion dans cette sphère intime (ici le corps et en particulier les parties génitales) : la dépersonnification – par la division du corps en parties liées à l'acte à accomplir – et la redéfinition des moments potentiellement gênants en privilégiant l'aspect relationnel.

13 Pour ce qui concerne la dépersonnification, la division du corps en parties à soigner et la division temporelle des soins contribuent à mettre en avant l'aspect technique en limitant l'exposition du corps. Avant une opération, le port de culotte en papier est maintenant de mise pour atténuer la gêne ressentie à la fois par les patients et le personnel soignant au moment (par exemple) du transfert du patient vers la table d'opération.

C'est très important parce que la personne reste quand même habillée [...] et puis l'intimité elle est couverte [...] quand ils sont endormis il n'y a plus d'intimité, nous on s'occupe du corps, on va laver les zones qu'on va opérer. Pour nous y a la personne endormie, c'est plus pareil [...] après il faut qu'on travaille avec ce corps, donc on le protège [...] parce qu'une personne endormie c'est quand même notre responsabilité, elle est endormie, elle ne réagit à rien donc (soignant 1).

14 La présence ou l'absence de conscience du patient est ici un facteur qui entre en compte dans l'évaluation de l'intimité. Cela rend les frontières subtiles, et nous verrons plus tard que, dans d'autres circonstances, l'intimité est induite même en l'absence de conscience. Pour ce qui concerne l'intervention chirurgicale, « les champs opératoires font qu'on fait un petit peu abstraction du corps. Le fait d'écharper une partie du corps on fait un peu abstraction du reste » (soignant 1). Une abstraction similaire est faite dans le protocole de la toilette :

On commence par le visage, ensuite [...] le torse, donc tant qu'on fait ça, on a toujours un drap qui cache les organes génitaux et les jambes, ensuite donc on laisse ce drap sur les organes génitaux et les jambes, on met un drap propre sur le haut du torse. En fait la personne n'est jamais dénudée complètement [...] (soignant 7).

15 Pour une toilette en brancard on couvre en alternance l'avant ou l'arrière du corps. La séparation entre les différentes parties du corps est souvent justifiée par des raisons techniques, notamment pour des questions d'hygiène. Ainsi les soignants distinguent-ils les zones contaminées des zones non contaminées, tant pour la toilette que pour un geste technique telle la pose d'une sonde urinaire. Paradoxalement, nos observations et certains entretiens font état de précautions similaires prises pendant la toilette mortuaire : « Il n'y a plus qu'une enveloppe corporelle donc on respecte peut-être encore plus l'intimité du patient » (soignant 7)⁵.

16 La redéfinition des actes potentiellement gênants passe par l'explication des gestes à accomplir (technique évoquée par Goffman, 1973) pour légitimer des conduites qui constitueraient sinon une infraction aux normes. L'accent est mis sur l'aspect relationnel au moment des soins et sur les liens affectifs qui s'établissent entre soignants et patients. Ainsi, certains soignants se disent à l'écoute pour tenter de faciliter le séjour des patients, calmer les angoisses et échanger avec les familles.

Néanmoins, la souffrance des soignants et l'atteinte à leur propre intimité face à la maladie, la souffrance et la mort (Bogalska-Martin, 2007) sont souvent évoquées, au même titre que leurs difficultés à établir et à maintenir la « bonne distance » avec les patients (Castra, 2004a ; Tisseron, 2007).

- 17 Certains contenus des formations pour infirmiers/ infirmières tentent de pallier ces difficultés. Dès le début de la formation, il est attendu des élèves « qu'ils voient, touchent et sentent le corps de la personne soignée *dans sa totalité*⁶ », ce qui peut attenter à l'intégrité personnelle du soignant (Delomel, 2006 : 2). Pour éviter l'effroi ou le dégoût des soignants et l'inconfort des patients, la toilette est présentée dans les manuels d'enseignement et les écrits sur les pratiques comme un moment privilégié de partage permettant d'établir une relation intime (Viard, 2011), valorisant du même coup le « sale boulot » (Hughes, 1996). Ce discours, avec quelques nuances, est largement adopté par les élèves infirmiers interrogés par Élodie Fornezzo (2015). Cependant, certains d'entre eux se disent choqués que des patients puissent éprouver un plaisir sexuel – considéré dans d'autres circonstances comme relevant de l'intime – pendant la toilette.
- 18 Ce constat révèle la difficulté à instaurer de manière consensuelle les normes spécifiques au contexte de soins et la fragilité de l'accord sur les contours de ce qui est acceptable/supportable pour chacun. En effet, la relation de soins ne va pas d'elle-même. Selon Christiane Vollaire (2011 : 89), le refoulement du dégoût, « l'un des grands tabous de la pratique médicale », ne peut jamais être total et ce sentiment peut resurgir à tout moment – brouillant la distinction entre l'intime et le professionnel (gouverné par le geste technique), entre le public et le privé, entre le physique et le mental –, provoquant « dans la relation professionnelle culturellement codifiée, l'effet brutalement physique de la répulsion » (*ibid.* : 91-92). L'occultation de l'intime du soignant est conçue comme un moyen de favoriser le respect de l'intimité du patient.

À domicile : le soignant, le patient et la vie de famille

- 19 Dans le contexte hospitalier, l'intimité des soignants et des patients apparaît surtout comme un attribut individuel qu'il convient de conserver et de protéger contre l'incursion de l'autre (les personnes potentiellement proches : collègues de travail, familles des patients). Il n'en est pas de même en HAD où la question de l'intimité corporelle est rarement présentée comme problématique. Dans ce cadre la définition inclut le domicile – envisagé comme un espace privé – et la vie privée de la famille. Le domicile est souvent décrit comme ultime lieu de l'intime (Leduc et Delcourt, 2007), à la fois repaire et repère (Veysset, 1989) ; lieu des secrets, protégés même de l'intervention du droit (Laé, 2002). Ainsi, dans le cadre d'une hospitalisation à domicile les frontières entre l'hôpital (public) et le domicile (privé) deviennent floues, car « on ne doit pas entrer dans l'intimité de la famille si on n'y est pas invité » (Djaoui, 2006 : 24). Ce principe, intégré dans la loi sur l'HAD⁷, exige le « consentement de la personne et de sa famille ». Tandis qu'à l'hôpital les patients et leur entourage sont en quelque sorte les visiteurs, au domicile, à en croire une affiche créée par une équipe d'HAD, c'est l'hôpital qui « s'invite ».
- 20 Mais les personnels d'HAD sont des invités bien envahissants : l'installation du matériel médical et le passage des membres de l'équipe transforment les lieux et les relations entre les membres de la famille. L'intime subsiste alors à travers les lieux défendus

contre l'invasion de l'institution médicale par le marquage et le positionnement d'objets : le savon de la famille qui ne doit pas être utilisé par l'équipe médicale, le refus parfois d'installer le lit médicalisé dans la chambre (voir Eynard, 2007 sur la chambre à coucher). L'intimité devient alors l'objet d'une lutte entre la raison médicale et la raison domestique aux limites mal dessinées. Si parfois le lit du malade est placé dans la chambre, il peut aussi se trouver dans d'autres pièces (bureau, salon), les soins sont alors effectués sous le regard de la famille qui peut intervenir sur le travail du soignant ou commenter sa manière de faire. Dans ce contexte, les soignants éprouvent parfois de la difficulté à dessiner leurs coulisses (Goffman, 1973).

- 21 Loin de rester en dehors du cercle familial, les membres de l'équipe d'HAD tentent de s'y intégrer, comme le montrent les propos d'une cadre infirmière au cours d'un entretien :

On crée des liens plus intimes avec les familles à domicile. Parce qu'on entre dans leur intimité. Après c'est à nous de ne pas leur voler quelque chose et de trouver notre juste place dans leur milieu. Parce qu'on entend tout. On entend leurs problèmes sociaux, leurs problèmes financiers, les histoires de famille, les secrets... On voit des choses peut-être qu'il ne faut pas, on voit l'intimité et la vie du couple, la vie des enfants, les problèmes entre frères et sœurs - on est tenu au secret professionnel -, choses qui ne sortent jamais, mais je pense qu'on crée des liens surtout quand on les garde longtemps.

- 22 Du point de vue des professionnels, les liens créés avec la famille permettent de mieux soigner. Une psychologue interrogée évoque les objets personnels et les photos comme moyen d'entamer le dialogue nécessaire à l'élaboration d'un projet de soin ou de vie, destiné à maintenir le patient mourant parmi les vivants. En fin de vie, de tels projets sont souvent construits autour du « bien mourir » qui concerne alors à la fois les soins corporels (maîtrise de la douleur, soins esthétiques...) et les soins relationnels. Les intervenants parlent alors de familles qu'ils ont aidées à se réconcilier pour mieux accompagner le patient mourant, ou encore de la nécessité de communiquer pour évoquer l'échéance finale (nous avons observé, toutefois, une réticence de la part des soignants à aborder cette question, y compris quand elle était soulevée directement par une patiente en soins palliatifs).
- 23 Cette vision positive de l'intimité domestique peut occulter l'épuisement des proches aidants, épuisement qui fait parfois qu'un décès prévu à domicile peut, au dernier moment, en dépit des tentatives pour résoudre les difficultés, avoir lieu à l'hôpital. Ainsi se crée une « capillarité » de l'intimité familiale : « Quelque chose de l'intimité de la famille fait écho, fait résonance avec celle du professionnel et réciproquement » (Djaoui, 2006 : 25-26). L'intime dessine à nouveau un espace aux frontières floues dans lequel le patient et les aidants ont parfois l'impression de perdre leur « pouvoir agir » face à la « l'impératif médical ». Tous sont désarmés, finalement, face à la mort prochaine et tentent de (re)créer l'image d'un foyer uni et heureux, occultant la mort et la souffrance aussi longtemps que possible.

Les mourants, la mort et les traces des vivants

- 24 Le statut de la personne et de son intimité peut être également questionné en toute fin de vie, voire lorsqu'il s'agit d'un corps mort. En effet, les pratiques des soignants observés dans un service de soins palliatifs révèlent un traitement du cadavre similaire à celui réservé aux personnes vivantes. Si pour Martine Courtois, lors du décès, « la

personne [disparaît], remplacée par cette chose qu'on appelle cadavre » (2015 : 19), le processus du mourir, fortement ritualisé sur le plan collectif (Ariès, 1975), tend à effacer les stigmates de la chosification du corps pour conserver au défunt son statut de personne (Courtois, 2015). Contrer la réification induit un certain nombre de pratiques, de la part des professionnels des soins palliatifs, qui participent au brouillage du statut du corps du défunt (Lemonnier et Pesquera, 2007).

- 25 La temporalité du mourir est propre à chaque patient, mais les soignants reconnaissent les signes d'un décès imminent : respiration superficielle, cyanose des extrémités, pouls très faible, changement de la couleur du teint, absence de réactivité du patient à des *stimuli*... Lors de ces constats, l'espace de la chambre est confiné en fermant la porte, en rabattant les volets et en baissant la lumière, et ceux qui y demeurent (proches ou soignants) se mettent à parler à voix basse. Durant cette étape qui précède immédiatement la mort, seul un groupe restreint fait encore le lien entre la personne et le reste du monde. Ce retrait plus ou moins imposé par les soignants souligne l'idée que le passage vers la mort s'opère dans l'intimité de soi à soi ou de soi avec ses très proches. Ainsi, le mourant est dissimulé aux autres patients – eux-mêmes destinés à une mort très prochaine – et aux personnes extérieures au service.
- 26 Une fois le décès constaté par le médecin, à l'écart des proches, les aides-soignants et infirmiers ôtent le matériel médical et les pansements, puis pratiquent une dernière toilette, ou « rafraîchissement⁸ ». Bien qu'à ce moment-là le rôle des soignants se borne à la toilette du corps, ils rasant, maquillent et habillent le défunt comme ils l'auraient fait de son vivant, tout en lui parlant. Ces gestes maintiennent, en quelque sorte, le défunt parmi les vivants : la pâleur du cadavre est masquée par le maquillage, et les vêtements participent à la préservation de l'image sociale du défunt. Ainsi, par le truchement des soignants, le cadavre retrouve, dans la mesure du possible, son aspect vivant (Memmi, 2015) avant d'être présenté à la famille. « Ici, la mort biologique ne vient pas totalement déposséder le patient de son humanité, il n'est pas encore une "non personne" » (Castra, 2003 : 151)⁹.
- 27 En effet, ce temps du rafraîchissement est aussi l'occasion pour les soignants de clore une relation intime et de confiance, en se fondant sur les connaissances acquises durant le séjour du patient dans ce service : « Ah, je sais que vous n'aimez pas être tourné de ce côté, je me dépêche ! », disait une aide-soignante à un défunt. À l'exception du port systématique de gants, le rafraîchissement ressemble beaucoup à la toilette d'une personne vivante, et le même soin est pris pour protéger l'intimité corporelle et éviter la douleur, alors que le corps n'est plus lieu de sensation, condition *sine qua non* de l'existence d'un « soi » (Vigarello, 2014).
- 28 La chambre dans laquelle le rafraîchissement a lieu est encore celle du défunt ; il y a là son odeur, ses affaires, son univers personnel. Ces manifestations physiques de la personne donnent aux soignants le sentiment qu'elle est bien présente, ce qui, couplé à l'attachement émotionnel construit lors des soins, leur impose de la traiter comme de son vivant. Comme l'explique Élisabeth Rogez (2006 : 33) :
- La toilette mortuaire ne peut être réduite à une série de gestes stéréotypés comme pour en éliminer la saleté. Elle ne peut être escamotée ni détournée de sa signification symbolique : un rite de passage entre la chambre et la morgue.
- 29 L'aspect humain du cadavre est encore conservé et les pratiques destinées à préserver l'intimité sont maintenues. Ce n'est qu'en mettant le corps dans une housse mortuaire, avant son enlèvement par les brancardiers, que les soignants paraissent sceller et

accepter le décès clinique. L'évacuation du corps fait également l'objet d'un rituel : la forme du corps dans la housse est dissimulée sous plusieurs draps, et le brancard n'est déplacé qu'à condition qu'aucun visiteur (même la famille) ne puisse le voir. Ainsi, privée de sa forme humaine, la dépouille disparaît avant de retrouver à nouveau une face présentable en public lors de son exposition au funérarium ou à l'occasion de la cérémonie funéraire, rituel qui peut ressusciter la personne dans l'imaginaire des proches.

- 30 Les traces laissées par le défunt dans le service après son passage ne se limitent pas à son corps, en témoigne la chaleur perçue par les soignants qui persisterait dans le lit. Environ cinq heures après le décès d'un patient, et deux heures après que son corps eut quitté le service, un binôme d'aides-soignantes devait ranger et désinfecter la chambre avant l'arrivée d'un nouveau patient. L'une dit à l'autre : « Oh non le lit est encore chaud, y a encore son odeur, c'est dégueulasse, on ne peut pas faire la désinf' ! [...] Allez viens, on laisse les autres faire. » En effet, lorsque c'est possible, il est de coutume de répartir la toilette mortuaire et la désinfection entre deux binômes différents, afin de répartir la charge émotionnelle. Ici, le seul binôme disponible avait dû assurer les deux actes. Ainsi, séparer les actes liés au décès (le rafraîchissement du corps et la neutralisation des traces pour l'accueil d'un nouveau patient) est une stratégie des soignants pour accepter plus facilement d'une part le décès clinique, et d'autre part le décès social de la personne.
- 31 Cette « période » du décès est donc rythmée par le corps du patient qui se meurt, refroidit, se rigidifie, pâlit et se décompose. Durant ce processus, qui laisse des zones d'ombre quant au statut du corps, les frontières entre les traces de la mort et celles de la vie sont brouillées. Le temps de l'adieu suit ces étapes, et les soignants en soins palliatifs œuvrent pour soigner le plus longtemps possible une personne dont la place parmi les vivants est constamment affirmée. Comme celui du corps vivant, le statut du cadavre oscille entre personne et chose (Touzeil-Divina et Bouteille-Brigant, 2015 : 31), tant sur le plan légal (Iacub, 1999) que sur le plan social. Ainsi, tout est mis en œuvre pour préserver l'humanité de la personne mourante en palliant la dégradation du corps. Une attention semblable est prêtée au cadavre, en conservant, dans la mesure du possible, l'apparence de l'être vivant (doué de subjectivité) et en accordant à la dépouille un respect qui la différencie du cadavre animal (Rémy et Winance, 2010). Le sujet est encore préservé.

Conclusion

- 32 Au fil des situations relatées, l'intime est apparu comme une propriété qui fonde la personne ou comme ce qui rend l'être « humain ». Cela implique un « corps comme totalité intériorisée qui devient ainsi un soubassement central de l'espace intime » (Vigarello, 2014 : 158). La réflexivité vis-à-vis de ce corps est au cœur du sentiment de soi (*ibid.* : 213). Une fois l'existence d'un soi, constitué en personne autonome, communément admise, dotée d'une valeur sociale et entérinée par le droit (Laé, 2003), il est attendu que la personne s'automaîtrise, faisant preuve d'une existence reconnaissable comme humaine : éloignée de l'animalité au moyen d'un corps propre et maîtrisé, sociale et active, parfois opposée à celle des végétaux, à l'animalité ou à l'état « posthumain » (Van Dyk *et al.*, 2013 ; Rémy et Winance, 2010). Il est également convenu qu'elle mérite protection, ce qui implique un effort collectif pour le maintien des

apparences au cours des activités quotidiennes (Goffman, 1973), l'attribution de droits (Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, 1997) et l'éloignement de la souffrance et de la mort (Castra, 2004b)¹⁰.

- 33 Le soi ainsi constitué devient l'élément central du cercle intime et de cercles concentriques toujours plus larges. De ce fait, l'intimité de chacun devient la responsabilité de tous et entre dans le domaine public. Les émotions elles-mêmes et leur mode d'expression trouvent une forme reconnaissable par tous et acceptable pour la collectivité (Halbwachs, 1947). Tout est mis en œuvre pour faire valoir une face apaisée et intime de la mort – qui, en réalité, n'a jamais été familière (Déchaux, 2004). C'est en occultant le dégoût spontané éprouvé au contact du corps souillé ou le dégoût provoqué par son odeur, en reconfigurant les réactions des patients et des soignants lors des soins, en encourageant l'individu, qui ne se sait peut-être pas encore condamné, à continuer de formuler des projets de vie et à maintenir un corps propre et fonctionnel ou en cherchant à rendre sereine une vie familiale conflictuelle, que l'on essaie de redéfinir l'intime en lui attribuant une face sociale acceptable.
- 34 Au cours de la maladie et au moment de mourir, la personne est maintenue, tant que faire se peut, parmi les vivants, son humanité est préservée – ou imaginée – à travers les routines hospitalières et funéraires. Paradoxalement, ces opérations destinées à préserver l'être humain en tant que « soi », inscrit dans son intimité corporelle et domestique, s'effectuent en large partie dans l'espace public. La toilette mortuaire, réalisée à l'hôpital, traverse la frontière du « cercle intime » familial. Verdier (1976) met en question l'idée communément admise que la naissance et la mort aient relevé un jour des familles ; ces moments de la vie ont toujours fait peur et ont été déléguées à la « femme-qui-aide ». En lavant, celle-ci les domestique, les socialise et les humanise, les éloignant de l'animalité, évitant à l'humain de « mourir comme un chien » ou d'accoucher « comme une bête, pire, une mauvaise bête » (*ibid.* : 111). De nos jours, ces actes se font rarement à domicile et sont le plus souvent délégués à des institutions publiques (personnel soignant, pompes funèbres) opérant dans des lieux publics. Ainsi, se crée un tiers espace, lieu mouvant et mal défini entre l'intime (conçu comme privé et propre à la personne et à son entourage) et les actes censés le préserver (effectués en large partie dans le domaine public). Les individus impliqués dans le processus de soins négocient au sein de cet espace pour créer et normaliser l'intrusion de l'institution dans la vie des individus. Pendant les soins et après la mort, tous œuvrent pour préserver l'image publique d'une personne digne et entière destinée à rendre tolérable la dégradation incompatible avec les normes sociales associées au vivant.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIÈS, Philippe, 1975, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil.
- BERREBI-HOFFMANN, Isabelle (dir.), 2009, *Politiques de l'intime. Des utopies sociales d'hier aux mondes du travail d'aujourd'hui*, Paris, La Découverte.

- BOGALSKA-MARTIN, Ewa, 2007, « La souffrance comme expérience partagée. L'accompagnement de patients en soins palliatifs », *Socio-anthropologie*, n° 21, p. 87-106.
- CARRICABURU, Danièle et MÉNORET, Marie, 2004, *Sociologie de la santé. Institutions, professions et maladies*, Paris, Armand Colin.
- CASTRA, Michel, 2003, *Bien mourir. Sociologie des soins palliatifs*, Paris, Presses universitaires de France.
- CASTRA, Michel, 2004a, « Faire face à la mort : réguler la "bonne distance" soignants-malades en unité de soins palliatifs », *Travail et Emploi*, n° 97, p. 53-64.
- CASTRA, Michel, 2004b, « Les soins palliatifs et l'euthanasie volontaire », dans Simone Pennec (dir.), *Des vivants et des morts. Des constructions de la « bonne mort »*, Brest, Université de Bretagne occidentale, p. 113-120.
- CASTRA, Michel, 2010, « L'émergence d'une nouvelle conception du "bien mourir". Les soins palliatifs comme médicalisation et professionnalisation de la fin de vie », *Revue internationale de soins palliatifs*, vol. 25, p. 14-17.
- Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine*, 1997, Union européenne, Oviedo. Consultable en ligne : <<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168007cf99>>.
- COURTOIS, Martine, 2015, « Parler du cadavre », *Communications*, n° 97, p. 17-27.
- DÉCHAUX, Jean-Hugues, 2004, « La mort n'est jamais familière », dans Simone Pennec (dir.), *Des vivants et des morts. Des constructions de la « bonne mort »*, Brest, Université de Bretagne occidentale, p. 17-26.
- DELOMEL, Marie-Annick, 2006, « La toilette de la personne âgée, un soin chargé de sens à accompagner », *Soins Gérontologie*, n° 57, p. 19-21.
- DJAOUI, Élian, 2006, « Travailler avec l'intimité des familles », *Informations sociales*, n° 133, p. 20-29.
- DJAOUI, Élian, 2014, *Intervenir au domicile*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- EYNARD, Colette, 2007, « La chambre comme espace d'intimité », *Gérontologie et société*, n° 122, p. 85-89.
- FORNEZZO, Élodie, 2015, *Représentations et expériences de la toilette des étudiants infirmiers*, mémoire de master 1 de sociologie, soutenu à l'université de Lorraine le 29 juin 2015.
- GAILLE, Marie, 2007, « De la relégation du corps par les techniques médicales à la relégation du corps par la maladie : un corps en quête de reconnaissance et d'ajustement », *Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem*, n° 1 : « Le corps relégué », p. 151-165.
- GLASER, Barney et STRAUSS, Anselm, 1965, *Awareness of Dying*, New York and Londres, Aldine Transaction.
- GOFFMAN, Erving, 1973 [1971], *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. II : *Les relations en public*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Minuit.
- HALBWACHS, Maurice, 1947, « L'expression des émotions et la société », dans *id.*, *Échanges sociologiques*, Paris, Centre de documentation universitaire. Consultable en ligne : <http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/classes_morphologie/partie_2/texte_2_4/expression_emotions.pdf>.

- HUGHES, Everett C. 1996 [1951], « Pour étudier le travail d'infirmière », dans Everett C. Hughes, *Le regard sociologique*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 165-173.
- IACUB, Marcela, 1999, « La construction de la mort en droit français », *Enquête*, n° 7, p. 39-54.
- LAÉ, Jean-François, 2002, « Les règles du silence en droit », *Ethnologie française*, n° 32, p. 61-67.
- LAÉ, Jean-François, 2003, « L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi », *Sociologie et sociétés*, n° 35, p. 139-147.
- LAROQUE, Geneviève, 2007, « Édito », *Gérontologie et société*, n° 122, p. 8-10.
- LEDUC, Florence et DELCOURT, Jean-Baptiste, 2007, « Aider, soigner, accompagner les personnes à domicile. Un éclairage sur l'intime », *Gérontologie et société*, n° 122, p. 145-149.
- LEMONNIER, Mélanie et PESQUERA, Karine, 2007, *Thanatopraxie : technique, histoire et pratique au quotidien*, Montpellier, Sauramps Medical.
- MEMMI, Dominique, 2014, *La revanche de la chair. Essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Seuil.
- MEMMI, Dominique, 2015, « Le corps mort dans l'histoire des sensibilités », *Communications*, n° 97, p. 131-145.
- RÉMY, Catherine et WINANCE, Myriam, 2010, « Pour une sociologie des "frontières d'humanité" », *Politix*, n° 90, p. 7-19.
- ROGEZ, Élisabeth, 2006, « Première toilette, toilette mortuaire », *Soins Gérontologie*, n° 62, p. 33.
- SCHRECKER, Cherry et VOLÉRY, Ingrid, 2016, « Des sociologues chez les médecins : représentations croisées des disciplines et des pratiques », dans Lilian Negura, *L'intervention en sciences humaines : l'importance des représentations*, Québec, Presses universitaires de Laval, p. 245-270.
- TISSERON, Serge, 2007, « De l'intimité librement exposée à l'intimité menacée », *Vie sociale et traitements*, n° 93, p. 74-76.
- TOUPET, Lauréna, 2015, *Temps de l'agonie et pouvoir palliatif. Une sociologie de la fin de vie*, mémoire de master 2 DSIIU, soutenu à l'université de Lorraine le 29 juin 2015.
- TOUZEIL-DIVINA, Mathieu et BOUTEILLE-BRIGANT, Magali, 2015, « Le droit du défunt », *Communications*, n° 97, p. 29-43.
- VAN DYK, Silke, LESSENICH, Stephan, DENNINGER, Tina et RICHTER, Anna, 2013, « The many meanings of "active ageing". Confronting public discourse with older people's stories », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [en ligne], n° 44-1, p. 97-115 : <<http://rsa.revues.org/932>>.
- VERDIER, Yvonne, 1976, « La Femme-qui-aide et la laveuse », *L'Homme*, n° 16, p. 103-128.
- VEYSSET, Bernadette, 1989, *Dépendance et vieillissement*, Paris, L'Harmattan.
- VIARD, Philippe, 2011, « La toilette, une expérience du "sensible" », *Soins cadres*, n° 70, p. 48-50.
- VIGARELLO, Georges, 2014, *Le sentiment de soi. Histoire de la perception du corps*, Paris, Seuil.
- VOLÉRY, Ingrid et TERSIGNI, Simona, 2015, « La masculinité hégémonique au crible de l'âge », *Genre, sexualité & société*, n° 13. Consultable en ligne : <<http://gss.revues.org/3512>>.
- VOLLAIRE, Christiane, 2011, « Le tabou du dégoût. L'anesthésie du soignant », *Ethnologie française*, n° 41, p. 89-97.

WEBER, Florence, 2012, « Être pris en charge sans dépossession de soi ? », *ALTER, European Journal of Disability Research*, n° 6, p. 326-339.

ZOLESIO, Emmanuelle, 2012, « La relation chirurgien-patient. "J'ai pas fait parleuse" », *Sciences sociales et Santé*, vol. 30, n° 4, p. 75-98.

NOTES

1. Entretiens conduits en 2012 par Élise Martin, stagiaire en master « Interventions sociologiques et anthropologiques » (ISA) à l'université de Lorraine. L'étude a reçu un financement de la Ligue contre le cancer.
2. Avec la participation de Julien Biaudet, Tiphaine Godfroid, Cherry Schrecker, Claire Scodellaro, Lauréna Toupet et Ingrid Voléry. Le projet était soutenu par la Maison des sciences de l'homme Lorraine et la région Lorraine. Voir Schrecker et Voléry (2016) pour une discussion des questions épistémologiques liées à cette recherche.
3. Transmission et consignation des informations relatives aux patients et à leur séjour lors du renouvellement de l'équipe soignante (trois à quatre fois par jour).
4. Le terme « parties intimes » est souvent employé par les soignants pour désigner les parties génitales, de la même manière « toilette intime » peut désigner la toilette de ces parties, comme, également, le terme « petite toilette ».
5. Néanmoins, lors d'un entretien, une élève infirmière se dit choquée par le fait que les infirmières avec lesquelles elle travaillait ne respectaient pas « la personne » après sa mort (Fornizzo, 2015 : 105).
6. Souligné par nous-mêmes.
7. Loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970, modifiée le 1^{er} septembre 2007, portant réforme hospitalière qui instaure notamment l'HAD en France. Consultable en ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000874228>>.
8. L'expression « toilette mortuaire » est employée dans les fiches de pratique de la toilette, mais les soignants de l'unité de soins palliatifs appellent cette toilette un « rafraîchissement ».
9. Castra cite cette phrase de Glaser et Strauss : « Pendant un court laps de temps, de façon virtuelle, on considère le défunt comme une *personne* capable de ressentir » (Glaser et Strauss, 1965 : 113, notre traduction, souligné dans le texte original).
10. Cette vision de la personne et de la sphère intime recèle de nombreuses caractéristiques désignées comme propres à la vision particulière de la personne portée par le néolibéralisme (Memmi, 2014 ; Voléry et Tersigni, 2015).

RÉSUMÉS

Dans le milieu hospitalier, l'intimité fait référence au corps, à la subjectivité de la personne, à la cellule familiale et au domicile du patient. Pour les professionnels de santé, elle est une valeur à protéger et à respecter. Mais la manière dont elle est conçue et perçue donne lieu à des pratiques variables selon les contextes. Elle implique, entre autres, l'image d'un corps « convenable » qui, soumise au passage de nombreuses frontières, est maintenue, tant que faire se peut, lors des soins de personnes vivantes ou décédées. Au travers de trois terrains, nous montrons ce que les pratiques des soignants vis-à-vis de l'intimité révèlent sur leur conception du patient et du statut de sa personne. Paradoxalement, les opérations destinées à préserver l'être humain en tant que « soi », inscrit dans son intimité corporelle et domestique, sont effectuées en large partie dans des lieux publics par des professionnels extérieurs à la famille.

In the context of hospital care the notions of privacy and intimacy may be used with reference to the body, to individual subjectivity or to the home and family of the patient. Health care professionals consider that privacy and intimacy should be protected. But the way in which they are defined and translated into practice is variable, involving among other things a bodily image deemed as “acceptable”, which the professionals attempt to maintain during the passages over the different stages of illness and towards death. With reference to three studies conducted in different hospital services, we will show what the different attitudes of the professionals toward privacy/intimacy reveal about their conception of the patient as a person. Rather paradoxically, we have observed that the actions aimed at the preservation of the patient as a human being, which imply bodily and domestic privacy/intimacy, are largely carried out in public spaces by professionals outside the family circle.

INDEX

Mots-clés : intime, intimité, corps, normes hospitalières, mort

Keywords : intimacy, privacy, body, hospital, norms, death and dying

AUTEURS

CHERRY SCHRECKER

Cherry Schrecker est professeure de sociologie à l'université Grenoble-Alpes (France) et membre du laboratoire de recherche PACTE. Ses recherches actuelles s'inscrivent dans les domaines suivants : hospitalisation et pratiques de soin ; éthique médicale, fin de vie, mort ; histoire de la sociologie et de la migration des idées sociologiques ; épistémologie de la discipline.
cherry.schrecker@univ-grenoble-alpes.fr

LAURÉNA TOUPET

Lauréna Toupet est doctorante en sociologie au Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) à l'université de Lorraine (France). Ses travaux portent sur la prise en charge de la fin de vie, notamment abordée sous l'angle institutionnel, mais aussi à travers le travail des soignants et le vécu des patients.
laurena.toupet@univ-lorraine.fr

L'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités au risque de l'altérisation de certaines familles

Education for Equality of the Sexes and Sexualities May Highlight the Alterity of Some Families

Gaël Pasquier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2425>

DOI : 10.4000/socio.2425

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 83-99

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Gaël Pasquier, « L'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités au risque de l'altérisation de certaines familles », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2425> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2425>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

L'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités au risque de l'altérisation de certaines familles

Gaël PASQUIER

Bien qu'elle soit supposée participer à la construction d'une égalité réelle entre les individus, l'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités ne va pas de soi dans le cadre de l'école laïque et républicaine.

Visant en effet, comme le remarque Jean-Claude Forquin à propos de l'éducation au développement durable, à modifier les mentalités et les comportements des individus aussi bien dans la sphère de la vie privée que dans la sphère publique [...], cette forme normative d'éducation, qui peut bien évidemment paraître nécessaire [...], peut aussi être perçue et dénoncée comme une forme d'endoctrinement, incompatible avec un idéal moral et pédagogique de développement de l'autonomie (Forquin, 2003 : 12).

Cette éducation remet en effet en cause la frontière entre public et privé telle qu'elle a été pensée par une « philosophie morale et politique libérale » classique (*ibid.*) et telle que l'a contestée la critique féministe en sciences politiques et sociales (Pateman, 1989; Moller Okin, 1991, Bereni et Revillard, 2009). Elle interroge ainsi la neutralité du système éducatif public et la manière dont cette dernière a été conçue en France sous la III^e République et continue d'être invoquée aujourd'hui (Guilpain, 2010). L'égalité des sexes et celle des sexualités ne font ainsi pas consensus dans le débat public; elles suscitent des controverses régulières, notamment lorsque l'école s'empare de ces sujets. Sont mises en avant pour s'y opposer la liberté éducative des familles et la nécessité pour les professeur-e-s de se contenter d'enseigner des valeurs éducatives et morales minimales qui ne l'entraveraient pas.

Pour autant, en France, les instructions officielles de l'Éducation nationale préconisent explicitement aux enseignant-e-s de promouvoir l'égalité des filles et des garçons, d'interroger les stéréotypes de sexe et de lutter contre l'homophobie. Bien qu'elles soient encore peu connues et rarement appliquées (IGEN, 2013; Teychenné, 2013), malgré des choix politiques volontaristes récents, certain-e-s enseignant-e-s se saisissent toutefois de ces questions dans leur classe, notamment dans le premier degré. L'objectif de cet article est donc d'examiner à partir des pratiques déclarées d'enseignant-e-s travaillant avec leurs élèves sur l'égalité des sexes et/ou des sexualités, les questions qui se posent à elles et à eux lorsqu'elles et ils prennent en compte dans leur enseignement cet idéal d'égalité. Car le travail réalisé en classe interroge nécessairement, même de façon détournée, ce qui se passe au sein des familles. Comment conçoivent-elles-ils leur action au regard de la partition classique entre public et privé? Comment se positionnent-elles-ils par rapport à elle? Quelles représentations du rapport aux familles mobilisent-elles-ils et produisent-elles-ils à travers leur discours et ce qu'elles-ils décrivent de leur action?

Méthodologie et recueil des données

Cet article est issu d'une recherche visant à mieux connaître les pratiques des enseignant-e-s de l'école primaire travaillant avec leurs élèves sur les questions relatives à l'égalité des sexes et des sexualités, pour laquelle

vingt entretiens non directifs d'une durée moyenne d'une heure ont été réalisés. Les enseignant-e-s rencontré-e-s sont plus ou moins informé-e-s des mécanismes de reproduction par l'école de la domination masculine et de l'hétérosexisme, tout comme des recherches en éducation réalisées sur cette question (Duru-Bellat, 1995 et 2010; Mosconi, 2008; Zaidman, 1996). L'échantillon est diversifié sur le plan du sexe (15 femmes, 5 hommes), de l'âge, de l'ancienneté dans la profession (du stagiaire en formation à la conseillère pédagogique récemment retraitée), du niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire) et du lieu d'activité (Paris et sa banlieue, des zones urbaines ou rurales de province). Ces personnes ne sont donc pas représentatives du corps enseignant français, mais constituent un ensemble d'informateurs et d'informatrices privilégié-e-s témoignant des formes que peut prendre une pédagogie qui n'entend pas établir un lien entre le sexe d'un individu et un rôle à jouer dans la société et des représentations¹ qui la sous-tendent.

Les entretiens sont tous antérieurs aux polémiques déclenchées en France par la volonté affichée du ministère de l'Éducation nationale d'expérimenter dans des classes d'école primaire des séances de questionnement contre les stéréotypes de sexe. Ils optent pour une entrée relativement large :

Vous travaillez sur l'égalité des sexes et/ou des sexualités avec vos élèves, je souhaiterais que vous m'en parliez : ce que vous faites, les réactions de vos élèves, des collègues, des parents, ce qui vous semble important.

Au cours des entretiens, les personnes rencontrées ont bien souvent raconté comment leur action interfère avec la vie personnelle et familiale de leurs élèves et évoqué leurs relations avec les familles. Ce sont ces passages que nous examinerons ici, avec pour méthodologie celle de l'analyse critique de discours définie par Rogers *et al.* (2005; Rogers, 2011; Rogers et Schaenen, 2013)².

1. entendues comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1994 : 36).

2. Pour une description détaillée de la méthode, voir Pasquier, 2014a et Pasquier, 2015.

L'école, les compétences et les savoirs, entre sphère publique et sphère privée

Les enseignant-e-s rencontré-e-s remarquent toutes et tous que la vie de la classe, notamment lorsqu'elle touche à l'enseignement des valeurs, mobilise pour l'enfant ce qui se passe au sein des familles :

À travers la parole des élèves on retrouve beaucoup de paroles de la famille, des parents, qu'ils retranscrivent un petit peu; quand on a des débats justement en éducation civique, je me dis « Tiens, il répète ce qu'il a entendu chez lui »; au moment des élections, quand j'entends, « Ouais, Le Pen... », et puis un autre [répondre] « Oh ben non, Le Pen... », on voit tout de suite ce qu'ils entendent à la maison (Yves, section d'enseignement général et professionnel adapté [SEGPA]).

Ce constat n'est donc pas spécifique aux actions en faveur de l'égalité des sexes et des sexualités. L'entrée choisie pour les entretiens explique dès lors, que ces derniers mentionnent des réactions d'élèves qui font référence à leur vie familiale en lien avec ces thématiques. S'y ajoutent des interventions de parents auprès de l'enseignant-e, ou des discussions informelles entre enseignant-e et parents à la sortie des classes.

Une part des pratiques et valeurs des familles est ainsi rendue visible dans l'enceinte de la classe et de l'école. Les personnes rencontrées mentionnent par exemple un élève de maternelle qui refuse d'essuyer le tableau parce que chez lui « ce sont les femmes qui font ça » (Annie), une élève de cycle 3^a qui se bouche les oreilles pendant les séances d'éducation à la sexualité parce que ses parents le lui ont conseillé (Éric) ou un père d'élève qui se déplace pour faire part de son désaccord vis-à-vis de ce qui est dit en classe :

Un papa était venu me voir à la fin de l'école, un papa musulman hein, très bien, très correct, mais qui m'avait fait comprendre que j'allais à l'encontre de son point de vue et qui m'avait dit : « Vous vous rendez compte ? Vous apprenez à ma fille

3. Au moment des entretiens, le cycle 3 correspond aux niveaux CE2, CM1 et CM2. Y sont scolarisés des enfants qui ont pour la plupart entre 9 et 12 ans.

quelque chose qui va la bouleverser après à la maison ». Alors je lui ai dit : « Ah bon. Pourquoi ? » Il a dit : « Parce que vous dites qu'il doit y avoir un partage au niveau des tâches à la maison » (Julie, CM2).

Des professeur-e-s des écoles (Mathieu, PS ; Nathalie, CM2) rapportent aussi des discussions avec des familles homoparentales rassurées que l'enseignant-e de leur enfant soit sensible aux questions de discriminations :

L'année dernière, je suis passée le premier jour de la rentrée sur France 2 au journal sur ces questions-là ; et en fait, dans ma classe, je ne le savais pas, mais il y avait une petite fille qui avait deux papas ; et comme ils étaient venus dans cette école suite à l'homophobie dans une autre école, le père que je voyais le plus souvent a tout de suite été sur Internet voir quelle était cette association à laquelle j'appartenais ; du coup, il était vachement rassuré de voir [que l'enseignante de] sa fille était dans une association qui militait pour l'égalité des sexes et des sexualités (Nathalie).

Des professeur-e-s des écoles évoquent également des débats entre les enfants en classe sur ce qu'ils-elles sont susceptibles de savoir et de pouvoir faire en fonction de leur sexe selon leurs habitudes et représentations familiales :

À la fin de la journée en respect par rapport à la dame de service on passe un tout petit coup de balai dans ma classe et ça tourne [entre les élèves] ; il y a une petite fille qui a dit à un garçon dont c'était le tour : « Ah mais non, laisse-moi, je vais le faire ; toi t'es un garçon, tu sais pas passer le balai. » Et l'autre qui dit : « Mais attends, tu crois quoi ? Chez moi je passe l'aspirateur, je peux passer le balai » (Julie, CM1).

Les entretiens montrent enfin comment certains savoirs scolaires interfèrent avec les usages familiaux : lors d'une séance consacrée aux mots pour désigner le sexe dans une classe de CP-CE1, une enseignante s'amuse qu'un garçon connaisse le terme « parties » mais s'inquiète qu'une fille dise : « Ma mère quand je prends mon bain, elle me dit : "Est-ce que tu t'es bien lavé la chatte ?" » (Mireille).

Ces récits font cependant plus qu'illustrer la porosité entre deux univers, l'école et la vie privée des familles. Ils dessinent aussi une ligne de partage

implicite entre des pratiques familiales en connivence avec les valeurs de l'école et de l'enseignant-e-, et d'autres qui le seraient moins. Ils posent en conséquence la question de savoir dans quelle mesure cette distinction est perceptible par les élèves. Elle se révèle en effet en classe au gré de leurs réactions, mais elle est également produite par les réponses et les choix des enseignant-e-s. Le fait que certaines personnes interrogées sollicitent certains parents, et non d'autres, pour qu'ils-elles viennent parler de leur profession en classe, de certains choix professionnels et personnels, lorsque ceux-ci paraissent atypiques vis-à-vis des normes de sexe (une mère cadre ou journaliste, un père qui a pris un congé parental...), participe en effet de la construction de ce clivage, car il met en scène ce qui est identifié par l'enseignant-e à destination des enfants comme de « bonnes » pratiques.

Certaines questions posées en classe peuvent produire le même effet :

Je les interroge aussi sur eux : comment ça se passe dans leur famille ? est-ce que leurs parents accepteraient qu'ils s'inscrivent, pour les filles dans un club de foot, ou pour les garçons dans un club de danse ; ou qu'ils demandent une cuisine en tant que petit garçon ou pour leur petit frère... (Nathalie).

À travers les réactions d'approbation ou de désapprobation d'enfants ou de parents sur ce qui se passe et est dit en classe, à travers les discussions informelles avec les élèves ou avec les parents rapportées par les personnes rencontrées, appert la valorisation tacite de certaines familles et de certaines pratiques familiales et l'altérisation des autres.

Un clivage à lire à travers le prisme des représentations enseignantes

Les représentations des enseignant-e-s confortent cette lecture mais montrent également que ce clivage s'apparente bien souvent pour elles et eux à une question de milieu social, qui les conduit à moduler leurs objectifs et leurs exigences :

J'ai fait pendant quatre ans toute une séance sur le vocabulaire de la sexualité et pour [désigner] le sexe, mais je pense que ça, c'est aussi des problématiques

propres ; là, cette année [cette enseignante a changé d'école], y a quand même une grande partie de la classe qui sont bobos ; on voit qu'on n'a pas besoin de faire de telles séances et on peut construire des séances beaucoup plus sur l'éducation civique, vraiment sur des textes d'égalité des droits, beaucoup plus que sur la sexualité (Mireille, CM2).

L'année dernière, j'avais fait danse, y avait beaucoup d'a priori, donc des petites moqueries, des choses comme ça ; les garçons ricanaient un peu, enfin j'avais un public pas très facile, c'était pas le même public qu'ici [cette enseignante a également changé d'école] ; ici je pense pas que j'aurais eu des réactions dans cette classe ; selon les milieux y a quand même des différences de réaction (Béatrice, CM1).

De telles distinctions apparaissent dans plusieurs entretiens. Elles désignent explicitement une catégorie d'enfants avec laquelle il serait plus difficile de travailler sur les questions d'égalité des sexes et des sexualités qu'avec d'autres, mais avec laquelle il serait justement plus important de le faire :

On n'est pas dans des endroits où y a pas de relations filles garçons. Peut-être qu'en banlieue... C'est assez égalitaire ici, enfin on n'a pas de bandes organisées, y a pas de religion. [...] Dans des banlieues où le garçon dit à sa sœur ce qu'elle doit faire, là, je pense qu'il y a de quoi faire, nous je sais pas (Mélanie, moyenne section de maternelle).

Car ce ne sont pas n'importe quels enfants dont il est question ici : le discours de Mélanie montre bien que les élèves jugés réfractaires à l'égalité des sexes sont celles et ceux issus de milieux populaires et plus encore celles et ceux qui sont supposés être de confession musulmane, religion implicitement désignée ici. Certains entretiens opposent ainsi un « nous », acquis à l'égalité entre les hommes et les femmes, parfois à l'égalité des sexualités, dans lequel se reconnaissent les professeur-e-s des écoles rencontré-e-s, et des « autres »⁴, qui les accepteraient plus difficilement du fait de leur origine ou de leur religion, réelles ou présumées. Julie, dont

4. Pour une analyse de la construction de cette distinction notamment dans le discours politique, voir Fassin (2012).

les propos ont été rapportés plus haut, lorsqu'elle précise que le père qui est venu se plaindre était « musulman », ne dit pas autre chose. Les discours de certain-e-s enseignant-e-s construisent ainsi l'« étrangeté » de certaines familles, en les renvoyant à un ailleurs et à un passé dont elles seraient directement issues :

Moi, j'ai une forte communauté étrangère, donc les enfants d'origine musulmane, ben, ont des habitudes encore, enfin, une différenciation entre les sexes qui est vraiment très très ancrée ; comme elle pouvait l'être, je pense, en France chez tout le monde dans les années 1950-1960. Maintenant ça a un petit peu évolué en France. J'imagine que c'est parfois aussi le cas dans certaines familles [dont les enfants sont scolarisés dans cette école], mais c'est vraiment pas quelque chose qui est inné disons pour eux, l'égalité entre les sexes (Jérôme, CM1-CM2).

Le terme « inné » exprime bien la représentation que se fait cet enseignant de familles qui seraient « autres » par essence, pour lesquelles le discours en faveur de l'égalité des sexes serait en quelque sorte « contre-nature », même si l'école doit les y confronter, et qui peineraient de ce fait à entrer dans la modernité.

Au cours des entretiens, le sexisme et l'homophobie des enfants de classe populaire parfois racisés, et à travers eux de leurs familles, peuvent donc être mis en avant, alors que ceux des classes moyennes et favorisées semblent bien souvent rester invisibles à ces professeur-e-s des écoles. Lorsqu'elle parle de son travail en faveur de l'égalité des sexes, une enseignante de grande section de maternelle indique ainsi : « mes mères d'élèves travaillent, 80 % sont cadres, donc les enfants sont habitués à ça [à l'égalité des sexes] » (Hélène). L'entretien ne laisse percevoir aucun questionnement sur la reconfiguration des rapports de pouvoir, notamment dans une perspective intersectionnelle⁵ ou consubstantielle (Kergoat, 2009). Pourtant, des personnes sont certainement employées par les parents de cette école située dans un quartier favorisé pour aller chercher leurs enfants à la

5. Pour un aperçu de l'histoire du concept d'intersectionnalité et une analyse de ses usages récents dans le champ des recherches féministes, voir Davis (2015).

sortie des classes et s'en occuper avant leur retour. Or comme le note en effet Danièle Kergoat :

Les femmes des sociétés du Nord travaillent de plus en plus; elles sont de plus en plus fréquemment cadres et investissent leurs carrières. Pour réaliser ces dernières, et comme le travail domestique n'est toujours pas pris en compte dans les sociétés marchandes, et que l'implication subjective est de plus en plus demandée sinon réquisitionnée par les nouvelles formes de gestion des entreprises, elles doivent externaliser "leur" travail domestique. Pour ce faire, elles peuvent puiser dans l'énorme réservoir des femmes précaires-pauvres, françaises et immigrées (Kergoat, 2005 : 99).

Les enfants, entre école et famille

Il est cependant nécessaire de ne pas généraliser ces analyses à l'ensemble du corpus. Certain-e-s enseignant-e-s rencontré-e-s-, conscient-e-s des effets discriminants que ces représentations spontanées produisent et véhiculent, les contestent lorsqu'elles-ils sont tenté-e-s d'y recourir :

L'année dernière j'étais en CM2 dans un milieu... Ouais, ça non, je ne devrais pas dire ça, parce que je n'en sais rien ce que changent les milieux favorisés ou pas favorisés. Je suis pas sûre que ça ait beaucoup d'influence sur le questionnement des enfants en fait; parce qu'on a tendance à dire [que], dans certains milieux, la situation des femmes est beaucoup plus rétrograde, et je pense que c'est pas un cliché. Mais en tout cas, ça n'empêche pas les enfants de se poser des questions sur les stéréotypes filles garçons (Nathalie).

Une autre évoque son désir de réaliser un travail avec les familles et précise :

Je pense pas que ce soit lié au fait que ce soient des familles immigrées ou de quartiers populaires. Pour moi, la domination masculine, elle est partout et quelles que soient les classes sociales (Camille, CP-CE1).

Pour autant, si cette professeure des écoles juge ce travail avec les familles utile, c'est justement parce qu'elle considère que sa position dans le cadre de son action en faveur de l'égalité des sexes et des sexualités peut être source de malentendus pour ses élèves dans un contexte de ségrégation sociale (Merle, 2012 ; Ben Ayed, 2015), et peut encourager des attitudes d'opposition vis-à-vis de l'école et de ce qu'elle représente :

Le fait que moi, je suis la maîtresse, je suis blanche, je représente l'État français, enfin, tu vois, y a plein de trucs qui font qu'ils peuvent se dire : « Ah mais c'est parce qu'elle est blanche, c'est sa culture, ou c'est sa classe sociale », ou je sais pas quoi [...] Moi, je suis convaincue du contraire : en parlant avec les parents je vois que y a des choses qu'ils font par habitude, par tradition, etc., mais quand on discute du bonheur de leurs enfants, ils sont prêts à remettre en cause ces traditions ou ces valeurs finalement (Camille).

La position de Camille est cependant ambiguë : elle semble réactiver en filigrane un projet hérité de la III^e République visant à « éduquer les parents à travers les enfants », en même temps qu'elle le conteste. Or, l'histoire de l'école obligatoire montre l'ambivalence d'un tel projet qui, malgré des visées progressistes indéniables, a parfois servi des intentions conservatrices en vue de « civiliser » le peuple pour minimiser les risques de contestation sociale (Ogien, 2013).

Se pose en effet, pour les personnes rencontrées, la question, classique dans le champ scolaire (Dubet et Allouche, 1997), de la place qu'elles entendent accorder aux familles dans leur action et de savoir si elles souhaitent travailler ou non à leur insu. Les enseignant-e-s rencontré-e-s sont en effet bien conscient-e-s de l'importance de leur rôle, mais aussi du fait qu'elles-ils ne sont pas les seul-e-s à éduquer les enfants. Pour se protéger d'éventuels conflits, certain-e-s préfèrent donc ne pas mentionner leur action en faveur de l'égalité des sexes et/ou des sexualités, considérant qu'elles-ils ne le feraient pas pour un autre projet ; tout en s'interrogeant sur ce que leurs élèves peuvent raconter à la maison. D'autres choisissent de prendre les devants en présentant leurs objectifs lors des réunions de rentrée ou de rencontres spécifiques, lorsqu'elles-ils présentent un projet d'éducation à la sexualité par exemple. Elles-ils jugent ainsi préférable d'associer les parents à leur démarche ou au moins de les en informer.

Ces deux stratégies semblent viser le même objectif : se prémunir contre d'éventuelles réactions hostiles des parents, plusieurs entretiens exprimant une certaine insécurité professionnelle.

Ce sentiment et, d'une manière générale, l'ensemble des représentations des enseignant-e-s que nous avons cité-e-s traduisent bien souvent l'inquiétude de placer leurs élèves face à un conflit de loyauté entre l'école et leur famille, sur des sujets où les représentations et les valeurs de ces dernières sont concurrentes :

J'ai l'impression que moi je dis une chose, et puis après que la famille, la télé [en disent d'autres]. Et, du coup, eux, ils sont entre : « Ah voilà on me dit une fille c'est comme ci, un garçon c'est comme ça; la maîtresse, elle me dit que ça peut être autrement, je vois que ça peut être autrement. » Je pense que dans un cerveau d'enfant, psychologiquement c'est difficile à gérer (Camille).

Cette inquiétude en cache une autre qui tient à la légitimité du positionnement adopté en classe. Une autre enseignante note ainsi :

Je me pose beaucoup de questions sur l'influence d'un enseignant sur ses élèves, énormément. Par exemple, souvent les filles, à la fin du CM2, ressortent de ma classe très actives, c'est-à-dire : « Ouais, y en a marre, mais tu crois que je vais me laisser parler sur ce ton et ta ta ta ta », ce qui est positif [...]. Et d'un autre côté, je me [demande] si ce que je suis, ce que je leur dis, les discussions que nous avons, peut entraîner des discussions à la maison aussi. Une maman m'a dit une fois que sa fille suite à une discussion sur le racisme, le fascisme, les discriminations, était allée [lui] dire : « T'as pas le droit de dire des choses comme ça, parce que c'est raciste. On en a discuté avec la maîtresse et elle a dit... En plus le code pénal... » Donc je ne sais pas. Je veux rester aussi professionnelle (Delphine).

À travers le rapport aux familles, l'enjeu est donc de savoir comment l'école peut former les élèves à l'esprit critique, notamment sur des sujets qui, malgré un consensus apparent, peuvent générer des polémiques virulentes (IGEN, 2014). De ce point de vue, les discours des enseignant-e-s questionnent bien souvent la tension entre instruction et éducation (Prost, 1985) souvent mobilisée au sujet de l'enseignement des valeurs; mais sans

délégitimer, ou rarement, la prétention de l'école à promouvoir l'égalité des sexes et des sexualités.

Conclusion

Les propos des enseignant-e-s interrogé-e-s montrent que, loin de constituer un univers clos, l'école et la classe sont traversées par des questions intimes, ou relevant tout au moins de la vie privée des élèves et de leurs familles. Si le travail en faveur de l'égalité des sexes et des sexualités peut accentuer ce phénomène, il n'en est donc pas à l'origine. Il pose en revanche clairement la question des normes : celles qu'il entend promouvoir, celles que les enfants sollicitent et auxquelles la société, et notamment leur famille, les a confrontés, qu'un tel travail contribue à rendre visible en interrogeant leur évidence supposée. La frontière entre public et privé est ainsi régulièrement franchie au sein des classes et la porosité entre les deux sphères fréquemment soulignée par les aléas de la vie de l'école.

Par leurs discours et leurs pratiques déclarées, il est toutefois probable que certain-e-s des enseignant-e-s rencontré-e-s révèlent en même temps qu'ils-elles les construisent des conflits de valeurs entre l'école et certaines familles. De ce point de vue, nos analyses rejoignent celles réalisées par Simon Massei au cours de sa recherche sur les interventions en milieu scolaire d'association franciliennes partenaires de l'Éducation nationale. Il note en effet :

L'action des pouvoirs publics et de leurs partenaires associatifs en faveur de l'évolution des mentalités et de la dé-naturalisation des différences entre les sexes contribue, dans un même mouvement, à exhiber le sexisme des catégories populaires et à occulter celui des classes moyennes et supérieures (Massei, 2015)⁶.

S'il est nécessaire de considérer de manière critique la façon dont les personnes interrogées tracent une frontière entre certaines familles et l'institution qu'ils-elles représentent, ou opposent leurs élèves selon leur milieu socio-économique, leur religion ou leur origine réels ou supposés, de

6. Sur la manière dont cette question est perçue par des élèves, voir Chetcuti (2014).

tels conflits semblent de toute façon inévitables. En reprenant à son compte des valeurs propres à une modernité démocratique contemporaine, valeurs qui constituent également des questions socialement vives, l'école prend en effet le risque de confronter certains élèves à des conflits de loyauté.

Ce risque n'est d'ailleurs pas propre à la question de l'enseignement des valeurs mais peut sembler constitutif du projet de l'école républicaine et de son objectif d'émancipation par le savoir (Baubérot, 1997); et ce bien que ce dernier puisse amener au nom d'un tel projet, des enseignant-e-s à mettre en cause les habitudes de vie de leurs élèves, notamment ceux issus de milieux populaires qu'ils et elles ont tendance à considérer comme déficitaires (Delay, 2011; Bonnery, 2007). Il ne s'agit pas, par un tel constat, d'exonérer l'école lorsqu'elle entend s'emparer de la question de l'égalité des sexes et/ou des sexualités, et, à travers elle, les enseignant-e-s, de toute responsabilité quant aux effets de leurs pratiques, au prétexte que ceux-ci ne seraient finalement pas différents de ceux produits par les pratiques et représentations concernant des savoirs habituellement, mais bien souvent à tort (Pasquier, 2013a et b), considérés comme davantage scolaires. Cette proximité peut en revanche permettre de mieux saisir les enjeux d'une telle éducation à l'égalité des sexes et des sexualités, si elle n'entend pas exclure certains élèves des objectifs qu'elle se donne ou produire des effets inverses à ceux escomptés, à savoir la construction d'attitudes de résistance vis-à-vis de l'école et de ce qu'elle représente. De telles réactions sont en effet occasionnellement évoquées au fil des entretiens : de la part de garçons qui se sentent parfois lésés par le nouvel ordre scolaire promu par l'enseignant-e, par exemple en termes de répartition de la parole dans la classe (Pasquier, 2016), d'organisation de la cour de récréation (Pasquier, 2015), ou encore de prise en compte des femmes dans certaines disciplines scolaires (Pasquier, 2014b). Elles semblent plus rares en ce qui concerne les parents : à écouter les personnes rencontrées, ceux-ci sont peu nombreux à manifester leur désapprobation vis-à-vis de ce qui est enseigné en classe. Il est toutefois nécessaire de rappeler que les entretiens ont été réalisés avant que les débats sur l'éducation à l'égalité des sexes et la lutte contre l'homophobie à l'école n'acquiescent une forte visibilité médiatique. Il se peut que l'actualité des politiques éducatives en ce domaine ait rendu ces oppositions plus marquées. Les polémiques de 2013 ont par ailleurs mis en évidence, si besoin en était,

avec les mouvements conjoints de la « Manif pour tous » et des « journées de retrait de l'école » (JRE)⁷, que ces oppositions étaient décelables dans tous les milieux sociaux. Toujours est-il que lorsqu'elle prend en charge la question de l'égalité des sexes et des sexualités, comme dans le domaine de l'éducation aux valeurs, ce n'est pas tant à des injonctions contradictoires ou à des alternatives que l'école est confrontée, mais à des préoccupations en apparence paradoxales qu'elle doit maintenir dans un juste équilibre : promouvoir certaines valeurs conformes aux idéaux démocratiques contemporains sans que celles-ci s'apparentent à un nouvel évangile et développer l'esprit critique des élèves ; prendre en compte la diversité des élèves et de leurs familles sans prôner le relativisme des valeurs ; interroger les représentations des enfants, leurs pratiques, sans être intrusif vis-à-vis de leur intimité et de ce qui se passe dans les familles ; construire des dispositifs qui permettent de questionner les idées sans discréditer les personnes ou les familles...

7. Lancées en 2013 à l'initiative d'une enseignante, Farida Belghoul, les « journées de retrait de l'école » invitent les parents à retirer leurs enfants de l'école une journée par mois en vue de protester contre le programme ministériel des ABCD de l'égalité, visant à promouvoir l'égalité des sexes dans un certain nombre d'écoles primaires.

Références bibliographiques

BAUBÉROT, Jean, 1997,

La morale laïque contre l'ordre moral, Paris, Seuil.

BEN AYED, Choukri, 2015,

La mixité sociale à l'école : tensions, enjeux, perspectives, Paris, Armand Colin.

BÉRENI, Laure et REVILLARD, Anne, 2009,

« La dichotomie public-privé à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique », dans Pierre Muller et Réjane Sénac-Slawinski *et al.* (dir.), *Genre et action publique : la frontière public-privé en questions*, Paris, L'Harmattan, p. 27-55.

BONNÉRY, Stéphane, 2007,

Comprendre l'échec scolaire. Élèves en difficultés et dispositifs pédagogiques, Paris, La Dispute.

CHETCUTI, Natacha, 2014,

« "Théorie du genre" et normes sexuelles : l'écho d'une polémique en milieu scolaire », *Polis*, n° 9, p. 90-97.

DAVIS, Kathy, 2015,

L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe, Les cahiers du CEDREF, n° 20.

DELAY, Christophe, 2011,

Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

DUBET, François (dir.)

et ALLOUCHE, Jean-Luc (collab.), 1997, *École, famille : le malentendu*, Paris, Textuel

DURU-BELLAT, Marie, 1995,

« Filles et garçons à l'école. Deuxième partie : La construction scolaire des différences entre les sexes », *Revue française de pédagogie*, n° 110, p. 75-109. Consultable en ligne : <http://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1995_num_110_1_1242>.

–, 2010, « Ce que la mixité fait aux élèves », *Revue de l'OFCE*, n° 114, p. 197-212.

FASSIN, Éric, 2012,

Démocratie précaire. Chroniques de la déraison d'État, Paris, La Découverte.

FORQUIN, Jean-Claude, 2003,

« La critique communautarienne du libéralisme politique et ses implications possibles pour l'éducation », *Revue française de pédagogie*, n° 143, p. 113-139.

GALICHET, François, 1998,

L'éducation à la citoyenneté, Paris, Anthropos.

GUILPAIN, Geneviève, 2010,

De la mixité à l'égalité : la problématique du genre à l'école, Créteil, Académie de Créteil. Consultable en ligne : <<http://www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/IMG/pdf/Ecole-et-mixite.pdf>>.

IGEN (INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE), 2013,

L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements, Paris, Ministère de l'Éducation nationale.

–, 2014, *Évaluation du dispositif expérimental « ABCD de l'égalité »*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale.

JODELET, Denise, 1994,

Les représentations sociales, Paris, Presses universitaires de France.

- KERGOAT, Danièle**, 2005,
« Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 94-101.
- , 2009, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, p. 111-126.
- MASSEI, Simon**, 2015,
« Lutter contre les représentations sexistes à l'école : une politique de transformation culturelle entre genre, race et classe », résumé d'une communication au colloque international thématique de l'AECSE, « Le genre dans les sphères de l'éducation, de la formation et du travail. Mises en images et représentations », Reims, 28-30 octobre 2015.
- MERLE, Pierre**, 2012,
La ségrégation scolaire, Paris, La Découverte.
- MOLLER OKIN, Susan**, 2000 [1991],
« Le genre, le public et le privé », dans *Genre et politique. Débats et perspectives*, textes rassemblés par Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Léa Sgier, Paris, Gallimard, p. 345-396.
- MOSCONI, Nicole**, 2008,
Mixité, pratiques enseignantes et innovations, dans Laurent Talbot (dir.), *Les pratiques d'enseignement. Entre innovation et tradition*, Paris, L'Harmattan, p. 97-118.
- OGIEN, Ruwen**, 2013,
La guerre aux pauvres commence à l'école. Sur la morale laïque, Paris, Grasset.
- PASQUIER, Gaël**, 2013a,
« L'enseignement de la langue française à l'école primaire à l'épreuve de la déconstruction du genre », *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, n° 16, p. 161-178.
- , 2013b, « Enseigner l'égalité des sexes à l'école primaire : des pratiques qui se cherchent », dans Christine Morin-Messabel (dir.), *Filles / Garçons. Questions de genre de la formation à l'enseignement*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 281-300.
- , 2014a, « Des enseignant-e-s face aux insultes homophobes », *Raisons éducatives*, n° 18, p. 195-217.
- , 2014b, « Enseigner l'égalité des sexes par la littérature de jeunesse à l'école primaire : quelle place pour les garçons ? », dans Sylvie Ayrat et Yves Raibaud (dir.), *École, loisirs, sports, culture : la fabrique des garçons*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 141-164.
- , 2015, « La cour de récréation au prisme du genre, lieu de transformation des responsabilités des enseignant-e-s à l'école primaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 41, n° 1, p. 91-114.
- , 2016, « Du contrôle de ses actions à l'implication des élèves : la mise en place d'une gestion égalitaire de la prise de parole entre les filles et les garçons par des enseignant-e-s d'école primaire », dans Mireille Baurens, Annie Lechenet et Isabelle Collet (dir.), *Former à l'égalité : défi pour une mixité véritable*, Paris, L'Harmattan, p. 275-287.
- PATEMAN, Carole**, 1989,
« Féminist critiques of the public/private dichotomy », dans Carole Pateman, *The Discorer of Women: Democracy, Feminism, and Political Theory*, Stanford, Stanford University Press, p. 118-140.

PROST, Antoine, 1985,
Éloge des pédagogues, Paris, Seuil.

ROGERS, Rebecca (dir.), 2011,
*Introduction to Critical Discourse
Analysis in Education*, New York,
Routledge.

**ROGERS, Rebecca
et SCHAENEN, Inda**, 2013,
« Critical discourse analysis in literacy
education: A review of the literature »,
Reading Research Quarterly, vol. 49, n° 1,
p. 121-143.

**ROGERS, Rebecca,
MALANCHARUVIL-BERKES, Elisabeth,
MOSLEY, Melissa et al.**, 2005,
« A critical review of critical discourse
analysis », *Review of Educational
Research*, vol. 75, n° 3, p. 365-416.

TEYCHENNÉ, Michel, 2013,
*Discrimination LGBT-phobes à l'école.
État des lieux et recommandations*,
Paris, Ministère de l'Éducation nationale.

ZAIMAN, Claude, 1996,
La mixité à l'école primaire, Paris,
L'Harmattan.

L'invention des commémorations homosexuelles

The Invention of Homosexual Commemorations

Régis Schlagdenhauffen



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2438>

DOI : 10.4000/socio.2438

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 101-118

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Régis Schlagdenhauffen, « L'invention des commémorations homosexuelles », *Socio* [En ligne], 7 |

2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : [http://](http://journals.openedition.org/socio/2438)

journals.openedition.org/socio/2438 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2438>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

L'invention des commémorations homosexuelles

Régis SCHLAGDENHAUFFEN

« Nous avons cependant l'obligation de commémorer nos morts, ces douzaines d'anonymes, [...] qui se sont sacrifiés en héros pour leur Mère patrie ou la Liberté. Ils doivent nous donner le courage de nous battre pour l'obtention de nouveaux "droits de l'Homme", car les homosexuels, qui sont aussi des êtres humains, se doivent d'obtenir leur "droit de vivre". » (Mai 1946.)

Exactement un an après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en mai 1946, l'« ami hollandais » d'André Gide, l'écrivain Jef Last, publie sous le pseudonyme de « Corydon¹ » un article dans la revue homosexuelle néerlandaise Droits de vivre (Levensrecht). Il y appelle les homosexuels à commémorer « leurs morts », martyrs dans les camps de concentration et à faire de la commémoration un outil de dénonciation de la proscription dont ils font l'objet au sein de la société. L'appel n'est pas resté lettre morte. La commémoration

1. Clin d'œil à André Gide, le choix du pseudonyme « Corydon » en 1946 n'est pas sans faire directement référence à l'essai du même nom.

des victimes homosexuelles du nazisme est devenue un phénomène global, de Sydney à Paris, de Tel-Aviv à Berlin. Au pied des monuments dédiés à ce groupe de victimes sont rappelées dans un même mouvement les persécutions subies durant la Seconde Guerre mondiale et les agressions homophobes que subissent de nos jours des gays et des lesbiennes.

S'intéresser aux modalités de construction d'une mémoire collective homosexuelle permet de saisir la manière dont un groupe social, originellement stigmatisé, est parvenu en un temps relativement court à renverser la perception de la société à l'égard des homosexuels. Ils ne sont plus les criminels qu'ils étaient devant la loi et la morale qui devant vivre en cachant leur orientation sexuelle. Désormais, ils sont autorisés à rendre publiquement hommage aux victimes de leur groupe. En ce sens, l'analyse du processus dont il est question – et des temporalités qui le scandent – participe d'une meilleure compréhension des phénomènes à l'œuvre de recomposition des frontières entre les sphères publiques et privées (Arendt, 1983 [1961]; Ricœur, 1983) et de démocratisation de l'intime (Foessel, 2008). Afin de restituer la genèse du processus dont il est question, il convient avant tout de comprendre les modalités de la persécution nazie des relations homosexuelles.

La criminalisation des relations homosexuelles concerne avant tout l'Allemagne et l'Autriche, deux États dont les codes pénaux condamnaient les relations « contre nature » depuis 1871. Avec l'arrivée au pouvoir des nazis les formes de répression des homosexuels masculins se sont multipliées. Dès 1933, l'Institut de sexologie fondé par Magnus Hirschfeld qui œuvrait pour l'égalité des homosexuel-le-s devant la loi a été saccagé (Schlagdenhauffen, 2005). Puis, en juin 1935, l'article 175 du code pénal allemand est rédigé dans un sens encore plus répressif. Il condamne désormais tous les actes sexuels entre hommes, laissant une grande marge d'appréciation à la police et à la justice. L'année suivante, est fondée à Berlin la Centrale du Reich pour la lutte contre l'homosexualité et l'avortement afin d'intensifier la lutte contre les homosexuels. À partir de 1937, les homosexuels condamnés à une peine de prison sont immédiatement transférés en camp de concentration le jour de leur libération. En définitive, plus de 50 000 hommes ont été condamnés en Allemagne en vertu de l'article 175 entre 1933 et 1945 et entre 5 000 et 10 000 ont été internés en camp de concentration durant la même période. À l'exception des Pays-Bas et de l'Alsace, ces dispositions qui

visaient avant tout les Allemands et assimilés n'ont que très peu concerné les homosexuels des pays annexés et occupés.

Dès le lendemain de la guerre, les organisations homosexuelles démantelées depuis 1939 se reconstituent. Elles ont configuré progressivement la mémoire homosexuelle de la Seconde Guerre mondiale comme un problème public, notamment au moyen de mobilisations collectives (Cefai, 2007 ; Trom, 1999) suscitant des formes de reconnaissance en lien avec les enjeux politiques et sociaux du moment (Honneth, 1992). L'analyse des processus auxquels cet article s'intéresse débouche ainsi sur une meilleure compréhension de la prise en compte de l'intime dans la sphère publique (Berbebi-Hoffmann, 2009), à mettre en lien avec l'émergence de la mémoire collective – et de l'étude des politiques de la mémoire – comme champs de recherche à part entière. Initiés par Maurice Halbwachs (1925, 1950), les travaux sur la mémoire collective ont gagné en importance avec l'entrée en concurrence de plusieurs mémoires collectives après la Seconde Guerre mondiale. S'opposent d'une part des mémoires résistantes *versus* des mémoires victimaires concernant la période 1939-1945 ; d'autre part différents types de mémoires victimaires concernant des périodes historiques variées telles celles des victimes de l'esclavage et de différents génocides ou conflits, toutes pensées à l'aune de la Shoah (Chaumont, 2002). Les nombreux travaux réalisés et les témoignages suscités depuis les années 1960 ont contribué au développement et à l'internationalisation de ces différentes mémoires conflictuelles au sein desquelles s'inscrit une mémoire homosexuelle globalisée (Blanchard et Verat-Masson, 2008). Parallèlement, les mouvements homosexuels – qui ont succédé au mouvement homophile (Rupp, 2011) – se sont engagés à partir des années 1970 dans une démarche pour rendre visible les homosexuels, montrant ainsi tout comme le mouvement féministe (Thébaud, 2007), que le privé est politique. Ils ont tantôt mis en avant leurs différences, tantôt insisté sur les points communs unissant les gays et lesbiennes à la majorité hétérosexuelle (Bernstein, 1997). Ces stratégies, analysées par Mary Bernstein, ont été déployées de diverses manières selon que les militants avaient pour objectif la critique du système hétéronormatif existant ou ce qu'elle nomme l'« éducation à la diversité » (Bernstein, 2002) : deux types de stratégies déployées par les militants homosexuels afin de placer l'orientation sexuelle au cœur des débats publics relatifs à la mémoire des groupes de victimes du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale.

En tenant compte des scissions entre la mémoire publique de la Seconde Guerre mondiale (Lagrou, 2000; Namer, 1987a) et les temporalités du mouvement social homosexuel (Duyvendak, 1995; Fillieule, 2006; Jackson, 2006), quatre grandes périodes peuvent être identifiées. La première débute immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et procède avant tout du projet de reconstituer un mouvement homosexuel autour d'une « mémoire de papier ». Elle est marquée par des formes d'organisation collective dirigées vers les membres (potentiels) du groupe. Elle correspond à une stratégie d'*empowerment*, préalable au déploiement d'une politique de l'identité tournée vers l'extérieur. La deuxième période se caractérise par l'arrivée sur le devant de la scène des groupes de libération homosexuelle, au début des années 1970. Ils succèdent au mouvement homophile, adoptent le « triangle rose » et dénoncent publiquement l'exclusion des homosexuels de la commémoration publique. Les membres de ces groupes déploient une stratégie de visibilité homosexuelle fondée sur la critique des normes en vigueur. À partir des années 1980 débute une troisième période, marquée par l'épidémie du sida, dont l'une des singularités réside dans la transition d'une mémoire de papier vers une mémoire de pierre. Cette période voit se développer un processus de marquage de l'espace social et d'internationalisation des revendications d'inclusion dans la sphère publique. Une quatrième période, au tournant du XXI^e siècle, correspond à la requête d'une « normalisation » des formes de vie homosexuelle. Cette revendication se fonde sur une stratégie éducative. Elle est observable lors des commémorations publiques organisées au pied des monuments (dont ceux d'Amsterdam et de Berlin).

Comment vint l'idée de commémorer le martyr homosexuel

Durant la Seconde Guerre mondiale, la majorité des organisations homosexuelles européennes ont été démantelées. Dès le lendemain de la guerre, l'une de celles qui seront des plus actives en Europe, le COC² néerlandais,

2. Cultuur en Ontspanningscentrum, soit Centre pour la culture et le loisir. Il s'agit de la plus ancienne organisation LGBT au monde; son nom peu explicite se place dans le contexte de l'époque de sa création en 1946.

réédite son bulletin de liaison, la revue *Levensrecht*³. En première page du numéro de mai 1946, un texte intitulé « Les victimes et les boucs émissaires », précédé d'une dédicace « *In Memoriam* », rend hommage aux victimes homosexuelles du « fascisme ».

L'article, destiné en priorité aux membres de l'association homophile COC, dénonce la manière dont les homosexuels ont été traités durant la guerre, considérés comme des traîtres à la nation, instrumentalisés en tant que boucs émissaires des politiques expansionnistes des régimes allemand, italien mais aussi soviétique. Cet article est intéressant pour deux raisons. Premièrement, il témoigne du processus d'*empowerment* d'un mouvement social (Bernstein, 2005). Deuxièmement, il dresse une sorte d'état des lieux des connaissances historiques d'alors. Lorsqu'il considère qu'à peu près autant d'homosexuels que de Juifs ont été assassinés dans les camps, il témoigne de la profonde méconnaissance de l'ampleur du génocide à un moment où les recherches étaient inexistantes et les événements encore trop frais. De plus, l'auteur amalgame, d'une façon de prime abord troublante, les camps de concentration nazis et le goulag. Témoin d'une époque et d'une inscription dans un modèle commémoratif d'ores et déjà balisé, l'article fait en premier lieu appel à la figure du martyr, reprenant ainsi un motif adopté par les organisateurs des premières commémorations « résistantes » et juives (Barcellini, 1995 ; Wieviorka, 1987). À cette époque, en effet, la figure de la victime ne suscitait pas encore l'émotion publique que nous lui connaissons à partir de la fin des années 1960 (Wieviorka, 1998).

De plus, l'article de Jef Last pose le socle d'une commémoration homosexuelle globale en faisant abstraction des frontières nationales. Plus encore, son auteur cherche à donner un sens politique au « sacrifice » des homosexuels : afin que leurs « héritiers » luttent pour l'obtention du droit de vivre. Il scelle ainsi les fondements de la commémoration homosexuelle et met clairement en évidence deux formulations centrales et jusqu'alors inexistantes parmi les préoccupations du mouvement homosexuel : l'injonction à commémorer ; l'idée d'un droit à la commémoration fondé sur un principe d'héritage. Les homosexuels d'aujourd'hui se présentent comme

3. La revue sera renommée *Amitié (Vriendschap)* à partir de 1949.

les héritiers de ceux d'hier, argument qui sera au cœur des demandes de reconnaissance observables durant les décennies suivantes.

Quelques années plus tard, lors du cinquième anniversaire de la Libération, le COC rend de nouveau hommage aux martyrs homosexuels, mais en ces termes :

5 mai 1945-5 mai 1950 : À nos morts, stigmatisés par le triangle rose et décédés dans les camps de torture nazis entre 1940 et 1945 ; que leur sacrifice ne soit jamais oublié dans nos cœurs (Vriendschap, 1950 : 1).

La dédicace de 1950 prolonge en ce sens l'appel lancé en 1946 tout en se faisant plus précise : le « triangle rose » – signe distinctif dont étaient affublés les « homosexuels » dans les camps de concentration – est désormais mentionné. Certains éléments de langage sont confirmés : les trépassés sont morts en « martyrs », le groupe reconnaît un devoir de mémoire pour qu'ils ne soient « jamais oubliés », ce que l'usage de la formule « À nos morts » ne fait que redoubler. Pourtant, à cette époque, on ne sait que peu de chose des homosexuels dans les camps de concentration (Kogon, 1946 ; Meier, 1946). Ce n'est qu'en 1954 que le premier récit d'un homosexuel déporté pour ce motif, Leo Classen von Neudegg, est publié dans la revue *Humanitas*. Il y détaille son expérience au camp de Neuengamme entre 1939 et 1945 et le traitement dégradant des « homosexuels », tous assignés à la « compagnie disciplinaire ». Puis, en 1958, la revue *Die Runde* publie les souvenirs d'un autre survivant homosexuel qui, le premier, souligne l'exclusion des homosexuels des procédures de dédommagement et de reconnaissance.

Il faut ensuite attendre 1961 pour que l'idée d'un monument commémoratif soit clairement formulée (par Jef Last dans la revue *Vriendschap*). Dans un article intitulé « Un monument pour l'homo inconnu » il relate l'apposition d'une plaque en souvenir des victimes juives du génocide dans la synagogue de Francfort. Dès lors, deux directions se précisent. La première indique une analogie avec le modèle commémoratif de la Shoah, la seconde les prémisses du mouvement de libération gay et lesbien, fondé sur l'idée de communauté de pratiques et d'expériences partagées (Duyvendak, 1995).

Construire une mémoire collective de groupe

Le procès Eichmann (1961) concourt à l'avènement de l'« ère du témoin » (Wieviorka, 1998). Ce contexte plus favorable aux victimes autorise l'apparition des premières mentions publiques des souffrances endurées par les homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale avec notamment la publication en 1972 du témoignage de Heinz Heger, *Les hommes au triangle rose* (Heger, 1972). Cet ouvrage marque en effet un tournant dans la constitution d'une mémoire de papier peu de temps après que les deux Allemagne amorcent, elles aussi, un tournant législatif en abrogeant de leurs codes pénaux respectifs l'article 175 qui condamnaient les relations homosexuelles masculines. Le livre connaît un grand succès et participe de la construction d'un des trois cadres susceptible de nourrir la volonté de faire mémoire. Grâce à lui, l'« homo inconnu » laisse place à la figure du déporté-témoin. Heinz Heger devient une figure du déporté homosexuel pour les groupes qui s'identifient au stigmaté qu'il portait en camp : le triangle rose. Ce dernier fonctionne dès lors comme un véhicule de la dénonciation publique. Il fait à la fois office de *reminder* des persécutions subies et de support à l'émancipation homosexuelle, mot d'ordre des groupes militants des années 1970. L'appropriation de ce symbole ne fait toutefois pas l'unanimité au sein des cercles militants car il renvoie à une expérience négative. Cependant, pour ses thuriféraires, c'est justement cet argument qui doit permettre aux homosexuels de reconquérir le passé du groupe. Il les rend visibles, ce dont témoigne la revue allemande *HAW-Info* dans son numéro de mars 1975 leur enjoignant de « sortir du placard en portant publiquement le triangle rose sous forme de badge » (*HAW-Info*, 1975 : 8).

Au même moment, un semblable processus d'institutionnalisation du triangle rose est observable aux États-Unis. En 1973 le *Gay Sunshine* (San Francisco) consacre un article à la persécution nazie des homosexuels. Il y appelle les gays à « porter le triangle rose comme marque du souvenir de la persécution⁴ ». Un an plus tard, cet appel trouve sa concrétisation, à New York lors d'une manifestation organisée en août 1974 en faveur

4. « The author advocated displaying the pink triangle as a sign of remembrance » (« Gays and nazi oppression », 1973 : 11).

d'une loi contre la discrimination des gays et lesbiennes à l'occasion de laquelle des militants arborent des brassards au triangle rose. Par cet acte, ils veulent montrer que « les homosexuels, tout comme les juifs ont été victimes des nazis dans les camps de concentration⁵ ». À partir de 1977, le symbole gagne encore en attention et en visibilité : par exemple, les manifestants l'arborent lors des cérémonies de la *Gay Pride* organisées annuellement depuis 1970 (Armstrong et Crage, 2006) ; le périodique gay américain le plus vendu, *The Advocate*, propose jusqu'en 1980 à ses abonnés des T-shirts arborant un triangle rose. Ainsi, à la fin des années 1970 – et avant que ce symbole ne soit supplanté par l'arc-en-ciel (Marche, 2005) –, le triangle rose est arboré publiquement en Amérique du Nord tout comme en Europe occidentale comme un *reminder* des formes d'oppression subies par les gays et lesbiennes. Enfin, il témoigne de l'immixtion d'un attribut d'ordre privé (l'orientation sexuelle) dans la sphère publique.

Vers la constitution d'une mémoire de pierre

En plus de formes spécifiques de manifestations impulsées par le mouvement gay et lesbien, les années 1970 voient se développer la participation de groupes homosexuels aux commémorations publiques en souvenir des morts de la Seconde Guerre mondiale. Cette période est marquée par des formes de mobilisations tournées vers l'extérieur du groupe et fondées sur la critique de l'ordre établi.

Le 4 mai 1970, des membres du groupe d'action pour l'homosexualité déposent une gerbe durant la cérémonie officielle du *Dodenherdenking* à Amsterdam⁶ malgré l'opposition du comité national du souvenir néerlandais, auquel ils avaient préalablement adressé la requête. Ils sont arrêtés par les forces de l'ordre et leur gerbe est confisquée.

En mars 1972, des membres de la *Deutsche Homophile Organisation*, organisent à Berlin une commémoration suivie d'un dépôt de gerbe au mémorial

5. « *Picketers wore pink triangle armbands in an effort to demonstrate that homosexual men had been fellow victims with Jews in the Nazi concentrations camps* » (Jensen, 2002 : 328). (Notre traduction.)

6. Institué le 9 mai 1945, la cérémonie du *Dodenherdenking* commémore les victimes de la Seconde Guerre mondiale aux Pays-Bas.

de Plötzensee (où de nombreux opposants politiques aux régimes nazis ont été exécutés). L'événement a pour but de « dénoncer la non-reconnaissance des homosexuels en tant que victimes du nazisme⁷ ». En France, il faut attendre l'appropriation militante du triangle rose en 1975 pour qu'ait lieu une semblable initiative au pied du Mémorial des martyrs de la déportation. Elle est relatée en ces termes :

La première intervention du groupe a eu lieu en mai 1975, lors de la Journée mondiale de la déportation, pour témoigner au nom des homosexuels victimes du nazisme et déportés comme tels, et dénoncer la complaisante amnésie de l'histoire officielle. Le groupe qui portait une gerbe rose en forme de triangle (notre étoile jaune dans les camps), fut intercepté par les flics dans le cortège officiel (Le Bitoux, 1976 : 30-31)⁸.

Ce récit relève du registre de la dénonciation et met en mots un sentiment d'injustice (Boltanski, 1984) dont la synecdoque d'abstraction, l'« histoire officielle », permet d'identifier le responsable. Les membres du groupe se présentent comme des avocats d'un collectif absent. En dénonçant l'histoire officielle au pied du Mémorial des martyrs de la déportation, ils désignent comme coupables l'État (qui coordonne le rituel commémoratif) et les associations d'anciens déportés et résistants français qui rendent hommage à « leurs morts ». Enfin, l'usage du « nous » montre que, malgré des différences liées à des contextes nationaux, le mouvement homosexuel se perçoit comme global et considère que les persécutions nazies sont l'un des moments historiques fondamentaux (Tamagne, 2000).

Le port du triangle rose est justifié par les militants des années 1970 en vertu de la nécessité de témoigner. L'usage de l'expression « nos frères persécutés » exprime un lien fort entre commémorants et commémorés, auquel s'ajoute l'analogie établie entre triangle rose et étoile jaune. Celle-ci appert comme une justification *sui generis* du droit à la commémoration

7. Le dépôt de gerbe a eu lieu le 19 mars 1972. Une quinzaine de personnes y assistent. La couronne commémore les homosexuels morts en camps de concentration (*Pikbube*, 1972 : 5, 7).

8. Notons au passage deux erreurs de l'auteur : la journée a lieu fin avril et non début mai ; elle n'est pas mondiale mais nationale.

et inscrit aussi assurément les homosexuels dans un culte victimaire que l'apparition du VIH/sida ne fait que renforcer à partir des années 1980. Dès ce moment, émergent de nouvelles formes de mobilisation et manières de faire mémoire d'une épidémie qui, à ses débuts, touche majoritairement les homosexuels (Broqua et Loux, 1998 ; Pinell *et al.*, 2002).

Parallèlement, le déni de la qualité de victime pour les homosexuels, est confirmé par des propos tenus lors de multiples commémorations. À Paris, en 1994, le secrétaire de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP) considère que toute commémoration est impossible parce que les homosexuels sont des « rejetés de la société » (Rapport moral de la FNDIRP, 1994 : 15).

Les formes de rejet dont il est question en France – et qui font aussi écho au rejet des homosexuels victimes du VIH/sida – sont autant de marques d'opposition qui s'inscrivent au sein de deux types de construction du stigmat. La première renvoie au domaine médical, et considère l'homosexualité comme une pathologie⁹ ; l'autre relève du droit et s'inscrit dans la lignée de l'anthropologie criminelle, comme l'a montré Michel Foucault (1976).

Rendre visible un « désir démesuré d'amitié »

Les premières formes de mobilisations collectives à visées éducatives apparaissent aux Pays-Bas au tournant des années 1980. Les militants du COC considèrent en 1980 qu'il est temps d'ériger, à Amsterdam, un mémorial en souvenir des homosexuels victimes des persécutions nazies. La Fondation *Homomonument*¹⁰ est créée à cette fin ; elle organise aussitôt un concours artistique et détermine un lieu en accord avec la municipalité. Il s'agit d'une petite place du centre-ville, le Westermarkt. Le projet retenu à l'issue du concours est celui de Karin Daan, une installation constituée de trois triangles roses équilatéraux de 10 mètres de côté, qui s'enracinent ou surgissent du sol est retenue. Selon l'artiste, le stigmat

9. Jusqu'en 1990, l'homosexualité figurait sur la liste des pathologies mentales établie par l'Organisation mondiale pour la santé.

10. Entretien avec Pieter Koenders, l'un des initiateurs du projet, mené à Amsterdam le 4 mai 2007 par l'auteur.

que représente le triangle rose incarne la fierté homosexuelle, chaque triangle symbolisant une période historique : le passé lorsqu'il est enfoui, le présent quand il affleure à la surface et l'avenir lorsqu'il se dresse à 60 centimètres au-dessus du sol pour former un podium. Réunies, ces formes géométriques dessinent un grand triangle, lui-même équilatéral (de 36 mètres de côté), qu'une marque dans le sol relie, établissant ainsi une continuité entre le passé, le présent et l'avenir. Le premier triangle, encaissé dans le sol, est dirigé vers la maison d'Anne Frank, faisant le lien avec le génocide des Juifs. En lettres d'or capitales y est gravé : « Naar Vriendschap Zulk een Mateloos Verlangen » (Un si démesuré désir d'amitié). Il s'agit d'un vers extrait d'un poème homo-érotique intitulé « À un jeune pêcheur », écrit par Jacob Israël de Haan, écrivain juif néerlandais assassiné pour ses activités antisionistes à Jérusalem en 1924. Le deuxième triangle forme une petite tribune qui se jette vers le canal ; entre la terre et l'eau en mouvement, il est symbole de renouveau et de purification. Sa pointe est dirigée vers la place du Dam où se situe le Monument national. Le troisième triangle, tourné vers le siège du COC, figure l'avenir dont le mouvement homosexuel est le garant. L'inauguration du monument en septembre 1987 impulse une dynamique commémorative dont se saisiront des militants allemands souhaitant faire ériger à Berlin un semblable mémorial. Cependant, à la différence des Pays-Bas, la question en Allemagne sera discutée au plan fédéral. Mais dans un cas comme dans l'autre, ces processus indiquent une transformation des relations entre les mouvements homosexuels et la puissance publique témoignant d'une recomposition des formes de revendication et d'une prise en compte grandissante par le politique de ce qui jusqu'alors relevait de la sphère privée (Berrebi-Hoffman, 2009).

Mémoire collective et politique publique de la mémoire

Le processus qui a conduit à l'édification, à Berlin, d'un mémorial en souvenir des homosexuels victimes du nazisme est significatif d'une transformation des relations entretenues entre le mouvement homosexuel et l'État. En effet, celui d'Amsterdam a été érigé par une organisation homosexuelle et financé au moyen d'une souscription publique. Dans le cas du mémorial

de Berlin, c'est l'État fédéral allemand qui prend en charge l'ensemble de la procédure.

Afin d'appréhender pleinement le processus d'érection de ce monument, il convient de se replonger dans l'ambiance créée par la chute du mur de Berlin. Helmut Kohl, chancelier d'une Allemagne réunifiée, désire établir un lieu de commémoration d'envergure nationale à Berlin. Dans ce cadre, il propose d'installer la reproduction d'une *pietà* de Käthe Kollwitz au centre du bâtiment de la *Neue Wache*¹¹ pour faire de ce lieu le mémorial de toutes les victimes de la guerre et de la tyrannie – y compris celles du régime est-allemand. Un tel projet disent ceux qui le critiquent devait permettre au chancelier de régler d'un coup deux problèmes épineux. Premièrement, il cherchait à enterrer les initiatives visant à créer un mémorial en souvenir des victimes juives de la Shoah. Deuxièmement il souhaitait attribuer une nouvelle fonction politique à la *Neue Wache*, que le régime est-allemand avait érigée en lieu central de commémoration. Le projet, mené de main de maître suscite une virulente opposition de la part d'associations porteuses de la mémoire juive et dans une moindre mesure de celles représentatives des Tsiganes (Sinté et Roms). Cela, notamment parce qu'il met sur un pied d'égalité toutes les victimes. Les polémiques engendrées par la restructuration de la *Neue Wache* conduisent le chancelier à céder sur l'idée d'un mémorial en souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste (qui verra le jour en 2005 sous la forme d'un « Champ de stèles » situé à deux pas de la porte de Brandebourg [Schlagdenhauffen, 2005]) puis à accepter celles de monuments en souvenir des persécutions endurées par les homosexuels, les Tsiganes et les handicapés « euthanasiés ». Ce sont donc quatre projets de monument distincts qui seront soumis à l'approbation du Bundestag¹².

11. La Nouvelle Garde, à l'origine poste de garde construit en 1816-1818, devenu mémorial de la guerre de 1914 en 1931, puis, sous le communisme, mémorial des « victimes du fascisme et du militarisme », et enfin, depuis 1993, de toutes les victimes de la guerre et de la tyrannie.

12. Le premier en souvenir des victimes de la Shoah, le deuxième en souvenir des femmes et hommes homosexuels persécutés durant le III^e Reich (2008), le troisième pour les Tsiganes victimes du Samudaripen (2012) et le quatrième pour les handicapés victimes de l'« opération T4 » (2014).

Dans le cas des homosexuels, les militants allemands de la mémoire sont confrontés à un problème majeur : faire reconnaître les homosexuels en qualité de victimes, alors qu'ils étaient considérés jusqu'en 1969 comme des criminels au regard de la loi (en vertu de l'article 175 du code pénal allemand). La lutte pour la réhabilitation des « victimes homosexuelles » trouve un écho particulier auprès de deux partis marginaux mais néanmoins bien présents dans l'arène parlementaire : les écologistes et les libéraux. Le processus sera long et complexe. Il s'ouvre par l'adoption par le Bundestag, le 23 juin 1999, d'une loi autorisant la création d'un mémorial fédéral en souvenir des victimes juives de l'Holocauste, tout en précisant que « la République fédérale d'Allemagne reste obligée de commémorer dignement les autres victimes du nazisme ». Durant l'année suivante, plusieurs propositions de loi sont successivement déposées au Bundestag en faveur de la commémoration des homosexuels en tant que victimes du nazisme. La première est formulée le 27 janvier 2000 par les Verts, et comporte plusieurs volets¹³ : déclaration d'illégalité de l'article 175 du code pénal allemand ; réhabilitation et indemnisation des victimes homosexuelles du nazisme ; dédommagements pour la destruction de la « communauté homosexuelle ». La proposition de loi vise donc en premier lieu la reconnaissance de la spécificité de la persécution des homosexuels. Cependant, tout accord semble impossible avec les autres partis en présence. S'ensuit une deuxième proposition, plus large encore, déposée deux mois plus tard par la coalition au pouvoir (Verts/SPD [parti social-démocrate allemand]¹⁴). Elle consiste en une réhabilitation globale des victimes homosexuelles entre 1933 et 1969, c'est-à-dire qu'elle vise aussi bien la reconnaissance des homosexuels persécutés entre 1949 et 1969 aussi bien qu'entre 1933 et 1945. La CDU (Union chrétienne démocrate d'Allemagne) s'y refuse, puisque cela reviendrait à mettre sur le même plan deux régimes politiques. Le 7 décembre 2000, un troisième projet de loi est soumis au Bundestag¹⁵. Il ne concerne que la période 1935-1945 et précise que « le Bundestag salue et

13. Proposition de loi 14/2619, 27 janvier 2000.

14. Proposition de loi, 14/2984, 21 mars 2000.

15. Proposition de loi 14/2984 révisée ; procès-verbal de séance 14/96 ; imprimé du Bundestag 14/4894, 6 décembre 2000.

soutient les initiatives mémorielles en lien avec la persécution nazie des homosexuels ainsi que leur commémoration publique¹⁶ ».

La loi de 2000 peut être lue comme une loi de repentance grâce à laquelle les homosexuels accèdent enfin à la catégorie de « victimes du nazisme ». Cependant, la CDU reste farouchement opposée au projet commémoratif, notamment parce que « la réalisation de monuments spécifiques pour chaque groupe de victimes semble contraire à l'idée "d'assurer dignement la mémoire des victimes"¹⁷. » Devant l'impossibilité d'un accord parlementaire sur ce dernier point, une nouvelle proposition de loi à l'initiative du gouvernement est finalement adoptée le 12 décembre 2003 par le Bundestag. Elle prévoit de mettre à disposition un terrain situé au sud-est du parc du Tiergarten (c'est-à-dire en face du monument en souvenir des victimes juives de l'Holocauste) sur lequel sera érigé un monument fédéral en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme avec l'aval du Sénat de Berlin qui sera maître d'œuvre.

Le projet architectural sélectionné est inauguré le 27 mai 2008. Imaginé par un duo d'artistes scandinaves (Michael Elmgreen et Ingar Dragset), il consiste en un cénotaphe de béton brut (haut de 3,6 mètres et large de 1,9 mètre) qui établit une correspondance formelle avec le « Champ de stèles » de Peter Eisenman situé juste en face. Cette homologie de forme suscite diverses réactions : d'un côté elle pourrait laisser supposer une appropriation de la Shoah par la communauté homosexuelle ; d'un autre, elle pourrait constituer une critique du mémorial de l'Holocauste. L'œuvre comporte en effet une vidéo que l'on peut voir à travers une petite lucarne qui montre deux hommes s'embrasser sans fin, brisant ainsi le tabou pour favoriser le respect à l'égard des gays et lesbiennes.

Le cas du mémorial de Berlin est intéressant à deux niveaux. Premièrement, parce qu'il témoigne d'une prise en compte grandissante de l'orientation sexuelle par le politique (ici l'État fédéral allemand). Deuxièmement, parce qu'il permet de saisir plus généralement la dimension pédagogique et édu-

16. Procès-verbal de séance 14/140 ; imprimé du Bundestag 14/4894, 6 décembre 2000.

17. « *Einzelne Anträge zur Errichtung einzelnen neuen Denkmale sei nicht der richtige Weg, ein würdiges Gedenken sicherzustellen* » (Les demandes individuelles de réalisation de nouveaux monuments ne constituent pas une bonne façon d'assurer dignement la commémoration [notre traduction]), procès-verbal de séance 15/83, 12 décembre 2003.

cative des monuments en souvenir des victimes homosexuelles en ce qu'ils cherchent, par leur existence, à favoriser le respect des gays et lesbiennes.

Conclusion

À première vue, la commémoration des victimes homosexuelles telle qu'elle a été imaginée dès 1946 semble être un succès eu égard à l'internationalisation et à la multiplication des formes et lieux de recueillement sans cesse plus éloignés des camps de concentration nazis. Le phénomène possède indéniablement une dimension transnationale bien qu'il s'inscrive à chaque fois dans des contextes locaux et nationaux singuliers. Initié aux Pays-Bas, concernant des faits ayant principalement eu lieu en Allemagne, il s'est déployé de part et d'autre de l'Atlantique à partir des années 1970. Les actions des militants homosexuels de la mémoire se nourrissent et se complètent les unes les autres tout en s'enracinant dans des temporalités scandées par l'évolution du mouvement homosexuel et les relations qu'il entretient avec les groupes de victimes du nazisme et les organisateurs de la mémoire publique (Namer, 1987*a* et *b*). Au même titre que la dépénalisation des relations homosexuelles, la prise en charge des victimes de l'épidémie du sida ou encore la reconnaissance des couples de même sexe et des familles homoparentales, la commémoration des victimes homosexuelles fait partie des revendications qui ont permis au mouvement homosexuel de se rassembler et de s'organiser au lendemain de la Seconde Guerre mondiale tantôt en déployant des formes d'action critiquant l'hétéronormativité de la société et tantôt en visant à montrer publiquement que les gays et lesbiennes sont des citoyen-ne-s « comme les autres » (Bernstein, 1997 ; 2005).

Quatre grandes périodes ont aussi ponctué le parcours que nous venons de dessiner. Une première phase s'est fondée sur la constitution d'un argumentaire militant se nourrissant de témoignages de martyrs de la déportation homosexuelle visant à enhardir le groupe. À cela succéda l'adoption du triangle rose en tant que symbole militant, associé à un engagement fondé sur la critique des organisations représentatives de la mémoire de la déportation et la confrontation avec elles. Dans un troisième temps, les militants ont engagé un dialogue qui s'est révélé fructueux avec les institutions politiques. Ce dialogue, à visée éducative, a permis

de transformer des « criminels devant la loi » en victimes du nazisme et d'obtenir par ricochet une reconnaissance dans la pierre. Les processus aboutissant à l'édification de monuments commémoratifs à Amsterdam et Berlin notamment ont permis de montrer qu'à travers une collaboration de plus en plus intense avec les institutions politiques, les homosexuels sont parvenus à porter le débat sur la place publique et ainsi à rendre visible ce qui relevait jusqu'alors de la vie privée (Foessel, 2008). Les fruits de ce débat, dont nous sommes les témoins actuels, concernent plus particulièrement la manière dont les commémorations qui se déroulent au pied des monuments attestent une prise en considération de l'homosexualité comme forme de vie reconnue. On peut également remarquer que le recours récurrent à un modèle juif de la commémoration est significatif des limites du répertoire des militants homosexuels de la mémoire. Dès 1946, le parallèle est établi avec la persécution des juifs. Puis, la stèle de la synagogue de Francfort a insufflé l'idée d'un monument pour l'homosexuel inconnu durant les années 1960. Une décennie plus tard, l'analogie est encore plus manifeste lorsque des militants homosexuels qualifient d'« étoile jaune » le triangle rose. Enfin, l'invocation de la référence au poème de Jacob Israël De Haan à Amsterdam tout comme le « détournement » d'une stèle du mémorial de l'Holocauste à Berlin sont autant d'indications d'un mimétisme militant qui puise ses sources dans le modèle commémoratif de la Shoah. La reprise des codes d'une mémoire juive déjà reconnue confirmerait dès lors une volonté de bénéficier d'une reconnaissance similaire afin de banaliser la forme de vie homosexuelle. Cela permettrait de faire accepter plus aisément, dans la phase historique actuelle, des modèles nouveaux de famille et de filiation tout en maintenant ces revendications en tension entre souci de reconnaissance d'une certaine singularité et désir d'universalité.

Références bibliographiques

ARENDET, Hannah, 1983 [1961],

Condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy.

ARMSTRONG, Elizabeth

et CRAGE, Suzanna, 2006, « Movements and memory: The making off the stonewall myth », *American Sociological Review*, n° 71, p. 724-751.

BARCELLINI, Serge, 1995,

« Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires" », *Vingtème Siècle*, vol. 45, n° 1, p. 76-98.

BERNSTEIN, Mary, 1997,

« Celebration and suppression: The strategic uses of identity by the lesbian and gay movement », *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 3, p. 531-565.

–, 2002, « Identity and politics: Toward a historical understanding of the lesbian and gay movement », *Social Science History*, vol. 26, n° 3, p. 531-581.

–, 2005, « Identity politics », *Annual Review of Sociology*, vol. 31, p. 47-74.

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, 2009,

Politiques de l'intime. Des utopies sociales d'hier aux mondes du travail d'aujourd'hui, Paris, La Découverte.

BLANCHARD Pascal et VEYRAT-

MASSON, Isabelle (dir.), 2008, *Les guerres de mémoires*, Paris, La Découverte.

BOLTANSKI, Luc, 1984,

« La Dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, p. 3-40.

BROQUA, Christophe

et LOUX, Françoise (dir.), 1998, « Sida : deuil, mémoire, nouveaux rituels », dans *Ethnologie française*, vol. 28, n° 1.

CEFAÏ, Daniel, 2007,

Pourquoi se mobilise-t-on ?, Paris, La Découverte.

CHAUMONT, Jean-Michel, 2002,

La concurrence des victimes, Paris, La Découverte.

DUYVENDAK, Jan W., 1995,

« Gay subcultures between Movement and Market », dans Kriesi Hanspieter *et al. (dir.)*, *New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 165-180.

FILLIEULE, Olivier, 2006,

« Les mouvements homosexuels », dans Xavier Crettiez *et al. (dir.)*, *La France rebelle*, Paris, Michalon, p. 441-450.

FOESSEL, Michaël, 2008,

La privation de l'intime, mises en scène politique des sentiments, Paris, Seuil.

FOUCAULT, Michel, 1976,

La volonté de savoir, Paris, Gallimard.

« *Gays and nazi oppression* », 1973, *Gay Sunshine*, n° 18, juin-juillet.

HALBWACHS, Maurice, 1925,

Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Félix Alcan.

–, 1950, *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France.

HAW-Info, 1975, vol. 18, n° 3.

HEGER, Heinz, 1972,

Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945, Hambourg, Merlin.

HONNETH, Axel, 1992,

La lutte pour la reconnaissance, Paris, Éditions du Cerf.

JACKSON, Julian, 2006,

« Arcadie. Sens et enjeux de l'homophilie en France, 1954-1982 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 53, n° 4, p. 150-174.

JENSEN, Erik, 2002,

« The pink triangle and political consciousness: Gays, lesbians, and the memory of nazi persecution », dans Dagmar Herzog (dir.), *Sexuality and German Fascism*, New York et Oxford, Berghahn, p. 319-349.

KOGON, , Heinrich Christian, 1946,

So war es. Das Leben im KZ Neugamme, Hambourg, Phönix-Verlag.

NAMER, Gérard, 1987a [1983],

La commémoration en France de 1945 à nos jours, Paris, L'Harmattan.

NAMER, Gérard, 1987b,

Mémoire et société, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Pikbube, 1972, n° 5.

PINELL, Patrice et al., 2002,

Une épidémie politique : la lutte contre le sida en France (1981-1996), Paris, Presses universitaires de France.

PITKIN, Hannah, 1967,

The Concept of Representation, Berkeley, University of California Press.

« **Rapport moral de la FNDIRP** », 1994, présenté par Pierre Eudes, *Le Déporté pour la Liberté*, juillet-août, p. 13-17.

RICŒUR, Paul, 1983,

« Préface », dans Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, p. 5-33.

RUPP, Leila, 2011,

« The persistence of transnational organizing: The case of the homophile movement », *The American Historical Review*, vol. 116, n° 4, p. 1014-1039.

SCHLAGDENHAUFFEN, Régis, 2005,

La bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin. Lieux de mémoire pour construire l'histoire, Paris, L'Harmattan.

TAMAGNE, Florence, 2000,

Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres et Paris (1919-1939), Paris, Seuil.

THÉBAUD, Françoise, 2007,

Écrire l'histoire des femmes et du genre, Lyon, ENS éditions.

TROM, Danny, 1999,

« De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, p. 31-50.

Vriendschap, 1950,

n° 5, mai.

WIEVIORKA, Annette, 1987,

« Un lieu de mémoire et d'histoire : le Mémorial du martyr juif inconnu », *Revue de l'université de Bruxelles*, nos 1-2, p. 107-132.

-, 1998, *L'ère du témoin*, Paris, Plon.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Marianne Weber et la femme nouvelle

Michèle Dupré, Gwenaëlle Perrier, Isabelle Berrebi-Hoffmann et Michel Lallement



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2450>

DOI : 10.4000/socio.2450

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 119-129

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Michèle Dupré, Gwenaëlle Perrier, Isabelle Berrebi-Hoffmann et Michel Lallement, « Marianne Weber et la femme nouvelle », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2450> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2450>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Marianne Weber et la femme nouvelle

Michèle DUPRÉ, Gwenaëlle PERRIER,
Isabelle BERREBI-HOFFMANN et Michel LALLEMENT

L'œuvre de Marianne Weber, inédite en France, connaît une actualité nouvelle en Allemagne et dans les pays de langue anglaise. Une des premières femmes sociologues et féministes allemandes, Marianne Weber produit des analyses pionnières sur les femmes et le droit dans *Ehefrau und Mutter in der Rechtsentwicklung* (1907), ouvrage dont Émile Durkheim rend compte dans *L'Année sociologique* (1906-1909). Critique de l'œuvre de Georg Simmel, qu'elle fréquente, en discussion avec Max Weber, elle s'intéresse par ailleurs au travail des femmes, au travail domestique, à l'accès des femmes au monde académique... (Weber, 1919a). Marianne Weber entre d'abord dans les livres d'histoire de la sociologie à travers l'œuvre de son époux Max¹. Mais plus récemment, des courants critiques d'une partie des sciences

1. Entre 1920 et 1926, Marianne Weber se consacre principalement à faire connaître l'œuvre inédite laissée par Max, à sa mort en 1920. Elle réunit et publie 20 volumes d'écrits, les préface et rédige en 1926 la première biographie de Max Weber qui constitue encore jusqu'aujourd'hui une introduction utile à la vie et à l'œuvre du sociologue (Weber, 1926).

sociales, dont la sociologie féministe, revisitent son œuvre. Très tôt, cette dernière ouvre la voie à une théorie sociologique fondée sur le point de vue des exclu(e)s du droit, de la citoyenneté, ainsi que de la vie publique et politique. Des traductions, rééditions allemandes et biographies ainsi que quelques articles encyclopédiques paraissent au début des années 2000, qui proposent une redécouverte progressive de l'œuvre (Becker et Weber, 1951). La sociologue est alors présentée parfois comme une théoricienne du changement social, qui prend ses distances à la fois avec Karl Marx et avec Max Weber à partir d'une posture de sociologie critique féministe qui l'amène à rejeter la *neutralité des valeurs*, et à proposer un modèle du changement à trois facteurs dont celui des idées et préjugés en sus de la matérialité et de l'action individuelle (Lengermann, 2007).

La femme nouvelle et la question des femmes

« La femme nouvelle » que nous présentons ici est un texte engagé à la tonalité plutôt positive. Il articule dialogue avec les concepts sociologiques de son époque – comme l'opposition entre les deux cultures objective et subjective chez Simmel – et démonstration intellectuelle destinée à lever les *a priori* et à dégager les contradictions entre l'universalisme des droits de la personne humaine et la condition faite aux femmes.

Le tournant du XIX^e et du XX^e siècle est une période troublée, où savants et politiques s'interrogent sur le nouveau type de société à construire. C'est le temps des controverses et des débats savants et politiques qui se déploient dans des arènes mondiales au gré des congrès, des intersyndicales et des expositions universelles. Ces discussions qui traversent les mondes occidentaux voient germer le terme de « question » pour désigner l'effort de réinvention collective à l'œuvre ; on pense d'emblée à la question sociale, mais l'on songe moins à celle des frontières entre espace privé et espace public qui joue pourtant alors un rôle déterminant dans la transformation des sociétés industrielles. En France, aux États-Unis ou encore en Allemagne, la « question des femmes » se pose avec acuité lorsque émergent, dans l'espace public, de nouvelles figures féminines (la travailleuse, la prostituée, la bourgeoise...), dont la présence et l'action menacent directement l'ordre dominant qui assigne les femmes à l'espace privé et réserve l'espace public, politique et professionnel aux hommes. À l'heure

où les femmes revendiquent plus de droits à l'éducation, à l'autonomie et à la décision, les sciences, dans leur plus grande diversité, ne pouvaient manquer de s'interroger sur la légitimité de ces demandes d'accès aux institutions publiques, politiques et éducatives.

Marianne Weber est engagée, en tant que sociologue et féministe, dans l'époque et ses questions. « La femme nouvelle » paraît pour la première fois en 1914 dans le *Centralblatt*. Le texte prend à bras-le-corps la « question des femmes » qui fait rage en Europe et outre-Atlantique depuis le milieu des années 1890. La sociologue y déploie des arguments qui n'ont pas vieilli. Elle critique et dénoue les raisonnements binaires qui peuplent les débats savants et politiques en arguant à la fois de l'universel et du particularisme des femmes. Ce faisant, Marianne Weber ouvre la voie à un dépassement de l'opposition entre égalité et différence, qui est au cœur des débats européens de l'époque. Ses raisonnements font écho aux préoccupations de l'Europe d'aujourd'hui. Les questions relatives aux discriminations et à l'accès aux droits de nouvelles populations y sont toujours d'actualité.

Le texte est exemplaire dans sa forme argumentative. Il déplace notamment les enjeux et les termes du débat de l'égalité des droits vers une revendication d'égalité d'accès, qui n'est pas sans rappeler la notion contemporaine de « capacités² » :

*Le but vers lequel convergent toutes les aspirations féminines sera atteint dès lors que les femmes ne bénéficieront plus, au sein de la société, de droits inférieurs à ceux des hommes, mais aussi dès lors que le genre féminin aura les mêmes chances de développement et la même autonomie que le genre masculin (Weber, *infra* p. 133).*

Au-delà de sa qualité sociologique, « La femme nouvelle » peut aussi être lu comme une proposition de « mode d'emploi » pour sortir des impasses intellectuelles qui opposent égalité et différence, universel et particularisme, sphère privée et espace public, identité et communautarisme, et ce, jusqu'aujourd'hui.

2. Voir par exemple Sen (1985), Nussbaum et Sen (1993), Nussbaum (2000).

Entre communauté et droits universels : les idées féministes en Allemagne au début du XX^e siècle

L'article contient de nombreuses références à la « communauté de femmes », dont l'existence et les caractéristiques sont présentées comme essentielles pour comprendre celles de « la femme nouvelle ». Il a été écrit quasiment à l'apogée de la première vague du mouvement féministe allemand, qui correspond aussi à l'acmé des mouvements européens et états-unis. Isolées, les premières féministes ont commencé à se faire entendre dans le sillon de la révolution de 1848 en Allemagne, et plus généralement des révolutions démocratiques et nationales en Europe (Riot-Sarcey, 2002). Vient ensuite le temps des premiers mouvements féministes organisés. Ceux-ci se battent en faveur du « genre féminin dans son entier », pour reprendre une expression de Marianne Weber, et ce sur une multiplicité de scènes, à la fois intellectuelles, journalistiques, religieuses, socio-économiques et culturelles (Käppeli, 1991).

Le développement du féminisme intervient dans un contexte caractérisé par une forte empreinte de la philosophie des Lumières (dont s'inspirent les théoriciennes et militantes féministes) et par un processus de scolarisation et d'éducation des filles et des jeunes femmes³ qui bouleverse l'Europe tout au long du XIX^e siècle. À la ville comme dans les campagnes, en Allemagne comme ailleurs (Hooek-Demarle, 1991), cette grande transformation permet notamment aux femmes d'accéder à la lecture, première des conditions pour pénétrer le monde de la culture. Ce surplus d'éducation est également favorable à la croissance du nombre des institutrices ainsi qu'à l'apparition des premières femmes médecins, deux populations parmi lesquelles on comptera nombre de militantes féministes.

Pluriel, le mouvement féministe allemand se structure autour d'associations regroupées pour certaines d'entre elles au sein du *Bund Deutscher Frauenvereine* (créé en 1894), mais aussi autour d'intellectuelles qui publient

3. On notera que, au tout début du XX^e siècle, l'accès des femmes aux universités est plus tardif en Allemagne que dans d'autres pays d'Europe, à commencer par le Royaume-Uni et la France (Lallement, 2013).

des journaux afin de diffuser leurs idées nouvelles (Briatte-Peters, 2013). Les revendications percent également par l'entremise des mouvements professionnels ainsi que par la voix de femmes présentes dans les syndicats et les partis politiques (Lallement, 2013). Autre indice qui atteste que les militantes féministes agissent collectivement : la dynamique s'inscrit rapidement dans une perspective mondiale. Le premier Congrès international du droit des femmes se tient à Paris en 1878 (Keilhauer, 2013) et le Conseil international des femmes, visant à réunir au sein d'un « parlement international des femmes » les différents groupes féministes des pays occidentaux, est fondé en 1888 (Jacques, 2004). L'activité de ces instances ne faiblit pas. Entre 1878 et 1914, on ne décompte pas moins de trente-quatre congrès internationaux (*ibid.*, 2004).

Dans un contexte caractérisé, selon Marianne Weber, par le maintien pour les femmes de « droits inférieurs à ceux du sexe masculin », les militantes se battent en premier lieu sur le terrain juridique. La modification du Code civil pour la partie concernant la situation des femmes mariées, le droit de vote, des droits liés à la maternité et la professionnalisation du travail social comptent parmi les principales revendications égalitaires du *Bund Deutscher Frauenvereine* (Offen, 2004). Auparavant, l'éducation avait servi de terrain privilégié pour l'expression des premières revendications féministes (Käppeli, 1991).

Par son existence, ses revendications et ses modes d'action, le mouvement des femmes permet de rompre avec leur assignation à la seule sphère privée. Il concourt à l'émergence d'un « espace public au féminin » (Briatte-Peters, 2013), condition indispensable pour que les femmes puissent viser des objectifs de vie qui « dépassent les frontières du personnel et du domestique » (*infra*, p. 132).

Dans « La femme nouvelle », Marianne Weber ne fait pas mention de clivages au sein du mouvement des femmes. Il en existe pourtant. L'un oppose les « factions bourgeoise et prolétarienne » (Offen, 2004 : 73)⁴ ; un

4. Comme l'indique Offen (2004), le SPD marxiste ne croit pas au réformisme par le biais de lois relatives à la propriété ou à d'autres sujets encore. Seule, selon le SPD, l'intégration des femmes au monde du travail peut s'avérer émancipatrice. Käppeli (1991) note pour sa part qu'en Allemagne les antagonismes de classe sont bien plus marqués qu'ailleurs.

autre, les tenantes de l'égalitarisme à celles du dualisme (Käppeli, 1991). Cette seconde partition met en jeu la croyance, partagée ou non, en l'existence d'une différence ontologique entre le féminin et le masculin. Au désaccord sur cet axiome majeur se greffent aussi des controverses sur la valorisation à accorder à la maternité. Marianne Weber est, pour sa part, clairement dualiste. Selon elle, en effet, le destin des femmes ne saurait se confondre avec celui des hommes en particulier, et avec celui de tout être humain en général. Les femmes, affirme-t-elle encore, seraient « par nature prédestinée[s] à la maternité » (*infra*, p. 136). « La femme nouvelle », on le voit, n'est pas un texte à portée consensuelle, y compris au sein de la communauté que forment les paires de son auteure. Il s'inscrit précisément dans un sous-ensemble du mouvement féministe, mouvement qui, au seuil de la Première Guerre mondiale, s'apprête à perdre un peu de son allant au profit d'une autre cause, celle de la patrie.

Marianne Weber, Georg Simmel et l'espace semi-privé comme lieu de critique sociale pour les « déracinés »

Il faut, pour comprendre la portée sociologique de « La femme nouvelle », aller au-delà de la contextualisation historique et politique. Il se trouve en effet que ce texte constitue aussi l'une des pièces d'un imposant dossier alimenté, sur le mode de la controverse, par Georg Simmel et Marianne Weber (Wobbe, 2004). Dans ses travaux sur la « question de la femme », Simmel (1902 ; 1911) présente l'homme et la femme comme deux pôles complémentaires. Tout en reconnaissant que certains métiers doivent beaucoup au travail des femmes, Simmel considère que la culture objective – celle qui caractérise l'art, l'industrie, la science de l'État, les professions... – est principalement le fait des hommes. Le travail domestique, qui contribue par excellence à la culture subjective (celle de l'affect, du proche, du soin...), est tenu à l'inverse comme la « grande réalisation culturelle de la femme » (Simmel, 1902 : 77). En réaction, Marianne Weber (1904 ; 1913) rétorque notamment que les femmes comme les hommes sont à la fois des êtres génériques et des personnes sexuées.

« La femme nouvelle » revient sur ce sujet à de nombreuses reprises : les femmes portent en elles une part de féminité qui leur est propre, mais, en

tant qu'êtres humains, rien ne leur interdit d'accéder et de participer à la culture objective. Féministe modérée, Marianne Weber s'accorde néanmoins avec son ami sociologue pour imputer aux deux sexes des singularités irréductibles, postulat qui a pour conséquence de reconnaître qu'au foyer comme dans la société, une place particulière doit être réservée aux femmes.

Bien que campant sur des positions différentes, Georg Simmel et Marianne Weber n'altèrent pas leurs relations personnelles avec leurs discussions. « Je ne crois pas, écrit ainsi le premier, que vos critiques puissent laisser s'installer une grande inimitié entre nous. Nos points de vue sont très différents parce que notre distance par rapport aux phénomènes observés est inégale » (Weber et Bigot, 1989 : 36). Il est intéressant, plus fondamentalement, de noter que ce débat sur la place et le statut des femmes est d'abord et avant tout le produit d'une controverse qui a vu le jour, non pas grâce à la plume d'universitaires patentés de longue date, mais grâce à celle de deux marginaux qui ont alors à cœur de prendre sociologiquement à bras-le-corps une question vive socialement⁵. Pour parler comme Simmel lui-même, les deux protagonistes appartiennent à cette frange de la « grande sociologie » qui, au début du xx^e siècle, rassemble des apatrides et des déracinés : « En plus des Juifs, des Russes et des Américains, à cette catégorie appartenaient des femmes avides de savoirs » (Wobbe, 1995 : 11).

Simmel et Marianne Weber sont, plus encore, deux intellectuels de salon, au sens le plus noble du terme. De longues années durant, y compris après la mort de Max, Marianne ne cessera de participer et d'animer des échanges intellectuels dans les plis feutrés de son appartement⁶. Simmel et son épouse comptent parmi les visiteurs réguliers des premiers salons de discussion ouverts par le couple Weber. Marianne et Max ne sont pas en reste, qui fréquentent le salon des Simmel à Berlin. En tant que dispositif social facilitant les interactions entre des intellectuel-le-s

5. Simmel doit attendre 1914 pour être nommé, à l'âge de 56 ans, professeur à Strasbourg, ville où il s'éteint quatre ans plus tard. Marianne Weber reçoit en 1922 le titre de docteur *honoris causa* de l'université d'Heidelberg pour ses écrits sur l'œuvre de Max Weber et pour son travail sur les femmes (notamment sa thèse sur l'évolution du droit matrimonial).

6. Marianne Weber ne met pas un terme à cette activité durant la période nazie. Les invités ne s'interdisaient alors pas les discussions politiques, mais ils le faisaient toujours à mots couverts (Becker et Weber, 1951).

bourgeois, le salon présente cet intérêt de favoriser le mélange des statuts et le croisement des disciplines. La réflexion sociologique naissante y avait ainsi toute sa place aux côtés et en complément des disciplines instituées (comme la philosophie ou l'histoire) mais aussi de la littérature et de la poésie. En raison de l'importance de ces espaces pour la mise en discussion de thèmes aussi massifs que la question de la femme, il faut insister sur le rôle de Marianne Weber non seulement comme animatrice, comme passeuse entre les disciplines, comme défricheuse de thématiques, mais aussi comme praticienne de ses propres préconisations. À Heidelberg, en une période où les femmes commençaient enfin à gagner les bancs de l'université, Marianne Weber eut à cœur de leur ouvrir son salon. Environ 30 à 40 % de ses invité-e-s étaient alors de sexe féminin.

Marianne Weber (1870-1954)

Marianne Schnitger voit le jour à Oerlinghausen dans l'année qui suit le mariage de ses parents : Anna, qui disparaît deux ans plus tard après avoir donné vie à un second enfant ; Eduard, médecin de campagne et père absent qui s'enfonce progressivement dans la démence. Élevée principalement par sa tante, Marianne Schnitger vit une enfance rude et austère. En 1886, grâce au soutien de son grand-père maternel Karl Weber, elle intègre une école où, trois ans durant, elle bénéficie d'une éducation artistique, et où elle apprend également l'anglais et le français. En 1891, elle effectue un séjour berlinois dans la famille de son cousin Max, futur sociologue également. Un an plus tard, elle s'installe définitivement chez ces proches parents. Elle se marie avec Max Weber en 1893 (Meurel, 2010).

Au rythme des déménagements qu'impose la carrière débutante de Max, le couple Weber s'engage à l'unisson dans des activités mêlant enjeux intellectuels, académiques et politiques. Marianne Weber se forge rapidement une solide culture philosophique. Elle travaille notamment sous la houlette du néokantien Heinrich Rickert. Sensibilisée à la cause féministe, elle fonde en 1897, à Heidelberg, la section de l'association « Formation des femmes-études des femmes ». En 1901, elle devient membre du directoire du Bund Deutscher Frauenvereine (Fédération des associations féminines allemandes),

puis, à partir de 1919, en assume la présidence pendant quatre ans. En 1919 également, elle est élue au parlement de Bade sous les couleurs du Deutsche Demokratische Partei (Weber, 1919b). Fortement impliquée dans la vie publique, elle n'en soutient pas moins activement son mari, surtout quand, à partir de 1897, celui-ci doit affronter la dépression. En 1904, le couple Weber séjourne plusieurs semaines aux États-Unis. À cette occasion, Marianne rencontre de grandes figures du féminisme américain (Jane Adams, Florence Kelley) et se familiarise avec la condition des femmes outre-Atlantique.

Témoin des nombreux événements qui chahutent l'histoire de l'Allemagne et du monde jusqu'au début des années 1950, Marianne Weber fait œuvre de sociologue sa vie durant. Après un premier travail sur le socialisme de Johann Gottlieb Fichte, qu'elle publie en 1900, elle rédige de nombreux articles sur la question des femmes. De facture sociologique, juridique et historique, son œuvre principale, *Ehefrau und Mutter in der Rechtsentwicklung*, paraît en 1907. Auteure d'autres livres, dont une biographie hagiographique de son époux disparu en 1920, ses articles sociologiques les plus significatifs ont été rassemblés dans *Frauenfragen und Frauengedanken* (Weber, 1919a). Dans cet ouvrage de référence, réédité en 1935 puis en 2014 en Allemagne, elle aborde pêle-mêle le rôle des femmes dans la production des connaissances, l'évolution du droit du mariage, la place des femmes dans le couple, la valeur du travail domestique, les différences de sexe en lien avec les cultures objectives et subjectives, les formes du travail parlementaire ou encore la femme nouvelle.

Références bibliographiques

- BECKER, Howard**, 1951,
« Max Weber, Assassination and German guilt: An interview with Marianne Weber », *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 10, n° 4, p. 401-405.
- BRIATTE-PETERS, Anne-Laure**, 2013,
« La fabrique des intellectuelles. Minna Cauer, Anita Augspurg et Lida Gustava Heymann », dans Patrick Farges et Anne-Marie Saint-Gille (dir.), *Le premier féminisme allemand 1848-1933. Un mouvement social de dimension internationale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 33-49.
- FARGES, Patrick et SAINT-GILLE, Anne-Marie (dir.)**, 2013,
Le premier féminisme allemand 1848-1933. Un mouvement social de dimension internationale, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- HOOCK-DEMARLE, Marie-Claire**, 1991,
« Lire et écrire en Allemagne », dans Georges Duby, Geneviève Fraisse et Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 4 : *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, p. 147-167.
- JACQUES, Catherine**, 2004,
« Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des femmes (CIF) », dans Éliane Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, p. 127-141.
- KÄPPELI, Anne-Marie**, 1991,
« Scènes féministes », dans Georges Duby, Geneviève Fraisse et Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 4 : *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, p. 495-525.
- KEILHAUER, Annette**, 2013,
« Internationalisation ou dialogue de sourds ? Négociations transnationales autour du premier Congrès international du droit des femmes de 1878 », dans Patrick Farges et Anne-Marie Saint-Gille (dir.), *Le premier féminisme allemand 1848-1933. Un mouvement social de dimension internationale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 131-146.
- LALLEMENT, Michel**, 2013,
Tensions majeures. Max Weber, l'économie, l'érotisme, Paris, Gallimard.
- LENGERMANN, Patricia**, 2007,
« Marianne Weber and Social Change », dans George Ritzer (éd.), *The Blackwell Encyclopedia of Sociology*, Blackwell Publishing, p. 2766-2770.
- NUSSBAUM, Martha**, 2000,
Women and Human Development: The Capabilities Approach, Cambridge, Cambridge University Press.
- NUSSBAUM, Martha et SEN, Amartya**, 1993,
The Quality of Life, Oxford, University Press.
- MEUREL, Bärbel**, 2010,
Marianne Weber. Leben und Werk, Tübingen, Mohr Siebeck.
- OFFEN, Karine**, 2004,
« Des modèles nationaux (1940-1945) ? », dans Éliane Gubin *et al.* (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, p. 65-79.
- RIOT-SARCEY, Michèle**, 2002,
Histoire du féminisme, Paris, La Découverte.
- SEN, Amartya**, 1985,
Commodities and Capabilities, Amsterdam, North-Holland.

SIMMEL, Georg, 1902,

« Weibliche Kultur », *Neue Deutsche Rundschau*, vol. 13, p. 504-551.

-, 1911a, « Das Relative und das Absolute im Geschlechterprobleme », *Frauen Zukunft*, vol. 1, n° 3, juin, p. 157-172.

-, 1911b, « Das Relative und das Absolute im Geschlechterprobleme », *Frauen Zukunft*, vol. 1, n° 4, juillet, p. 253-265.

WEBER, Marianne, 1904,

« Die Beteiligung der Frau an der Wissenschaft », repris dans Marianne Weber, *Frauenfragen und Frauengedanken*, Tübingen, Mohr, 1919, p. 1-9.

-, 1913, « Die Frau und die objektive Kultur », *Logos Internationale Zeitschrift für Philosophie der Kultur*, vol. 4, n° 3, p. 328-363.

-, 1919a, *Frauenfragen und Frauengedanken*, Tübingen, Mohr.

-, 1919b, « Les formes de travail parlementaire. Une causerie », *Revue française de science politique*, vol. 64, n° 3, 2014, p. 468-478.

-, 1926, *Max Weber: ein Lebensbild*, Tübingen, Mohr.

WEBER, Marianne

et BIGOT, Martine, 1989,

« Souvenirs », *Les Cahiers du GRIF*, n° 40, p. 35-39.

WOBBE, Theresa, 1995,

Wahlverwandtschaften: die Soziologie und die Frauen auf dem Weg zur Wissenschaft, Munich, Campus.

-, 1998, *Marianne Weber (1870-1954). Ein anderes Labor der Moderne*, dans Claudia Honegger et Theresa Wobbe (dir.), *Frauen en der Soziologie. Neun Portraits*, Munich, Beck, p. 153-177.

-, 2004, « Elective affinities: Georg

Simmel and Marianne Weber on gender and modernity », dans Barbara L.

Marshall et Anne Witz (dir.), *Engendering the Social: Feminist Encounters with Sociological Theory*, Maidenhead, Open University Press, p. 54-68.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

La femme nouvelle

The New Woman

Marianne Weber

Traducteur : Michèle Dupré, Gwenaëlle Perrier, Isabelle Berrebi-Hoffmann et Michel Lallement



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2473>

DOI : 10.4000/socio.2473

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 131-139

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Marianne Weber, « La femme nouvelle », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2473> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2473>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

La femme nouvelle

The New Woman

Marianne Weber

Traduction : Michèle Dupré, Gwenaëlle Perrier, Isabelle Berrebi-Hoffmann et Michel Lallement

- 1 La femme moderne est liée d'une manière ou d'une autre au mouvement féministe qui revendique l'autonomie spirituelle, intellectuelle et sociale de toutes les femmes. Qu'elle y contribue directement ou qu'elle l'approuve seulement en son for intérieur, en tant qu'être sexué, la femme moderne participe d'un tel mouvement puisque, même modestes, ses actes individuels et sa personnalité représentent quelque chose d'inédit. Ce que cette femme moderne perçoit de nouveau en elle-même relève de plusieurs ordres, tant sur le plan formel que sur celui du contenu. Il y a tout d'abord la volonté constante et consciente, qui s'exprime depuis des décennies déjà, de donner forme à des conditions de vie qui lui sont propres et, au-delà, de contribuer à la production du monde qui l'entoure. La volonté, qui est la sienne et qui la porte, la distingue des figures typiques de ces femmes du passé qui n'avaient aucune propension à combattre consciemment en faveur de l'intérêt du genre féminin ni même à travailler activement à l'édification de son environnement. L'activité des femmes était alors plutôt tournée vers la vie domestique, et ce n'est que lorsqu'elles en avaient le temps qu'elles se consacraient au développement intérieur de leur être. Ce type de femme pouvait certes se battre pour transformer « vents et pluie, patience du printemps, culpabilité et troubles, destin caché... en une poignée de choses intimes¹ », mais elle appréhendait le monde externe comme quelque chose de naturel et d'immuable. Ce monde, qui ne lui en était pas moins familier, s'articulait avec son monde domestique qui, lui, bornait sa vie personnelle.
- 2 Cette femme était une gardienne, non une artisane de la morale. Elle accueillait et se faisait l'écho des débats intellectuels menés autour d'elle, mais ne pouvait pas elle-même en donner le ton. Elle abandonnait à l'homme la capacité à concevoir et à définir les modalités de la vie publique, la possibilité de gagner en grandeur personnelle en créant un monde objectif ou encore l'opportunité de participer à la création de normes morales, d'un État, du droit, de l'art et de la science. Voilà ce qui était déterminant : elle faisait de nécessité vertu, elle vivait sa passivité face au monde objectif comme étant sa

destinée la plus profonde. Rompre de manière consciente avec la tradition, critiquer les usages dont elle avait hérité, s'élever contre les autorités, mais aussi tenter de diverses manières de donner forme au monde objectif..., toutes ces velléités étaient perçues par les hommes comme par les femmes d'antan comme autant de pratiques non féminines. S'engager sur une telle voie équivalait à déchoir de l'idéal féminin.

- 3 La femme moderne revendique de toutes ses forces la possibilité de se construire elle-même et de participer à la production du monde social. Ses conditions de vie ne sont plus les mêmes que celles des femmes d'hier, et elle bénéficie d'un niveau d'instruction supérieur. Tout comme ses objectifs de vie, les obligations qui sont désormais les siennes dépassent les frontières du personnel et du domestique. Ensuite la femme moderne ne poursuit pas ces buts nouveaux pour elle-même, en tant qu'individu isolé. Elle le fait au sein d'une communauté de congénères qui partagent les mêmes vues qu'elle. Pour les hommes, l'action collective motivée par des visées culturelles a toujours revêtu les atours de l'évidence. Le fait nouveau est que, à rebours de la tradition, des intérêts masculins et des anciens idéaux relatifs à la féminité, les femmes constituent une force capable de créer de la communauté. Hier, le destin le plus probable de chaque femme était d'être soumise au sort de son genre, de rester enfermée dans l'univers domestique, d'exister comme être social au sein d'un univers privé. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Chacune peut maintenant s'engager dans des actions communes et manifester sa solidarité avec d'autres femmes. Lorsque, pour améliorer leurs sorts, elles se présentent comme de simples représentantes de leur genre, les femmes entrent en concurrence les unes avec les autres. Les femmes modernes considèrent comme grand et enrichissant le fait de pouvoir constituer des espaces d'action au service de leur cause collective, espaces qui résultent de bien plus que de la simple agrégation d'intérêts de sexe spécifiques. C'est qu'elles portent en elles une part d'universel humain qui aide à rompre l'isolement, à créer un lien communautaire, à se mobiliser collectivement et puissamment, à donner libre cours à leurs aspirations et à accomplir des tâches qui font sens.
- 4 Il est une camaraderie, nouvelle, qui lie hommes et femmes. Combien de temps tiendra-t-elle ? Nous ne le savons pas encore. L'existence d'une communauté d'intérêts et de travail fondatrice d'une camaraderie féminine est aussi un élément nouveau d'une valeur indubitable et d'un charme particulier. Cela est d'autant plus vrai qu'il ne s'agit pas de relations se nourrissant exclusivement de sympathies personnelles. Le but que s'est fixé cette communauté d'action, ce « mouvement des femmes », est de pouvoir disparaître en tant que tel dès que possible. Le but vers lequel convergent toutes les aspirations féminines sera atteint dès lors que les femmes ne bénéficieront plus, au sein de la société, de droits inférieurs à ceux des hommes, mais aussi dès lors que le genre féminin aura les mêmes chances de développement et la même autonomie que le genre masculin. À ce moment, les organisations qui représentent les intérêts particuliers des femmes seront devenues superflues, à l'exception peut-être de quelques corporations professionnelles particulières. Les femmes pourront travailler à transformer le monde avec les hommes qui partageront un même esprit². Pour les femmes, il n'y a pas d'espoir d'un avenir plus heureux que l'émergence prochaine de ce moment. Le bénéfice moral et psychique, qui en découlera, ne sera pas de courte durée : il permettra aux femmes, du moins à une partie d'entre elles, de développer un même état d'esprit et de mettre leurs capacités au service d'idéaux et d'intérêts extrapersonnels. À l'avenir, une fois libérées, ces forces nouvelles s'uniront dans un même courant favorable à une action sociale au service de la communauté humaine.

Éveiller la volonté des femmes, leur donner la capacité de transformer le monde qui les entoure, leur permettre d'agir socialement : voilà des options nouvelles qui viennent étayer, et non contredire, les valeurs traditionnellement tenues pour féminines.

- 5 On peut se demander, à ce stade, ce que la volonté des femmes sera et en quel sens elle pourra servir de guide pour l'action. Le mouvement féministe vise des buts pratiques qui touchent l'ensemble de la société, pas seulement les femmes : élargissement des formations qui leur sont offertes, accès à des métiers pour lesquels elles estiment avoir les compétences requises, participation au travail social, mêmes droits civiques pour les deux sexes, reconnaissance de l'égalité en droit de l'homme et de la femme au sein du couple. Ces objectifs s'expriment pleinement à travers la formule qui figure dans le programme de la fédération des associations allemandes de femmes (*Bund Deutscher Frauenvereine*) : « Le mouvement veut garantir aux femmes le libre épanouissement de toutes leurs forces et leur pleine participation à la vie culturelle. » Ces revendications sont semblables à celles que met en avant n'importe quel groupe social juridiquement et socialement désavantagé. La nouveauté réside dans le fait qu'elles sont conçues par et pour des femmes. Il n'en reste pas moins que ces éléments de programme peinent à exprimer le sens le plus profond de nos demandes. Il faut donc creuser quelque peu pour trouver la signification de ces revendications. Il faut tenir ces dernières comme autant d'étapes nécessaires permettant aux femmes de revenir vers leur monde intérieur et de développer une personnalité qui leur est propre. Regardé de la sorte, le combat de la femme moderne en faveur d'un double objectif (l'accès à de nouveaux biens et à de nouvelles libertés) peut être considéré comme un moyen pour elle de se construire une identité singulière. La conquête d'une autonomie éthique et l'acquisition d'un droit moral vont de pair avec l'affirmation d'un devoir-être féminin dont les caractéristiques sont la capacité à décider par soi-même et à s'affirmer responsable de ses actes dans les différents domaines de la vie. En affichant de telles aspirations qui ne visent à rien d'autre qu'à gagner en dignité, la femme moderne assume fièrement, et avec reconnaissance, l'enseignement éthique de la liberté tel que l'idéalisme allemand l'a promu, notamment pour ce qui concerne la façon dont un Kant et un Fichte se représentent l'idéal de la personne humaine. À l'aide de ce précieux legs, il s'agit de créer quelque chose de nouveau. Tandis que les tenants de l'autonomie morale continuent, sans sourciller, de défendre le principe de mise sous tutelle des femmes par les hommes, nous affirmons pour notre part que le stade le plus élevé de l'idéal éthique est « l'obéissance à la loi que chaque personne forge en son for intérieur ». Une telle maxime vient compléter ce qui donne sens aux liens nécessaires à la vie et à la constitution morale de la femme. Homme ou femme, toute personne en capacité de répondre d'elle-même relève d'une telle éthique. Celui à qui il n'est pas donné d'être moralement autonome – il se peut que cela soit le cas de la très grande majorité des hommes – a le devoir moral de s'assujettir et d'obéir volontairement aux autorités qu'il aura librement choisies. Mais aucun homme ne doit se soumettre passivement à la volonté de pouvoirs qui lui sont étrangers et se laisser ainsi dominer contre son gré. De manière similaire, la femme moderne pose comme nouveaux principes de vie « qu'il ne lui appartient pas, eu égard au sentiment de responsabilité qui l'habite, de se considérer comme un être humain de second ordre » (Marie Luise Enckendorff³), qu'elle ne doit pas faire fi de ses convictions et que les devoirs, qui lui incombent, ainsi que le destin, qui devrait être le sien, ne sauraient lui être imposés en dehors de sa volonté. La femme moderne souhaite en conséquence pouvoir atteindre un stade de maturité intellectuelle qui lui permettra de choisir et de juger en toute

responsabilité. Atteindre l'autonomie morale est, cela est clair, le but ultime, le dernier stade du développement humain. Mais on ne peut en rester à ce constat quand on cherche à interpréter le sens des aspirations de la femme moderne. Car si la question relative aux moyens de l'action et celle relative au statut de la personne sont claires, il reste encore à élucider un autre problème, celui du sens de l'autonomie à travers laquelle la femme souhaite se réaliser. Un tel questionnement est déjà porteur en lui-même d'une représentation de la femme. Cette façon de formuler le problème laisse penser en effet que le destin de la femme n'est pas totalement semblable à celui de l'être humain en général, et à celui des hommes en particulier. Le devenir et l'action de la femme seraient liés à des qualités intrinsèques. Le fait d'être par nature prédestinée à la maternité demeure d'une importance fondamentale pour la femme. Cela est déterminant pour ses choix de vie. Physiquement comme moralement, une telle singularité, qui n'est pas comparable à l'expérience de la paternité pour l'homme, la rend différente de ce dernier. Même si certaines compétences et obligations lui sont propres, la femme partage néanmoins avec l'homme nombre d'inclinations et de capacités. Par ailleurs, en raison de l'élévation de son niveau d'éducation, la femme est parvenue, à un rythme certes moins soutenu que celui de l'homme, à un stade de développement de son intellect qui rend impossible toute marche arrière vers une vie « déterminée par la nature ».

- 6 Aujourd'hui, les femmes sont de moins en moins associées au registre de la nature. De plus en plus éduquées, elles sont du côté de la culture. Elles sont pourvues de compétences et de capacités qui n'ont rien de spécifiquement sexué. On peut dès lors se demander quelle valeur il faut leur attribuer au regard des compétences et des capacités tenues pour spécifiquement féminines. Ces dernières doivent-elles par ailleurs être réprimées, niées au motif qu'elles seraient facteurs de « dégénérescence », ou faire l'objet de reconnaissance au motif qu'elles seraient une source d'enrichissement de la personnalité féminine ? Aujourd'hui de nombreuses voix se font entendre avec pour volonté de rappeler à la femme ses singularités naturelles. Pour la femme moderne, il ne fait aucun doute qu'un tel propos est erroné. Tout comme l'homme, la femme doit continuer à aller de l'avant sur cette voie millénaire qui mène à la culture. Elle ne peut ni ne doit faire demi-tour. Il lui revient le droit aujourd'hui de développer et d'user de compétences qui n'ont rien de spécifique à son sexe. À elle de prendre la responsabilité de s'affirmer comme une vraie femme et comme un authentique être humain. Il lui faut pour cela unir les deux parties antagoniques qui la constituent en tant que personne. Pourquoi cela ?
- 7 Pour répondre à cette question, nous ne devons pas chercher à évaluer la valeur et l'utilité des aspirations féminines en faisant fi des singularités généralement attribuées aux femmes. Nous pouvons considérer ces dernières soit comme un enrichissement spécifique à la culture, soit comme des éléments de peu d'importance au regard des réalisations masculines. Qu'importe. L'essentiel en fait est ce que la femme moderne attend pour pouvoir bénéficier de nouvelles potentialités, à savoir la possibilité de donner du sens et de la valeur à sa vie en étant maîtresse de ses propres forces. Elle vise ainsi l'autonomie morale. Tel est le défi ultime auquel se confronte toute personne qui aspire à la perfection humaine. Une telle orientation semble aller de soi. Il n'en est rien pour les femmes à qui, au nom de la féminité, on a toujours réservé dans le passé, et elles les premières, un destin spécifique. Celui-ci a ceci de proprement féminin qu'il appelle un accomplissement dans des activités au service d'autres personnes, à commencer par le mari, les enfants et tous les autres proches. Le sens de l'engagement

féminin consiste pour les femmes à vivre pour autrui, autrement dit à vivre pour des êtres auxquels elles sont liées par des attirances érotiques, par voie de sang ou par sympathies personnelles. Vivre de la sorte revient en fait à se nourrir de la vitalité des proches auxquels on porte soin, à se comporter comme une plante parasite qui s'alimente à un corps étranger. Il n'en va plus de la sorte lorsque l'engagement revêt le statut d'un service social prodigué au sein de communautés qui débordent les frontières des connaissances personnelles. Ce type d'action n'a plus rien de spécifiquement féminin. Les femmes qui, à l'inverse, se dévouent exclusivement aux êtres qui leur sont chers en sont dépendantes, et ne savent pas donner de sens à leur vie. Il ne peut en être autrement. La seule possibilité de devenir autonome consiste à s'ancrer dans un monde empli de normes, de faits, d'idées et de valeurs objectives dont la portée dépasse chaque individu pris isolément, en produisant ce monde ou en y participant pleinement. Telle est la condition pour que la femme puisse espérer devenir autonome. La femme moderne espère certes pouvoir s'épanouir grâce à l'amour de l'homme avec lequel elle s'unit. Trouver ainsi le bonheur est une chose bien différente du fait de pouvoir s'accomplir personnellement hors de toute dépendance à l'endroit d'autrui. Quand une telle dépendance existe, on peut parler, d'un point de vue moral, d'une forme de parasitisme indigne de tout être humain accompli. La femme « nouvelle » fait de l'autonomie un destin et un devoir, un moyen d'accomplissement personnel dont l'idéal est qu'il puisse s'effectuer en compagnie d'êtres aimés. L'autonomie morale exige, autrement dit, que les femmes puissent bénéficier de la reconnaissance de compétences complémentaires de celles qui leur ont été attribuées jusqu'à présent. Ainsi se forge une autre conception de la féminité, nouvelle et moins étroite qu'auparavant.

- 8 Les spéculations sur ce que doit être le destin de la femme en tant qu'être sexué n'ont jamais manqué jusqu'à présent, on le sait. Il a toujours semblé superflu dans le même temps de réfléchir aux normes constitutives du sexe masculin. C'est que l'on a toujours tenu pour identiques l'homme en tant qu'être sexué et l'homme en tant qu'être générique. Or la façon de penser le devenir des êtres humains n'est pas la même selon que l'on privilégie l'un ou l'autre registre. L'éthique tient pour un impératif moral le développement des capacités et des forces propres à chaque être humain. Pour le sexe masculin, un tel propos relève de l'évidence. Il en va tout autrement pour le sexe féminin. Le destin qu'on lui impute est toujours débiteur de qualités spécifiquement féminines. Les compétences qu'en tant qu'êtres humains les femmes partagent avec les hommes sont en revanche ignorées. Que ce schéma émane d'idées naturalistes, hygiénistes ou racistes, de points de vue du sens commun ou bien de profondes pensées métaphysiques, il a pour conséquence d'exiger des femmes de n'exister qu'en complément des hommes, de n'être qu'un contrepoint, une différence radicale. Une telle idée explique pourquoi l'homme se tourne vers la femme quand il éprouve un manque, un besoin, une rupture dans ce qui constitue son être spécifiquement masculin. Au trouble de l'homme, la femme doit répondre par le repos. De même, tandis que le masculin se spécialise, la personnalité féminine se doit d'être totale ; à l'attachement passionné aux choses objectives dont font preuve les hommes s'oppose, du côté des femmes, un attachement aux choses personnelles ; à l'accomplissement de soi masculin dans les valeurs fait écho un accomplissement féminin complémentaire dans l'être. Il ne fait aucun doute qu'une telle complétude constitue pour les femmes un merveilleux devoir. De vraies femmes y trouveront là le moyen d'exprimer les plus hautes potentialités de leur être. Mais ce ne peut être le seul destin de la femme. La

complétude ne peut être la seule valeur dans laquelle elle se reconnaisse, pas plus qu'on ne peut attendre d'un homme qu'il prétende au statut d'« être humain complet » s'il ne vise pas, au-delà de l'accomplissement de son travail, l'accomplissement de son être.

- 9 Pour l'homme, limiter ses aspirations à la réalisation de valeurs complémentaires à celles de son sexe signifie qu'il sait combien la vie personnelle, la bonté, l'amour et la beauté du quotidien profitent à ses réalisations objectives (ce que peu d'hommes font). Pour la femme, cela signifie qu'elle ne conçoit jamais les éléments objectifs allant bien au-delà de la sphère personnelle comme une force à même de donner vraiment forme à sa vie. Puisse le cosmos de la culture objective tolérer un partage du travail entre les sexes. S'agissant de la culture subjective, du développement des êtres humains, le partage du travail restera toujours partial et imparfait. Cette difficulté ne pourra être levée parce que chaque sexe cherche en l'autre le moyen de combler ses manques. Voilà la raison pour laquelle la femme moderne tient pour impératif catégorique de son sexe la maxime suivante : « Essaie d'unir ton destin particulier de femme à ta destinée d'être humain. » Lorsque, d'une manière ou d'une autre, cette synthèse sera réussie, alors un nouveau type de femme, d'un niveau supérieur, verra le jour. Cela ne signifie pas que chaque femme doive orienter ses activités au-delà de son cercle personnel. Chacun doit faire et réaliser ce pour quoi il se sent adapté, ce pour quoi il pense avoir une vocation. Aussi les femmes dotées de dons exclusivement profitables aux activités féminines doivent-elles inscrire leur action dans le champ des relations personnelles. Si, en agissant de la sorte, elles savent faire preuve de préoccupations qui ressortissent au monde de la culture objective, alors elles auront rendu effective toute leur part d'humanité. Les femmes qui ont la capacité de participer à la production de la culture objective – rassemblons-les sous le type de la femme duale – ne doivent pas rencontrer d'obstacle pour contribuer, dans la mesure de leurs capacités, à la fabrication de cette culture. Le but de la « nouvelle femme », du travail qu'elle accomplit dans la communauté féminine est de faire reconnaître toute la valeur de ce type de femme.
- 10 *Traduit de l'allemand par Michèle Dupré, Gwenaëlle Perrier, Michel Lallement et Isabelle Berrebi-Hoffmann.*
- 11 *Ce texte, inédit en français, a paru initialement en 1914 dans le Centralblatt. Il a été de nouveau publié dans Marianne Weber, *Frauenfrage und Frauengedanken. Gesammelte Aufsätze, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1919, p. 134-142.**

NOTES

1. Ici comme dans le reste du texte les guillemets sont de Marianne Weber. (*Note des traducteurs.*)

2. Bien que, de manière inattendue, nous ayons acquis le statut de citoyennes à part entière, cette époque n'est pas encore advenue aujourd'hui. Un objectif important du mouvement féministe reste en effet de former les femmes politiquement, de leur faire prendre conscience de l'existence d'intérêts culturels propres qui vont au-delà des

clivages partisans et, enfin, de les rendre capables d'occuper des fonctions de représentation.

3. Marie Luise Enckendorff est le pseudonyme de Gertrud Kinel, peintre, écrivaine et philosophe, épouse du sociologue Georg Simmel. Le couple était proche des époux Weber. (N.D.T.)

RÉSUMÉS

« La femme nouvelle » est une traduction inédite de « Die neue Frau », texte que la sociologue allemande Marianne Weber rédige à la veille de 1914. Celui-ci constitue une réponse aux thèses de Georg Simmel sur les femmes. Marianne Weber axe toute son argumentation d'inspiration kantienne sur l'égalité de toute personne humaine. Elle avance une revendication première : faire sortir les femmes de la sphère privée, de l'espace domestique, et leur ouvrir l'accès à la parole politique et à l'espace public. La femme moderne est capable de solidarité et de créer une communauté. Elle est capable d'autonomie morale, que seule la participation pleine et entière au monde objectif et à la vie publique peut lui permettre d'atteindre.

“The New Woman” is an unpublished translation of “Die neue Frau”—a text which the German sociologist, Marianne Weber, wrote shortly before 1914. It constitutes an answer to Georg Simmel’s theses on women, published in *La mode*. Marianne Weber bases her whole argument, which is Kantian in inspiration, on the equality of all human persons. Her first demand was for women’s issues to be moved from the private sphere and domestic space by opening access to the political sphere and public space. The modern woman is capable of solidarity and creating a community. She is capable of the moral autonomy which she can only achieve through full participation in the outside world and public life.

INDEX

Keywords : new woman, the question of women, women’s rights, equality, Marianne Weber, Georg Simmel, nature and culture, history of sociology, history of feminism

Mots-clés : femme nouvelle, question de la femme, droits des femmes, égalité, Marianne Weber, Georg Simmel, nature et culture, histoire de la sociologie, histoire du féminisme

Construire un monde commun : entretien avec Amitai Etzioni

Constructing a Shared World: Interview with Amitai Etzioni

Amitai Etzioni et Isabelle Berrebi-Hoffmann



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2509>

DOI : 10.4000/socio.2509

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 140-162

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Amitai Etzioni et Isabelle Berrebi-Hoffmann, « Construire un monde commun : entretien avec Amitai Etzioni », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2509> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2509>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Construire un monde commun

Entretien avec Amitai Etzioni

Mené par Isabelle BERREBI-HOFFMANN

Né en Allemagne, à Cologne en 1929, Amitai Etzioni est l'une des figures intellectuelles publiques les plus connues aux États-Unis. Sociologue, il a enseigné à Columbia University et à la Harvard Business School et a travaillé à la Maison-Blanche pour Jimmy Carter avant d'inspirer Tony Blair pour son projet de « troisième voie » face à l'économie de marché. Il fonde le premier courant de « socioéconomie » aux États-Unis, puis le mouvement communautaire nord-américain. Il est l'auteur de vingt-quatre livres, dont des classiques de la théorie des organisations, des relations internationales et des sciences politiques. Ses derniers travaux portent sur les limites de la privacy et la définition des « communs ».

Cet entretien a été mené à Washington le 8 octobre 2015 dans les locaux de l'université Georgetown.

Isabelle Berrebi-Hoffmann (IBH) : Vous êtes l'un des sociologues américains à avoir eu des engagements publics et politiques majeurs en sus d'une œuvre intellectuelle désormais classique. Pourrions-nous commencer notre échange par un retour sur vos débuts, et en particulier les rencontres ou les héritages intellectuels qui vous ont marqué ?

Amitai Etzioni (AE) : C'est une bonne question pour commencer ! Si je devais vous donner une réponse très précise, je vous dirais simplement Martin Buber¹; mais je pense vraiment que je devrais aussi vous dire que deux autres événements ont exercé, très tôt dans ma vie, une grande influence sur moi. J'ai, tout d'abord, passé deux ans et demi au combat, cela n'a pas fait de moi un pacifiste, mais la guerre est devenue l'un de mes sujets de préoccupation. Les premiers livres que j'ai publiés en anglais, *The Hard Way to Peace* et *Winning Without War* et mon travail le plus récent sur la nécessité d'éviter la guerre avec la Chine sont le résultat de cette expérience, qui ne consistait pas à travailler derrière un bureau, mais à s'engager dans le combat rapproché, à prendre les armes. C'est la première expérience que j'ai vécue. J'ai voulu, par la suite et pendant un an, la poursuivre dans un kibboutz, ayant moi-même grandi dans un village coopératif, quelque peu différent du kibboutz. Pendant toutes ces années, ce village a été le lieu d'interminables débats entre les partisans de plus de collectif et ceux qui en voulaient moins. Tout le monde en parlait, matin, midi et soir, le kibboutz étant jugé trop communautaire et le village pas assez... J'ai fini par abandonner l'école, à l'âge de 16 ans pour rejoindre le front et, quatre ans plus tard, j'ai sonné à la porte de l'université hébraïque. Je n'y ai pas été admis, au motif que je ne possédais pas mon diplôme de fin d'études secondaires. J'étais sans le sou, mais un jour, j'ai vu une annonce de Martin Buber pour recruter et former des « enseignants d'éducation populaire ». Il était convaincu que les adultes et les enfants avaient besoin d'un enseignement distinct. À cette époque, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, cent mille Juifs s'étaient installés en Israël et Martin Buber estimait qu'il fallait des enseignants pour les aider à effectuer cette transition. Il prenait en charge la totalité des frais de scolarité, le gîte et le couvert. Non-diplômé, je me suis ainsi retrouvé assis à ses pieds, m'imprégnant de sa pensée. Un petit livre, publié en allemand, avait même été rédigé. Il y a de cela quelques semaines, j'ai prononcé un discours, à la Martin Buber Society à Heidelberg, en présence du chef d'État allemand. Comme vous

1. Martin Buber (1878-1965) est un penseur juif qui fut tout à la fois philosophe, sociologue, historien des religions, exégète, traducteur de la Bible, promoteur de la culture juive, fondateur d'université, défenseur de la cause arabe, visionnaire politique.

pouvez le constater, Buber, c'est toute ma vie. Nous pourrions passer des heures et des heures à parler de chacun de ces points. Buber, en tant que philosophe, était un mystique et présente encore de nombreuses facettes. Sa pensée communautarienne est celle qui m'a le plus influencé, avec sa distinction entre « je et cela » et « je et tu », qui sont la base de toute notion élémentaire en sociologie et que j'ignorais avant de le rencontrer : « je et cela » considère une personne comme un objet et « je et tu » considère une personne comme telle. Vient alors l'idée du « je et nous ». Une bonne partie de ma réflexion s'appuie sur le travail de Martin Buber.

IBH : Pourriez-vous nous préciser l'époque ? Et nous dire quelques mots sur vos rapports avec la sociologie allemande puis les sciences sociales américaines ?

AE : Si je résume : le kibboutz en 1946, le front de 1947 à 1950 et Buber de 1950 à 1951. Lorsque l'université a finalement décidé de m'accepter, j'ai travaillé avec Shmuel Eisenstadt qui m'a fait connaître Talcott Parsons. J'étais très impressionné par son travail, et je pense que Parsons, faisant figure de conservateur, demeure largement incompris. Lorsque vous montrez la manière de fonctionner d'une société, cela peut également vous indiquer comment la détruire. L'idée que Parsons est fondamentalement un conservateur semble par conséquent absurde. Le fait que je puisse vous montrer le fonctionnement d'une horloge ne signifie pas que je fabrique ou protège des horloges. Cela vous explique que je peux en démonter une. J'étais ainsi très passionné et j'en ai payé le prix fort. À cette époque, aux États-Unis, tout le monde en avait assez de Parsons et j'ai failli échouer à ma soutenance de doctorat, car lorsque le jury m'a demandé de citer mes cinq ouvrages préférés, j'ai indiqué cinq livres de Parsons [rires]. Reinhard Bendix, plus particulièrement, est sorti de ses gonds. Quant à Shmuel, il présente de grandes similitudes avec Buber.

IBH : Merton vous a-t-il également influencé ?

AE : Oui, mais beaucoup moins. Il proposait, en somme, une théorie de moyenne portée. Parsons, quant à lui, a fourni une théorie générale à laquelle toutes les sommités de cette époque adhéraient. Aujourd'hui, cette

théorie a disparu et rien ne l'a remplacée. J'ai alors tenté d'en proposer une qui s'est d'ailleurs révélée plus influente en Allemagne et en Europe qu'aux États-Unis. Il s'agit curieusement, encore une fois, d'un phénomène inter-culturel. Les Européens ont beaucoup plus l'habitude des cathédrales, des symphonies et des théories magistrales. Pour les Américains, le jazz, les constructions fonctionnelles modernes et les nouvelles (et non les romans) leur sont plus familiers... Globalement, les Européens font preuve d'une plus grande tolérance aux projets grandioses, alors que les Américains préfèrent les changements plus progressifs. Ainsi donc, de nombreuses personnes l'ont lue, principalement parce qu'elle défendait l'idée d'un changement social progressif qui enseignait la manière de transformer la société. Malheureusement, cette théorie n'a pas été validée, entre autres raisons, parce qu'elle a été proposée à l'apogée de l'antiparsonisme.

IBH : L'histoire vous a déplacé, comme d'autres intellectuels, de continent en continent, depuis le début du xx^e siècle... Vous avez changé de nom. Quelle est la place de l'Europe pour vous dans cet itinéraire ? Pensez-vous être un intellectuel mondial, ou encore transnational, ou bien un intellectuel exilé à l'image de Karl Jaspers ou de Hannah Arendt ?

AE : Je me considère comme un intellectuel qui tente de concilier son travail de recherche et sa figure publique. Je m'inscris dans une perspective de communauté mondiale et je n'adopte pas le point de vue d'un seul pays. Il s'agit là d'une situation bien particulière. Voilà un exemple de ce que je veux dire par « perspective mondiale » : lorsque j'ai écrit quelques articles sur l'Union européenne, ma réflexion n'était pas celle d'un Allemand, d'un Français ou d'un Juif, elle s'appuyait en revanche sur ce que l'Union européenne avait, selon moi, besoin de faire pour fonctionner. Et si, selon moi, elle est déterminée à s'autodétruire, il s'agit là d'un point de vue mondial. Il faut imaginer le regard que je porte en tant que citoyen d'une communauté mondiale, sous les traits d'une personne qui arrive de la Lune pour demander ce qu'il y a de mieux pour les êtres humains. Voilà mon point de vue. J'ai passé un an à la Maison-Blanche, et c'était la même chose : j'étais d'accord avec les démocrates, mais je n'étais pas là-bas en tant que partisan de leurs politiques, le président Carter m'avait en effet confié la mission (qui s'est révélée être un échec total) d'élaborer une

politique plus constructive. Si vous lisez mes travaux, vous constaterez que je n'écris pratiquement jamais sur Israël, je n'ai fait qu'une chose : avec un Palestinien vivant en Israël, nous avons publié une déclaration commune, invitant les deux camps à ne plus ressasser le passé (car continuer de s'accuser mutuellement à coup de « C'est de ta faute » ne permet pas de résoudre le problème) pour mieux se concentrer sur l'avenir et la façon de vivre ensemble. Et ce ne sera qu'ensuite qu'une commission Vérité pourra voir le jour et revenir sur les événements du passé. Mais pour le moment, il faut penser à l'avenir. Et cela... Beaucoup de choses sont essentiellement issues de mon expérience de la guerre. Elles expliquent cette volonté d'établir la paix, non pas pour les Israéliens ou les Palestiniens, mais pour les deux.

IBH : Puis-je reformuler ma question ? Seriez-vous d'accord pour affirmer que vous travaillez essentiellement sur la manière de vivre ensemble, que ce soit à l'échelle communautaire, étatique ou mondiale, pour éviter la destruction de la vie commune et de ses institutions, chaque fois que l'on érige ou que l'on fait disparaître une frontière en raison d'un conflit ?

AE : À dire vrai, je ne l'avais jamais envisagé ainsi. Mais à partir de maintenant... C'est une très bonne façon de considérer la question. Habituellement, je les vois comme des strates qui s'accumulent, qu'il s'agisse de petites communautés ou de la communauté mondiale. La chose la plus fondamentale que je veux respecter est le droit à la vie de l'autre. Mon livre, *Security First* (2007) s'intéresse à cette idée, avant même d'en aborder d'autres, plus « sophistiquées », comme les droits politiques, les droits des homosexuels, l'égalité, des concepts, somme toute fantastiques, mais avant toute chose, tout ce que je veux, c'est que les gens ne s'entre-tuent pas. Certaines personnes diront : « Non, je préfère mourir. » Soit. Mais quand vous êtes mort, vous n'avez aucun droit ou du moins très peu. Et il est certain que vous n'avez obtenu aucune égalité. Vous n'avez rien obtenu et vous n'avez plus rien à faire. Je cherche, avant tout, à ce que l'on reste en vie. Si vous êtes en vie, peut-être demain vous rendrez-vous compte que vous avez un jour de plus et que vous allez obtenir ce que vous méritez. Si vous êtes mort, il n'y a plus rien à faire. Toutes ces idées qui viennent se greffer par la suite, j'y adhère entièrement, mais j'aurais aimé que l'on se concentre davantage sur le plus important... Parce que ces concepts ont des niveaux limités,

ils ont une dimension éthique tout aussi limitée et si l'on ne s'occupe pas de l'essentiel, il est ensuite parfois difficile de s'enthousiasmer pour des idées plus recherchées. En règle générale, je ne l'envisage pas ainsi, c'est-à-dire comme une tentative de faire vivre les individus ensemble, alors que c'est bien de cela qu'il s'agit. C'est bien l'idée du *vivre ensemble*.

IBH : Lorsque vous évoquez votre travail à la Maison-Blanche, à l'école communautaire, dans le kibboutz, on retrouve effectivement cette préoccupation. Ainsi que dans vos livres, dès votre ouvrage sur le pouvoir et les organisations...

AE : Aujourd'hui encore, alors que l'on écarte du débat ce que j'appelle la « société », c'est précisément ce que font les familles, les voisins, les communautés. On compte des dizaines de milliers d'entreprises à but non lucratif qui ne sont ni privées, ni publiques. Elles comptent cinquante-cinq mille personnes qui vivent dans des ensembles résidentiels fermés. Vous pouvez être contre les résidences protégées, mais vous ne pouvez pas les ignorer.

Un autre élément me semble important ici : dans l'un de mes meilleurs livres – de loin le plus souvent cité – *The Comparative Analysis of Complex Organizations*, j'affirme qu'il y a trois façons d'établir des liens. On peut forcer les gens, les payer ou bien alors les convaincre². Et tout ce qui vient après se rattache directement à ce livre, parce que j'y ai soutenu que l'on devait, dans la mesure du possible, mettre un frein au capitalisme, convaincre les individus et non les contraindre, car vous avez alors la perspective d'un conflit. Un autre thème très présent selon moi concerne toutes les normes sociales que l'on accepte de partager, du point de vue des valeurs, avec autrui, et les liens que nous tissons. Mais c'est un autre sujet. L'autre élément important concerne la notion de vocation.

2. Paru en 1961. À la suite de cet ouvrage, Etzioni a bâti une théorie générale des organisations dans *Modern Organizations* (1964), traduit en dix langues, republié dans divers pays (dernière publication : 1986). Il y analyse trois idéaux-types de pouvoirs relationnels concurrents : le pouvoir de *coercition*, l'incitation ou la *contrainte économique* et le pouvoir de *conviction* ou d'*influence*.

IBH : Continuons, si vous le permettez, sur votre parcours en tant que sociologue. Vous donnez l'impression d'avoir tout vécu. Enseignant, chercheur, vous avez publié plus d'une vingtaine de livres, vous avez été une figure intellectuelle influente, vous avez également créé des organisations, des associations, avec chaque livre publié. Tout d'abord avec *Complex Organizations*, puis avec *Social Organizations*. Dans la foulée de chaque livre, vous avez accompli quelque chose. Vous avez mis sur pied une structure, collectivement en lien avec ce que vous affirmiez. À une certaine époque, dans les années 1980 et 1990, tout comme Anthony Giddens, vous avez joué un rôle important en politique aux États-Unis et l'on vous prête également une grande influence sur Tony Blair au Royaume-Uni. En fin de compte, vous considérez-vous davantage comme un chercheur, un intellectuel ou un « entrepreneur culturel » ?

AE : Je vais avoir besoin de plus de temps pour répondre, car c'est une question fondamentale. Juste après ma thèse, j'étais à un tournant de ma vie. À cette époque, j'étais sans argent avec un bébé à charge. Une formidable occasion s'est alors présentée à l'université de Columbia, à l'époque, l'un des établissements les plus cotés pour les sociologues. Le salaire était en outre très élevé, ce à quoi je ne m'attendais pas. J'ai accepté l'offre, signé un bail et commencé à enseigner. Après quelques mois, je fus convoqué dans le bureau du président de l'université pour m'entendre dire que si je n'arrêtais pas mes activités de vulgarisation, je risquais de perdre ma place, quel que fût mon talent : « Nous voulons du scientifique. Si vous poursuivez dans cette voie, quelque talentueux que vous soyez, votre place n'est pas ici », m'a-t-on affirmé. Soit dit en passant, à l'époque, la hiérarchie était très forte...

IBH : C'était en quelle année ?

AE : C'était en 1958. J'ai alors demandé : « Qu'ai-je fait ? Je ne vois pas ce que j'ai pu faire... De quelle activité parlez-vous ? » Ils m'ont répondu : « Vous avez écrit une critique de film. » Il s'agissait du film *Hiroshima mon amour*. Je leur ai expliqué que je n'abordais pas la dimension artistique ou la photographie en tant que telle ni ne parlais des acteurs. Je m'en étais servi pour exposer un argument en faveur de la paix. Le film exprime l'idée que si l'amour

ne triomphait pas de tout (le racisme, le nationalisme, car le long-métrage évoque la relation amoureuse d'une Française avec un Japonais puis avec un soldat nazi), que si nous ne permettions pas à l'amour de l'emporter sur toutes les autres considérations, alors nous pourrions craindre une guerre nucléaire. Voilà sur quoi portait mon article. « Quelles sont vos compétences pour écrire une critique de film ? Cela n'est pas de la sociologie, mais de la propagande », m'ont-ils alors répondu. Je leur ai demandé de m'accorder la fin de semaine pour y réfléchir et ce moment a été très pénible. Vous savez, j'avais signé le contrat de location pour un an, j'avais un enfant en bas âge, j'étais sans argent et j'avais un travail merveilleux auquel je ne souhaitais pas renoncer. J'ai eu beaucoup de difficultés à me décider. Une phrase de Luther m'est venue à l'esprit qui résumait parfaitement la situation. Lorsque ses idées ont été contestées, Luther a déclaré : « Je ne puis faire autrement. » Et c'est ainsi que je me suis rendu compte que je n'avais pas le choix. Il fallait que je continue d'être un intellectuel et que je continue le militantisme en même temps. Je n'avais pas d'autre option. J'avais néanmoins décidé que si je travaillais d'arrache-pied, je serais en mesure de publier suffisamment d'articles pour me maintenir dans la profession et de militer dans le même temps, ce qui à l'époque ne se faisait pas. J'ai alors écrit *A Comparative Analysis of Complex Organizations*, qui comportait de nombreuses notes de bas de page, mais qui dissimulait malgré tout un message normatif. À l'époque, Free Press était l'éditeur le plus convoité dans le monde de la sociologie américaine. Quand Free Press vous aimait, vous étiez au paradis. Et c'est cet éditeur qui a choisi de publier mon manuscrit. C'est ainsi que, deux ans après avoir soutenu ma thèse, j'ai été titularisé grâce à ce livre.

Tous les deux ou trois ans, je publie un ouvrage universitaire et un livre pour le grand public, parce que je suis convaincu que cette dualité entre l'intellectuel et le militant de terrain est saine pour tous les deux. L'intellectuel qui n'est pas nourri par une activité militante tend à l'abstraction et les militants, qui ne mènent pas une réflexion intellectuelle, tendent à devenir plus extravagants – comme mon ami Benjamin Barber³ – et

3. Politologue américain, auteur notamment de *Jihad versus McWorld* (1996), conseiller entre autres de Bill Clinton et de Howard Dean.

perdent en crédibilité. Je considère le militantisme comme une succession d'événements. Vous commencez par une idée, vous souhaitez la diffuser et vous vous mettez alors à écrire un article d'opinion, par exemple. Vous passez à la télévision, etc., puis vous finissez par vous poser la question : « Et maintenant, qu'est-ce que je fais ? Devrais-je créer ma propre organisation ? En informer le Congrès ? Passer ainsi ma vie entière à mobiliser ? » Je n'ai pas voulu consacrer ma vie entière à militer. J'ai alors essayé de lancer mes projets, de les aider à démarrer, sans pour autant passer mon temps à solliciter les membres du Congrès et autres. Je suis par conséquent un universitaire, mais un universitaire avec un côté militant. Très petit. C'est important de porter cette double casquette. Et l'idée sous-jacente dans *My Brother's Keeper*⁴ est que j'ai échoué par cinq fois. Je ne pense pas avoir échoué d'un point de vue intellectuel ou moral... Par exemple, lorsque je suis intervenu pour soutenir que nous aurions dû consacrer nos recherches scientifiques à l'étude de la Terre et non de la Lune, à ce moment-là, tout le monde était déjà engagé dans la course à l'espace. Il était trop tard. Et peu de personnes ont pris la peine d'écouter mes critiques sur Apollo. Et lorsque j'ai été parmi les premiers en 1964 à me prononcer contre la guerre au Vietnam... Pour cela, j'ai manifesté de nombreuses fois. Je me suis rendu à des assemblées d'étudiants, j'ai écrit des articles. Au bout du huitième, la situation ne faisait qu'empirer. Alors j'ai baissé les bras, juste avant que tout ne s'effondre. J'ai tenté de convaincre le président Carter et bien évidemment, il n'a écouté ni moi ni personne. Mais il y a eu cette fois où...

IBH : ... où vous avez pensé avoir eu plus d'impact que dans d'autres engagements ? Vous pensez, je crois, à Tony Blair ?

AE : Il est intéressant d'en connaître les raisons. Les sociologues devraient savoir ce qui s'est passé. Ce n'est pas la question de savoir si j'étais meilleur qu'un autre ou si mes articles étaient mieux écrits. Mais la situation était *sensible d'un point de vue historique*. L'histoire attendait qu'une personne se manifeste. Si l'on repense au livre de Betty Friedan ou à une personnalité du

4. *My Brother's Keeper: A Memoir and a Message*, ouvrage de mémoires d'Amitai Etzioni (2003).

Mouvement pour les droits civiques aux États-Unis... Martin Luther King et Betty Friedan bénéficiaient, à n'en pas douter, d'une aura particulière. Mais l'on s'aperçoit que le contenu de *La femme mystifiée*⁵ se retrouve dans d'autres ouvrages tous les vingt ans depuis une centaine d'années! Ce qui s'est passé en 1963 s'explique par le fait que les femmes ont travaillé dans les usines pendant la Seconde Guerre mondiale, etc. Il en va de même pour le Mouvement pour les droits civiques. Cette lutte n'aurait pas pu avoir lieu en 1914 ou même en 1944. Mais lorsque des Afro-Américains sont revenus victorieux sortant de l'armée dans laquelle ils s'étaient engagés... Si donc, le communautarisme a pris de l'ampleur en 1990, c'était en réaction à Thatcher et à Reagan. Et là, j'ai servi d'intermédiaire et ajouté ma pierre à l'édifice. Et je ne devrais pas refuser d'admettre que lorsque Blair a passé une heure avec moi et après m'être excusé auprès de lui parce que les médias ne cessaient d'affirmer que j'étais l'auteur de ses idées (ce qui, d'une part, n'était pas entièrement vrai et, d'autre part, je ne pense pas avoir été d'une grande aide), il m'a répondu que cela ne le dérangeait pas d'être associé à moi.

En fait, j'ai essayé de comprendre ce qui, d'un point de vue historique, a permis d'ouvrir la voie. En mars 1947, le parti travailliste, au pouvoir à l'époque, a eu un débat à propos de la Palestine parmi ses responsables qui ne voulaient pas demander à l'ONU la constitution d'un État. Ils pensaient que la demande était trop risquée et serait probablement rejetée. Ils voulaient demander l'autonomie – au pouvoir bien plus limité –, l'autonomie politique, et la fin du mandat britannique. Selon Ben Gourion, c'était la seule occasion de demander la constitution d'un État. Pourquoi? Parce qu'en général, l'Union soviétique soutenait les pays arabes et les pays de l'OTAN soutenaient, non sans ambiguïté, les Juifs. Et nous ne pouvions jamais obtenir une majorité aux Nations unies. Mais cette année-là, pour une raison quelconque, je ne m'en souviens pas, l'Union soviétique était furieuse contre les pays arabes et l'espace d'un instant, l'Ouest et l'Est étaient prêts à soutenir l'État d'Israël. À aucun autre moment, cela n'aurait pu fonctionner. Il s'agit donc d'un bon exemple pour illustrer

5. Ouvrage fondamental de Betty Friedan paru en 1963 qui fut majeur pour le mouvement féministe américain.

le sens d'un événement sensible d'un point de vue historique. C'est ainsi que je suis arrivé à cette conclusion... Si mon livre était, en grande partie, une réaction à l'expérience vécue à la Harvard Business School, je me rends compte, avec le recul, que c'était un fait sensible d'un point de vue historique (Etzioni, 1989).

IBH : Je souhaiterais maintenant discuter avec vous du contenu de certains de vos livres et des idées que vous y abordez. J'ai une question importante à vous poser. Vous luttez, même dans votre dernier livre, contre l'idée qu'il existe une sphère privée – un château ou un foyer, par exemple – séparée de la sphère publique. L'on vous a bien souvent demandé ce que vous entendiez par communauté. Aujourd'hui, nous assistons à une multiplication de mouvements tournés vers les communautés, présentes depuis toujours dans la culture américaine. Mais l'on observe également l'apparition de nouvelles communautés dites « collaboratives », qui supposent de nouvelles formes de production, de nouvelles solidarités et qui favorisent l'achat de produits locaux, les relations directes... Des modèles que nous expérimentons depuis longtemps. Je souhaiterais ainsi vous demander : quelle différence faites-vous entre ces expérimentations et ce que vous appelez communauté ?

AE : Depuis 1990, on observe, en effet, la naissance d'un mouvement à très grande échelle, cherchant à s'éloigner de tout individualisme exacerbé et ainsi à se rapprocher de la communauté (au lieu de la famille, en raison de la hausse rapide du taux de divorce) et à s'engager dans le bénévolat. Mais nous assistons désormais à des mouvements contraires à ces contre-mouvements. Aux États-Unis, les libertariens – des individualistes radicaux qui représentent une nouvelle force politique – sont de loin les plus influents. Le second développement le plus important de ces dix dernières années concerne l'accent mis sur la sécurité, instaurant un malaise au sein de la population impliquée dans d'autres aspects de la communauté. Il existe en conséquence des tendances complexes qui ne concordent pas avec la manière tendre de voir les choses.

Ma définition de la communauté comporte une combinaison de relations affectives et de valeurs partagées. À l'heure actuelle, les États-Unis sont très hétérogènes en termes de valeurs partagées. Il est impossible

de s'entendre sur quoi que ce soit ! Mais ils ne sont pas un cas isolé. Un peu partout en Europe, on constate d'énormes différences sur le plan des valeurs et de l'idéologie, qui témoignent d'un dysfonctionnement du système politique. Celui-ci est en train de s'effondrer dans son intégralité, en raison de la multiplicité des partis politiques, d'un nombre insuffisant de votants, d'une rapide accumulation de problèmes et d'une capacité de gouvernance de moins en moins grande. Et donc quel que soit le parti politique, si vous observez le quotidien d'une famille, si vous observez le consensus sociétal, normatif ou bien alors le consensus sur le plan mondial, Les partis sont encore à la traîne. Et l'on observe ce phénomène dans la Communauté européenne, comme nulle part ailleurs. Parce que la Communauté européenne a tenté de créer un *ensemble d'institutions sans aucune fondation collective*. Face aux problèmes ainsi créés, on décide de centraliser davantage les pouvoirs et on cherche à ce que les bureaucrates de Bruxelles décident du budget de chacun. Pendant ce temps, le taux de chômage peut atteindre 10 ou 20 %, les jeunes depuis cinq ans ne trouvent pas de travail et la révolte gronde. Ajoutez à cela cette immigration massive que les Européens ne peuvent pas, ne savent pas gérer. Ils font fausse route ; les Français tout particulièrement. Parce que les Français ont cette notion d'assimilation qui ne tolère pas l'idée d'une sous-culture. Et là encore, ce n'est pas possible. Vous pouvez lire les meilleurs documents sur le sujet et les plus consultés : il doit y avoir de la diversité dans l'unité. Ce qui signifie que certaines choses doivent obligatoirement être acceptées par tout le monde, et que, pour le reste, vous pouvez être différent si le cœur vous en dit. Les Européens commencent tout juste à comprendre ce concept. Le début d'un nationalisme virulent, incarné par des groupes de droite, certains de gauche, qui se révèlent violents, antisémites et contre l'immigration, apparaît depuis lors. Si l'on considère tout cela comme des divergences au sein de la communauté, elles sont omniprésentes et très déconcertantes.

IBH : En France, les enjeux sont à l'heure actuelle importants, mais c'est là un autre débat.

AE : Je vous dirai que, de tous les pays d'Europe, c'est en France que le communautarisme est le moins bien compris et le plus nécessaire.

IBH : Le terme « communautarisme » est souvent opposé en France au principe de laïcité et au vivre ensemble, ce qui est exactement le contraire du message que vous tentez de faire passer. Sa connotation négative en France est-elle une erreur d'interprétation ?

AE : Chaque fois que je prends la parole en France sur ce sujet, les uns et les autres me disent qu'il n'y a pas de communautés en France. Parce que chacun pense la nation comme une relation entre *l'État* et *l'individu*. C'est ne pas comprendre qu'une communauté est avant tout un système de *liens forts*, par opposition aux liens faibles, distinction classique en sociologie. Je demande alors : « Vous êtes-vous déjà rendus dans un village en France ? Dans une ville ? Les habitants s'aident-ils ? Créent-ils des liens ? Partagent-ils des valeurs ? » Oui, bien sûr, mais en France, cela importe peu. La France est en fait très communautaire, car les individus nouent des liens très forts, à tel point que l'on pourrait se demander s'ils ne sont pas *trop forts*. Il en va de même pour les groupes de musulmans habitant les banlieues. La réalité française est très (trop ?) communautaire, mais le mode de pensée ne l'est pas. Si votre pensée normative est antagoniste ou hautement conflictuelle, cela veut donc dire que vous êtes malade et que vous justifiez la schizophrénie. Dans quelle situation vous trouvez-vous lorsque vous n'avez pas conscience de la réalité autour de vous et que vous insistez pour mettre en place quelque chose d'inutile ? Ce n'est pas possible. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas obligés de continuer de parler de la France, bien qu'elle soit un cas très intéressant, car je ne suis pas sûr que nous parvenions à nous accorder sur ce point...

IBH : Peut-être peut-on appliquer le concept des « valeurs professées » et des « valeurs pratiques » d'Argyris et Schon à l'écart que vous identifiez entre réalité des liens forts et valeurs républicaines ? Il y a toujours des valeurs instrumentales, une morale conséquentialiste ou une éthique fondées sur des principes.

AE : Oui, c'est vrai. Je vous l'accorde. Peut-être devrais-je alors utiliser le mot « déconnecté », l'adjectif « schizophrène » est sans doute trop fort. Mais je pense qu'il s'agit d'une différence de degré. Prenez la Scandinavie par exemple, le fossé entre leur mode de vie et leur mode de pensée n'est

pas si grand. Quant à l'Allemagne, je ne pense pas que le fossé soit si large. Il est bel et bien immense en Russie. La Russie est à l'image de Poutine. Il n'est pas surprenant qu'il soit si populaire. La Chine est plus compliquée. La distance entre les valeurs fondamentales et la réalité sociale est, selon moi, un bel objet d'étude pour les sociologues et je pense que la distance est différente d'un pays à l'autre. La France néanmoins n'en sortira pas gagnante.

IBH : Venons-en à présent à la question du « commun », le débat autour de ce terme et votre définition du bien commun. Vous avez écrit deux livres qui ont pris part au débat récent. Comment définissez-vous votre point de vue ?

AE : L'équilibre entre les droits individuels et le bien commun est une notion essentielle dans notre travail et nous consacrons beaucoup de temps à cette question. La façon de la considérer représente un grand pas en avant, car de nombreux Américains – ou pour ainsi dire, de nombreux Américains progressistes – ont à cœur les droits de l'homme et dès que l'on cherche à les restreindre, ou à les rendre compatibles avec le bien commun, cet acte est perçu comme une atteinte à ces derniers. L'une de mes façons préférées d'aborder cette question est de dire : « D'accord, vous protégez les droits de l'homme, vous protégez la Constitution, n'est-ce pas ? Très bien. Alors, dans la Constitution, le 4^e amendement précise qu'il n'y aura pas de perquisitions et saisies "non motivées". Mais à aucun moment, il n'indique qu'il n'y aura pas de perquisitions. Il précise qu'elles doivent être motivées. Par sa définition, dès la première phrase, il existe des perquisitions motivées. Celles-ci sont définies comme étant faites pour le bien commun (la sécurité, la santé publique). Il convient donc de décider de la direction à prendre. C'est très important. Nous ne pouvons parler de communautarisme progressiste pour éviter tout malentendu, mais bien évidemment, nous sommes tous en faveur des droits de l'homme et des droits légaux. Mais ils doivent être compatibles avec le principe du bien commun. La question qui demeure consiste à se demander à quel moment prendre telle ou telle direction.

IBH : En parlant de la notion de bien commun, j'ai une question à propos de vos derniers ouvrages. Pourquoi avez-vous choisi d'écrire sur la vie privée ces quinze dernières années, en y consacrant trois livres (Etzioni, 1999; 2014; 2015) et plusieurs articles ?

AE : Parce que la vie privée est l'une des sphères dans lesquelles les tensions entre les droits individuels et le bien commun sont les plus exacerbées. Si vous souhaitez exposer le communautarisme progressiste dans ses grandes lignes et observer concrètement son fonctionnement au regard de la loi et de la réalité, je ne connais pas d'autres sphères plus productives que celle de la vie privée. Encore une fois, les gens s'insurgent : « La vie privée, c'est sacré ! » Alors, vous répondez : « Très bien, d'accord, mais si vous nous donnez vos informations, on vous offre un coupon de réduction. » C'est ainsi que vous achetez des données personnelles pour vingt-cinq cents. La population est ainsi en train de nous dire qu'elle est prête à renoncer à une partie de sa vie privée pour un bénéfice économique dérisoire, mais refuse de céder ses données personnelles pour des raisons de sécurité nationale. C'est une conversation intéressante. J'ai ainsi entendu des personnes déclarer que la vie privée n'existait plus. Elles se trompent complètement ! Car si vous regardez à travers un prisme particulier afin d'examiner la question de l'équilibre entre droits individuels et bien commun, vous arriverez à la conclusion que, d'un point de vue normatif ou juridique, la vie privée est une sphère très dynamique. Dans mon premier livre je commençais en donnant un exemple : vous pouviez alors encore acheter sur Internet des informations médicales et les banques vous refusaient un prêt si vous aviez souffert d'une crise cardiaque ou d'un cancer. Des employeurs n'embauchaient pas des personnes parce qu'ils avaient vérifié et appris qu'elles étaient, par exemple, homosexuelles. Aujourd'hui, ce genre de pratique est interdit et l'on voit que l'on a déplacé le curseur.

IBH : Vous donnez l'impression, lorsque vous écrivez sur la vie privée, que vous avez rencontré de nombreux avocats et trouvé un grand nombre d'études sur Internet. Le sujet peut s'avérer très technique. Comment vous y êtes-vous intéressé ?

AE : L'un de mes plus grands échecs, et que je n'accepte pas au plus profond de moi, concerne ces frontières. Ces deux dernières années, j'ai ainsi écrit six ou sept articles analysant des lois et principalement lus par des juristes. Les gens ont alors tendance à me dire : « Mais, vous n'avez jamais fait d'études de droit. Comment allez-vous faire pour analyser des cas juridiques ? » « Peu importe l'école où j'ai étudié, ai-je répondu, laissez-les me dire que je me trompe. » J'ai ainsi la capacité d'assimiler rapidement des détails et je peux m'asseoir autour d'une table avec des professeurs de droit, en m'aidant, bien sûr, de ma spécialité de sociologue, une discipline à laquelle ils sont complètement hermétiques. Mais mes articles sont de toute évidence publiés dans des revues juridiques. Je viens d'en faire paraître un sur le premier amendement, concernant le droit à la liberté d'expression. Et un autre porte sur l'intérêt public et analyse trente ou quarante décisions judiciaires. Les gens devraient le lire, ne pas tenir compte de ma formation et me donner leur avis. Je pense que de nombreux lecteurs ont dû me confondre avec un professeur de droit. Il en va de même pour le sujet sur la sécurité internationale. J'ai dû énormément me documenter sur les drones. Si vous savez lire et que vous êtes doté d'une logique des plus élémentaires et que vous possédez quelques notions en statistiques... Alors, je fais cela. J'adopte une démarche identique à celles des économistes. À l'université hébraïque, j'ai dû choisir deux disciplines de spécialisation. J'ai alors opté pour la sociologie, et l'économie comme discipline secondaire. C'était il y a soixante ans, mais je reste malgré tout capable de m'asseoir avec un économiste. Il sera en mesure de me montrer des modèles mathématiques. Mais dès qu'il soutiendra que les individus sont rationnels ou que le marché est tantôt une chose, tantôt une autre... Il est très facile pour des sociologues de dire que l'idée est absurde.

IBH : À quel point le concept de communautarisme est-il mondial ? Est-il facilement traduisible et transposable ?

AE : Oh, c'est en fait une question à laquelle il est facile de répondre. Parlons d'abord de chaque société et ensuite nous aborderons la raison sous-jacente. Chaque société doit veiller à ne pas se fragmenter, c'est-à-dire à maintenir une véritable définition de la communauté qui s'appuie sur des relations interpersonnelles et un partage des valeurs fondamentales. Il n'y a aucune

différence de Singapour au Bangladesh. Quel que soit le lieu ou l'endroit, aucune société ne peut s'épanouir si elle détruit les liens communs en isolant les personnes. Ainsi des sociétés ne peuvent plus fonctionner, dès lors qu'elles n'ont plus de valeurs fondamentales à partager. C'est un fait universel sur lequel je peux m'appuyer et dont je peux me servir comme d'un instrument de mesure pour n'importe quelle communauté. Je peux ainsi affirmer que le Japon est trop collectif, trop communautaire. Les États-Unis en 1990 n'étaient pas assez communautaires. La Suède est proche d'atteindre le point d'équilibre. Je peux ainsi vous démontrer qu'il s'agit d'un modèle que toutes les sociétés peuvent utiliser pour s'autoanalyser et décider de la direction à prendre : vers plus de droits, vers plus d'aménagements pour la collectivité, etc. C'est donc l'enjeu principal, sur le plan national avant tout, auquel toutes les grandes sociétés doivent faire face. Les valeurs communes d'une société inciteront les personnes à se comporter différemment. Un incident s'est produit il y a quelques jours en Allemagne. Deux immigrés se trouvaient dans une file d'attente. L'un d'eux ayant vu l'autre resquiller, une bagarre a éclaté. Un couteau est alors sorti, ce qui, au Moyen-Orient, n'est pas chose grave. Les Allemands ont cependant considéré la situation d'un autre œil, en déclarant : « Attendez un peu, qu'avez-vous apporté ici ? » Une adaptation importante, de part et d'autre, sera donc nécessaire. Et les conceptions sur la vie en communauté devront, elles aussi, être définies. Dirons-nous alors aux immigrés de les accepter sans discussion ? Et qu'accepterons-nous de différent ? Est-il indispensable que toutes les filles se rendent à la piscine dans un maillot deux-pièces ? Serait-ce catastrophique alors, s'ils retournaient en Turquie parce qu'ils ont le mal du pays ? Où trouve-t-on les principes communs dans la diversité ? L'Europe n'a pas résolu toutes ces questions. Et je pourrais citer bien d'autres exemples. Je pense que toutes les sociétés sont confrontées à ces problèmes. La société globale que nous formons est, selon moi, loin de satisfaire nos besoins. Tous ces discours sur l'Internet, sur le « village planétaire » et les nouvelles technologies, etc., j'appelle cela le bloc nationaliste.

IBH : Le bloc nationaliste ? Internet, Yahoo et consorts ?

AE : La plupart d'entre nous ressent que la nation reste, malgré tout, notre véritable communauté. Chaque fois que l'on essaie de former une

communauté plus grande, telle que l'Union européenne, la population n'est pas disposée à abandonner sa tribu pour un groupe social plus grand et nouveau. Elle veut bien d'un gouvernement et de l'Internet, mais lorsqu'il s'agit de renoncer à tous ces liens interpersonnels ainsi qu'au consensus social, ces idées ne gagnent pas de terrain. Ce que je veux dire (et l'on retrouve cette idée dans mon livre *From Empire to Community*), c'est que si l'on ne peut pas le faire avec l'Union européenne, pourquoi pense-t-on que l'on pourrait y parvenir aux Nations unies ? Nous avons besoin d'une démocratie de proximité et de nous définir et de nous socialiser, d'abord, dans des groupes de taille limitée.

IBH : À propos du débat sur la vie privée, vous avez présenté trois concepts – le *caractère sensible des données*, le *volume* et la *cybernétisation* – afin de déplacer la discussion vers un sujet dépassant la question de savoir si l'on doit collecter ou non les données. Serait-ce une tentative de votre part de cadrer différemment le débat ? Vous considérez-vous comme partie prenante de ce débat ? Comment l'approche communautaire peut-elle le servir ? Edward Snowden, par exemple, est selon les cas considéré soit comme un lanceur d'alerte soit comme un traître. Sur le plan de l'éthique et de la morale, il polarise l'opinion : certaines personnes estiment qu'il a fait quelque chose de bien et d'autres, quelque chose de mal. Personne ne parvient cependant à déterminer qui a tort et qui a raison.

AE : Je ne suis pas sûr d'être en mesure de vous répondre, mais je souhaiterais vous dire ce que j'essaie de faire. Que cela fonctionne ou non, c'est un autre débat, car il se pourrait que la question ne soit pas sensible d'un point de vue historique. Je ne peux pas vous le dire. Voici donc le problème. Je reviens donc aux États-Unis ; j'utilise ainsi les décisions judiciaires comme base de travail... Jusqu'à présent, une partie de ces décisions judiciaires provient de ce que j'appelle l'« ère de papier ». La décision statuant sur ce qui relevait de la vie privée ou non correspond à cette époque... Par exemple, à un moment où l'on recensait de nombreux accidents de trains, le gouvernement a décidé de faire passer un test antidrogue aux conducteurs de locomotive. Dans la tradition juridique américaine, afin d'engager des poursuites contre quelqu'un, il faut avoir une raison de croire que cet individu est un toxicomane et pouvoir ainsi le soumettre à ce test.

Mais vous ne pouvez pas tester l'ensemble d'une catégorie de personnes parce que vous pensez qu'elles sont dangereuses. Il s'agit du principe fondamental formant le noyau dur du droit individuel. Seulement voilà que le gouvernement a fini par déclarer qu'il y avait un danger pour le bien commun et qu'il fallait par conséquent tester tous les conducteurs. Et le tribunal l'a approuvé! De nombreuses affaires requièrent une collecte préliminaire d'informations. En 1972, de nombreux détournements d'avions ont eu lieu. Des individus s'emparaient du contrôle de l'appareil aux États-Unis pour le détourner vers Cuba – on parle de centaines d'avions –, et les gens devenaient fous. Le gouvernement a alors décidé d'installer un portique de détection dans tous les aéroports afin de soumettre les personnes à un contrôle de sécurité. L'Union américaine pour les libertés civiles (American Civil Liberties Union, ACLU), furieuse, a alors réagi en affirmant que l'on ne pouvait pas contrôler une personne parce qu'elle se rendait simplement à la porte d'embarquement mais que l'on devait avoir une raison. Le tribunal a refusé cet argument. Face aux inquiétudes qui subsistaient sur la méthode de contrôle, le gouvernement a répondu que cette vérification était sans conséquence, car elle n'était pas consignée sur papier. Lorsqu'on découvrait qu'une personne était dépendante d'une drogue, on ouvrait un dossier sur elle. Bien qu'il soit accessible au grand public, on devait fouiller des centaines de milliers de documents pour le retrouver. Le document papier limitait la recherche. Aujourd'hui, depuis l'arrivée des ordinateurs, ce n'est plus un problème. La question n'est donc plus de savoir quelles informations sont collectées, mais ce qui en est fait. Et la loi n'aborde pas cette question. Deux éléments traitent partiellement la question de la collecte d'informations. La notion de « *third-party doctrine* » définit la position des États-Unis sur cette question et concerne ce que vous donnez à une tierce personne. Lorsque vous achetez un livre sur Amazon, et que vous donnez vos informations bancaires, Amazon a le droit de les transmettre à une tierce personne. Si vous acceptez cette doctrine, il n'y a plus de vie privée, car pratiquement tout est englobé dans les clauses des contrats établis par Google ou Amazon. Si vous acceptez la « *third-party doctrine* » pour un usage secondaire, elle l'emporte sur votre vie privée. Quant aux Européens, ils utilisent un langage qui dit clairement que si vous donnez vos informations à un tiers, ce peut être un important problème. Si un tiers souhaite utiliser vos informations à d'autres fins,

il doit obtenir votre autorisation. Si vous appliquiez cette loi à la lettre, il n'y aurait pas de sécurité, pas de recherche et pas d'industrie, car tout est fondé sur ces informations. Le gouvernement regarde où vous êtes allé, un commerce vous envoie une publicité, vous recevez vos résultats médicaux... J'ai une histoire intéressante : il s'agit d'un groupe qui a souhaité faire une recherche ; il disposait d'un échantillon de personnes pour une étude sur le cancer et a voulu rechercher ces personnes pour leur proposer d'essayer un nouveau traitement. L'équipe de recherche a dépensé l'ensemble du budget alloué à cette étude pour trouver ces malades et n'a pas pu terminer l'étude, car certains malades étaient décédés, d'autres ont refusé, etc. L'Union européenne a affirmé, dans ce cas et de manière avisée, que tout le monde devait donner son autorisation, mais pas pour la recherche, pas pour le commerce, pas pour la sécurité et... ils ne font pas appliquer la loi. Il y a donc deux poids, deux mesures. J'ai ainsi pensé que nous avions besoin d'une troisième opinion qui serait comme une sorte d'intermédiaire. Pour de l'information prétendument non confidentielle, à moins qu'elle ne révèle un détail très personnel, nous devrions laisser faire. N'importe qui peut utiliser cette information autant de fois qu'il le souhaite. Ainsi, dans les faits, j'essaie de définir un concept assez général de la vie privée qui serait, selon moi, un équilibre entre les droits et le bien commun, qui serait réaliste et ne se limiterait pas à de simples naïvetés. Encore une fois, je n'ai rencontré personne travaillant dans le domaine du droit ou autre me dire que j'avais tort, ou m'indiquer à quel endroit et pourquoi mon analyse de la situation était erronée. Laissez-moi vous donner un exemple – c'est, en fait, celui que je préfère – sur la question du privé/public. Selon la doctrine américaine, si quelque chose survient à l'intérieur de votre domicile, c'est sacré. Je ne peux, en aucun cas, avoir accès à ce qui s'y trouve. Tout ce qui est à l'extérieur, en revanche, est ouvert à l'accès. Historiquement, le gouvernement avait ainsi le droit de mettre les téléphones sur écoute, car ce dispositif était placé sur un câble, à l'extérieur. Aujourd'hui, ce n'est plus un câble, le dispositif est à l'intérieur, c'est donc une atteinte à la vie privée. Dans une affaire très intéressante, des personnes étaient soupçonnées de faire pousser du cannabis dans leur maison. Pour cela, ils avaient besoin d'une température très élevée. Les autorités ont donc placé un thermomètre dans le mur pour la vérifier. Vous pourriez me dire que ce n'est pas acceptable. Imaginez donc une situation dans laquelle je ne

ferais que mesurer la température dans la maison. C'est à l'intérieur de la maison, c'est donc scandaleux. Imaginez-vous désormais dans un espace public où vous rencontreriez une personne avec laquelle vous entamez une discussion politique. Les autorités placent un microphone de longue portée et écoutent votre conversation. Étant donné que vous vous trouvez dans un jardin public, c'est acceptable. Il serait intéressant de comparer les deux situations et de me dire, selon vous, quelle serait l'atteinte la plus grave à la vie privée. Il ne s'agit pas d'une question de sphère publique ou privée, mais de ce qui est écouté. Je souhaiterais par conséquent que la vie privée soit comme une bulle qui nous accompagne où que nous allions. La question n'est pas d'être ou non à son domicile. Il s'agit de ce que l'on écoute et de ce que l'on en fait. Et je suis loin d'être le seul à penser ainsi. Cet exemple nous montre bien que la problématique sphère privée / sphère publique n'est parfois pas adaptée.

IBH : Merci pour ce point très clair. Je terminerai en vous posant deux questions qui concernent l'écriture. Vous n'avez cessé d'écrire tout au long de votre vie. Daniel Bell disait de vous que vous êtes une force de la nature et que votre production personnelle dépasse chaque année et de loin, celle de tout un département universitaire. Vous parlez quatre langues et avez vécu dans votre jeunesse dans au moins trois pays différents. Je voudrais vous demander en quelle langue vous pensez.

AE : Je dirais que je pense en anglais. Mais je pourrais vous parler pendant des heures de mes limites. Par exemple, je ne peux absolument pas écrire correctement. Je fais des fautes d'orthographe tous les jours et ma pauvre équipe doit me corriger en permanence. Mais j'ai atteint un niveau suffisant d'expression écrite en anglais, ma quatrième langue, pour qu'un bon nombre de mes articles soient utilisés pour enseigner l'anglais. À dire vrai, j'en tire une grande fierté. Le fait que je puisse utiliser ma quatrième langue à un niveau tel que les personnes ne cherchent pas à en connaître l'auteur, utilisent mes articles pour enseigner... Et vous pouvez les trouver sur Internet ! J'en suis très fier.

IBH : Une dernière anecdote sur votre écriture ou sur vos autres activités ?

AE : J'aime beaucoup écrire et 90 % de mon travail consiste, en ce qui me concerne, à corriger, réviser ce que j'ai déjà écrit. J'écris quelque chose, en général, assez facilement. Mais je passe beaucoup de temps à vérifier les faits ou à trouver une meilleure tournure de phrase. Parvenir à la meilleure façon de l'exprimer est quelque chose de très satisfaisant. J'ai ainsi rédigé un article récemment sur le premier amendement et le communautarisme. J'avais un point de vue. J'ai essayé d'expliquer que si un éditeur refuse de publier un livre, ce n'est pas de la censure. Il existe d'autres maisons d'édition qui peuvent le faire. Ou bien alors, si quelqu'un organise une conférence et ne vous invite pas, ce n'est pas non plus une forme de censure. J'ai donc réfléchi à une manière d'exprimer cette idée et j'ai écrit que tout le monde a le droit de bénéficier d'un coin dans Hyde Park, mais personne n'a le droit de disposer de tous les coins dans Hyde Park.

Traduit de l'anglais par Sandra Matos.

Nous remercions Daniel Hotard qui a réalisé la transcription en anglais.

Références bibliographiques

ETZIONI, Amitai, 1964, *Modern Organizations*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.

-, 1989, *The Moral Dimension: Toward a New Economics*, New York, Free Press.

-, 1999, *The Limits of Privacy*, New York, Basic Books.

-, 2003, *My Brother's Keeper: A Memoir and a Message*, Lanham, Rowman and Littlefield.

-, 2014, *The New Normal: Finding a Balance between Individual Rights and the Common Good*, New Brunswick, Transaction Publishers.

-, 2015, *Privacy in a Cyber Age: Policy and Practice*, New York, Palgrave Macmillan.

FRIEDAN, Betty, 1963, *The Feminine Mystique*, New York, Norton and Co.

Nommer l'autre

L'émergence du terme communautarisme dans le débat français

*Naming the Other: The Emergence of the Term Communautarisme
(Communitarianism) in Public Discussion in France*

Stéphane Dufoix



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2524>

DOI : [10.4000/socio.2524](https://doi.org/10.4000/socio.2524)

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 163-186

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Stéphane Dufoix, « Nommer l'autre », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2524> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2524>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Nommer l'autre

L'émergence du terme *communautarisme* dans le débat français¹

Stéphane DUFOIX

Communautarisme fait désormais partie de ces termes du vocabulaire politique français auxquels il est difficile d'échapper. Dans la quasi-totalité des formations politiques, de la gauche jusqu'à l'extrême droite, il est unanimement dénoncé comme le fléau suprême, le mal qui menace la France contemporaine et qu'il faut traquer, condamner et éradiquer. Il s'agit donc d'un danger, d'une pensée, d'un mouvement, d'un ensemble de revendications qui, mettant en avant l'existence d'une ou de plusieurs communautés spécifiques, vient fragiliser l'unité nationale et contredire les principes républicains.

Pourtant, l'association entre communautarisme et République est bien plus complexe qu'elle n'y paraît de prime abord. Bien sûr, il semble délicat de ne pas souscrire à l'affirmation de Laurent Bouvet (2007 : 7), dans l'essai

1. La recherche débouchant sur l'écriture de cet article a été préparée dans le cadre de la première promotion (2013) de la Fondation pour les sciences sociales autour de la thématique « Immigration, sociétés, valeurs ». Mes remerciements vont en particulier au président de la Fondation, Gilles de Margerie, et à son directeur scientifique François Héran, pour leur accueil et leur soutien tant amical que scientifique, ainsi qu'à tous les autres lauréats pour leurs remarques, leurs critiques et leurs encouragements : Vanessa Barbé, Marie-Laure Basilien-Gainche, Géraldine Bozec, Speranta Dumitru, Angéline Escafret-Dublet, Jérémie Gauthier, Anne-Sophie Lamine, Catherine Le Bris, Daniel Sabbagh, Virginie Silhouette-Dercourt et Patrick Simon.

qu'il a consacré à la question du communautarisme, selon laquelle « s'il est un mot étranger à l'oreille républicaine française, c'est bien le mot "communautarisme" ». Cependant, on serait tenté, en réalité, de soutenir l'inverse, car rien n'est plus familier aux oreilles des défenseurs de la République une et indivisible que le mot « communautarisme » : ils en sont les inventeurs. Jusqu'à une période récente, en effet, l'immense majorité de ceux qui maniaient ce mot se réclamait de la République et de l'universalisme. L'objectif principal de cet article est de tenter de comprendre quand et dans quelles conditions ce terme a pu devenir une composante majeure du lexique politique français.

Il existe déjà nombre d'ouvrages ou d'articles sur le communautarisme en France. La plupart prennent position soit pour le dénoncer (Landfried, 2007), soit pour en dénoncer la dénonciation (Lévy, 2005), soit encore pour faire le point sur la question (Bouvet, 2007 ; Rabagny-Lagoa, 2007). De rares interventions tentent de penser son usage stratégique en politique (Belorgey, Guénif-Souilamas et Simon, 2005). À notre connaissance, Fabrice Dhume-Sonzogni (2007) est le premier à avoir proposé une étude approfondie des usages du mot sans recourir en sus à une analyse normative².

De quand date *communautarisme* ?

Si l'on se penche sur les visions les plus répandues concernant les origines de l'usage du mot communautarisme, on peut en tirer deux conclusions principales. Première conclusion : le mot serait un néologisme, en tout cas d'usage très récent. D'après Fabrice Dhume-Sonzogni (2007 : 9), « il n'existait quasiment pas il y a encore vingt ans ». Agnès Rabagny-Lagoa (2007 : 9) écrit pour sa part que « le mot "communautarisme", traduction française de *communalism*, est une création récente » qui n'apparaît dans le dictionnaire *Le Robert* qu'en 2004. On retrouve la même idée chez Pierre-André Taguieff (2005 : 129) qui insiste sur le fait que le nouveau *Petit Robert* de 2002 n'a pas

². La deuxième édition de l'ouvrage de Dhume (Paris, Demopolis, 2016) est parue alors que j'étais en train de revoir les épreuves de cet article. Le titre de ce dernier avait été proposé plus d'un an auparavant et ne constitue donc en rien une reprise du titre – « Le nom de l'autre » – de la préface que consacre Didier Fassin au livre de Dhume.

d'entrée « Communautarisme » et qu'elle n'apparaît qu'en 2004³. Camille Tarot (2009 : 67) affirme de son côté qu'on ne peut trouver d'occurrences du mot communautarisme dans le journal *Le Monde* avant 1994. Seconde conclusion : le mot serait une traduction du mot américain *community* ou *communalism*. Pour Pap Ndiaye (2008), il s'agirait d'une invention franco-française pour fustiger le modèle américain. Laurent Lévy (2005 : 30-31) quant à lui le date de l'arrivée en France du mot *communauté* pris dans le sens américain.

Ces deux affirmations sont fondamentalement liées. L'apparition du terme communautarisme semble d'autant plus récente qu'elle est envisagée comme l'arrivée en France de la perspective multiculturaliste américaine, ne datant elle-même au plus que de la fin des années 1960. Par ailleurs, insister sur l'importation, du phénomène comme du terme, revient d'une part à nier une quelconque responsabilité française dans son émergence, et d'autre part à ne pas envisager la possibilité que l'usage d'un discours relatif à l'importation fasse précisément partie de l'arsenal discursif constitutif de la dénonciation du communautarisme⁴.

S'il est vrai que son usage actuel, associant la promotion de communautés religieuses, ethniques, raciales, etc., au morcellement de l'unité républicaine et de la cohésion nationale, prend son essor à la fin des années 1980, le mot est bien plus ancien. Le *Dictionnaire historique de la langue française* fait remonter son apparition à 1951 (Rey, 1998 : 817). Il est pourtant possible de remonter plus loin. Quelques premiers sondages dans les bases de données d'ouvrages numérisés ou d'articles de revue montrent qu'il est usité au moins depuis la fin du XIX^e siècle.

Il n'est pas question ici, faute de place, d'entreprendre un inventaire systématique de ces emplois. Nous nous bornerons à les regrouper.

3. La définition du *Petit Larousse* est la suivante : « Communautarisme. Système qui développe la formation de communautés (ethniques, religieuses, culturelles, sociales...) pouvant diviser la nation au détriment de l'intégration. Contraire : individualisme, universalisme. »

4. Fabrice Dhume-Sonzogni (2007 : 26) estime qu'il faut faire la distinction entre un terme désignant un « phénomène considéré comme importé » et l'importation du terme lui-même.

Étymologiquement, il est tout à fait clair que le terme dérive de « communauté ». La plupart du temps, son usage a donc trait à l'existence d'une communauté, souvent considérée comme traditionnelle ou primordiale, ou bien à la constitution d'une certaine forme de communauté par la mise en lien des individus qui la composent. Ce sont les cas les plus fréquents, nous y reviendrons. Il arrive cependant, bien que plus rarement, que le sens de *communautarisme* soit très spontané et renvoie simplement au fait d'être ensemble à un moment donné. Marius Ary-Leblond (1902 : 199) décrit ainsi la manière dont « les émigrants s'assemblent pêle-mêle sur le pont, confondus dans une même destinée, dans le sans-façon et le communautarisme des voyages ».

La plupart du temps, l'emploi du terme *communautarisme* ne vient pas signaler une approche ou une pensée négative mais au contraire une perspective positive, celle de la communion, de l'être-ensemble. Si, en 1899, Hippolyte Barella (1899 : 7) voyait dans l'*Utopie* de Thomas More – qu'il écrit Moore! – une forme de « communautarisme », c'est-à-dire de société fermée, si René Hubert (1938 : 203) expliquait que « les sociétés qui se sont maintenues sur le plan d'un communautarisme quasi total [...] ont dû aussi se condamner à une stagnation absolue et interdire aux consciences individuelles toute possibilité de se faire une personnalité morale », l'institution de la communauté est plutôt un projet positif qui se rapproche parfois de l'idéal communiste. Armelle Le Bras-Chopard (2003 : 54) note ainsi qu'au début du XIX^e siècle l'expression « les communautaristes » désigne parfois les communistes ou « socialistes communisants ». L'inverse du communautarisme est alors généralement l'individualisme. Certains disciples du philosophe français Pierre Leroux opposaient les deux termes au milieu du XIX^e siècle (Erdan, 1858 : 112)⁵. Ce peut aussi être le collectivisme, ainsi que cela se manifeste de manière exemplaire dans les écrits du philosophe russe, chrétien et personnaliste, Nicolas Berdiaeff, pour lequel le communautarisme représente un principe de communion fraternelle, la réalisation de la véritable communauté, qu'il est nécessaire

5. C'est particulièrement clair chez Erdan (1858 : 112) : « Si, dans ses théories, Pierre Leroux a fait leurs parts respectives à la raison et au sentiment, à l'individualisme et au communautarisme [...], il faut ajouter que ce qui domine chez lui, c'est la faculté sentimentale, la faculté aimante, unifiante. »

d'opposer au collectivisme qui s'accommode sans mal de l'individualisme (Berdiaeff, 1948 : 75-76)⁶.

Cet usage politique, ou idéologique, plutôt positif encore une fois, se double d'un autre, plus anthropologique, et donc plus descriptif, où l'esprit communautaire marque une distance avec la modernité, avec l'idée de société, de nation, et où communautarisme met l'accent sur la tradition et sur le local. En 1913, Philippe Champault (1913 : 113) remarque « chez les Français du sud le communautarisme mélangé d'industriel savoir-faire », mais c'est la plupart du temps à propos d'autres continents ou de régions reculées que l'emploi du terme *communautarisme* est le plus fréquent. Il renvoie à une forme d'organisation collective où l'individu tient peu ou pas de place et où les rapports sociaux, notamment familiaux, prennent le pas sur les consciences individuelles, qu'il s'agisse de tribus (Tauxier, 1917 : 272 et 337) ou de communautés religieuses, comme les communautés millénaristes nord-américaines étudiées par Henri Desroche (1957) dans les années 1950. Il peut être villageois, en Afrique (Meister, 1971 : 137) ou dans les montagnes de l'Albanie méridionale (Blanc, 1963 : 456), ou bien, de manière encore plus forte, l'une des manifestations culturelles d'une civilisation, comme le « communautarisme autocratique » en Asie et plus spécialement au Japon (Abdel-Malek, 1972 : 124).

Il ne s'agit cependant pas uniquement d'un terme étique, employé par les observateurs occidentaux. Il revêt parfois un sens émiq̄ue servant aux acteurs politiques et intellectuels à revendiquer le retour aux traditions, la nécessité de s'appuyer sur des formes culturelles spécifiques, et démocratiques, du politique. Ainsi, la prise en compte de l'existence des communautés, dans son sens le plus local, villageois et clanique, donna naissance à partir des années 1950 au mouvement du « communautarisme africain », particulièrement prégnant en Guinée avec Ahmed Sékou Touré et au Sénégal avec Léopold Sédar Senghor, mais aussi dans

6. Il s'agit d'une conférence donnée le 4 septembre 1947 à l'occasion des Rencontres internationales de Genève.

le Ghana de Kwame Nkrumah⁷ ou bien dans le Kenya de Julius Nyerere (Wallerstein, 1966 : 163).

Au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, essentiellement à partir des années 1970, les politistes utilisent le mot *communautarisme* pour décrire des systèmes politiques organisés autour de structures socioculturelles généralement confessionnelles, pouvant coexister de manière institutionnelle au sein d'un même appareil étatique. Le politiste Olivier Carré semble être l'un des principaux utilisateurs de ce lexique, estimant notamment, dès 1973, que « le communautarisme est le phénomène central de l'histoire du monde arabe ancienne et moderne⁸ » (Carré, 1973 : 1071). Il le décrit comme une structure socioculturelle dont le confessionnalisme est la base. L'histoire spécifique de l'expansion de l'islam permettrait de rendre compte d'une forme d'organisation sociale fondée sur le confessionnalisme et la possible coexistence de différentes communautés religieuses : « À sa naissance, l'Islam n'a pas effacé ou mangé les communautés religieuses existantes mais les a tolérées à l'intérieur de la oumma, c'est-à-dire la communauté ou la nation musulmane, ce qui fait qu'il y a toujours eu des minorités non musulmanes. Tout ce système communautariste est perpétué » (Carré, 1980 : 59). Dans certains pays, marqués par une forte pluralité religieuse (Liban, île Maurice) ou par une architecture constitutionnelle fédérale regroupant des peuples ou des ethnies différents (Yougoslavie, URSS), l'institutionnalisation du confessionnalisme prend alors la forme d'une coexistence officielle de minorités ethniques ou religieuses. Il est à noter que l'Inde entre aussi parfois dans cette catégorie en raison de la persistance de l'influence du système des castes (voir par exemple Heuzé, 1989⁹).

La prise en compte des occurrences du substantif ou de l'adjectif dans le quotidien *Le Monde* – le seul pour lequel on dispose d'une base de données numérisées sur l'ensemble de la période de parution – démontre aussi l'existence d'usages antérieurs au début des années 1990. Plusieurs

7. Sur ce mouvement, voir Tadadjeu (1989). Sur la question villageoise, voir par exemple Haubert (1978 : 598).

8. Voir aussi Carré (1978).

9. Le lexique final donne la définition suivante pour communautarisme : « Chauvinisme de communauté. Ce dernier concept inclut les castes, les confessions, ethnies... » (Heuzé, 1989 : 171).

sections temporelles peuvent être délimitées. Entre 1944 et 1988, on ne compte que huit occurrences, presque jamais consécutives d'une année sur l'autre à l'exception de la période 1979-1981 (une seule occurrence par année!), et aucune année ne présente plus d'une seule occurrence. Aucun des huit usages repérables entre 1944 et 1988 ne fait référence à la situation politique et sociale de la France contemporaine. Si l'un d'entre eux concerne l'Europe médiévale (Le Roy Ladurie, 1983)¹⁰, les autres ont trait au régime politique libanais (Greilsamer, 1985), au « communautarisme soviétique » (Nivat, 1981)¹¹, deux fois à la dimension communautaire du socialisme (Riglet, 1974; Brissé, 1980), aux pentecôtistes grenoblois (Woodrow, 1979), au « national-communautarisme européen » d'un mouvement belge proche de l'OAS (Legris, 1962) ou encore, dans les années 1950, au « communautarisme villageois » européen (Le Lannou, 1957).

Sans doute peut-on interroger l'intérêt d'un tel inventaire, de surcroît encore très incomplet... Pourtant, il nous semble contenir des informations importantes pour une meilleure compréhension des usages ultérieurs de *communautarisme*. D'une part, le sens du mot n'est pas particulièrement négatif; d'autre part, il est très éclaté, géographiquement et temporellement. Ce sont précisément ces deux caractéristiques qui vont disparaître des usages français à partir du début des années 1990. Les usages de *communautarisme* vont connaître un double processus de péjoration et de concentration, l'acception principale du terme concernant désormais la France contemporaine et la menace d'une désintégration sous l'effet des revendications des différentes communautés ethniques ou religieuses. Une telle acception ne commence à se faire jour, timidement, qu'à la fin des années 1980, dans le cadre du débat sur les droits de l'homme et sur l'antiracisme, et d'une réflexion plus générale sur l'universalisme occidental. Introduisant en 1987 un numéro spécial de la revue *L'homme et la société* sur le thème des droits de l'homme comme idéologie de l'homme blanc, René Gallissot et Michel Trebitsch (1987 : 10) semblent à la recherche d'une voie

10. Il s'agit d'une recension de l'ouvrage de l'historien soviétique Aaron Gourevitch, *Les catégories de la culture médiévale* (1983).

11. Il s'agit là aussi d'une recension, celle de l'ouvrage d'Alexandre Zinoviev, *Le communisme comme réalité* (1981).

médiane entre un universalisme aveugle aux différences et un différentialisme intolérant : « La défense des minorités et des droits collectifs ne relève pas du communautarisme ou d'une idéologie de la spécificité qui sacralise les normes collectives et substitue le différentialisme au pluralisme culturel. » En ce sens, on ne peut que suivre Pierre-André Taguieff (2005 : 71) lorsqu'il écrit que le mot émerge dans les années 1980. Il est vrai qu'il est bien placé pour le savoir puisque lui-même l'emploie à plusieurs reprises, même si le sens actuel n'est pas encore fixé puisqu'il identifie sous le nom de « traditio-communautarisme » un discours s'opposant terme à terme à l'« individuo-universalisme » (Taguieff, 1990 : 403)¹².

Le tournant des années 1990

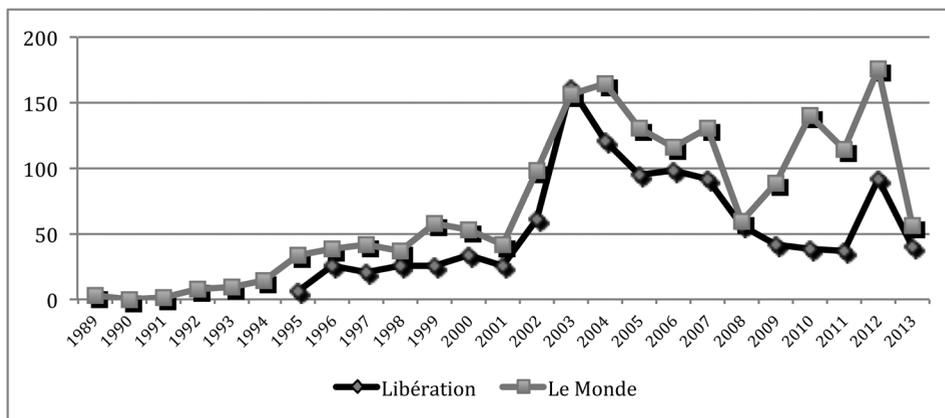
Si l'on s'en tient à l'examen des journaux pour lesquels on dispose d'informations, il est évident que c'est à partir de l'année 1989 que se produit une inflexion certaine dans les usages de *communautarisme*. En fait, cette inflexion est moins strictement quantitative que sémantique. On peut certes constater une progression des usages du substantif et de l'adjectif à partir de la fin des années 1980 (graphique 1), mais elle est assez lente. En revanche, la quasi-totalité de ces occurrences associent désormais *communautarisme* à la France contemporaine et chargent le mot de manière négative. L'article que publie Maxime Rodinson en décembre 1989 est à cet égard tout à fait emblématique. Intitulé « De la peste communautaire », il articule l'expérience libanaise de l'auteur et la toute récente affaire du foulard islamique¹³ en considérant que si « la guerre des foulards a son côté ridicule », le danger est là, celui des communautés qui entrent en compétition les unes avec les autres, comme cela a été le cas au Liban : « Il ne faut pas brimer les porteurs de divers vêtements. Mais il faut être très

12. Quelques années plus tard, dans les écrits de Taguieff, l'adjectif *communautariste* est un synonyme de *différentialiste* et permet de caractériser un racisme comme un antiracisme. Le terme s'oppose à *universaliste* (Taguieff, 1995 : 44-51).

13. Fabrice Dhume-Sonzogni (2007 : 41) affirme que seul un article du *Monde* en 1989 utilise le terme *communautarisme* à propos de l'affaire du voile. Formellement, il a raison. Cependant, l'article du 6 décembre utilise *communautariste*, et dans le même sens (« Le débat sur le foulard. Forte fièvre laïque au PS », 1989).

vigilants envers le communautarisme. » La conclusion résonne comme un avertissement : « Voyez le Liban, voyez l'Ulster. France, prends garde aux communautés! »

Le graphique 1 présente plusieurs pics : l'un, relativement réduit, vers 1995, un autre en 2002 et 2003-2004 avant une série de déclin et de reprises (2007, 2009 puis 2012). À partir d'un corpus d'articles de la presse nationale et locale (*Le Monde*, *L'Alsace*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*), Fabrice Dhume-Sonzogni propose de son côté un découpage en cinq périodes : 1988-1990, 1993-1994, 1997, 2001 et enfin 2004. S'il note de manière tout à fait correcte que l'évolution des usages dans les journaux, notamment dans *Le Monde*, s'opère par la multiplication des rubriques dans lesquelles ils apparaissent, alors qu'ils étaient dans un premier temps cantonnés à des « points de vue » émanant de chercheurs et d'intellectuels, il va sans doute un peu vite en identifiant deux tournants principaux : en 1994-1995, puis en 2001-2002, qui correspondraient, pour l'un aux attentats de 1995 et à l'affaire Kelkal, pour le second aux attentats du 11 Septembre (Dhume-Sonzogni, 2007 : 160-161). Selon lui, ce ne serait qu'à partir de 2002 que le terme « migre » (*ibid.*) pour être appliqué à des sujets comme l'islam, les banlieues, le racisme ou la guerre en Irak.



GRAPHIQUE 1. Évolution du nombre d'articles contenant les mots communautarisme(s) ou communautariste(s) dans les quotidiens *Le Monde* et *Libération* entre 1989 et 2013

Sans être fondamentalement fautive, l'explication ne tient pas pour deux raisons principales. D'une part, pour se limiter aux occurrences dans les journaux, il n'existe aucune augmentation sensible au moment de l'affaire Kelkal ou juste après le 11 Septembre. Sur les 34 repérables en 1995, 14 interviennent après la mort de Kelkal le 29 septembre, soit un ratio d'environ 4 par mois, légèrement supérieur au ratio des neuf premiers mois de l'année. Surtout, la majorité de ces occurrences ne concernent pas les attentats ou Khaled Kelkal. Il en est de même pour l'année 2001. Les 18 occurrences post-11 Septembre ne marquent pas une inflation des occurrences par rapport au début de l'année (41 en huit mois) et, là encore, l'islam n'est pas la cible principale des attaques. Il semble plutôt que le vrai pic intervienne en 2002 avec la campagne présidentielle, hypothèse qui, si elle ne résiste pas aux chiffres pour 1995, semble pouvoir être validée pour 2007 et 2012, faisant ainsi de la question du communautarisme un ressort rhétorique pour un débat national. D'autre part, l'usage du mot *communautarisme* pour évoquer l'islam, les banlieues ou l'intégration est présent dès la fin des années 1980, moins dans l'espace journalistique que dans l'espace intellectuel.

Si l'on se tourne vers les revues intellectuelles et l'espace des débats, on se rend compte – sans que nous ayons ici la place de le démontrer précisément – que c'est autour de la double thématique de l'immigration (et de ses rapports à la citoyenneté) et des banlieues que commence alors à se déployer la référence au communautarisme, généralement associé à un modèle américain. La revue *Esprit* semble jouer un rôle important dans la diffusion du terme *communautarisme* puisque c'est dans ses colonnes qu'est publié, en 1990, l'un des tout premiers articles où *communautarisme* prend place à l'intérieur d'un raisonnement élaboré, quand les politistes Pierre-André Taguieff et Patrick Weil (1990 : 90-91) s'interrogent sur les menaces pesant sur l'idéal républicain, estimant que ce dernier se trouve attaqué sur deux fronts : « celui du communautarisme, qui risque de produire un "éclatement de la citoyenneté en une série de groupes d'appartenance plus immédiats, plus concrets, au détriment de la communauté politique globale" (Jean Leca¹⁴) et celui du nationalisme populiste à base ethnique, excipant de l'incommensurabilité des mentalités et des systèmes

14. Cette référence à Jean Leca est sans doute tirée de Leca (1983).

de valeurs pour récuser la capacité d'intégration de certaines catégories d'immigrés ». Dans cette perspective, la logique d'insertion du début des années 1990 aurait joué en faveur des particularismes, tandis que la logique d'intégration constituerait une « synthèse » entre « le modèle républicain et les aspirations pluriculturelles » (Taguieff et Weil, 1990 : 93). La défense du modèle américain, identifié au « pluriculturalisme », représenterait alors une quatrième voie, défendue notamment par Danièle Lochak et Saïd Bouamama (Lochak, 1988 ; Bouamama, 1988).

À partir du début des années 1990, plusieurs numéros d'*Esprit* posent la question du rapport à la communauté, selon trois axes apparemment différents mais en réalité intimement liés : la « France des banlieues » (février 1991), la « guerre des cultures » (juin 1991), le « spectre du multiculturalisme américain » (juin 1995). C'est au confluent de ces trois thèmes que la réflexion sur le communautarisme se développe à partir de la critique de la société américaine et, en ce qui concerne le numéro de février 1991, à travers l'image du ghetto. En effet, Alain Touraine se demande à propos de la ville et des banlieues si nous allons « vers le ghetto », tout en ajoutant :

Nous avons le sentiment de voir s'américaniser notre société lorsque nous voyons par exemple se développer des phénomènes d'« ethnicité ». Ce mot est à peine un mot français, et il fait hurler en France, à tort ou à raison peu m'importe, alors qu'il est banal aux États-Unis. Et je comprends que l'on s'inquiète, car ça veut dire ghetto (Touraine, 1991¹⁵ : 9 et 12).

Même interrogation et même angoisse chez Hervé Vieillard-Baron et chez Olivier Roy, ce dernier associant explicitement, dans son article d'*Esprit* de 1991, l'image du ghetto et celle de la communauté tout en veillant à complexifier cette dernière notion ainsi que son rapport à l'ethnicité :

L'ethnicité n'est pas le transport en France d'une communauté venue d'ailleurs, qui aurait gardé son identité, ses rites, sa religion, sa cuisine, sa langue, ses vêtements

15. Il s'agit du texte d'une conférence prononcée le 19 décembre 1990 dans le cadre des conférences sur la ville organisées par la délégation interministérielle à la Ville, l'Institut français d'urbanisme et la revue *Esprit*.

et qui en exigerait le respect et la reconnaissance : c'est pourtant sur cette idée que s'est construit le faux débat du communautarisme (Roy, 1991 : 40).

L'objectif de Roy est de démentir la perception selon laquelle on assisterait à « l'émergence d'un communautarisme qui toucherait, sous forme religieuse ou ethnique, les différentes composantes de la société française » (*ibid.* : 46). Dans le même numéro d'*Esprit*, le chercheur Philippe Genestier va jusqu'à suggérer la possibilité d'une « intégration communautaire » permettant d'allier intégration et solidarités communautaires ne reposant pas sur le principe du ghetto. La position est originale et rare puisqu'il s'agirait alors de favoriser plus de prise en compte des revendications communautaires sans aller du côté du modèle américain.

Cette menace d'américanisation est absolument centrale. En 1993, dans un ouvrage intitulé *Voyage au centre du malaise français*, le sociologue Paul Yonnet s'en prend à l'antiracisme des années 1980 qu'il accuse d'importer en France l'idée de race et de communauté, contribuant ainsi fortement à détruire le « roman national ». Comme l'écrit Yonnet, il ne faut pas oublier « qu'à l'ombre de l'antiracisme s'avance un communautarisme racialisant » (Yonnet, 1993a : 51). La polémique qui suit la publication du livre concerne notamment sa tendance à aller dans le sens des idées du Front national (Wieviorka, 1993)¹⁶. Cette polémique tout à la fois prolonge le débat antérieur sur l'intégration en France comme dans d'autres pays (notamment Schnapper, 1991) et enclenche la réflexion qui débouche quelques années plus tard sur la publication de plusieurs ouvrages relatifs aux relations entre modèle républicain et modèle multiculturaliste autour de la confrontation, et bien souvent de l'opposition radicale, entre la France et les États-Unis (Lapeyronnie, 1993 ; Schnapper, 1994 ; Todd, 1994 ; Wieviorka, 1996)¹⁷.

16. Voir aussi la réponse de Paul Yonnet (1993b).

17. Sur ces débats, voir notamment Boucher (2000).

Un mot du débat politique

L'existence d'un débat intellectuel dans lequel le terme *communautarisme* prend une place grandissante au début des années 1990 ou la présence croissante du mot dans certains journaux ne préjuge absolument pas d'une circulation conjointe dans tous les milieux sociaux ou d'une diffusion concomitante dans d'autres espaces sociaux. Ainsi, étant donné le caractère hautement politique du débat, on pourrait penser que sa diffusion dans le champ politique fut très rapide, voire antérieure au débat intellectuel ou à sa reprise journalistique. Pourtant, il n'en est rien. En effet, il semble que les premiers usages répétés dans l'espace politique partisan ou gouvernemental n'interviennent guère avant la seconde moitié des années 1990.

En l'absence d'études préexistantes sur ce point – en effet, les rares analyses sur cette dimension se contentent généralement de citer quelques interventions sans tenter un examen plus systématique –, il est nécessaire de produire un ou plusieurs indicateurs, tout imparfaits qu'ils puissent être, pour tenter d'apprécier la ou les temporalités d'apparition du terme dans le discours politique. L'un d'entre eux consiste à repérer la présence du terme dans les discours ou les interventions politiques, le second à se pencher sur les débats parlementaires.

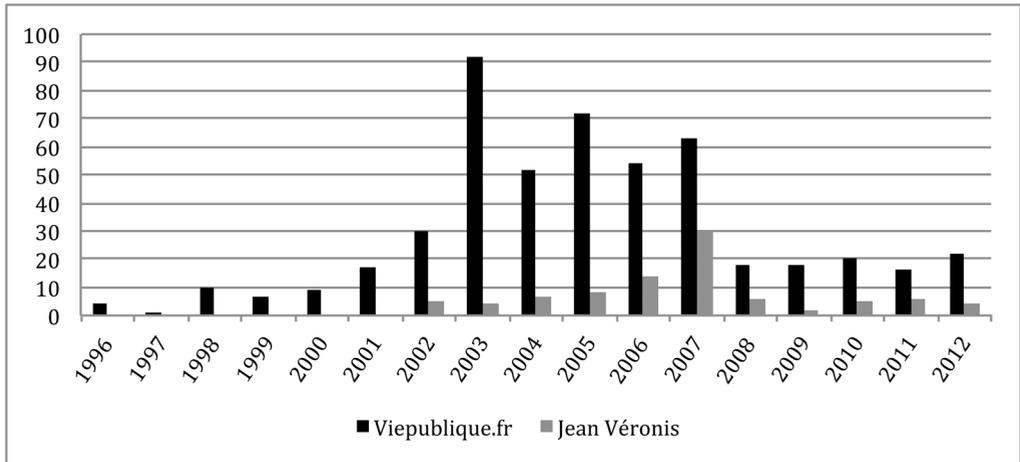
Au moins deux bases de données permettent d'étudier les usages de certains mots dans les interventions publiques d'hommes et de femmes politiques françai(se)s (graphique 2). Sur le site <www.vie-publique.fr>, en lien avec La Documentation française, plusieurs milliers de discours publics français sont consultables sur la période s'étendant entre 1958 et aujourd'hui. Celle proposée par le regretté linguiste Jean Véronis offre 2 046 discours disponibles entre 2002 et janvier 2012. Sur cette période, 91 discours présentent un usage de *communautarisme* pour un total de 159 occurrences.

Les premières apparitions signalées par le site <www.vie-publique.fr> sont en fait des résumés de déclarations ou d'articles et non une intervention ou un discours en tant que tel. Elles semblent néanmoins montrer que le terme est utilisé. En 1997, la seule occurrence signalée est en réalité une intervention du ministre de la Défense Charles Millon lors du débat parlementaire de janvier 1997 sur la réforme du service national. Il faut attendre 1998 pour trouver un premier discours, en l'occurrence celui du

président Jacques Chirac à Tulle à l'occasion de la cérémonie des vœux, le 10 janvier 1998. C'est alors l'intégration des étrangers qui vient fonder la référence au communautarisme :

Pour ceux qui, en situation régulière, vivent en France et pour leurs enfants nés dans notre pays, qui ont vocation à être Français, nous devons réinventer les voies d'une intégration, qui se fait de plus en plus mal alors qu'elle est l'un des fondements mêmes de notre République.

Cela suppose d'abord que nous ne transignons pas sur nos principes. Nous avons une certaine conception de la dignité de la personne humaine, des droits des hommes et des femmes, mais aussi de la laïcité. Cette conception s'impose à tous ceux qui vivent en France, et qui doivent en accepter les lois et les mœurs. Je l'ai dit : notre pays ne sera jamais l'addition de communautés juxtaposées. Le communautarisme et ses dérivés sont le contraire de l'union et du sentiment d'appartenance à une même nation, sentiment qui est la clef de voûte de notre conception commune de la République¹⁸.



GRAPHIQUE 2. Nombre de discours ou d'interventions publics dans lesquels apparaît le mot communautarisme entre 1996 et 2012

18. <<http://discours.vie-publique.fr/notices/987000028.html>>.

Le second indicateur possible s'intéresse aux débats parlementaires, une ressource en définitive assez rarement utilisée¹⁹ qui présente pourtant la particularité de pouvoir être facilement transformée en corpus. En effet, l'intégralité des comptes rendus des débats parlementaires est consultable sur le site de l'Assemblée nationale²⁰ et fournit un accès incomparable à l'évolution du vocabulaire politique. Le recueil du nombre d'occurrences dans les débats parlementaires (graphique 3) montre éloquemment l'évolution progressive et décalée du recours au terme. Avant 1996 – comme parfois après également – l'adjectif *communautaire* peut évoquer le repli sur les identités, dans des expressions comme « refuge communautaire » (Compte rendu des débats à l'Assemblée nationale, dorénavant CRDAN, 5 octobre 1994, 2^e séance : 4964), « repli communautaire » (CRDAN, 20 décembre 1995 : 24), « particularismes communautaires » (CRDAN, 22 juin 1996 : 41) ou « dérives communautaires » (CRDAN, 17 janvier 2001, 1^{re} séance : 489). Cependant, de manière générale, ce type d'expressions demeure très rare. Sans doute faut-il y voir la conséquence de la monopolisation de l'adjectif par le débat sur l'Europe et la « communautarisation » de certaines questions dans le cadre de l'évolution de l'unification du droit européen.

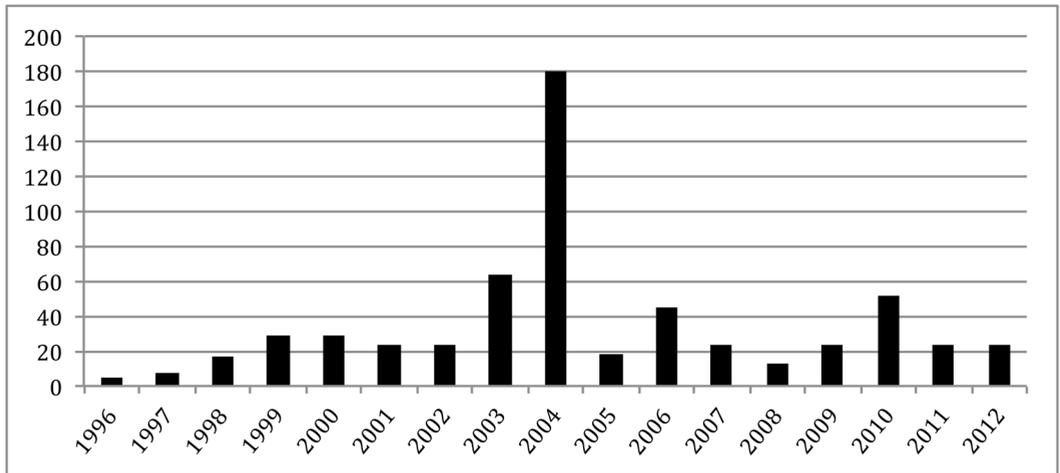
Pour autant, à partir de 1994, certains usages de *communautaire* témoignent de l'inflexion que prendront *communautariste* et *communautarisme* peu de temps après. Ainsi, l'intervention de Jacques Toubon, alors ministre de la Culture et de la Francophonie, lors de la séance du 8 décembre 1994, en réponse à une question orale relative à la position de la France sur la Charte européenne de protection des langues régionales ou minoritaires de 1992, est tout à fait éloquente : « Le Premier ministre a conclu que la signature de cette Charte serait contraire à plusieurs formulations de notre Constitution et que, se fondant sur une logique communautaire ou de minorités, elle s'écarte de la tradition républicaine française [...] » (CRDAN, 8 décembre 1994, 1^{re} séance : 8480).

19. Les études de sciences sociales sur les débats parlementaires ne sont pas légion. Pour une bonne synthèse récente et de nombreux *case studies*, voir Galembert, Rozenberg et Vigour (2014). Il s'agit des actes d'un colloque qui s'était tenu à Paris les 13 et 14 octobre 2010.

20. <<http://archives.assemblee-nationale.fr>>.

Ce n'est qu'à partir de 1996 que le terme *communautarisme* se diffuse, assez timidement tout d'abord puisque l'on ne compte que 5 occurrences en 1996 (graphique 3). Progressivement, son emploi augmente, pour l'essentiel à l'occasion de la discussion relative à certains projets ou propositions de loi. Ainsi, en 1998, 11 des 17 occurrences apparaissent dans le débat sur le pacte civil de solidarité (Pacs) des 7 et 8 novembre, et 2 autres lors des questions au gouvernement le 3 novembre, soit 76 % des occurrences de l'année 1998 liées au Pacs. Autre exemple significatif : en 2004, 149 mentions sur 180, soit 83 % du total, interviennent lors du débat consacré du 3 au 10 février au projet de loi sur la laïcité à l'école.

Les interventions politiques à l'Assemblée présentent de manière implicite une multiplicité de petites définitions localisées et contextualisées du *ommunautarisme*, sans qu'aucune d'entre elles n'en fournisse une



GRAPHIQUE 3. Évolution des occurrences des mots communautarisme(s) et communautariste(s) dans les débats parlementaires à l'Assemblée nationale de 1994 à 2012

Ce tableau a été constitué à partir des documents disponibles sur le site de l'Assemblée nationale. La recherche dans la base de données numérisées n'étant accessible que pour la législature 1997-2002 – et plus précisément à partir de 1998 –, les autres données ont été obtenues par une recherche dans les comptes rendus, disponibles au format PDF, de chacune des séances sur la période entre 1991 et 2007. La faiblesse des occurrences sur le début de la période laisse supposer qu'il n'y en avait pas antérieurement.

définition explicite. Cependant, l'usage du terme pour des thématiques aussi différentes que la ségrégation et la violence dans les banlieues, la défense des langues régionales, le Pacs, l'intégration des étrangers, la parité, la laïcité, etc., implique bel et bien une vision large et englobante, à la manière de la définition – l'une des rares – proposée par Pierre-André Taguieff. Selon ce dernier, « le communautarisme implique le culturalisme, qui enferme les individus dans des groupes d'appartenance fermés sur eux-mêmes, et débouche sur une société de ségrégation et une société multiconfliktuelle » (Taguieff, 1996 : 65). Il ajoute que « l'individu est réduit à n'être que le représentant de sa "communauté", il est assigné à ce rôle » (*ibid.* : 73).

Les conditions de possibilité d'un mot d'ordre

Vers la fin des années 1980, le terme *communautarisme* semble sortir des seuls milieux académiques pour devenir un élément du débat intellectuel. Il ne s'agit plus de caractériser l'organisation officielle des cultures et des confessions mais de redouter ou de dénoncer l'essor des identités collectives et des « communautés » censées menacer l'identité de la France. La coloration du terme devient franchement négative. *Communautarisme* et son corollaire *communautariste* – dont le linguiste Denis Slakta note dès 1994 la connotation péjorative – permettent de conserver *communauté* pour la « communauté nationale » ou la « communauté des citoyens », toujours au singulier, tandis que l'adjectif *communautaire* sert à qualifier officiellement les institutions et les politiques de l'Union européenne.

Il est tentant d'expliquer l'avènement de cette notion soit par le constat d'une montée des pratiques identitaires que le terme est censé recouvrir, soit par le rejet de ce qu'Éric Fassin (1997) appelle l'« épouvantail américain ». Dans un cas, le phénomène en France précède sa dénomination et représente un danger d'américanisation, risquant d'entraîner la société française loin de sa pente historique ; dans l'autre, il s'agirait avant tout d'un phénomène d'importation, d'une imitation du « modèle américain », dénaturant le « modèle français ». L'importance relative et chronologique de l'interne et de l'externe est inversée selon que l'on favorise l'une ou l'autre approche. Choisir entre ces deux tendances interprétatives tend à privilégier une analyse causale pour laquelle il serait facile de démontrer l'origine réelle

de ce dont on parle. Pour autant, la chose n'est pas facile car l'évolution de *communautarisme* s'inscrit en réalité dans un enchaînement complexe.

L'emploi actuel du mot doit être pensé tout à la fois comme le produit d'une histoire antérieure, un élément plus ou moins important d'un processus contemporain et l'une des conditions de possibilité même de ce qui suit. C'est en cela que l'insistance sur les usages antérieurs du terme permet de mieux comprendre la logique d'inflexion de la fin des années 1980 et de saisir quels sont les sujets qui rendent possible son application à la situation française. Nous avons déjà mentionné le lien établi par Maxime Rodinson entre le Liban et la France. L'accord de Taëf de 1990, marquant la fin de la guerre civile libanaise, ne joue pas en faveur de la perspective multiconfessionnelle mais incite *a posteriori* à remettre en cause la viabilité d'un type de régime fondé sur la coexistence au sein d'un même pays de « communautés » soudées par la religion ou par l'ethnicité. La péjoration associée aux régimes dits « communautaristes » se prolonge moins d'un an plus tard avec le déclenchement du conflit en Yougoslavie : à la « libanisation » succède la « balkanisation », le retour des « tribus », du nationalisme et de l'ethnicité²¹. L'opposition parfois faite entre les « tribus » d'un côté et l'Europe de l'autre²² favorise indiscutablement la distinction entre une bonne et une mauvaise acception du mot *communauté*, d'un côté celle qui rassemble – la communauté nationale ou la Communauté européenne, même rebaptisée Union européenne –, et de l'autre celle qui divise, celle qui fait exploser les États existants et bouger les frontières, en Yougoslavie mais aussi en Tchécoslovaquie, dont la séparation a eu lieu en 1993. *Communauté*, voire *communautaire* s'opposent à *communautarisme* et à *communautariste*.

À la péjoration du terme s'ajoutent d'autres évolutions conjointes indispensables à prendre en compte mais que les limites de ce chapitre ne nous permettent pas de développer : la représentation de l'islam comme une religion dangereuse ; la « républicanisation » du discours politique et intellectuel français à partir de la fin des années 1980 ; et enfin la reviviscence

21. Voir par exemple Finkelkraut, Rupnik et Sandahl (1994).

22. « Les tribus ou l'Europe ? » est le titre d'un colloque qui s'est tenu à Paris au palais de Chaillot les 28 et 29 février 1992.

de l'antiaméricanisme français. S'il est possible de séparer analytiquement ces trois dimensions, elles doivent être étudiées ensemble pour mieux saisir la manière dont s'articulent les éléments. Certains « épisodes » permettent de bien voir cela : l'opposition française à la mondialisation, les débats autour du multiculturalisme, la réception française des auteurs nord-américains dits communautariens (Charles Taylor, Michael Walzer, Michael Sandel), etc.

La malléabilité, voire la labilité du référent *communautarisme*, tout comme ses naissances multiples et conjointes invitent moins à interroger ses diverses acceptions que sa signification dans le discours intellectuel et politique. Comment l'interpréter ? S'agit-il, comme l'écrit Michel Wieviorka (2001 : 83), d'un « procédé récurrent de stigmatisation dans la vie des idées en France » ? Ou bien traduit-il, selon la formule de Bourdieu (2002 : 166-167), « l'hypocrisie universaliste [...] qui rappelle les membres des minorités symboliques à l'ordre de l'universalisme » ? Ces deux analyses touchent juste : on peut déceler dans son usage autant un procédé qu'une injonction. Il semble cependant possible d'aller plus loin dans la dissection des modalités et des conséquences de cet usage. *Communautarisme* est effectivement ce que Fabrice Dhume-Sonzogni (2007 : 30) appelle un « disqualificatif », un terme qui est brandi contre un adversaire, voire un ennemi. Cette accusation constitue ce que l'on pourrait appeler un diabolisme, la constitution de l'ennemi absolu par la formulation d'un anathème qui divise le monde en deux camps²³. Mais le diabolisme va encore plus loin : non seulement il rassemble ceux qui en font leur ennemi mais il fait l'unanimité contre lui. Personne ne s'en revendique. Il y a quelques années, Louis-Georges Tin, l'actuel président du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), avait résumé cela en une formule percutante : « le communautariste, c'est toujours l'autre » (Tin, 2005).

Plus précisément, on estimera que le terme, invariablement employé à dénoncer une forme de société ou un ensemble de pratiques, vise moins à *décrire* qu'à *prescrire* et *proscrire* tout à la fois. Selon la logique éprouvée du repoussoir, son emploi marque le refus d'un modèle de société en même

23. Rappelons que l'adjectif grec *diabolikos* signifiait « qui divise, qui sépare ». Il s'oppose à *sumbolikos*, « qui rassemble, qui réunit ».

temps que le retour rêvé à une société perdue, régie par un modèle républicain universaliste (c'est-à-dire français). Deux logiques sont ainsi à l'œuvre : celle par laquelle la proscription de certaines pratiques, souvent présentées comme relevant d'une forme d'organisation sociale différente et incompatible avec la société française, constitue en creux la prescription et la défense du seul modèle possible imaginable, celui de la République ; et celle par laquelle ces mécanismes de proscription-prescription, bien loin de se révéler sous leur économie réelle, se présentent comme de simples constats, une description réaliste des menaces observables. L'efficacité, mais aussi la souplesse d'un tel processus bifide permettent de rendre compte du consensus qu'il peut organiser. La puissance évocatrice du mot est en affinité élective avec la recomposition du lexique républicain. Une mise en accord explicite sur le sens du terme serait contre-productive. Comme l'écrit Fabrice Dhume-Sonzogni (2007 : 33), « nul besoin de définir le "communautarisme". Le mot semble parler tout seul, tant il fait référence à des préjugés partagés ». De fait, la majeure partie des références politiques au communautarisme ne peut pas fondamentalement le définir. En effet, la reconnaissance de son existence et de son danger étant historiquement devenue le fondement consensuel de la politique républicaine, une détermination précise et univoque viendrait rompre l'équivocité et la labilité sur lesquelles repose son efficacité. Ce qu'est le communautarisme n'a de sens qu'à l'intérieur des phrases où il se trouve, dans son opposition à ce qu'il permet de décrire en creux. On le voit, le communautarisme n'a donc rien d'une réalité donnée une fois pour toutes. C'est un signifiant malléable. Les frontières du communautarisme et de l'universalisme ne cessent de se déplacer au gré des enjeux, des questions débattues, de l'opportunité qui s'ouvre de stigmatiser un adversaire politique. En effet, si le discours contre le communautarisme représente l'un des fondements du consensus républicain qui se met en place au début des années 1990, il devient aussi un mode rhétorique de disqualification de l'adversaire politique. Lorsque l'accord se fait, plus tacitement qu'explicitement, sur la nécessité de « républicaniser » le débat politique, les brevets de républicanisme deviennent des médailles recherchées tandis que les « dérives » ou les « déviations » par rapport à ce modèle viennent signaler le non-respect des règles. Le bon républicain sait repérer l'écart à la norme et doit le dénoncer. Brandir le diabolisme en fustigeant le communautarisme de l'autre est alors en soi un certificat de probité.

Peut-on parler d'une « communautarisation » de la société ? Si l'on entend par là une évolution objective de la réalité sociale, la réponse est complexe et dépendra des méthodes de description retenues. Ce qui est certain, en revanche, c'est la *communautarisation* du débat public et, au-delà, de tous ceux qui y interviennent d'une manière ou d'une autre, régulièrement ou non. L'irruption d'un nouveau vocabulaire a pour effet de transformer et de formater la réalité sociale en imposant le même cadre de référence à toutes les parties prenantes du débat, qu'elles soient pour ou contre le « communautarisme ». Il devient très difficile, dans ces conditions, pour ne pas dire impossible, de défendre une tierce position sans la voir rabattue sur l'un des deux pôles.

Références bibliographiques

ABDEL-MALEK, Anouar, 1972,

« Le moment historique du travail théorique », *L'homme et la société*, n° 23, p. 111-131.

ARY-LEBLOND, Marius, 1902,

« L'idéal artistique du socialisme et son élaboration au XIX^e siècle (suite et fin) », *La revue socialiste*, n° 211, juillet, p. 188-202.

BARELLA, Hippolyte, 1899,

Coup d'œil sur l'évolution économique et sociale de l'humanité : étude historique, Paris, Imprimerie Houdmont-Boivin.

BELORGEY, Jean-Michel, GUÉNIF-SOUILAMAS, Nacira et SIMON, Patrick, 2005,

« De l'usage politique du "communautarisme" », table ronde, *Mouvements*, n° 38, mars-avril, p. 68-82.

BERDIAEFF, Nicolas, 1948,

« L'homme dans la civilisation technique », dans André Siegfried, *Progrès technique et progrès moral*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière.

BLANC, André, 1963,

« L'évolution contemporaine de la vie pastorale en Albanie méridionale », *Revue de géographie alpine*, vol. 51, n° 3, p. 429-461.

BOUAMAMA, Saïd, 1988,

« De l'anti-racisme à la citoyenneté », *Im'média magazine*, n° 8, p. 20-21.

BOUCHER, Manuel, 2000,

Les Théories de l'intégration. Entre universalisme et différentialisme, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU, Pierre, 2002 [1992],

« Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien », dans *id.*, *La domination masculine*, Paris, Seuil, p. 161-168.

BOUVET, Laurent, 2007,

Le Communautarisme. Mythes et réalités, Paris, Éditions Lignes de repères.

BRISSÉ, Gérard, 1980,

« Le socialisme, pour quoi faire ? », *Le Monde*, 26 janvier.

- CARRÉ, Olivier**, 1973, « L'évolution de la pensée politique arabe au Proche-Orient depuis 1967 », *Revue française de science politique*, vol. 23, n° 5, p. 1046-1079.
- , 1978, « Trois études de sociologie politique du monde arabe », *Revue française de sociologie*, vol. 19, n° 3, p. 435-441.
- , 1980, « Religion et politique dans les pays du Proche-Orient », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 49, n° 1, p. 59-60.
- CHAMPAULT, Philippe**, 1913, *La Science sociale d'après Le Play et De Tourville*, Paris, Bureaux de la science sociale.
- DESROCHE, Henri**, 1957, « Micromillénairemes et communautarisme utopique en Amérique du Nord du XVII^e au XIX^e siècle », *Archives des sciences sociales des religions*, vol. 4, n° 1, p. 57-92.
- DHUME-SONZOGNI, Fabrice**, 2007, *Liberté, égalité, communauté ? L'État français contre le communautarisme*, Paris, Homnisphères.
- ERDAN, Alexandre**, 1858, *La France mystique. Tableau des excentricités religieuses de ce temps*, t. 2, Amsterdam, Meijer.
- FASSIN, Éric**, 1997, « L'épouvantail américain. Penser la discrimination française », *Vacarme*, n° 4-5, automne, p. 66-68.
- FINKIELKRAUT, Alain, RUPNIK, Jacques et SANDAHL, Erik**, 1994, « La Yougoslavie ou le dégel des passions nationales ? », débat, *Le Banquet, la revue du CERAP*, n° 4, 1^{er} semestre, p. 28-54.
- GALEMBERT, Claire de, ROZENBERG, Olivier et VIGOUR, Cécile (dir.)**, 2014, *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, LGDJ.
- GALLISSOT, René et TREBITSCH, Michel**, 1987, « Les Droits de l'Homme comme idéologie de l'homme blanc ? comme religion ou comme pratique sociale ? », *L'homme et la société*, vol. 85, n° 3, p. 7-11.
- GENESTIER, Philippe**, 1991, « Pour une intégration communautaire », *Esprit*, n° 169, février, p. 48-59.
- GOUREVITCH, Aaron**, 1983, *Les catégories de la culture médiévale*, Paris, Gallimard.
- GRELSAMER, Laurent**, 1985, « L'amertume des chrétiens du Liban », *Le Monde*, 15 mai.
- HAUBERT, Maxime, avec la collaboration de FRELIN, Christiane et FRANSEN, Walthère**, 1978, « Le paysan, le village et l'utopie », *Tiers-Monde*, vol. 19, n° 75, p. 573-599.
- HEUZÉ, Gérard**, 1989, *Inde, la grève du siècle, 1981-1983*, Paris, L'Harmattan.
- HUBERT, René**, 1938, *Esquisse d'une doctrine de la moralité*, Paris, Vrin.
- LANDFRIED, Julien**, 2007, *Contre le communautarisme*, Paris, Armand Colin.
- LAPEYRONNIE, Didier**, 1993, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, Presses universitaires de France.

- LE BRAS-CHOPARD, Armelle**, 2003, « L'effervescence des idées socialistes au début du XIX^e siècle », dans Angèle Kremer-Marietti (dir.), *Auguste Comte. Trajectoires positivistes 1798-1998*, Paris, L'Harmattan, p. 53-70.
- LECA, Jean**, 1983, « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, n^{os} 171-172, janvier-février, p. 113-125.
- « **Le débat sur le foulard. Forte fièvre laïque au PS** », 1989, *Le Monde*, 6 décembre.
- LEGRIS, Michel**, 1962, « II. Une oasis au Nord », *Le Monde*, 27 janvier.
- LE LANNOU, Maurice**, 1957, « Une histoire de l'Europe », *Le Monde*, 5 novembre.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel**, 1983, « Un éloge de l'Occident médiéval », *Le Monde*, 5 août.
- LÉVY, Laurent**, 2005, *Le spectre du communautarisme*, Paris, Éditions Amsterdam.
- LOCHAK, Danièle**, 1988, « Citoyenneté, nationalité et immigration », *Hommes et libertés*, n^o 51, mai-juin, p. 29.
- MEISTER, Albert**, 1971, « Développement communautaire et animation rurale en Afrique », *L'homme et la société*, n^o 19, p. 121-138.
- NDIAYE, Pap**, 2008, *La Condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- NIVAT, Georges**, 1981, « Le "ratorium" et nous », *Le Monde*, 3 septembre.
- RABAGNY-LAGO, Agnès**, 2007, *Le Communautarisme. La République divisible*, Paris, Ellipses.
- REY, Alain (dir.)**, 1998 [1992], *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, vol. 1.
- RIGLET, Marc**, 1974, « Les voies du socialisme VI – L'état de la révolution », *Le Monde*, 11 octobre.
- RODINSON, Maxime**, 1989, « De la peste communautaire », *Le Monde*, 1^{er} décembre.
- ROY, Olivier**, 1991, « Ethnicité, bandes et communautarisme », *Esprit*, n^o 169, février, p. 37-47.
- SCHNAPPER, Dominique**, 1991, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- , 1994, *La Communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- SLAKTA, Denis**, 1994, « La pollution de l'"aire" », *Le Monde*, 4 novembre.
- TADADJEU, Maurice**, 1989, *Voie africaine : esquisse du communautarisme africain*, Yaoundé, Club OUA.
- TAGUIEFF, Pierre-André**, 1990 [1987], *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Gallimard.
- , 1995, *Les Fins de l'antiracisme*, Paris, Michalon.
- , 1996, *La République menacée*, Paris, Textuel.
- , 2005, *La République enlisée. Pluralisme, communautarisme et citoyenneté*, Paris, Éditions des Syrtes.
- TAGUIEFF, Pierre-André et WEIL, Patrick**, 1990, « Immigration, fait national et citoyenneté », *Esprit*, n^o 161, mai, p. 87-102.

VARIA

TAROT, Camille, 2009,

« Communauté : de quoi est-ce le mythe ? », *Mana*, n° 16, p. 51-84.

TAUXIER, Louis, 1917,

Le Noir du Yatenga, Paris, Émile Larose.

TIN, Louis-Georges, 2005,

« Êtes-vous communautaristes ? Quelques réflexions sur la rhétorique "anti-communautaire" », intervention lors du colloque « Les Noirs en France. Anatomie d'un groupe invisible » organisé par le Cercle d'action pour la promotion de la diversité (CAPDiv) à l'École des hautes études en sciences sociales, 19 février. Consultable sur le site <lmsi.net> (les mots sont importants) à l'adresse : <<http://lmsi.net/Etes-vous-communautaristes>>.

TODD, Emmanuel, 1994,

Le Destin des immigrés. Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales, Paris, Seuil.

TOURAINE, Alain, 1991,

« Face à l'exclusion », *Esprit*, n° 169, février, p. 7-13,

VIEILLARD-BARON, Hervé, 1991,

« Le risque du ghetto », *Esprit*, n° 169, février, p. 14-22.

WALLERSTEIN, Immanuel, 1966,

L'Afrique et l'indépendance, Paris, Présence africaine.

WIEVIORKA, Michel, 1993,

« Penser le malaise », *Le Débat*, n° 75, mai-août, p. 122-127.

-, 1996, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte.

-, 2001, *La Différence*, Paris, Balland.

WOODROW, Alain, 1979,

« "Comme des fous, Seigneur..." », *Le Monde*, 17 décembre.

YONNET, Paul, 1993a,

Voyage au cœur du malaise français. L'antiracisme et le roman national, Paris, Gallimard-Le Débat.

-, 1993b, « Sur la crise du lien national », *Le Débat*, n° 75, p. 128-139.

ZINOVIEV, Alexandre, 1981,

Le communisme comme réalité, Paris, Julliard.

The Welfare State, Globalization and Internal Sociopolitical Dynamics: The Case of North America

L'État providence, mondialisation et dynamique sociopolitique interne : le cas de l'Amérique du Nord

Ilán Bizberg

**Electronic version**

URL: <https://journals.openedition.org/socio/2530>

DOI: 10.4000/socio.2530

ISSN: 2425-2158

Publisher

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Printed version

Date of publication: 12 December 2016

Number of pages: 187-216

ISBN: 9782735122622

ISSN: 2266-3134

Brought to you by Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines

**Electronic reference**

Ilán Bizberg, "The Welfare State, Globalization and Internal Sociopolitical Dynamics: The Case of North America", *Socio* [Online], 7 | 2016, Online since 14 December 2016, connection on 06 June 2023. URL: <http://journals.openedition.org/socio/2530> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/socio.2530>



Creative Commons - Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

The Welfare State, Globalization and Internal Sociopolitical Dynamics

The Case of North America

Ilán BIZBERG

In this article I discuss the transformation of the social protection system in the three countries of North America. It is a very instructive case, because, although the three countries that constitute the North American Free Trade Agreement (NAFTA) are very different in terms of the weight of their economies and the characteristics of their welfare regime, the fact that they are so integrated economically makes them a perfect laboratory to measure the effects of external as well as internal causes on social protection systems.

Because, for both Canada and Mexico, trade with the United States represents more than 80% of the total of their external trade, globalization

means the relationship with the largest economy of the world, anchored since 1994 in an international treaty. This means that all three countries are under the same pressure from capital and share a similar economic ideology. Nonetheless, because both Canada and Mexico are smaller and weaker and are dominated by the economy of the United States, a liberal market capitalism (Boyer, 2002–2003; Hall and Soskice, 2001), we would expect that the weight of the latter's economy would dominate that of its neighbors and impose upon them the liberal economic patterns and its residual social protection system. In fact, that is what many analysts predicted would happen with the signing of NAFTA: a homogenization of the economic and the social security configurations of the three countries to the ones existing in the United States.

This is especially true because pressures for retrenchment come from three different sources relating to globalization: 1. The free movement of goods puts pressure on local economies to produce with similar levels of costs than those of imported merchandises; 2. The free circulation of capital enables enterprises to implement a global productive, commercial and financial strategy that can select the best conditions for its purposes; and 3. Government elites use globalization as a programmatic instrument in order to retrench the welfare state in its endeavor to gain autonomy for the State from the social actors with which it had built a fordist (or segmented-fordist) alliance (Théret, 2001).

Nevertheless, although there have been some homogenizing tendencies, many differences persist. The explanation is, in the first place, that globalization is not an impersonal force that imposes itself on countries, but a socioeconomic arrangement that real actors, both external (multinationals, international economic institutions) and internal (political actors, national enterprises, national elites) try to enforce. It is not only applied materially but also supported ideologically, through the imposition of conceptual structures by functionaries, academics, and media professionals. It also encounters resistances from existing institutional inertias and from social and political actors: political parties, trade unions, social movements, and from provincial and local governments, more so as the three countries are federations. The ideas that accompany globalization are also disputed ideologically by critical experts. In short, globalization embeds itself in an institutional and sociopolitical context.

The literature on social protection systems mentions that radical changes in these systems are not common either because they confront strong opposition of the “stakeholders,” when they are associated in strong social organizations (labor, functionaries, middle classes) or when the changes are headed to modify a very comprehensive policy such as health in a universal health system or a pension system that affects a large proportion of the population, which would either risk triggering a large protest movement or endanger the next election (Banting and Myles, 2013; Pierson, 1996). This is why the literature on path dependence affirms that modifications of the social protection systems usually occur as policy drifts: both as small modifications of the present state of affairs that add up to a retrenchment, or non-adaptations in face of changing socioeconomic conditions that sometimes add up to a cutback (Banting and Myles, 2013; Hacker, 2005). Most studies analyze the internal causes of maintaining the statu quo of a welfare system through path dependence, stating that in certain cases governments do not dare to modify popular social policy measures for political reasons, or because vested interest are too strong (Pierson, 1996). Other studies defend the idea that retrenchment does not only happen by direct offensives, formal policy change, against welfare policies, but through “everyday forms of retrenchment: drift, conversion and layering,” which proceed by discreet institutional modifications or non-adaptation of old policies to new social contexts (Hacker, 2005).

Nevertheless, if one takes into account that in some situations, such as those that existed in Chile under the government of Pinochet, or in Mexico under the PRI (Partido Revolucionario Institucional) regime, radical changes did occur in pension reforms, and in the case of Chile also in the health system, one has to admit that radical changes can occur. One can also argue that, in many occasions, what looks like “everyday forms of retrenchment” do not occur because there is active resistance to the transformation of the social protection system. One is tempted to say that there is a tendency to generalize from the situation that occurred in the United States to the rest of the world, when, if we look at Mexico and Canada, we can see that these processes are more diversified.

In fact, this is what Crouch and Keune affirm in an important book on the neo-institutionalist perspective when they say that “neo-institutional theory is generally better equipped to deal with continuity and stability

than with discontinuity and change. Institutional configurations are often presented as a straightjacket from which endogenous actors cannot escape and which can only be seriously modified through external shocks. . . . However, from time to time, radical, rather rapid change is introduced by endogenous actors.” These authors adopt an actor-centered institutionalism, not far from what we intend in this article (Crouch and Keune, 2005: 83). Even an author as Hacker, who perfectly inserts himself in the path-dependent perspective, has to admit that, “although, as Pierson argues, declining unionization does not necessarily imperil public programs that enjoy strong popular support, it is difficult to deny that it has weakened the leverage of those who wish to reorient social policy toward new risks, or that it has strengthened the political standing of employers” (Crouch and Keune, 2005: 54). In this manner, social actors appear surreptitiously in their weakness, to allow for change, even radical change, or expressly, as employers, financiers and multinational companies, which together with the Mexican State have imposed radical changes to pensions and labor relations.

This article tries to understand the dialectic between the external and the internal forces and actors. The regulation school considers that institutions are only more or less temporary and fragile agreements in a conflictual relation between social actors (Amable, 2005; Boyer and Saillard, 2002; Théret, 2000). The dynamics between economic and sociopolitical actors (enterprises, unions, the State, states and provinces in a federalist system) decode international pressures and ideas to the national context. Their conflictual relation constructs different institutions, among them a system of social protection that is an interaction between the different dimensions of this system. The social protection system (SPS) is an interplay between the economic, political and domestic dimensions, defined in this social relation (Théret, 2011).

In this article I do not have enough space to discuss all these matters, although I will mention them when it is pertinent. I will concentrate on the way in which the social protection systems have changed in these three countries and will only make brief comments regarding the actors pursuing these changes and those that have resisted them.

Similarities and differences in the welfare systems in North America before the 1990s

If, as we said before, not all three countries' SPSs followed the same course, it is also true that the social protection subsystems in each country change in different and sometimes contradictory manners. More paradoxically, in some cases, the subsystems in a single country evolve in opposite directions. In the United States and Canada, pensions have been maintained practically untouched while assistance to the poor has been retrenched, and health in the United States has been extended. In Mexico, pensions were privatized while assistance to the poor was greatly expanded and health insurance was at least formally universalized, although with a limited catalogue of diseases included.

It is useful to start out with the central concept of de-commodification, developed by Esping-Andersen (1990) in his classic book *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. This concept sets out from the idea that in order to compare different welfare regimes one has to go beyond the amounts of social spending, because what is important is the manner in which each country uses the resources. It is possible for one country to spend more than another although it delivers less generous and extensive social benefits: a classic example is that of health expenditure in the United States, which is higher than that of Canada and France, although it is less universal and effective as around 15% of the population was not covered before ObamaCare. Esping-Andersen coined the concept of de-commodification to define the level to which a social protection system ensures that individuals are less dependent on the market. In this respect, he was following Polanyi (1944), by saying that society defends itself from the market by building social protection. Although the general idea is that social protection systems seek, in principle, to de-commodify social life to different degrees, Esping-Andersen argues that, in fact, some of these systems do exactly the contrary.

The residual liberal welfare system (such as the one that exists in the United States) is not de-commodifying; on the contrary, it actually strengthens the market because it only aids people who fail to survive in a market economy: the public social protection system only covers the (deserving) poor or people who do not have insurance or resources. Poor people in this

situation do not really have rights, as they must prove that they need to be helped, and they must thus be in a situation of total dependency to deserve charity. This means that if they want to overcome their dependency they have to integrate the labor market. The Bismarckian model (German and French), based on work-related categories that differentiate the rights of workers depending on their contributions to pension and health funds managed by both unions and employers, is also not de-commodifying. Although this type of welfare state certainly allocates rights and is less subject to dependency and charity, it also rests heavily on the market, because the benefits are defined by the economic sector and type of job of each individual worker. A third regime, the Beveridgean, is universal and homogeneous, in that it depends on citizenship rather than on a position in the labor market, and thus allocates the same rights and protection to all the population. It is not de-commodifying as it only assures a basic level of benefits for all, the rank of the lower working classes, like in the British case, and drives individuals to aspire to a higher level through a better job. This regime becomes de-commodifying when it develops into a social democratic one such as the one that exist in the Scandinavian countries, where both retirement and health benefits are universal and dependent on citizenship, but where the social protection system has been upgraded to the level of the middle classes (Esping-Andersen, 1990).

None of the three countries in North America was ever significantly de-commodifying. While the social protection system of the United States is the archetype of a liberal residual system and the system of Canada has also been considered liberal by most analysts, there are important differences between the two of them. Until the 1990s, the Canadian social protection system was much more egalitarian than the other liberal systems. In fact, the Canadian social security system has been considered as a hybrid between the liberal type and the European. "First of all, like the American system, it is decentralized, being conceived and administered by the provinces. . . . Canada is fairly close to the United States before taxes and transfers, but its policies are more redistributive" (Bouchard, Labrie and Noël, 1996, cited by Morel, 2002: 91 and 17). Nonetheless, one has to take into consideration that, while the United States is a centralized federation, Canada is a decentralized one (Théret 2002). There are many differences between the provinces and while Quebec fits better the idea of

hybridization, other provinces like Alberta and Ontario are more similar to the United States (Morel, 2002: 91–97).

The main difference between the two systems resides in their health systems. Canada has a totally de-commodifying health system, in fact a social democratic one. The Canadian health regime is a unified, universal, sole payer public insurance system that “...guarantees access to a non-categorical, non-income-tested, not-for-profit publicly accountable insurance plan that provides first-dollar coverage for all listed services when prescribed by a plan-recognized practitioner” (Boychuk, 2012: 8). In contrast, the United States’ health system hovers around the private health plans for the population between 25 and 65 years old. The poor and the elderly (over 65) are covered by Medicaid and Medicare, respectively.

There also were significant differences in the assistance systems. In general, assistance to the poor in the United States can be best defined as a dependency and workfare model, based on the idea that the poor are in this condition because of a “personal” fault that society has to help to remedy. On the contrary, the European model puts emphasis on insertion, on a “social” fault and debt; based on the idea that society has not been able to insert the individual in a working society and has thus the obligation to remedy this situation. In the United States, the idea is to correct dependency of an individual upon society, and the solution is to push him to enter the labor market and become independent again. In the case of the French model the responsibility is not individual but social. The contrast is between dependency and charity and integration as a societal obligation and an individual right (Morel, 2002: 7–12). “Because of its integrated nature, the configuration of Canada’s social assistance system is more akin to the French RMI than to the American AFDC-TANF. . . . In Quebec, the ‘subject-citizen’ of social assistance has a dual representation: the image of the poor person in society is constructed from the two registers of dependency and exclusion, with the first predominating. In this regard, the Quebec model of reciprocity is a case midway between the workfare and insertion models” (ibid.: 91–2).

The only Canadian subsystem that is almost equivalent to that which exists in the United States relates to pensions: in both countries it is fundamentally based on private capitalization. Nevertheless, even in this case, there are still important differences, because, while 90.5% of the

population above legal retirement age is covered in Canada, only 74% is covered in the United States, even if the active contributors to a pension scheme in these two countries is quite the same: around 72% (ILO, 2010).

While Mexico has had a health system that is mainly public, in fact statist, because not only the State is formally¹ the sole payer of the public health sector, but it is also the main provider. Nonetheless, it is highly segmented, as four subsystems coexist. Three are state-based: one for government employees, another for private formal workers, and a last one for the rest of the population, which until the beginning of the year 2000 only served as last resort—basically emergencies or serious diseases. There is, finally, a very restricted private sector of private insurances and private hospitals, doctors and clinics.

On the other hand, the contributive “pay-as-you-go” pension system covered only around 38% of the economic active population (basically the formal workers), and a mere 19.2% of the population above legal retirement age (ILO, 2010). In addition, there is no unemployment insurance.² Until the 1980s, the sole assistance programs oriented towards the poor were focused on marginal populations (in its majority the indigenous that lived in very isolated regions), subsidies for poor peasants and “tortilla” and milk distribution to poor urban population. Since the 1990s, the impulse of neoliberal conceptions of human capital and social investment have resulted in the creation and expansion of the conditional cash transfer programs (Valencia Lomelí, 2008).

Retrenchment, modifications, and expansion since the 1990s

Although, in the case of Mexico, we have passed from a pay-as-you-go pension system to a total capitalization system and, in both Canada and the United States, we have seen the retrenchment of the programs oriented towards the poor, in both Mexico and Quebec, we have seen the

1. I say formally because due to a series of deficiencies and shortages of the system, patients have to spend huge amounts of money out-of-pocket.

2. Nowadays, there is a very restrictive one, limited to the City of Mexico.

contrary process, an expansion of the programs oriented to the poor. On the other hand, many programs have been maintained more or less as they were: the Canadian health system, and the American and Canadian pension systems. We have also seen the expansion of the health program in the United States and in Mexico, and of the work and family policies in Quebec (Noël, 2013).

Transformations of social policies are mediated by national, federal and local institutions, social and political actors and the public opinions. The subsystems that have suffered the most radical transformations have done so due to the weakness of the actors and/or the organizations that represent and defend them, or by the fact that these programs affect a particular and restricted sector of society. An example of the first case is the poor in the United States and Canada. An example of the second is the corporatist labor and government employees sector in Mexico.

The systems that have been preserved have either been too universal to be touched, as Pierson says, or the costs of doing so have been too high, either socially (they may generate protests) or electorally: this is the case of health and pensions in Canada and of social security in the United States. The reason might also have been a strong social coalition (workers, social movements), or a sociopolitical coalition (left or liberal—in the North American sense) that defended them; or, in the case of federalism, especially in Canada, a territorial coalition or a strong province that rejected the changes.

Finally, expansion has basically occurred in the traditional way that Esping-Andersen, among others, has explained: thanks to the labor movement, social movements, a province, a political party that defends and exerts pressure in favor of a certain policy due to ideological or practical reasons.

Whereas the forces that expanded the welfare state are conservative States seeking to prevent labor from organizing autonomously or trying to coalesce different social forces under its hold, or leftist governments responding to the demands of labor or other popular alliances, Pierson rightly emphasizes that in some cases retrenchment follows a different path. In certain circumstances, retrenchment is prevented by the support of ample (but diffuse) social sectors that benefit from them and make it difficult for governments to proceed to modifications without risking of loosing the next election (Pierson, 1996). Pierson focuses on how the deve-

lopment of social security system gives support to those who endeavor in it, while retrenchment imposes losses on concentrated groups of electors, something that goes contrary to politicians' capacity to be re-elected and that in many cases stops the process (*ibid.*).

Nonetheless, the possibility of undertaking retrenchment (or expansion, as in the case of Quebec) does not merely depend on the strategic calculations of the governing elites. It also depends on the strength or weakness and capacity of mobilization of those sectors that profit most from it and that were central in their expansion: the labor movement and, in federal State configurations such as the three countries of North America, the State (United States and Mexico) or provincial (Canada) governments. Resistance also arises from the institutions themselves: both from the groups of functionaries, that defend a certain conception of the role of their institutions and of the State, and from the bureaucratic rules and practices of these institutions themselves; both of which one could consider as an institutional memory and culture that resists change.

Esping-Andersen stresses a sort of rule according to which it is not the national social protection systems (NSPS) that are more generous and more costly that suffer the most profound transformations (something that actually contradicts the idea that the reforms are most necessary when the weight of social policies are higher) but, on the contrary, it is in the countries where the system is less developed and, especially, where the social sectors that benefit from it are smaller, that the most radical transformations have taken place. This implies that, in the situations where both the institutions are less consolidated and where the welfare state is less comprehensive and/or more fragmented, the transformations due to globalization are bound to be more radical, as is the case in Mexico with pensions, as we mentioned above.

For example, the Mexican privatization of the pension system was achieved through both the fact that pensions only profited a small portion of the Mexican population and thus did not become a social or political issue, and the fact that the stakeholders, the trade unions, had been weakened politically and were under the control of the government and thus incapable of mobilizing their members and followers. On the other hand, the intent to modify the Canadian social security system (pensions) was met with a strong opposition from Quebec and other provinces (Béland and Myles, 2008: 10).

Although the degree varies, the weakening of labor, one of the principal stakeholders of the welfare state, is a constant in all three countries. Labor was the main social actor to sustain the fordist pact in the United States and Canada (and a segmented-fordist pact in Mexico), where productivity gains were divided among profits and distribution (both directly through salaries and indirectly through social protection measures) (Boyer, 2002–2003). It has thus been in the interest of all governmental elites, in alliance with interests of employers (especially multinational companies) that wanted to pursue more liberal economics, to undermine labor organizations. This has clearly been the case in the United States and in Mexico (Martin, 2012*b*). In Canada, what has happened is less an offensive against labor than an ever closer relation between employers and government officials, the increased influence of employers' organizations on government officials, and their coming closer ideologically, as both have espoused neoliberal ideas (Coleman, 2013).

On the other hand, the fact that globalization implied capital mobility and eased enormously the possibility of enterprises to re-locate their plants considerably weakened the position of labor in each particular country. Finally, the growth of unemployment, irregular jobs (or informal jobs in the case of Mexico), that has accompanied the growth of the service and commercial sector, reduced the proportion of unionized workers. Labor markets in all three countries were considerably flexibilized and the unions have nowadays a much lesser say in both hiring workers and on the organization of labor inside the enterprises as well as less power to demand better salaries and benefits. This has implied a weakening of labor and of the capacity of unions to act in defense of their social benefits (Bensusan and Middlebrook, 2012; Coleman, 2013; Martin, 2012*b*).

Nonetheless, the result of these pressures on the unions has not been the same in the three countries. One of the ways to measure this is to look at the modifications of the labor law: in both Mexico and the United States employers and State functionaries have pushed for "discreet" transformations that, in Mexico, finally gave way to a labor law reform in 2012. In the case of this latter, both the discrete changes were very profound as the State was able to count on the complacency of the most important union confederations (unions are obliged to register, record their elections, collective contracts, and strike warnings at the Ministry of Labor) and the labor

law reform legalized most of the flexibilization measures (subcontracting, hourly pay, temporary contracts) that were either informally implemented or formally modified in the individual collective contracts of thousands of enterprises (De la Garza Toledo and Salas, 2003; Martin, 2012*b*; Bensusan and Middlebrook, 2012). Opposition to these measures has been, in both Mexico and the United States, weak and disarticulated, and has not been relayed by political parties.

Although union density has remained high in Canada (25.6% in 2008, against 11.9% in the United States, and around 10% in Mexico—Martin, 2012*b* and Coleman, 2013), unions are decentralized, negotiations occur at the plant level and the percentage of workers unionized and those covered by collective contracts is practically the same. In Canada, labor is structurally weak; much like in Mexico and the United States. On the other hand, while before the mid-1990s the government usually negotiated with unions and employer's organizations the matters concerning labor and social policies, "globalization has shifted the balance between economic interests, accentuating close ties between business representatives and government, and marginalizing labor from the policy process" (Coleman, 2013). In the United States, there has never been such a relation with unions, and in Mexico it was also lost with globalization and liberalization.

In the case of social movements and non-governmental organizations, the situation is similar in the three countries. In Canada, it has "changed dramatically. . . . Civil society now has less impact on social policy" (Phillips, 2013: 116). Just as labor "lacked vertical integration and strong horizontal bridges among organizations," so did civil society organizations in Canada (*ibid.*: 117). The CSOs were undermined by the cutback in governmental resources during the 1990s, by their division due to the increase of identity politics, that split, among others, the strong women's movement, as well as other social protection organizations. In addition, one of the consequences of the reduction of financial resources was that these movements had to get closer to the State and occupy themselves with tasks that were previously done by the government in order to survive economically (Phillips, 2013). A situation that was described almost exactly for the case of the Mexican CSOs (where they were much weaker), except for the fact that in this case the resources came from international

funding for democratization and dried up when, in the year 2000, a party different from the PRI arrived into power (Bizberg, 2008). Both in the case of Mexico and Canada the result was a further division of the civil society organizations between “advocacy groups and service providing organizations seeking closer links with government” (Banting and Myles, 2013: 14). Finally, left leaning political parties, like the NDP (New Democratic Party), and social organizations that had been very active up to the 1990s and that helped implement progressive social policies, have also been weakened since the mid-1990s, party politics in Canada shifting strongly to the right (Johnston, 2013).

Nonetheless, although we may be able to say that in all these respects the three countries underwent a similar evolution, there is a fundamental difference in that in Canada, a very decentralized federalism, provinces have had an even stronger role in shaping the social protection system than social actors (Théret, 2002). Although this has been studied extensively in the case of the health system, it is similar in other subsystems of the NSPS (Maioni, 1998). This is what allows Banting to affirm that “more than in most countries Canadian politics is territorial politics” (Banting and Myles, 2013: 6). This is the consequence of a very large country, with two great and very distinct communities, and an enormous border with a superpower. Thus, “social programs were seen as an instrument of territorial integration” (ibid.: 7). In Canada, the provinces and the dynamics between provinces and the federal State have been fundamental for the construction of the social protection system. In a decentralized federalist system, most of the innovations in this area have come from provinces (especially Saskatchewan and Quebec) (Théret, 2002; Maioni, 1998). In many cases, in the past, these innovations at the provincial level has been extended to other provinces either by provincial governments in a effort to show they are also progressive or by the federal government in order to ascertain its power and/or avoid a large difference in conditions between the provinces. Provincial social innovation became national when the federal government reacted to a possible factor of disunion. It did so when it extended the health system that was implemented by the NDP in Saskatchewan, when it cut federal resources in the mid-1990s and reacted when the provinces started financing by themselves the programs that

were underfunded (Théret, 2002). And again, when the Quebec government rejected the idea of cutting the pension system.

As we will discuss further down, in times of retrenchment, it has been again the provinces, especially Quebec, that have exerted most of the resistance (Théret, 2002; Morel, 2002). A question may play a role in the future due to the fact that while the rest of Canada is becoming more unequal, the province of Quebec has implemented a number of programs that have allowed it to escape the general trend and, in fact, expanded social protection. This situation is explained by the fact that in Quebec unions continue to be strong and are accompanied by other social movements such as the feminist one (Noël, 2013).

The transformation of the welfare systems in North America³

As we mentioned in the introduction, we have not been able to witness a clear tendency to convergence in all three countries and in all three subsystems we analyze in this article (pensions, health and assistance). We have nevertheless found similar tendencies in all three countries in the subsystems that are more exposed to globalization, both in economic terms and with respect to the assumption by national political elites of the liberalization program for ideological or political reasons; this is the case of both the labor market and pensions. In contrast, health and assistance, subsystems less directly connected to capital, and more complex because they both depend more on internal social and political needs and dynamics, have suffered a less unilateral liberalization.

Pensions

While the evolution of pensions in the United States, where the system is less generous, is the perfect example of Pierson's criticism of what institutionalists call the power resource tradition and we simply call the action of social actors and coalitions, both in Canada and in Mexico we have seen contrasting situations: In Canada, a defense of the pension system

3. This section generously draws from a collective book, Bizberg and Martin (2012).

by Quebec defeated an intent to retrench it in the mid-1990s (Béland and Myles, 2008: 10). In Mexico, on the contrary, a coalition between the State and financial interests radically transformed a pension system that was limited to the workers with a formal job from a pay-as-you-go system to a total capitalization system.

Although, in both the United States and Canada, most individuals have their own private retirement funds, there also exists a universal public retirement system (Social Security in the United States, Old Age Security in Canada, a negative income tax: Guaranteed Income Supplement, and an earnings component: Canada/Quebec Pension Plan, see The Conference Board of Canada, 2013). Thus, in both the United States and Canada, pensions are mixed: both public and private; the private being much more important than in other developed countries: in the United States almost half of the amount of the pensions for any individual comes from the public funds and half from the private ones. In both countries, the different public programs cover on average around 40% of the pensioners' benefits, (OECD, 2008*a* and *b*). Nonetheless, 36% of retirees rely on Social Security for 90% or more of their income (*The New York Times*, January 3rd, 2016). While, in Canada, potential average pension benefit is a bit less than 60%, in the United States it is around 80%; due to the greatest importance of the private pensions, 61% are company sponsored (OECD, 2008*a* and *b*).⁴

The fact that public pension funds cover around 40% of the pensions in both Canada and the United States has prevented that, notwithstanding the individualistic ideology promoted by the new right in the United States and the conservative (Mulroney, 1984–1993) and liberal governments of Canada (Chrétien, 1993–2003), they dare touch the system, called the “third rail” (alluding to the electrified rail of the Metro—“if you touch it you die”) (Turcotte, 2012).

Nonetheless, the conditions in the last twenty years in both countries have worsened for pensioners. They are both subject to the same demographic pressures as in both the dependence rate is around 24% (OECD,

4. One should take into consideration that although pensions are effectively lower in Canada than in the United States, they are compensated by the universal health system, that does not exist in the United States, where even though there is Medicare for those over 65 years old, the system has many loopholes that may ruin people.

2008a and b). “52 percent of American households with someone 55 or older have nothing saved for retirement and . . . only half of that 52 percent will get anything from a company pension.” On the other hand, “in 2013, 44 percent of workers on the lower half of the income scale had a retirement plan at work, down from 54 percent in 1995” (*The New York Times*, January 3rd, 2016). In Canada, “between 1977 and 2011, the proportion of the overall employed population covered by RPPs declined from 52% to 37% among men, mainly because of a drop in defined benefit (DB) plan coverage. Among women, RPP coverage increased from 36% to 40% over the same period (Statistics Canada, 2015).

Nonetheless, while in the United States, elderly poverty is around 22%, the rate in Canada fell by 25 percentage points—from 36.9% in 1976 to 12.3% in 2010. This is basically due to the Canada Pension Plan and Quebec Pension Plan. Although it is true that since 1995 it has increased from 3.9% to 10.2% in 2005 and again to 12.3% in 2010, “among the elderly, the biggest jump occurred in the group of elderly women” (The Conference Board of Canada, 2013). In Canada, the “radical push” in the mid-1990s to replace the CPP by individual retirement accounts was rejected by Quebec, backed by Saskatchewan and British Columbia, which were then ruled by the NDP. They succeeded due to the fact that a CPP reform would have required the consent of two thirds of the provinces (Béland and Myles, 2008: 9–10). The problem in Canada resembles that of Europe, where baby boomers are reaching the age of retirement in a context of low population growth. In this case, although immigration is high, it does not compensate for a very fast decreasing birth rate. Thus, so-called “parametric” reforms, which included the raising of the age of retirement and the level of contributions from 5% to 9.9%, were implemented in order to assure the viability of the system (Turcotte, 2012).

In contrast to Canada, although Social Security in the United States has not been modified, many of the compulsory contributions that were implemented by company funds have been substituted by private accounts, which are voluntary. The decline of unionism led many companies to reduce their pension programs. Since 2008, this situation has worsened due to many company bankruptcies. Finally, there has been an extended fiscal policy of advantaging individual savings by fiscal deductions. All of this has resulted in the fact that the rate of wage substitution has been reduced from 50% to 40% (Martin 2012*b*; Turcotte, 2012: 272).

In Mexico, the public and private pensions only cover around 38% of the economically active population (Banco Interamericano de Desarrollo, OECD and World Bank, 2015), one of the lowest percentages in Latin America, and the lowest among OECD countries. The consequence is that around 17% of people over 65 are poor (ibid.). Such a weak system, because it is seen as a privilege for only part of the workers, was totally privatized in the 1990s and 2000s, going from a pay-as-you-go system to a total capitalization one. This transformation was achieved with practically no resistance: in the first place, officialist unions, that were still the great majority, had been significantly weakened by flexibilization and democratization; the independent unions protested but, as they were in minority, they did not manage to change the force relationship (Bizberg, 2004). On the other hand, unions accepted the reform because the change would affect the new entrants and not those that were in the system.

The system was transformed by an alliance between the government and the financial interests. The government launched a campaign with the idea that the system was financially inviable and that it was unjust to spend so much on “privileged” workers while the resources were needed for programs for the poor. On the other hand, the financial sector and the government technocrats argued that the capitalization of pensions would contribute to raise the rate of internal savings and increase investments.⁵ Nonetheless, as the government took into account the past history of the Mexican financial system, that had collapsed in 1982 and again in 1995, it set very strict restrictions on the use of these funds, which are effectively only invested in government bonds and do not finance the private sector (Brachet-Márquez, 2007; Dion, 2006; Laurell, 1999; Turcotte, 2012).

Assistance

“In comparison with the tender treatment of programs critical to the middle classes, benefits for the unemployed and other vulnerable Canadians experienced deep cuts” (Banting and Myles, 2013: 22). In the case of the United States, “Reagan was able to cobble together a loose coalition of

5. By the way (or maybe principally) benefiting the banking system that would manage these funds.

southern Democrats and Republicans in his first year to pass some cuts in social programs, especially those affecting the poor” (Pierson, 1996: 164). In both countries, the poor have been the most affected by cuts, basically because they are the least organized and weakest social sector. As Martin affirms, the poor were part of a “dual” and fragmented sector of the social protection system that left them isolated when the ideology and party composition in Washington changed (Martin, 2012a: 139).

In Canada, since 1995, the liberal governments have reduced the unemployment benefits and the transfers to the provinces, both of which have mainly affected the poor, although they maintained their social inclusion rhetoric. On the contrary, the conservative governments have been restricted in their intent of cutting social spending and retrenching of the welfare regime (Bizberg and Martin, 2012: 24). The cuts in this country were basically related with the fiscal crisis of the federal State of the mid-1990s that had as its consequence the reduction of transfers from Ottawa. The provinces reacted differently to this situation, some compensated and maintained the level of spending (Quebec), while the richest and more liberal ones followed federal policy. While the Canadian Assistance Plan allowed the federal government to reimburse the provinces 50% of their costs relative to transfers and other social services for the poor, in 1991 the federal government modified this agreement and set a “ceiling” of 5% of the annual increase of the three richest provinces: Ontario, British Columbia and Alberta. In 1995, the Canadian Assistance Plan was unified with health and education in the Canada Health and Social Transfer, a measure which was designed to progressively cut the expenditure of the federal social programs (Banting and Myles, 2013; Maioni, 2012: 72).

This attitude of the federal government led “Quebec [to carve] out an increasingly asymmetrical place in the federation, expanding its autonomy in social policy beyond that of other provinces” and implement a “combination of retrenchment with social policy renewal,” that amounts to a relative expansion of the welfare state, when one sees it in comparison with the rest of Canada and with the United States (Noël, 2013: 266); a similar situation to that described by Thelen for some of the countries in northern Europe that liberalized and expanded social security (Thelen, 2014). The renovation in Quebec came especially in what concerns family policy: universal childcare, active labor market policies and a strategy

against poverty and social exclusion (Banting and Myles, 2013: 16–17). This expansion was as Noël says “not about culture and traditions of identity and nationalism but, rather, about social democracy” (Noël, 2013: 257). In Quebec, organized society—labor, women’s movement and social and community organizations—remained strong. The civil society density, together with the need to unite Quebec after the failure of the referendum, gave way to these reforms that, as it has happened before in the history of this country, distinguished Quebec from the other provinces, with the provision that “Quebec is fairer” that dominated in the past and made other provinces and the federal government itself upgrade (Boychuk, 2013: 242).

Another example of a trend that is also very different from the purely institutionalist interpretation is that of Mexico. Mexico followed a contrary trend, shifting from corporatism to assistance. While, before the crisis of the 1980s, the organized workers and peasants were the main political support of the PRI, the effects of the crisis, the abandoning of import substitution for an export-led economy had as one of its major effects the increase of the informal sector and of the poor. These sectors became the main political basis of the subsequent governments. By instrumentalizing globalization, the ideological resources of neoliberalism, and the support of institutions such as the World Bank, the Mexican State managed to transform the character of the welfare state from one oriented to co-opt organized labor towards another directed to assist and gather political support from the poor. In fact we have seen a significant expansion of targeted cash transfer programs, that have undoubtedly improved the lives of people (up to 20% of the total population of Mexico is concerned, more than 5 million families), and that cost the government less than 1% of GDP (Gross Domestic Product—against 10% for other services); a crucial issue for the Mexican government, given its very low fiscal capacity (Gordon Rapoport, 1999; Laurell, 1997; Lautier, 2004; Valencia Lomelí, 2008).

Health

Finally, the health system in two of the North American countries, Mexico and the United States, has been modified quite significantly, while that of the third one, Canada, has been maintained almost unchanged. In both Mexico and the United States, the health system has advanced toward

universalization, although in both countries it is still far from having reached its goals. In Canada it has maintained its universal character, although the ageing of the population plus the underinvestment of the subsystem during the last twenty years has reduced its quality.

As is well known, the United States is the only developed country that does not have a universal health coverage, as it has systematically left out around 15% of the population out of any public or private health plans before ObamaCare. The system hinges on private insurance plans, some allocated by work places (if they are big enough), but most (increasingly so) individually financed. It is a very inefficient system, for the United States spends 17.9% of GDP in health, while other countries, like Canada (11.95%), UK (9.6%), and France (11.3%), spend much less for universal systems; its costs increase much more rapidly than in almost all other developed countries, basically because the State does not regulate in any manner the system (Barker, 2006; Docteur et al., 2003; Herzlinger, 2006; Hoffman and Paradise, 2008; Jasso-Aguilar et al., 2004; Maioni, 1998; Peters, 2005; <<http://data.worldbank.org/indicator/SH.XPD.TOTL.ZS/countries?display=default>>). In addition, many people, even those that are covered by health plans, go broke or have to spend a great amount of money when they get sick due to co-payments or because they exceed their coverage. Although there is Medicare for people 65 and over that covers about 62% of health care costs, the Employee Benefit Research Institute (EBRI) estimates that a 65-year-old couple needs around \$240,000 in savings to cover their health care expenses in retirement.⁶

In Mexico, there are two large health systems that allocate services to around 40% of the population: the larger one for the workers of the private sector, the IMSS, and another for the public functionaries, the ISSSTE. There are, in addition, smaller contributory health schemes for the army and petroleum workers. Until recently, the rest of the population had, only formally and in effect for only very serious situations, access to the open public (State) health services. Although the Mexican government has repeatedly announced the right of all the population to health services in its hospitals and clinics, the fact that they had no right to these services but

6. <<https://www.ebri.org/pdf/notespdf/Notes.Oct14.Final.RetSvgs.pdf>>.

were allocated according to need forced them to recur to private practice. On the other hand, medicines prescribed were almost always lacking, both in the public system and the social security one. In addition, as the waiting time in all these services was so long, many patients preferred to pay for a private doctor for non-serious diseases. This situation explains why in 2014 44% of the total health expenditure in Mexico is still out-of-pocket, compared with 11% for the United States and 13,6% in Canada (6,3% for France; 25,5% in Brazil).⁷

Although both Mexico and the United States have recently followed a path towards universalization, while in the United States it continued its dominant market character, based on private insurance companies (the idea of a public insurance company was eliminated from the Obama health care plan very soon in the game), in Mexico the health care plan is a complement to the assistance program, *Progresa*,⁸ and is a public, basically free, Medicaid type insurance, although it restricts itself by posing a limited catalogue of diseases. The Obama health plan is fundamentally based on economic stimuli for individuals that cannot afford the insurance plans that exist in the market, the obligation on the part of the insurance companies to propose affordable plans to them and fines against individuals who do not contract some plan.⁹ In this manner, it could ideally reach universality while preserving the market, with the idea that one of the most positive characteristics of the liberal health system of the United States is its flexibility, its capacity to innovate, its quality, and its availability for those covered.

In contrast with the health plan promoted during the Clinton presidency, ObamaCare was successful because the situation of many Americans regarding their health insurance was greatly aggravated by the global economic crisis, as it greatly increased unemployment, which in turn increased the percentage of people uncovered by the private health system based on company insurances. It is also explained in political

7. <<http://data.worldbank.org/indicator/SH.XPD.OOPC.TO.ZS>>.

8. "Solidaridad" (1988 à 2002), "Progresa" (2002-2007), "Oportunidades" (2007-2014) and now "Prospera".

9. It has many other elements that we cannot discuss here for lack of space.

terms by the election of the first black president on a more social agenda, based upon black and migrant population more hardly touched by both the crisis and the lack of health coverage. It was thus, in part, a retribution to Obama's electoral base.

In the case of Canada, universal health care and the State as sole payer have become cultural characteristics that distinguish Canadians from Americans. In this country, then, no party would dare touch the system. As health insurance (like education) is an exclusive attribution of the provincial governments, it has been fiercely defended by most of them: each time the federal government threatens to reduce its transfers or intervene too much, the provincial governments resist. On the other hand, the federal government is always attentive to growing differences between the provinces and stops any hints of privatization of the system, such as those observed in Alberta and British Columbia, that could menace its survival as a federation. Thus, the issue is neither universality, nor availability (as everybody has a right to health services, nobody goes broke as a result of falling sick), but the fact that the system is overcrowded and waiting times for certain medical acts have strongly increased. In part because of the aging of the population, but also because the resources allocated to the system have been reduced since the mid-1990s. This situation, together with the fact that the baby-boom generation has more resources and can "escape" the system in different ways, is eroding its legitimacy. Those who can afford the costs can go to the United States and pay for health services there, or to private clinics that perform health exams that make it feasible for patients to "skip the line" and forgo waiting if they are found to need emergency care. The question is then how to make the system more expedient. One possibility is to invest more in a system that has proven to be very efficient in the past, another is to introduce private health into the system, under the idea that it is more efficient, more capable of innovation, etc. Nonetheless, the fact is that the system has changed marginally during these last twenty years (Banting, 1997; Battle, 1998; Bauer, 1998; Boismenu et al., 2003; Fortin, 2004; Maioni, 1998; Okma, 2002; O'Neill, 1997; Phillips, 1995; Stolberg, 2004; Taylor, 1987; Théret, 2002).

Finally, in the case of Mexico, the goal was neither the preservation of a health service market nor a universal public health system, but the construction of a health system which would be complementary to the

conditional (and eventually the unconditional) cash transfers. It was also proposed to eventually be the basis of a coherent assistance scheme, although dominated by medical assistance to the poor, which accounts for 48% of the total internal hospital services and 71% of hospital outpatient services, with a bare 13% of total health expenditure. The idea of a universal coverage, albeit at a minimum level, is a complement of the shift from a social security system based on corporatism to one based on assistance. The tendency towards the substitution of the social-security-based health system by a public assistance-oriented *Seguro Popular* is founded both on the fact that assistance is cheaper than the social security system and on the fact that, in contrast to the past, when the corporatist sectors constituted the main political basis of the regime, since the 1980s the poor have become the main electoral basis of any government. It is also evident that because the neoliberal economic model has been incapable of reducing poverty (it has actually increased in the case of Mexico), poverty has to be administered, as Lautier (2004) wrote, and social policy has to be oriented towards it in order to preserve social stability (Brachet-Márquez, 2007; Dion, 2006; Frenk, 1995 and 2007; Frenk et al., 2003; Laurell, 1997 and 2007).

This program intended to attain universal health care and although it did not propose to integrate the contributive and non-contributive health sector, its implications will most certainly lead to this in the future. It started out by incorporating all the recipients of *Oportunidades* that entered the program with no charge and gave the possibility, on a voluntary scheme, to informal workers to enter by paying a small fee. Although the measure to integrate the poor was surely quite positive, because it formally gave them the right to demand health care, the informal workers have not massively subscribed. In fact, data of international institutions such as WHO have mentioned that there are still more than 30 million people without coverage.

Final considerations

In this article we have been able to see that the dynamics of globalization have the same effects neither in the three countries of the North American area, nor in the three dimensions we have considered—pensions, health and assistance. In the realm of pensions, we have seen how, despite the

fact that both Canada and the United States started out from a similar system, with a low substitution rate, its high level of coverage makes it very popular and thus difficult to modify for electoral reasons. In Canada, the resistance against change from Quebec was crucial. On the contrary, in Mexico, pensions have been radically modified, as they passed from a “pay-as-you-go” system to a totally individualized and capitalized one, following the Chilean model, due to the weakness of the Mexican labor movement, and to the strength of the national and international financial interests and of the State-led offensive against the corporatist welfare system.

In the case of health, tendencies have also diverged. While in Canada the system was left almost untouched, although one may say there was a drift (in Hacker’s terms), in the case of the United States and Mexico there has been an expansion, albeit a limited one in both. In Mexico, the expansion of health coverage was linked to the assistance-oriented dimension that has become the central characteristic of the Mexican social security system. Finally, in terms of assistance to the poor, while in both the United States and Canada the social programs oriented to the poor have been reduced, due to the fact that in these two countries the poor are the weakest and less organized sectors of society, in both Mexico and Quebec we have been able to see an expansion. In the case of Quebec, expansion occurred for political reasons as well as due to the density and pressure of civil society. In the case of Mexico, assistance to the poor was increased basically due to social and political stability considerations: because of the fact that the poor and unorganized part of the population has grown and has become the main political basis for most of the parties, and because no government can ignore the effects of neoliberalism on Mexico, the State has had to implement measures to “protect society” in Polanyi’s terms.

It is in Mexico where globalization has had the most profound impact, as the government, in alliance with foreign and big national capital, has adopted totally and uncritically an open and deregulated economic model, based on exports and foreign capital. The social protection system was shifted from corporatism (which was functional for the import-substitution model and for the authoritarian PRI regime) to a social-protection model based on assistance, oriented to the very poor and increasingly towards the growing informal sector; both “structural” consequences of an economic model based on low salaries as a manner to maintain international competitiveness.

Although globalization means that the three countries are subject to the same pressures from the international and national economic actors (enterprises and institutions) and to the dominant ideas regarding the weight of the State on the economy and its consequences on social security spending, as globalization is instrumentalized in different manners by the internal political elites and these encounter resistance from different inside social and political actors, the result of the pressures of this general movement are diverse. The analysis of the effects of globalization on the social security systems of the three countries in North America is a clear proof of this phenomenon.

Bibliographic references

- AMABLE, Bruno**, 2005, *Les Cinq Capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris, Seuil.
- BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO, OECD and WORLD BANK**, 2015, *Panorama de las Pensiones: América Latina y el Caribe*: <http://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/6892/Panorama_de_las_Pensiones_America_Latina_y_el_Caribe.pdf>.
- BANTING, Keith**, 1997, "The social divide: The welfare state in Canada and the United States," in Keith Banting, George Hoberg and Richard Simeon (eds.), *Degrees of Freedom. Canada and the United States in a Changing World*, Montreal, McGill-Queen's University Press: 268-9.
- 2005, "Do we know where we are going? The New Social Policy in Canada," *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques* 31(4): 421-9.
- BANTING, Keith and MYLES, John**, 2013, "Introduction: Inequality and the fading of redistributive politics," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 1-39.
- BARKER, M. Ryan**, 2006, "Japan and Massachusetts – A comparison of universal health care systems," Missouri Foundation for Health: <http://docplayer.net/7356322-Issue-brief-japan-and-massachusetts-a-comparison-of-universal-health-care-systems-m-ryan-barker-policy-analyst-spring-2006.html#download_tab_content>.
- BATTLE, Ken**, 1998, "Transformation: Canadian social policy since 1985," *Social Policy & Administration* 32(4): 338.
- BAUER, Julien**, 1998, *Le système politique canadien*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BÉLAND, Daniel and MYLES, John**, 2008, "Policy change in the Canadian welfare State: Comparing the Canada pension plan and unemployment Insurance," SEDAP Research Paper 235.

- BENSUSAN, Graciela and MIDDLEBROOK, Kevin**, 2012, *Organised Labour and Politics in Mexico: Changes, Continuities and Contradictions*, London, Institute for the Study of the Americas.
- BIZBERG, Ilán**, 2004, "Social security systems in Latin America in the 20th century and the model of the European welfare state," in Hartmut Kaelble and Günther Schmid (eds.), *Das Europäische Sozialmodell. Auf dem Weg zum transnationalen Sozialstaat*, Jahrbuch 2004 WZB, Berlin, Edition Sigma.
- , 2014, "Civil society, democratization and globalization in Latin America," in Antimo L. Farro and Henri Lustiger-Thaler (eds.), *Reimagining Social Movements. From Collectives to Individuals*, Farnham, Ashgate Publishing Limited: 217–232.
- BIZBERG, Ilán and MARTIN, Scott B.**, 2012, *El estado de bienestar ante la globalización, el caso de Norteamérica*, Mexico City, El Colegio de México.
- BOISMENU, Gérard, GRAEFE, Peter and JENSON, Jane**, 2003, "Anciens et nouveaux outils de gouvernance dans l'union sociale canadienne," *Sociétés contemporaines* 51: 83–105.
- BOUCHARD, Camil, LABRIE, Vivian and NOËL, Alain**, 1996, *Chacun sa part*, report of three members of the Comité externe de réforme de la sécurité du revenu submitted to the ministre de la Sécurité du revenu, Quebec, ministère de la Sécurité du revenu.
- BOYCHUK, Gerard W.**, 2012, *Grey Zones: Emerging Issues at the Boundaries of the Canada Health Act*, Commentary no. 348 (Social Policy), Toronto, C.D. Howe Institute: <https://cdhowe.org/pdf/Comm_348.pdf>.
- , 2013, "Territorial politics and the new politics of redistribution," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 234–255.
- BOYER, Robert**, 2002–2003, "Variété du capitalisme et théorie de la régulation," *L'Année de la régulation*, 6 (2002–2003).
- , 2015, *Économie politique des capitalismes*, Paris, La Découverte.
- BOYER, Robert and SAILLARD, Yves (eds.)**, 2002, *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- BRACHET-MÁRQUEZ, Viviane**, 2007, "La reforma de los sistemas de salud y previsión social en México, 1982–2000," in Viviane Brachet-Márquez (ed.), *Salud pública y regímenes de pensiones en la era neoliberal: Argentina, Brasil, Chile y México, 1980–2000*, Mexico City, El Colegio de México: 291–248.
- COLEMAN, William D.**, 2013, "Business, labour, and redistributive politics," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 93–115.

CROUCH, Colin

and KEUNE, Maarten, 2005,
"Changing dominant practice: Making use of institutional diversity in Hungary and the United Kingdom," in Wolfgang Streeck and Kathleen Thelen (eds.), *Beyond Continuity: Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press: 83-102.

DEBLOCK, Christian, BRUNELLE, Dorval and RIOUX, Michèle, 2002,
"Mondialisation, concurrence et gouvernance : émergence d'un espace juridique transnational dans les Amériques," Cahier de Recherche-CEIM 02-03, Observatoire des Amériques: <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/MCG-le_cas_des_ameriques.pdf>.

DE LA GARZA, Enrique and SALAS, Carlos (eds.), 2003,
La Situación del Trabajo en México, Mexico, Plaza y Valdez.

DION, Michelle, 2006,
"Globalización, democratización y reforma del sistema de seguridad social en México, 1988-2005," *Foro Internacional* 46(1): 51-80.

DOCTEUR, Elizabeth, SUPPANZ, Hannes and WOO, Jaejoon, 2003,
"The US health system: An assessment and prospective directions for reform," OECD Economics Department Working Papers 350.

DROLET, Marie and MORISSETTE, René, 2014,
New Facts on Pension Coverage in Canada, Statistics Canada: <<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2014001/article/14120-eng.htm>>.

ESPING-ANDERSEN, Gøsta, 1990,
The Three Worlds of Welfare Capitalism, Princeton, Princeton University Press.

FORTIN, Gilles, 2004,
"SHA-based health accounts in 13 OECD countries – Country studies – Canada: National Health Accounts 1999," *OECD Health Technical Papers 2*: <<https://www.oecd.org/els/health-systems/33733723.pdf>>.

FRENK, Julio, 1995,
"Comprehensive policy analysis for health system reform," *Health Policy* 32 (1-3): 257-77.

FRENK, Julio, 2007,
"Tender puentes: lecciones globales desde México sobre políticas de salud basadas en evidencias," *Salud Pública de México* 49: 514-22.

FRENK, Julio, SEPÚLVEDA, Jaime, GÓMEZ-DANTÉS, Octavio and KNAUL, Felicia, 2003,
"Evidence-based health policy: three generations of reform in Mexico," *The Lancet* 362 (9396).

GORDON RAPOPORT, Sara, 1999,
"Del universalismo estratificado a los programas focalizados. Una aproximación a la política social en México," in Martha Scheingart (ed.), *Políticas sociales para los pobres en América Latina*, Mexico City, Miguel Angel Porrúa: 49-77.

HACKER, Jacob S., 2005,
"Policy drift: The hidden politics of US welfare state retrenchment" in Wolfgang Streeck and Kathleen Thelen (eds.), *Beyond Continuity: Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press: 40-82.

HALL, Peter A. and SOSKICE, David (eds.), 2001,
Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage, Oxford/New York, Oxford University Press.

- HERZLINGER, Regina E.**, 2006, "Health policy in Maryland and Massachusetts: A study in contrasts," The Heritage Foundation: <<http://www.heritage.org/research/healthcare/wm1037.cfm>>.
- HOFFMAN, Catherine and PARADISE, Julia**, 2008, "Health insurance and access to health care in the United States," *Annals N.Y. Academy of Sciences* 1136: 149–60.
- ILO**, 2010, *World Social Security Report 2010/11. Providing coverage in times of crisis and beyond*, Geneva: <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_146566.pdf>.
- JASSO-AGUILAR, Rebeca, WAITZKIN, Howard and LANDWEHR, Angela**, 2004, "Multinational corporations and health care in the United States and Latin America: Strategies, actions, and effects," *Journal of Health and Social Behavior* 45(1): 136–57.
- JENSON, Jane**, 2010, "Diffusing ideas for after neoliberalism: The social investment perspective in Europe and Latin America," *Global Social Policy* 10(1): 59–84.
- JOHNSTON, Richard**, 2013, "The party system, elections, and social policy," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 187–209.
- LAURELL, Asa Cristina**, 1997, *La reforma contra la salud y la seguridad social*, Mexico City, ERA-Friedrich Ebert Stiftung.
- , 1999, "The Mexican social security counter-reform: Pensions for profit," in *International Journal of Health Services* 29(2): 371–91.
- , 2007, "Health system reform in Mexico: a critical review," *International Journal of Health Services* 37(3): 515–35.
- LAUTIER, Bruno**, 2004, "Las políticas sociales en México y Brasil: seguridad social, asistencia, ausencia," in Carlos Alba Vega and Ilán Bizberg (eds.), *Democracia y Globalización en México y Brasil*, Mexico City, El Colegio de México: 381–427.
- MAIONI, Antonia**, 1998, *Parting at the Crossroads. The Emergence of Health Insurance in the United States and Canada*, Princeton, Princeton University Press.
- , 2012, "Transformaciones del Estado de bienestar canadiense," in Ilán Bizberg and Scott B. Martin, *El estado de bienestar ante la globalización, el caso de Norteamérica*, Mexico City, El Colegio de México: 63–82.
- MARTIN, Scott B.**, 2012a, "Liberal, pero en cambio constante: del desmantelamiento selectivo a la expansión selectivo del Estado benefactor estadounidense a partir de 1980," in Ilán Bizberg and Scott B. Martin, *El estado de bienestar ante la globalización, el caso de Norteamérica*, Mexico City, El Colegio de México: 83–146.
- , 2012b, "Instituciones resistentes al cambio y convergencia limitada: estudio comparativo de la evolución de los regímenes laborales en Canadá, México y Estados Unidos," in Ilán Bizberg and Scott B. Martin, *El estado de bienestar ante la globalización, el caso de Norteamérica*, Mexico City, El Colegio de México: 215–256.

- MOREL, Sylvie**, 2002, *The Insertion Model or the Workfare Model? The Transformation of Social Assistance within Quebec and Canada*: <<http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-95-2002E.pdf>>.
- NÖEL, Alain**, 2001, "Les prérogatives du pouvoir dans les relations intergouvernementales," *Enjeux publics/Policy Matters* 2(6f): <<http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/canadian-federalism-fr-ca/new-research-article-4-fr-ca/pmvol2no6f.pdf>>.
- , 2013, "Quebec's new politics of redistribution," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 256–282.
- OECD**, 2008a, *OECD Private Pensions Outlook 2008* (United States): <<http://www.oecd.org/finance/private-pensions/42575094.pdf>>.
- , 2008b, *OECD Private Pensions Outlook 2008* (Canada): <<http://www.oecd.org/finance/private-pensions/42565598.pdf>>.
- OKMA, Kieke G.H.**, 2002, "What is the best public-private model for Canadian health care?," *Policy Matters/Enjeux publics* 3(6): 29–30: <<http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/health-and-public-policy/new-research-article-4/pmvol3no6.pdf>>.
- O'NEILL, Michael A.**, 1997, "Stepping forward, stepping back? Health care, the federal government and the new Canada health and social transfer," *International Journal of Canadian Studies* 15: 169–85.
- PETERS, Guy B.**, 2005, "I'm OK, you're (not) OK: The private welfare state in the United States," *Social Policy and Administration* 39(2): 172–3.
- PHILLIPS, Susan D.**, 1995, "The Canada health and social transfer: Fiscal Federalism in Search of a Vision," in Douglas M. Brown and Jonathan Rose (eds.), *Canada: The State of the Federation 1995*, Kingston, Queen's University Institute of Intergovernmental Relations: 65–96.
- , 2013, "Restructuring civil society: Muting the politics of redistribution," in Keith Banting and John Myles (eds.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press: 116–140.
- PIERSON, Paul**, 1996, "The new politics of the welfare state," *World Politics* 48(2): 143–179.
- POLANYI, Karl**, 1983 [1944], *La Grande Transformation. Aux Origines Politiques et Économiques de notre Temps*, Paris, Gallimard.
- STOLBERG, Harald O.**, 2004, "The Canadian health care system: past, present and future," *Journal American College of Radiology* 1(9): 662–3.
- TAYLOR, Malcolm G.**, 1987, *Health Insurance and Canadian Public Policy: The Seven Decisions that Created the Canadian Health Insurance System and Their Outcomes*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2nd ed.
- THE CONFERENCE BOARD OF CANADA**, 2013, "Elderly Poverty", *How Canada Performs*, accessed June 3rd, 2016, <<http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/elderly-poverty.aspx>>.

VARIA

THELEN, Kathleen, 2014, *Varieties of Liberalization and the New Politics of Social Solidarity*, New York, Cambridge University Press.

The New York Times, 2016, "Social Security in an election year," editorial, January 3rd: <http://www.nytimes.com/2016/01/03/opinion/social-security-in-an-election-year.html?emc=eta1&_r=0>.

THÉRET, Bruno, 2000, "Institutions et institutionnalismes. Vers une convergence intra et interdisciplinaire des conceptions de l'institution ?," *Recherches & Régulation Working Papers 2000-1*.

–, 2001, "La mondialisation : phénomène subi ou stratégie d'État," in Marie-Cécile Naves and Charles Patou (eds.), *La mondialisation comme concept opératoire*, Cahiers politiques, Paris, L'Harmattan: 109–131.

–, 2002, *Protection sociale et fédéralisme. L'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, Montreal, Les Presses de l'Université de Montréal – Brussels, P.I.E.-Peter Lang.

–, 2011, "The place of national systems of social protection and political representation in socio-economic regulation: A morphogenetic structuralist view on institutional change in comparative perspective with special references to Japan and France", *Evolutionary and Institutional Economics Review* 7(2): 177–208.

TURCOTTE, Sylvain F., 2012, "Reformas a los fondos de pensiones públicos e integración económica," in Ilán Bizberg and Scott B. Martin, *El estado de bienestar ante la globalización, el caso de Norteamérica*, Mexico City, El Colegio de México: 257–284.

VALENCIA LOMELÍ, Enrique, 2008, "Las transferencias monetarias condicionadas como política social en América Latina. Un balance: Aportes, límites y debates," *Annual Review of Sociology* 34: 499–524.

Ce que l'économie fait au travail

The Meaning of Economy in the Context of Work

Olivier Cousin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2543>

DOI : 10.4000/socio.2543

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 217-245

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Olivier Cousin, « Ce que l'économie fait au travail », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2543> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2543>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Ce que l'économie fait au travail

Olivier COUSIN

L'enjeu de cet article est d'esquisser un cadre permettant, à partir du travail, d'appréhender ce que recouvre l'économie pour les salariés. L'économie, dans cette perspective, peut être définie comme la recherche de l'efficacité. En quoi celle-ci organise-t-elle, transforme-t-elle, enrichit-elle ou contraint-elle le travail et le rapport au travail ? Quelle réalité prend-elle pour les salariés et comment s'y confrontent-ils ? Est-il possible de l'objectiver, d'en faire un objet d'analyse à partir du travail ? Nous suggérons, métaphoriquement, d'appréhender le travail comme un acte qui pour son accomplissement nécessite de mobiliser plusieurs éléments, allant des contraintes techniques aux règles de l'art, en passant par des réglementations et des normes. L'efficacité entre dans cette composition. Assimilable à une variable, elle s'ajoute aux autres. Quel rôle, quel poids a-t-elle dans cette équation ? Elle y joue *a priori* un rôle déterminant, car elle est associée au coefficient le plus important. Elle écrase le travail au point de faire concurrence aux autres composantes. Elle le tire en faisant de la conquête des marchés et de l'accroissement des marges brutes son horizon ultime. Elle l'appauvrit quand elle laisse moins de place à l'innovation, à cause de la pression des coûts et des délais. Elle le vide de son sens en le réduisant au seul critère de la rentabilité.

En nous appuyant sur l'expérience des acteurs et en faisant l'hypothèse que le rapport au travail est en partie le fruit de l'action des travailleurs, il est possible de distinguer divers aspects dans le jeu d'équilibre complexe

entre les variables composant l'activité. Parallèlement à la vision critique proposée par les salariés, deux autres approches émergent alors. L'une qui apparaît de plusieurs façons souligne fortement son caractère réversible. Sans jamais s'effacer, la quête d'efficacité compose, parfois en situation de subordination, avec les autres dimensions. Enfin, en l'appréhendant du point de vue des travailleurs, il existe encore une autre dimension que l'on pourrait appeler de « clôture du travail ». Sur ce registre, et en dépit des critiques concernant la marchandisation des rapports sociaux, l'économie-efficacité contribue à donner du sens au travail parce qu'elle l'inscrit dans la réalité sociale et lui confère son utilité sociale.

Notre analyse repose sur une centaine d'entretiens puisés dans trois sources différentes, à commencer par une enquête en cours, spécifiquement sur ce thème, auprès de techniciens et d'ingénieurs travaillant dans l'industrie automobile, d'une part, et d'autre part auprès du personnel médical exerçant dans les hôpitaux publics. Deux mondes différents mais qui offrent des points communs permettant de mieux saisir les liens entre exigence d'efficacité et sens du travail. Dans les deux cas, l'économie, comme discipline et comme théâtre où se déploie le travail, est presque absente de la formation initiale. Les ingénieurs et les techniciens s'apprennent à résoudre et à relever des problèmes techniques, le personnel hospitalier à soigner des patients. Dans les universités de médecine et lors de la formation des ingénieurs et des techniciens, l'enseignement de l'économie est marginal quand il existe et est alors très théorique¹. Dans le cadre de leur activité, si ces deux mondes se confrontent à une exigence d'efficacité, celle-ci n'a cependant pas le même visage. Dans le premier cas, elle s'impose au nom du marché et de la concurrence, dans le second, elle s'exerce *via* une rationalité administrative qui vise à contenir les dépenses de santé. Trente entretiens constituent ce premier corpus. S'ajoutent les entretiens conduits dans le cadre d'une recherche sur la reconnaissance au travail et réalisés dans des entreprises aussi bien industrielles que de service (Bigi *et al.*, 2015). Enfin, des entretiens menés par des étudiants en

1. En médecine, l'enseignement est en réalité absent, et ne concerne que ceux qui s'orientent vers la santé publique.

master à l'université de Bordeaux auprès de salariés exerçant dans divers domaines viennent compléter le corpus.

Cet article ne mobilise qu'une petite partie des données recueillies et ne prétend pas épuiser toutes les faces de la confrontation entre l'exigence d'efficacité et le travail. Il s'attache principalement à comprendre comment les acteurs définissent et perçoivent la demande d'efficacité et dans quelle mesure elle affecte leur rapport au travail.

Appréhender l'économie

Précisons tout d'abord dans quel sens il sera fait usage de la notion d'économie. Prise au sens littéral du terme, « art d'administrer les richesses », l'économie commande et organise le travail, c'est-à-dire l'activité productive qui seule contribue à la richesse des nations. Il n'y a donc pas de sens à appréhender ce travail indépendamment de l'économie. Depuis la révolution industrielle jusqu'aux nouvelles formes du capitalisme mondialisé, il est sous son joug en tant que lieu essentiel de création de la richesse. Sa marchandisation, avec l'introduction du principe de la liberté de contrat, l'a séparé d'autres activités de la vie et soumis aux lois du marché (Polanyi, 1983). Elle l'encadre et il est encadré dans l'économie par le biais des politiques et des stratégies économiques, des choix d'investissement et des modèles productifs. L'économie orchestre le travail, ses évolutions et ses modèles d'organisation (Coriat, 1990). Les liens entre les deux ont été au cœur d'un très grand nombre de travaux, depuis la fin du XIX^e siècle, soulignant souvent la longue dégradation du travail, la disparition des gens de métier, la perte et l'illusion de l'autonomie, et le caractère aliénant des tâches et des activités dont le sens et les finalités échappent à ceux qui les accomplissent. Les analyses désenchantées de Georges Friedmann, parmi bien d'autres, illustrent à quel point l'économie joue contre le travail.

Dans cette perspective, celle-ci échappe aux salariés. Elle agit comme une force extérieure, d'autant plus puissante et imparable qu'elle semble insaisissable : le marché, les lois de la concurrence s'imposent et dictent ce que doit être le travail. L'économie est donc omniprésente mais opère de façon invisible et inéluctable. En conséquence, le travail lui-même n'appartient plus à celui qui le réalise, il s'impose aux salariés à partir de règles et de consignes qui ne sont que la traduction des orientations économiques.

Le taylorisme et le fordisme, et leurs avatars, seront les symboles de cette hétéronomie inévitable (Gorz, 1997).

L'économie n'est pas seulement exogène à la situation de travail. Elle devient une réalité dans l'exercice des activités des salariés, lorsqu'elle est ramenée à la notion d'efficacité. Elle est alors pensée dans un sens plus restrictif qui ne retient que la part entrant directement en contact avec le travail. L'efficacité permet d'opérationnaliser les politiques et les stratégies économiques offrant l'occasion de comprendre comment elles arrivent jusqu'au travail, tant il est vrai que l'organisation du travail répond à une dimension économique. Si l'efficacité, comme modèle d'organisation du travail, transforme le travail en profondeur par la nécessité d'accroître la coopération sur la base d'un maillage de réseau, si elle valorise la flexibilité et le management par projet (Veltz et Zarifian, 1993 ; Boltanski et Chiapello, 1999 ; Veltz, 2000), pour les salariés, elle renvoie d'abord à une réalité plus contrainte reliant étroitement l'exigence de résultats à un contrôle, et souvent à une diminution des moyens. La gestion est l'appareil et le lieu qui font vivre cette logique. Elle assure le lien entre l'économie et le travail, à partir des outils qu'elle déploie et qui agissent comme des instruments permettant de mettre en ordre et en musique les politiques économiques (Bezes, 2011 ; Boussard, 2008 ; Chiapello et Gilbert, 2013 ; Lascombes et Le Galès, 2004). La gestion, comme vecteur de l'efficacité, donne corps à l'économie. Surtout, dans la perspective adoptée dans cette recherche, elle vient s'ajouter à d'autres éléments constitutifs du travail. Ainsi l'économie prend-elle des contours concrets. Les salariés la manipulent comme ils le font avec la matière ou avec les outils à leur disposition.

L'économie, une variable

Vue ainsi, l'économie-efficacité rapportée au travail prend un autre sens. Pour reprendre partiellement les propositions de Michel Callon, Bruno Latour et Fabian Muniesa d'une part et de François Vatin d'autre part, elle oblige à calculer. François Vatin la définit comme un acte de gestion « c'est-à-dire comme pratique prenant en considération, dans un calcul implicite ou explicite, le rapport d'un produit à une dépense » (Vatin, 2009 : 28). L'économie est un ratio rapportant des produits (biens ou services) et des coûts (financiers, temps, effort...). Elle quantifie. « Calculer signifie des distinctions entre des choses ou des états du monde, puis imaginer

des cours d'action associés à ces choses ou ces états, pour en évaluer les conséquences » (Callon et Muniesa, 2003 : 194). Ces opérations conduisent à faire des choix.

Dans le cadre du travail, les salariés calculent. Comme le précise François Vatin, la dimension économique des actions sociales se réalise à travers l'action qui consiste à comparer et à optimiser. « L'activité est économique parce qu'elle procède, explicitement ou implicitement, du calcul, formel ou informel, c'est-à-dire de la gestion. Faire de la sociologie économique, c'est exprimer comment ce calcul se déplace, se transforme, comment les normes et les valeurs sont créées puis abandonnées dans l'univers des pratiques comme dans celui de la théorie » (Vatin, 2008 : 182). L'économie-efficiency est à la source du travail dans la mesure où la production d'un bien ou d'un service est nécessairement rapportée à son coût de réalisation. Mais comme il s'agit d'un calcul, le coût n'est pas le seul aspect qui oriente le travail. Dit autrement, la question des coûts est omniprésente mais n'est pas suffisante pour rendre compte du travail : à côté, et parfois en concurrence avec eux, il mobilise d'autres variables.

Le travail, en effet, pour s'accomplir, articule plusieurs registres, qui sont autant de repères, de compétences ou de cadres de référence – techniques, éthiques, pratiques... –, permettant son accomplissement et dont l'exigence d'efficacité n'est qu'un aspect. Ces registres sont à la fois des ressources, pour la réalisation de l'activité, et des contraintes, s'imposant aux acteurs, qui tentent de les agencer. Le travail, dans son accomplissement, devient l'équivalent d'une équation comprenant plusieurs dimensions : des registres juridiques et organisationnels, des normes, des règles, une éthique spécifique à chaque métier, des techniques et des savoir-faire, des relations sociales et des conditions de travail variant selon les organisations, et des logiques économiques.

L'économie-efficiency peut être prise comme une variable, plus ou moins présente et pesante, parmi d'autres. Parfois elle les supplante. Elle peut stimuler le travail quand elle introduit de l'innovation technologique et contribue à l'allégement des tâches les plus pénibles. Elle peut l'abîmer quand la pression des coûts en accroît l'intensité. Parfois elle se trouve contestée et reléguée, par le droit par exemple ou par les règles du métier, elle n'est alors qu'un aspect du travail. L'économie-efficiency, comme la technique ou l'éthique, a ce double statut, elle est à la

fois une variable s'imposant de l'extérieur aux individus et une variable qu'ils mobilisent et manipulent pour faire ce qu'ils ont à faire. Dans les représentations comme dans l'exécution des tâches, les acteurs opèrent des choix entre ces registres qui ne s'accordent pas nécessairement. Les possibilités de choix n'ont pas seulement un aspect pratique facilitant ou compliquant le travail, elles contribuent à sa définition, en lui donnant du sens, ainsi qu'à la construction des acteurs à partir du lien et du regard qu'ils portent sur leur travail.

Accomplir une tâche, par exemple, revient à tenir compte de contraintes techniques, à intégrer des coûts pouvant limiter les innovations, et à respecter un savoir-faire et une déontologie. L'économie, écrivent les auteurs du « Manifeste pour l'économie en sociologie », aide à faire des choix. C'est un processus de « métrologisation, de rationalisation, d'encadrement du social par la classification, le chiffrage et le calcul » (Bidet *et al.*, 2003 : 211). Notre propos ici n'est pas de tenter de rendre compte de l'activité, de décrire comment les acteurs calculent précisément leurs gestes pour s'économiser, ou combinent coûts, technique et éthique, mais de comprendre comment ils abordent et intègrent les contraintes de l'efficacité et en quoi celles-ci jouent sur le rapport au travail et le sens du travail. Du point de vue des acteurs, ces différents registres peuvent *a priori* tout aussi bien s'emboîter qu'entrer en concurrence, ils peuvent étayer le travail ou l'entraver tant leur combinaison peut s'avérer délicate ou contradictoire. L'économie-efficacité peut stimuler l'innovation technique, mais aussi l'étouffer, tout comme elle peut être un moyen de poser des limites et ainsi de borner le travail. Les combinaisons possibles entre les différentes modalités organisant le travail sont multiples et certainement pas uniformes selon les acteurs, leurs statuts et les secteurs dans lesquels ils travaillent. Il paraît donc nécessaire de saisir ces registres à la fois comme des modalités de justification, permettant à un salarié de rendre compte de son travail, et comme des éléments concrets venant l'organiser. L'approche du travail par le calcul donne chair à l'économie et offre la possibilité de saisir la manière dont les acteurs l'éprouvent et s'arrangent de ses contraintes.

Olivier, plombier dans une PME du bâtiment, propose une traduction empirique précise de ce que la notion d'économie évoque pour les salariés. Pour lui, elle perturbe l'image du travail parce qu'elle remet potentiellement en cause l'idée du travail bien fait qui est au cœur de son identité professionnelle.

Je me souviens d'un petit chantier. Moi, mes remontées sous le lavabo, c'est en cuivre, deux beaux tubes de cuivre. Donc là j'avais fait ça, l'ancien patron : « Oh, Olivier, il faut le faire remonter dans du fourreau en plastique ! » Moi je l'ai vu faire sur des chantiers, c'est dégueulasse, enfin c'est plus de la plomberie ! Il y a un sertissage à faire, c'est même pas une soudure, et terminé. Mais soi-disant que c'est moins cher [...]. Donc il arrive un certain moment où on se dit qu'on n'est plus plombier et que n'importe qui pourrait le faire ! Le fait de mettre deux raccords rapides sur deux morceaux de plastique, et les morceaux de plastique dans deux colliers, ça ne demande aucune connaissance technique. Alors que faire deux soudures sur deux tubes de cuivre, il y a un peu plus à faire, c'est plus le métier et c'est plus propre.

Avec cette approche de l'économie-efficience, trois grandes orientations des manières d'appréhender l'économie se dessinent : une mise à distance fondée sur un sentiment de détérioration du travail ; une volonté de dépasser les contraintes ressenties comme des défis ; une dimension de clôture rappelant les finalités du travail.

L'économie contraint le travail

Massivement et spontanément, dans les propos des salariés, l'économie-efficience est d'abord ce qui abîme le travail. Il n'est guère besoin de s'étendre sur cette observation, tant elle est attendue et relayée par la méfiance qui s'exprime aujourd'hui à propos de l'exigence d'efficience du fait de la globalisation. Les témoignages font écho à la critique portée par les sciences sociales selon laquelle l'histoire du travail depuis les origines du capitalisme, et plus encore avec l'industrialisation, n'est qu'une longue mise en récit de sa dégradation, où machines et capitalistes se liguent contre les gens de métier pour les déposséder de leur savoir (Thompson, 1988). Les modèles productifs contemporains n'échappent pas à cette critique. L'autonomie, la flexibilité et le travail en réseau libèrent partiellement le travail mais s'accompagnent d'un accroissement des exigences de performance et augmentent la pression sur les salariés (Durand, 2004). Travail et individus sont pris au piège d'indicateurs qui ne retiennent que la réalisation et le dépassement des objectifs (Clot, 1995 ; Gaulejac, 2005). Les recherches, les témoignages, les reportages et les documentaires ne cessent d'interroger

la fiction d'un travail libéré des contraintes du taylorisme et insistent au contraire sur son appauvrissement, son rétrécissement et sur les méfaits physiques, psychiques et moraux qu'engendre le nouvel esprit du capitalisme². Même le travail non marchand, logiquement non soumis au joug de l'économie, dans le secteur associatif ou le secteur public, n'est pas épargné. L'économie-efficience s'y est imposée, non pas sous la forme capitalistique de la recherche du profit, mais sous sa forme comptable et littérale : il s'agit de faire des économies. Les services ont un prix, l'optimisation du travail pour diminuer les coûts s'impose (Hély, 2009 ; Ughetto et Combes, 2010).

Ce tableau mérite d'être nuancé et surtout complété, car le travail contemporain n'est pas uniforme (Lallement, 2007) et suscite encore de nombreuses utopies, comme le montre le travail du « faire³ » déployé par les hackers qui, lui, s'extrait de l'économie-efficience (Lallement, 2015). Cependant, il traduit une tonalité dominante, dans les sciences sociales comme dans les propos des salariés, où l'emprise de la performance s'incarne dans l'exigence de qualité, dans la satisfaction du client, dans le juste à temps, et pèse sur le travail et ses représentations.

L'économie, vecteur de nostalgie

Pourtant, cette perspective paraît surprenante car elle laisse entrevoir une forte nostalgie à propos du travail et la persévérance dans la croyance en une définition idéale de celui-ci débarrassée des contraintes économiques.

Le rappel régulier par les salariés d'une tension entre économie-efficience et travail sous-entend qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Comme si la situation contemporaine marquait une rupture avec un passé récent fort différent. L'idée de dégradation entretient l'image d'une époque, assez proche, où la compétition par les coûts et plus généralement la productivité n'était pas

2. Sur ce thème, on peut voir le documentaire de Jean-Robert Viallet, *La mise à mort du travail*, 2009, ou bien le film de Stéphane Brizé, *La loi du marché*, 2015, ou encore le roman d'Éric Reinhardt, *Le système Victoria*, Paris, Stock, 2011.

3. Le « faire » est la traduction d'un mouvement valorisant le « *make it* », ou « *do it* », dont les hackers sont les porte-drapeaux contemporains. Pour Michel Lallement cette nouvelle philosophie du travail ouvre à de nouvelles utopies, « susceptibles à terme de transformer les pratiques et de reconfigurer notre rapport collectif au travail » (Lallement, 2015 : 11).

le moteur du travail. Dans le monde industriel, cette lecture est très nette. Dans le modèle fordiste, pour les techniciens et ingénieurs rencontrés, la technique prime. Elle commande le travail. Les acteurs répondent à des problèmes et à des défis techniques, leurs interlocuteurs sont des techniciens avec qui ils parlent technique. Cette représentation se matérialise par un système hiérarchique dans lequel la direction technique, quel que soit son nom véritable, occupe la première place et s'impose comme le passage obligé des futurs dirigeants des firmes. Les patrons sont des techniciens, pas encore des managers. « À l'époque, explique Antoine, technicien dans le secteur automobile, les managers, c'étaient des ingénieurs qui venaient du terrain. C'étaient les maîtres des lieux. » Dorénavant, la suprématie de la technique n'est plus assurée. Elle partage le pouvoir avec la gestion et la finance. « Il y a belle lurette que la finance a pris le pas sur la technique et qu'à leur niveau nos directeurs techniques ils font tous de la finance. Tout le monde devient financier. Les directeurs techniques ne sont pas loin d'être des directeurs financiers, ils ont les mêmes critères de rentabilité, ils définissent des budgets⁴. »

Si ce récit fait largement écho aux transformations contemporaines du monde de l'entreprise, il étonne par la ligne de marquage qu'il propose : comme si « avant » la productivité était marginale. Dans l'industrie automobile, où une part des entretiens ont été conduits, l'image d'un avant, qui n'est jamais daté précisément mais renvoie à un passé récent, antérieur à la globalisation, met en scène une période durant laquelle l'économie-efficiency structurait marginalement le travail, en dehors des usines et des chaînes de montage. Comme si l'entreprise n'était pas sur un marché concurrentiel et dans une optique d'optimisation de sa production pour accroître ses parts de marché⁵. Ou plus précisément, comme s'il n'y avait pas de lien direct entre le travail effectué par les techniciens et les ingénieurs

4. Les mêmes propos sont tenus au sujet de l'hôpital, opposant le monde des gestionnaires au monde des médecins. Il faut noter qu'on les retrouve aussi dans des univers comme l'école ou l'université, alors même que les « patrons » sont encore majoritairement issus du corps enseignant.

5. Représentation qui ne correspond bien entendu pas à la réalité, comme le montre l'ouvrage de Jean-Louis Loubet sur l'histoire de l'automobile (Loubet, 1999).

et le monde marchand dans lequel évoluent d'autres acteurs : à chacun son travail et son domaine.

Tous les constructeurs vivaient confortablement et luxueusement jusque dans les années 2000, en termes d'ingénierie, raconte Antoine. On était tous à 14 % du chiffre d'affaires, en termes de frais d'ingénierie. Aujourd'hui on est à 6,8 %. À un moment donné le discours a été clair : « Arrêtez de jouer aux cons, arrêtez de vous lâcher. Je vous demande de bosser et de gagner de l'argent. » C'est là qu'on a commencé à entendre combien coûte un ingénieur à l'heure. On n'entendait jamais ça avant, un ingénieur c'était sacro-saint. L'ingénieur, il réfléchit, s'il ne sort rien, il réfléchit. Sauf que là on leur a dit, il va falloir qu'il y ait des résultats.

L'omniprésence de la gestion des coûts aujourd'hui embellit l'image du passé et conduit à édulcorer le modèle de l'organisation planifiée dont un des objectifs a été la réalisation des économies d'échelle et la recherche de productivité (Dodier, 1995).

À suivre les salariés, aujourd'hui tout est différent. L'emprise de l'effici-
ence est alors d'autant plus forte qu'elle est souvent mesquine, touchant
autant au travail qu'à la dignité des personnes. Dominique, technicien sur
banc d'essai, relate une anecdote qui, pour lui, souligne à la fois l'obsession
de la maîtrise des coûts et le mépris dans lequel cette obsession tient les
salariés et leurs conditions de travail :

*Un exemple tout bête. Au niveau de la sécurité, là où j'étais avant, on est quelques-
uns à être ras de plafond, on avait demandé des strapontins, ce sont des petits
marchepieds. On avait demandé à en avoir deux. On nous a répondu free cash
flow. Ça coûte trop cher. On s'est débrouillé autrement. On a pris des caisses en
plastique, qu'on a retournées pour servir de strapontin. Je ne crois pas qu'on nous
aurait dit ça avant. On nous aurait dit, va au magasin, démerde-toi.*

L'emprise de l'économie-effici-
ence devient le marqueur d'un change-
ment de régime qui dépasse le seul cadre du travail et accroît la nostalgie
en faisant exploser les repères. Synonyme de globalisation, la quête de
rentabilité devient par ricochet le signe de l'affaiblissement de l'État-nation,
c'est-à-dire d'un cadre circonscrit dans lequel il était possible d'identifier
les partenaires et les adversaires et qui associait étroitement une économie

à un territoire et à une culture (Dubet et Martuccelli, 1998). L'économie, telle que les salariés l'évoquent, fait exploser ce cadre, et oppose le travail à un univers anonyme et lointain, le marché/la finance, qui les menace de délocalisation. Le travail devient une variable d'ajustement au point de ne plus être toujours au cœur de la création de la valeur (Piketty, 2013). Les stratégies des entreprises ne s'appuient plus uniquement sur la planification industrielle mais sur des jeux d'exercices comptables extrêmement complexes comme les *LBO* (*leverage buy out*)⁶ et autres manœuvres financières (Lordon, 2008). Tous ces jeux se déroulent dans des sphères lointaines, opaques, mettant en scène des personnages et des institutions inconnues qui se cachent derrière des sigles⁷, et conduisent en contrepartie à redonner une figure humaine à l'entreprise fordienne.

La financiarisation de l'économie menace le travail, le vide de sa substance pour ne garder que ce qui est rentable et dégage du *cash flow*, même dans des petites structures comme les laboratoires de biologie médicale en proie à des regroupements massifs. Si les fonds d'investissement n'interviennent pas dans ces restructurations qui s'effectuent jusqu'à présent à une échelle très locale, un même mouvement s'opère. En fusionnant, certains laboratoires introduisent des processus d'industrialisation des examens médicaux, les sous-traitent à des plateaux techniques, pour en réduire les coûts. Une partie des biologistes ne font plus que de l'analyse des examens et perdent tout contact avec les patients. Estelle, médecin biologiste, se voit ainsi reprocher de ne pas être encore complètement entrée dans le nouveau modèle après la fusion de son laboratoire avec d'autres.

Certains de mes associés me disent : « Oui mais ton site c'est chiant, on perd de l'argent, on va le fermer, les gens se débrouilleront. » Ils pensent industrialisation

6. Il s'agit d'une pratique financière permettant d'acquérir une entreprise en ayant recours à l'endettement bancaire. La dette contractée sera, elle, remboursée par l'entreprise achetée, plus précisément elle le sera à partir de la trésorerie dégagée par l'entreprise, d'où une pression très forte qui s'exerce pour augmenter ce qu'il est convenu d'appeler le *cash flow*.

7. Voir à ce propos le cas de l'entreprise Fenwick et de son rachat par les fonds d'investissement Goldman Sachs Partners et KKR, dans la seconde partie du documentaire de Jean-Robert Viallet, *La mise à mort du travail*, 2009, déjà cité.

et rentabilité. La rentabilité c'est de ne plus donner les résultats aux gens le soir, parce que forcément on passe un petit peu de temps quand ils viennent demander : « Mon cholestérol, comment ça va ? » Il y en a qui disent : « C'est nul, on n'en a rien à foutre, il n'a qu'à aller voir son médecin, on lui envoie ses résultats par la poste, et il se démerde, et on gagnera du temps. » C'est la vision de certains, ils sont plus des chefs d'entreprise, des entrepreneurs que des biologistes.

Si la nostalgie dans les propos des salariés est très présente, elle n'en souligne pas moins un glissement dans la perception du travail et de sa pénibilité : dans le cas des modèles tayloriens et fordien la critique porte sur les conditions de travail, dans le cas des modèles postfordiens elle se concentre sur la financiarisation génératrice de perte de sens et de repère.

L'économie dénature le travail

La recherche de rentabilité dévalorise la technique. Raccourcissement des délais, choix du moins-disant, empiètement des services des achats dans les décisions d'équipement..., autant de problèmes qui reviennent régulièrement dans les propos et illustrent les contraintes auxquelles les acteurs se heurtent. À chaque fois, outre l'intensification du travail, la critique pointe le risque qu'il soit bâclé et mensonger. Les délais ne permettent pas de travailler correctement et de respecter le cahier des charges. Plainte récurrente des techniciens et des ingénieurs à l'égard des commerciaux qui bradent le travail pour satisfaire le client. Ou bien, la priorité donnée au budget et la place prépondérante prise par le département des achats dans les choix des matériaux contredisent les options techniques préconisées par les utilisateurs. Leur parole est démonétisée, d'une part, et le travail devient plus complexe voire empêché, d'autre part. Le rapport de force est inégal et le dialogue difficile. Didier, ingénieur dans le secteur de l'automobile, doit caractériser les bancs d'essai en fonction des projets et rédiger les cahiers des charges techniques qui servent à orienter les choix concernant l'équipement des bancs. Comme tous ses collègues du site dédié aux essais, il constate que :

Le choix des acheteurs peut aller à l'encontre de mon choix. Et c'est toujours les achats qui gagnent. Ils ont pris le pouvoir depuis dix ans dans les décisions. Ça veut dire que le critère économique est prédominant et on peut choisir un fournisseur

plus faible techniquement. On prend le moins-disant. Même s'il y a un gros écart technique, de qualité, de risque, de réputation, si un nouveau qu'on ne connaît pas qui casse le marché arrive, et qu'il est 15 ou 20 % moins cher, on le prendra.

Le travail s'appauvrit parce que son contenu compte moins que les grilles permettant d'en rendre compte et de l'évaluer. Dans les critères d'appréciation et d'évaluation, il se réduit à un ensemble d'indicateurs comptables qui en occultent la complexité et la technicité (Martuccelli, 2010; Dejourn, 2003). Ces indicateurs, complexes à manier et opaques dans leur usage, traduisent à la fois le souci jamais abandonné d'une rationalisation du travail et d'un contrôle des activités, et l'emprise de la maîtrise des coûts à travers une quête permanente de l'efficacité qui se diffuse avec les « bonnes pratiques ». Dans les faits, ces mêmes indicateurs introduisent ou réintroduisent souvent les principes du taylorisme en segmentant le travail et en le réduisant à des actes standardisés et remâchés. Les services sont probablement un des domaines les plus touchés par ces nouvelles formes de rationalisation avec la systématisation des *front office* et des *back office* et des scripts imposés *via* des formulaires à remplir qui permettent un gain de temps considérable et par suite un accroissement de la productivité du travail⁸. Geneviève, secrétaire médicale dans un cabinet de radiologie depuis plus de trente ans, relie très étroitement la fusion de trois cabinets regroupant seize médecins et les transformations de son activité. Avant, chaque médecin dictait son rapport :

C'était une interprétation libre, je n'avais jamais un même rapport identique selon le médecin et la personne [...]. Tandis que maintenant, on nous a tout fait mettre en fiche, ils appellent ça des comptes rendus types. C'est-à-dire que tu as un compte rendu qui est pré-tapé, dans la base de données de l'ordinateur. J'ai

8. Dans une entreprise de notre étude sur la reconnaissance au travail, appartenant à la branche de l'assurance, le choix a été fait de scinder en deux la gestion des dossiers de retraite en créant un centre d'appel. Le responsable du plateau du centre d'appel explique que la séparation entre *front office* et *back office* a permis aux 200 téléopérateurs de traiter 1,8 million d'appels chaque année, soit 95 % des appels. Il précise : « Je suis d'accord qu'on perd quelque part en qualité de service mais on gagne en capacité de traitement » (Bigi *et al.*, 2015 : 242).

l'impression de ne plus servir à grand-chose parce que je ne fais plus vraiment de secrétariat, je remplis des trous.

La rationalisation gomme les compétences, les savoir-faire et l'expérience accumulée, parce qu'ils ne rentrent pas dans les critères de rentabilité.

L'économie contrevient aux règles de l'art

Abîmer le travail, c'est aussi porter atteinte à son image et à ses représentations. Les salariés évoquent sa dimension expressive, soit sous forme d'idéalisation, renvoyant à ce qui est souhaité, soit au regard de l'intérêt et du sentiment d'utilité qu'il procure dans son accomplissement. La dénonciation de l'efficacité se fait au nom d'un savoir-faire, d'un code de déontologie, d'une éthique, ou des règles de l'art. L'exigence de performance, dans les propos, minimise, voire nie, l'art du travail bien fait qui demeure une référence quand bien même le rapport à la matière n'existe plus. Cette critique revêt au moins deux aspects.

Le premier concerne la part irréductible du travail appartenant à celui qui l'accomplit et qui échappe aux indicateurs des gestionnaires. La qualité, le beau travail, l'apport d'une touche personnelle, le respect des règles de l'art constituent les éléments du rapport au travail qui permettent une réappropriation, même partielle. C'est, comme l'évoque Olivier, la fierté d'une soudure propre. Pour les techniciens de la direction des essais dans le secteur automobile, c'est la possibilité de pousser les tests et d'affiner leurs mesures, pour une secrétaire, c'est la mise en place d'un système de classement des dossiers imaginaire et correctement ordonné. Ce type de revendication évoque l'autonomie dans le travail sur la base d'une connaissance et d'une maîtrise de ce qu'il faut faire. Dans l'imaginaire et les représentations, l'artisan revient comme une figure idéal-typique, moins pour son rapport à la matière, donnant au travail une consistance concrète, que pour son indépendance supposée et la liberté dont il dispose. *A contrario*, l'efficacité y fait obstacle. Elle le contraint, par la pression des délais qui ne cessent de se raccourcir, par l'emprise des procédures et des indicateurs qui orientent l'action. Le « vrai boulot », défini comme celui que les salariés souhaitent faire et poursuivre (Bidet, 2011), est relégué au second plan. Au mieux, les normes gestionnaires réduisent l'existence, au pire elles abîment le travail empêchant que les

salariés s'y reconnaissent. Paul, stratifieur dans une PME qui fabrique des cuves pour la vinification, en est un exemple. Il se bat avec des machines obsolètes faites d'assemblages pris sur d'autres outils qui le mettent régulièrement en retard. Conséquence : le mélange de résine et de fil de verre qu'il projette au pistolet sur les parois des cuves ne se fait pas correctement. L'entreprise refuse d'investir dans une nouvelle machine estimée à 15 000 euros. « Faire le travail comme ça, ça ne me plaît pas. [...] Moi j'ai l'impression que je ne peux pas faire mon travail correctement, c'est tout. » Les salariés expriment ce que Pierre Dubois énonçait déjà à propos de l'antagonisme entre exécution et conception : « La direction croit en la rationalité de ses décisions, les ouvriers voient l'irrationalité en action » (Dubois, 1978 : 11).

Le deuxième aspect touche à des dimensions plus éthiques et s'observe quand l'économie-efficience vient contredire les finalités du travail. Elle le détourne de ce qu'il doit être, pour se centrer sur les seuls aspects budgétaires et financiers, unique baromètre fixant sa valeur. À la détérioration de l'activité s'ajoute la crainte et parfois le constat d'un changement d'orientation venant contredire les missions des acteurs et des institutions qui les emploient. La maîtrise des coûts, la rationalisation des activités et des services et plus généralement la référence unique aux seuls critères de rentabilité pour orienter l'action apparaît dévastatrice. Les services publics, dont certains ont été privatisés au cours des dernières décennies, en donnent une bonne illustration. Les usagers deviennent des clients et les identités des entreprises elles-mêmes changent, comme dans le cas des PTT, qui deviennent France Télécom, puis Orange, et s'affichent comme une entreprise de services aux dépens de son identité technique d'organisme en charge de l'entretien d'un réseau (Alter, 2011 ; Guillaume, 2011).

L'hôpital est un autre terrain d'observation. Nul n'est censé ignorer que la santé a un coût au point que les politiques dans ce domaine sont principalement, sinon exclusivement, abordées par ce prisme depuis une trentaine d'années. La tarification à l'activité (T2A), mode de financement des hôpitaux privés comme publics, marque le passage d'un système de financement fondé sur une dotation globale de fonctionnement à une gestion prenant en compte, au moins en théorie, l'efficacité et la performance (Belorgey, 2010 ; Benamouzig, 2005 ; Juven, 2014 ; Mas *et al.*, 2011). Pour cela il faut définir ce que produit un hôpital : non plus des soins mais

des « groupes homogènes de malades » pour lesquels des coûts moyens de prise en charge vont être calculés (Pierru, 2011). Parallèlement, la loi « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires⁹ » consacre un amoindrissement du pouvoir médical dans la gouvernance des hôpitaux. Le conseil des médecins (commission médicale d'établissement, CME) n'a qu'un pouvoir consultatif. L'introduction de la logique comptable transforme notablement l'image du travail, et menace son éthique. Elle se résume à la tension entre l'obligation de soigner et la nécessité de gérer. Deux orientations contradictoires, au moins dans le principe. Dans le premier cas, priorité est donnée au malade, à sa pathologie, à sa prise en charge, et à son accompagnement. La santé, en ce sens, ne peut pas avoir de prix. Les actes, les examens, les durées de séjour, la médication ne s'apprécient qu'au regard du souci du bien-être et de la guérison du patient. Dans le second cas, la pertinence des choix et des décisions s'évalue en fonction de leurs coûts, avec pour un patient le risque de ne pas être remboursé par la Sécurité sociale si le montant de la prise en charge dépasse le coût moyen fixé par l'élément de comparaison qu'est le point ISA (indice synthétique d'activité).

La confrontation brutale entre le monde du nouveau management public et le monde des soins et de la médecine à l'hôpital public est ressentie comme un conflit de valeurs par les personnels hospitaliers. Elle est source de désarroi, de désenchantement et souvent de mécontentement. Les préoccupations d'ordre économique, devenues omniprésentes à l'hôpital, obligent à compter, à évaluer les coûts, à se soucier d'efficacité, à se mobiliser pour l'efficacité. Les dispositifs de gestion inquiètent parce qu'ils n'appartiennent pas au système de valeurs partagé. La crainte de voir apparaître la « rentabilité » du patient traduit en fait la perte du sens de ce qui constituait une dimension du soin (Schweyer, 2010 : 737).

Si personne ne déclare s'interdire un geste ou un acte médical en raison de son coût, si la référence au cas intéressant reste un élément de stimulation pour les médecins hospitaliers, tout le monde semble avoir intégré cette nouvelle valeur. C'est là la grande force de l'économie, *via* la nationa-

9. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009.

lisation administrative et les outils de gestion qui l'accompagnent, que de s'imposer comme une évidence, quand bien même dans le champ médical elle apparaît comme une intrusion d'autant plus négative qu'elle perturbe le jugement médical par l'introduction de critères non médicaux. André Grimaldi, professeur de médecine et membre du Mouvement de défense de l'hôpital public (MDHP), résume cet antagonisme par le propos d'un directeur d'hôpital demandant à un chef de service : « Vous défendez l'hôpital ou vous défendez la sécu ? Faudrait savoir¹⁰. »

Une variable réversible

L'économie-efficience, en tant que variable s'inscrivant dans une chaîne d'éléments composant le travail, à la fois oriente et délimite ce qu'il est possible de faire. En ce sens, elle fixe les limites de la réalité, comme le suggère Danilo Martuccelli. Elle dit ce qui est raisonnable et réaliste et ce qui ne l'est pas. À ce titre elle l'emporte et commande le travail. Obstacle indépassable *a priori*, elle s'impose toujours sous la forme d'une évidence et renvoie ses détracteurs à leur insouciance et leur inconséquence.

Toutefois, l'économie-efficience est moins intangible dans la pratique que dans les dogmes et se révèle réversible (Martuccelli, 2014). Elle ne résiste pas à toutes les épreuves et paraît parfois moins inflexible dans l'accomplissement des tâches. Sa réversibilité ne signifie pas sa disparition, comme si le travail productif pouvait être envisagé sans être en lien avec la rentabilité du travail. Elle est à comprendre au regard de ce jeu concurrentiel déjà évoqué, où plusieurs registres peuvent se neutraliser ou s'affronter. Soit chaque élément pèse d'un même poids au sein de l'équation, l'économie-efficience n'est alors qu'une dimension parmi d'autres. Soit chaque élément est lesté d'un coefficient différent et l'économie n'est pas nécessairement la variable qui pèse toujours le plus. Dit autrement, face à la technique, à l'éthique, au droit, ou aux normes, l'efficience ne gagne pas à tous les coups, elle peut s'effacer, plus ou moins temporairement.

10. Propos rapportés lors d'une journée d'étude consacrée à « La tarification à l'activité dans la vraie vie », AP-HP, Paris, 29 janvier 2016. Voir aussi Grimaldi (2009).

Cette réversibilité potentielle est, pour les salariés, une réalité très concrète permettant de reconquérir le travail, quand l'économie-efficience le dénature, ou de lui donner un autre sens. La réversibilité de la quête de rentabilité n'est pas forcément le fait des salariés eux-mêmes, sorte de héros regagnant une autonomie perdue à force d'opposition et de contestation. Elle peut résulter des jeux et des tensions inhérentes aux différents registres structurant le travail. Elle permet surtout de porter sur celui-ci un autre regard et de contrebalancer l'approche déterministe qui le place inexorablement sous le joug de la rentabilité, ôtant aux acteurs toute marge d'action en dehors d'une plainte continue sur sa dégradation.

Une limite franchissable

L'ordre des priorités change et parfois s'inverse. Si pour tous les salariés rencontrés l'économie-efficience est une réalité, elle n'est pas une variable figée dont l'importance serait immuable. Paradoxalement au nom de la compétition, la nécessité de faire des économies peut s'effacer. Concrètement, gagner des parts de marché reste le vecteur essentiel pour investir dans de nouvelles machines, ou dans la recherche de nouvelles solutions techniques, ce qui, pour les salariés concernés, peut signifier un surcroît d'oxygène dans l'accomplissement du travail¹¹. L'économie et ses contraintes ne disparaissent pas, elles se déplacent¹². Pour les acteurs, l'impact sur le travail n'est pas négligeable.

Un centre d'essai dans le secteur automobile offre un bon point d'observation de la réversibilité de l'économie-efficience. Tous les techniciens et les ingénieurs rencontrés situent autour des années 1990 le changement, avec une réorganisation importante du travail et la prédominance de la chasse aux coûts. « Qualité, Coût, Délais » sont les indicateurs privilégiés de l'entreprise, explique un technicien, précisant qu'il n'y a pas de place

11. Sans oublier, cela va de soi, les perspectives en termes de carnet de commandes, donc d'emploi et de salaire.

12. À titre d'exemple, dans l'univers médical, le regroupement d'hôpitaux au sein d'un même établissement offre une bonne illustration de ces deux faces. Il est entrepris au nom d'une rationalité médicale mais aussi gestionnaire. Il permet des économies d'échelle. Et, par la construction d'un nouveau lieu, il permet l'ouverture et la modernisation de services offrant un niveau d'équipement ultramoderne et sophistiqué, le mettant à la pointe du progrès technique. Voir le service de réanimation du Centre hospitalier du sud francilien à Évry dans l'Essonne.

pour la technique. Pourtant, des contraintes externes, comme les normes européennes, par exemple, en matière d'acoustique ou de pollution, peuvent venir bousculer l'équation. L'efficacité ne disparaît pas, mais ce qui était impossible devient possible. La technique, jusqu'ici bridée, revient sur le devant de la scène. Elle est certes au service d'un projet économique, la conquête de parts de marché, mais pour y parvenir elle trouve le soutien de l'économie. Les budgets se relâchent et les initiatives techniques sont revalorisées. Le travail prend une autre dimension. Dans ce cas précis, l'entreprise cherche à rehausser la qualité des véhicules en matière d'acoustique, s'estimant distancée par ses principaux concurrents. L'enjeu, explique Hervé, responsable métier dans le domaine de l'acoustique, est de se hisser vers le sommet. « Dans les stratégies de gamme, l'acoustique était une prestation pour laquelle on visait les tops 3 parmi les constructeurs. » Les ressources mises à la disposition du secteur de l'acoustique augmentent, permettant de redonner sa place à l'innovation.

Il y a eu des périodes fastes. Fin des années 1990, début des années 2000. On avait des moyens, l'acoustique avait le vent en poupe. Faut dire qu'on partait de très loin, on était très en retrait par rapport aux autres constructeurs dans ce domaine. Ça a été un peu nos années de vaches grasses ces années-là.

Depuis, la stratégie est différente. L'acoustique n'est plus définie comme un axe stratégique :

Il y a une réduction de voilure sur cette prestation, pour des questions de coût, parce que les compromis sont de plus en plus tirés vers le bas. On vise au-dessus de la moyenne acceptée.

Ainsi, sur une période d'une vingtaine d'années (1990-2010), le poids de la contrainte économique fluctue dans l'équation de la constitution de l'activité.

La référence au client, présentée habituellement comme un moyen de pression et fréquemment comme une source d'économie, est elle aussi réversible quand la réputation entre en jeu. Les ingénieurs et les techniciens travaillant dans le secteur de l'acoustique parviennent parfois à mobiliser la figure du client pour imposer leurs choix de matériaux et défendre ainsi

l'image du beau travail. Hervé raconte les jeux et les marges de manœuvre s'offrant à lui. Dans le cas présent, le choix concerne un roulement d'une pompe à eau. Celle choisie, *a priori*, « fait des bruits pas très propres qui peuvent s'entendre dans l'habitable ». Il propose donc d'autres roulements, mais dont le coût est plus élevé. Il ne peut réussir à imposer son choix que si, face aux coûts, il obtient le soutien « des gens de la fiabilité », qui eux proposent une autre évaluation des coûts.

On ne raisonne pas en coût en disant mon roulement il va coûter 1 euro de plus, on raisonne en coût en disant : si j'ai des casses de roulement, ça va coûter combien ? Et le déficit d'image, il va coûter combien ? L'approche est donc complètement tirée par les coûts mais par une manière d'apprécier le coût dans sa globalité, pas uniquement en coût de revient, également en coût d'après-vente.

Distinction subtile, qui redistribue les coefficients attribués aux différents registres de l'équation.

Il y a des choses contradictoires. Il y a vraiment une pression très forte sur les coûts pour aller vers le juste nécessaire. Et d'un autre côté on ne veut pas être emmerdé avec des trucs qui pètent en clientèle, parce qu'il y a l'aspect qualité et image. Il n'y a pas de réponse unique. Il n'y a pas de dogme.

Un stimulant potentiel

La gestion par les coûts bride le travail *a priori*, en imposant des limites rarement négociables à sa réalisation. À un niveau macro- comme à un niveau microéconomique, l'économie joue comme une évidence, impose ses choix, gouverne et fixe l'ordre des choses (Martuccelli, 2014). Cependant, cette limite sert parfois de stimulant. L'économie-efficience change alors de statut, pour devenir un défi. Le problème n'est pas que l'économie quantifie, donc calcule, mais « qu'elle ne quantifie pas assez », qu'elle n'intègre pas dans son approche les éléments subjectifs intervenant dans les choix, écrivent Bruno Latour et Vincent Antonin Lepinay (2008 : 24). Cette critique, adressée à la science économique, peut l'être aussi à la sociologie quand elle ne voit dans l'efficience et la gestion qu'une source de contrainte et

de négation du travail. Les acteurs peuvent tout aussi bien appréhender ces limitations comme des facteurs stimulants les engageant à innover.

Philosophes, les acteurs appréhendent leur capacité d'innovation sous la forme d'une liberté négative. Une totale liberté n'est guère revendiquée et risque de devenir un obstacle bien plus insurmontable. Pierre, graphiste, évoque cette distinction. Responsable de la scénarisation des vitrines pour une marque de vêtements, il jongle avec la contrainte budgétaire. Le budget alloué fixe les limites, l'obligeant à faire des choix et, en conséquence, à innover.

On a tant de budget et il faut qu'on fasse quelque chose de sympa avec ça. Du coup, après le cerveau fait le travail lui-même entre : on peut s'orienter vers ça, ou alors si je veux vraiment ça je vais acheter une belle pièce et le reste je vais me débrouiller à faire de la récup', à bricoler moi-même. Donc il y a un côté manuel, débrouille, système D pour qu'on ait quelque chose, un résultat sympa et qui rentre dans le budget.

Dans l'absolu, l'absence de limite lui offrirait une grande marge d'action et de créativité, dans la réalité, elle deviendrait un obstacle guère plus facile à surmonter.

Ce serait trop facile! On voudrait toujours faire plus, et je pense que si on est illimité je mettrais peut-être beaucoup plus de temps à faire une vitrine parce que je voudrais toujours rajouter des pièces en plus et faire que ce soit le plus joli possible.

Dans le secteur hospitalier, la T2A engendre des mises en concurrence potentielles entre les services. Certains parviennent à atteindre les objectifs, mesurés principalement par le taux d'occupation des lits et par la durée de séjour moyenne par type de pathologie. D'autres, pour des raisons structurelles et organisationnelles, n'y parviennent pas. Avec une certaine ambiguïté, et sans que le personnel médical se rende à la raison marchande, l'obligation de résultat peut changer de registre, et de contrainte, devenir un stimulant. Pour les services « bénéficiaires », elle est une opportunité pour peser dans les choix d'investissement. Les bons élèves, dans les instances de régulation, demandent à être récompensés et peuvent obtenir gain de cause. Pour les autres services, elle peut être l'occasion d'une réflexion

sur les organisations du travail, comme l'affichent les acteurs engagés dans l'expérience des permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Ces structures proposent un autre modèle de coordination des acteurs de santé pour les personnes les plus démunies (Georges-Tarragano *et al.*, 2014). Les tensions budgétaires auxquelles sont confrontés les hôpitaux servent de ressort pour tenter d'associer plus étroitement les services médicaux et sociaux. La méfiance à l'égard de la logique comptable perdue, au nom d'une éthique médicale, elle n'en demeure pas moins un argument que peuvent mobiliser certains acteurs pour développer des activités intéressantes sur le plan technique par exemple, ou des modes d'organisation permettant une meilleure orientation des patients. La frontière entre la contrainte et l'action reste ténue et fragile, elle indique néanmoins le caractère réversible d'une dimension repoussoir *a priori*.

Les commerciaux, plus sensibles à la performance économique en général, évoquent eux aussi l'ambivalence que représentent les défis. Vendre est un objectif, facteur d'adrénaline, permettant de mettre en évidence les qualités relationnelles des vendeurs et des vendeuses. La relation client, le conseil, la séduction, l'écoute, valeurs mises en avant par les intéressés, contribuent à la réalisation de l'objectif qui se résume à l'augmentation du chiffre d'affaires. À la différence de bien d'autres métiers, la recherche d'efficacité ne parasite pas l'activité, elle en constitue la matrice. Si les techniciens et les médecins rencontrés ne se représentent pas leur travail sous cet angle, les commerciaux, eux, l'intègrent comme étant le baromètre de leur compétence et de leur efficacité. Par définition, rentabilité et commerce ne sont pas antagonistes.

J'y pense tout le temps, explique Hélène, vendeuse dans une boutique de prêt-à-porter, dès que je m'occupe d'une cliente je me mets en tête de lui vendre le plus d'articles possible, et de préférence des belles pièces.

Réduire chaque cliente à une acheteuse ne constitue pas pour Hélène un obstacle moral.

L'argent c'est le nerf de la guerre [...], il rythme nos journées en quelque sorte [...]. L'argent on y pense tout le temps, même quand on part en pause déjeuner. Mon travail c'est avant tout de générer le plus de profit possible.

La limite est atteinte quand la vente devient contrainte, quand pour atteindre le chiffre d'affaires quotidien prévu, les conseils se font oppressants.

Les clientes, je les vois un peu comme des poupées qu'il faut habiller. Mais la contrainte pour moi est surtout dans la pression qu'on nous met pour réussir nos ventes. Il faut réussir sa vente mais il faut aussi proposer à chaque fois un article complémentaire et un accessoire, et je n'aime pas faire ça.

Un rappel de la réalité

L'économie-efficience joue enfin un autre rôle, plus prosaïque et surprenant. Elle agit comme un rappel à l'ordre, soulignant les finalités du travail productif au risque de casser les illusions et les utopies. L'économie, insiste Franck Cochoy, introduit un paradoxe voulant « que l'abondance et/ou la gratuité conduisent à une indécision générale et mortifère (illustrée par la fable de l'âne de Buridan), tandis que la rareté et/ou la cherté débouchent sur un choix optimal et salutaire ! » (Cochoy, 2002 : 18). Sans l'économie, argumentent fréquemment les salariés au cours des entretiens, le travail n'a plus de fin, et les acteurs risquent de s'y perdre. La contrainte est d'une nature plus morale que financière, rappelant la finalité et l'utilité du travail, pour lequel l'économie se présente comme une borne et indique à la fois la direction et les enjeux du travail. Au-delà, les salariés risquent de s'emballer, de s'épuiser, et de gâcher leurs atouts – savoir, compétence, technicité.

L'économie-efficience, en introduisant en permanence et de multiples manières un principe de calcul coût/bénéfice, fixe les limites au-delà desquelles le travail doit s'arrêter. Elle permet *via* les budgets et les délais d'encadrer les activités et d'y mettre fin. Elle donne la possibilité, pour reprendre les termes de Michel Callon et Bruno Latour (1997), d'être quitte, c'est-à-dire de se détacher du travail et en particulier de tracer la frontière entre le raisonnable et l'irraisonnable. Cette perception reste ambivalente et il n'est pas possible d'établir *a priori* où se situe le curseur entre une définition du travail qui refuse la contrainte et une autre qui intègre les logiques de calcul économique. Dans le premier cas, comme on l'a vu, l'économie-efficience est critiquée parce qu'elle empêche de faire correctement son travail et finit par le dévoyer. Dans le second cas, elle

l'inscrit dans une autre réalité sociale, et rappelle qu'on ne travaille pas que pour soi et pour son plaisir. Deux faces apparemment inséparables. La critique est omniprésente et virulente, elle n'en laisse pas moins la place à une dimension de clôture permettant de rappeler les finalités du travail.

Cette dimension a été évoquée par les ingénieurs et les techniciens du secteur automobile ainsi que par le personnel hospitalier sollicité pour notre recherche : une même sensibilité qui relève deux aspects différents mais complémentaires.

Les ingénieurs et les techniciens de la direction technique sont les plus virulents. L'efficacité, pour toutes les personnes rencontrées, envahit le travail depuis la fin des années 1980 et l'entrave par la pression exercée par les coûts et les délais. Un âge d'or est évoqué, laissant entendre qu'alors la technique était reine et la recherche de la perfection la norme.

Par exemple, raconte un ingénieur, quand il y a eu la mutation des moteurs à carburateurs, on est passé à l'injection. C'est une mutation technologique très importante. On a fait ce qu'on a voulu. Fallait absolument passer le cap, donc ils ont ouvert les robinets : « Allez-y, trouvez les solutions. » Et on s'est éclaté pendant cinq ans. On a inventé plein de choses. On avait une idée, on la testait. On la proposait, ça pouvait marcher, on avait des sous. On était vraiment à notre place, parce que le centre technique, c'est le centre de recherche.

Souvenirs heureux mais dont les acteurs soulignent la limite : le risque est de faire de la technique pour la technique, de s'engouffrer dans « un délire techniciste » faisant perdre la finalité du travail. Jacques, metteur au point sur les projets de nouveaux moteurs, raconte :

Avant ils faisaient n'importe quoi, ils se lâchaient. Avant on était des passionnés, maintenant on est des gestionnaires. C'est peut-être pas un mal non plus. À l'époque des multibougies, les mecs ils pensaient travailler sur des moteurs de Formule 1, ils allaient chercher des puissances, ça ne servait à rien, on savait que ça ne sortirait jamais dans la rue, mais voilà. On se faisait plaisir [...]. Maintenant ce n'est même pas la peine d'y penser.

La contrainte par les coûts et l'imposition d'une comptabilité analytique stricte bride l'innovation, mais rappelle que l'enjeu est de vendre des voitures

à des utilisateurs qui en moyenne lors des déplacements quotidiens ne dépassent pas les 40 km/h. Les définitions de la belle voiture proposées par les techniciens et les utilisateurs ne concordent pas nécessairement. Plus généralement, l'évocation des coûts permet de mettre fin à l'activité et évite aux techniciens et aux ingénieurs de se perdre et de s'épuiser. Principe qui fixe les limites au-delà desquelles l'investissement et la dépense d'énergie ne sont plus raisonnables.

Dans le monde hospitalier, cet aspect est présent et reprend la critique classique faite aux médecins plus intéressés par la maladie que par le malade. L'encadrement strict des examens, pour des questions de gestion des coûts, y fait écho. Le risque, en particulier dans les centres hospitaliers universitaires, est la tentation de pousser toujours plus loin la recherche des causes au nom de la connaissance de la médecine en augmentant les prescriptions. La technique joue là aussi comme un stimulant, dont le statut est profondément ambivalent. Nécessaire pour améliorer les prises en charge, elle peut basculer quand elle prend la forme de ce qu'il est convenu d'appeler l'acharnement thérapeutique. À l'instar de l'expérience des techniciens, la tentation de « se faire plaisir » existe. La prise en compte du coût d'une prise en charge, d'un séjour ou d'un examen contribue à fixer les limites et à orienter l'action vers sa finalité première qui est de soigner. La gestion par les coûts se mêle au code de déontologie médicale qui régit les pratiques. Au quotidien, c'est bien entendu la face sombre qui est évoquée, l'efficacité s'accorde avec peine à l'éthique médicale. À l'échelle plus globale de la santé, elle fonctionne comme un rappel à l'ordre.

Plus souvent, les acteurs mentionnent un autre aspect qui met en jeu le système de santé. Dans un monde contraint, aux ressources limitées, faire des économies, c'est « tenter de préserver ce qu'on a et la Sécurité sociale en fait partie », déclare Hanna, infirmière. L'économie prend ici un sens plus général. Les acteurs du système hospitalier ne défendent pas nécessairement les réformes et la logique comptable qui s'impose. Ils réfutent souvent l'usage d'un nouveau vocabulaire où le patient devient un client et où un service s'évalue d'après le taux d'occupation des lits. L'économie devient acceptable quand elle sert une cause non économique, comme l'est le système de sécurité sociale. Hanna rappelle et défend les choix faits en matière de santé et de solidarité. L'économie qu'elle évoque s'oppose

à l'économie des cabinets de consultants (Belorgey, 2010). Elle est, comme l'exprime Thomas, à propos du monde de l'entreprise :

un bien commun. Si on considère que l'entreprise, que l'argent de l'entreprise, les fameux résultats de l'entreprise sont un bien commun. Ne pas gaspiller ce bien commun dans des recherches folles, gratuites, pour se faire plaisir entre guillemets, peut être considéré comme moral.

Hanna, plus modestement, ne dit pas autre chose :

En faisant un peu attention, en allant consommer des génériques et en utilisant un paquet de compresses plutôt que deux, ça peut contribuer à ce que la Sécurité sociale se porte un petit peu mieux. Cela, je l'ai toujours fait depuis que j'ai commencé à travailler.

La quête d'économie renvoie à une dimension morale parce qu'elle signifie faire des économies pour garantir la pérennité d'un modèle que les acteurs du système hospitalier défendent.

L'économie-efficience fait référence aux lois implacables et impersonnelles du marché. Elle écrase le travail, le soumet *via* un ensemble d'instruments, de dispositifs et d'outils et le ramène à sa rentabilité, elle l'encastre, au sens où Polanyi parle d'un encastrement de la société dans l'économie de marché après que le système économique se fut organisé en institution autonome. L'économie est alors une réalité paradoxale, proche et lointaine à la fois, matériellement insaisissable et pourtant omniprésente et menaçante. C'est une variable qui se matérialise. Elle a une réalité que les salariés identifient parfaitement. Elle devient un élément du travail. C'est pourquoi, elle peut être assimilée à une variable s'agrégeant à d'autres dans le déroulement des activités. Cette hypothèse n'affaiblit pas le poids et le rôle de l'efficience, elle n'en minimise pas les effets sur le travail et son existence. Elle permet de comprendre comment les salariés s'y confrontent et pensent parvenir à préserver l'image qu'ils se font de leur travail. Elle leur redonne un statut d'acteur, capable d'y faire face et de lui donner sens, parce qu'ils subissent et manipulent l'économie à travers les outils, les dispositifs et les indicateurs qu'ils pilotent.

Il existe donc une distance entre l'économie objective et l'expérience que les acteurs en ont. Toujours présente, l'économie-efficience n'orchestre

pas obligatoirement le travail dans son déroulement parce qu'elle entre en concurrence avec d'autres facteurs (des normes, des lois, des chartes éthiques...) qui parfois prennent le dessus. Cette concurrence est inhérente à l'accomplissement du travail mais peut aussi être à l'initiative des salariés toujours susceptibles d'opposer des formes de résistance à l'emprise de l'efficacité au nom, par exemple, de la technique ou de l'éthique. Borne fixant les cadres et les limites du travail, elle devient réversible et plus malléable, laissant entrevoir une élasticité qui n'existe pas quand l'économie renvoie aux stratégies et politiques d'entreprise. De même qu'en l'intégrant dans l'équation du travail, au même titre que la mobilisation des compétences et des savoir-faire, l'économie-efficacité prend une autre dimension, plus normative que prescriptive, soulignant par là qu'elle contribue à donner du sens au travail, parce qu'elle n'est jamais déconnectée du sentiment d'utilité sociale. C'est un des paradoxes de l'efficacité : elle contrarie et bride souvent le travail tout en lui donnant en même temps un sens pluriel et une finalité collective.

Références bibliographiques

- ALTER, Norbert**, 2011, « Don, ingratitude et management. Suicide et désengagement au travail », *Revue française de gestion*, n° 211, 2, p. 47-61.
- BELORGEY, Nicolas**, 2010, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le nouveau management public*, Paris, La Découverte.
- BENAMOUZIG, Daniel**, 2005, *La santé au miroir de l'économie*, Paris, Presses universitaires de France.
- BEZES, Philippe**, 2011, « New public management made in France », dans Bertrand Mas, Frédéric Pierru, Nicole Smolski et Richard Torrielli (dir.), *L'hôpital en réanimation. Le sacrifice organisé d'un service public emblématique*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, p. 39-59.
- BIDET, Alexandra**, 2011, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot*, Paris, Presses universitaires de France.
- BIDET, Alexandra, BOUTET, Manuel, LE BIANIC, Thomas, FLEURY, Odette Minh, PALAZZO, Camille, ROT, Gwenaële et VATIN, François**, 2003, « Le sens de la mesure. Manifeste pour l'économie en sociologie », *Terrains & Travaux*, n° 4, p. 207-214.
- BIGI, Maëlezig, COUSIN, Olivier, MÉDA, Dominique, SIBAUD, Laetitia et WIEVIORKA, Michel**, 2015, *Travailler au XXI^e siècle. Des salariés en quête de reconnaissance*, Paris, Robert Laffont.
- BOLTANSKI, Luc et CHIAPELLO, Ève**, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BOUSSARD, Valérie, 2008,
Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance, Paris, Belin.

CALLON, Michel
et LATOUR, Bruno, 1997,
« Tu ne calculeras pas ou comment symétriser le don et le capital », *Revue du Mauss*, n° 9.

CALLON, Michel
et MUNIESA, Fabian, 2003,
« Les marchés économiques comme dispositifs de calcul », *Réseaux*, n° 122/6, p. 189-233.

CHIAPELLO, Ève
et GILBERT, Patrick, 2013,
Sociologie des outils de gestion. Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion, Paris, La Découverte.

CLOT, Yves, 1995,
Le travail sans l'homme. Pour une psychologie des milieux de travail et de vie, Paris, La Découverte.

COCHOY, Franck, 2002,
Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face au marché, Paris, Presses universitaires de France.

CORIAT, Benjamin, 1990,
L'atelier et le robot. Essai sur le fordisme et la production de masse à l'âge de l'électronique, Paris, Christian Bourgeois.

DEJOURS, Christophe, 2003,
L'évaluation du travail à l'épreuve du réel. Critique des fondements de l'évaluation, Versailles, Éditions Quæ / INRA Éditions.

DODIER, Nicolas, 1995,
Les hommes et les machines, Paris, Métailié.

DUBET, François
et MARTUCCELLI, Danilo, 1998,
Dans quelle société vivons-nous ?, Paris, Seuil.

DUBOIS, Pierre, 1978,
Le sabotage dans l'industrie, Paris, Calmann-Lévy.

DURAND, Jean-Paul, 2004,
La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire, Paris, Seuil.

GAULEJAC, Vincent de, 2005,
La société malade de sa gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social, Paris, Seuil.

GEORGES-TARRAGANO, Claire,
TAPIÉ DE CELEYRAN, Florence,
PLATON, Jackie **et MISSET, Jean-Louis**, 2014,
« Décider en cancérologie dans les situations médico-sociales complexes : les réunions de concertation pluriprofessionnelles médico-sociales et éthiques à l'hôpital Saint-Louis de Paris », *Oncologie*, vol. 16, n° 1, janvier, p. 55-62.

GORZ, André, 1997,
Misère du présent. Richesse du possible, Paris, Galilée.

GRIMALDI, André, 2009,
L'hôpital malade de sa rentabilité, Paris, Fayard.

GUILLAUME, Cécile, 2011,
« La face cachée du management à France Télécom. Les enjeux de carrière dans une entreprise en restructurations », dans Paul Bouffartigue, Charles Gadea et Sophie Pochic (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, p. 116-126.

HÉLY, Matthieu, 2009,
Les métamorphoses du monde associatif, Paris, Presses universitaires de France.

JUVEN, Pierre-André, 2014,
Une santé qui compte ? Coût et tarifs dans la politique hospitalière française, thèse de doctorat de sociologie, Mines-ParisTech.

LALLEMENT, Michel, 2007,
Le travail. Une sociologie contemporaine,
Paris, Gallimard.

–, 2015, *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.

LASCOUMES, Pierre
et LE GALÈS, Patrick (dir.), 2004,
Gouverner par les instruments, Paris,
Presses de Sciences Po.

LATOUR, Bruno
et LEPINAY, Vincent Antonin, 2008,
L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde, Paris, La Découverte.

LORDON, Frédéric, 2008,
Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières, Paris,
Raisons d'agir.

LOUBET, Jean-Louis, 1999,
Citroën, Peugeot, Renault et les autres. Histoire de stratégies d'entreprises,
Boulogne-Billancourt, ETAL.

MARTUCELLI, Danilo, 2010,
« Critique de la philosophie de l'évaluation », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 128-129, p. 27-52.

–, 2014, *Les sociétés et l'impossible. Les limites imaginaires de la réalité*,
Paris, Armand Colin.

MAS, Bertrand, PIERRU, Frédéric, SMOLSKI, Nicole et TORRIELLI, Richard (dir.), 2011,
L'hôpital en réanimation. Le sacrifice organisé d'un service public emblématique, Bellecombe-en-Bauges,
Éditions du Croquant.

PIERRU, Frédéric, 2011,
« Hospital Inc. ou l'hôpital au pays des Soviets ? », dans Bertrand Mas, Frédéric Pierru, Nicole Smolski et Richard Torrielli (dir.), *L'hôpital en réanimation. Le sacrifice organisé d'un service public emblématique*, Bellecombe-en-Bauges,

Éditions du Croquant, p. 87-101.

PIKETTY, Thomas, 2013,
Le capital au XXI^e siècle, Paris, Seuil.

POLANYI, Karl, 1983 [1944],
La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Gallimard.

SCHWEYER François-Xavier, 2010,
« Santé, contrat social et marché : la fonction publique hospitalière en réforme », *Revue française d'administration publique*, 4, n° 132, p. 727-744.

THOMPSON, Edward, 1988 [1963],
La formation de la classe ouvrière anglaise, Paris, Gallimard et Seuil.

UGHETTO, Pascal
et COMBES, Marie-Christine, 2010,
« Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? », *Socio-logos* [en ligne], n° 5. Consultable en ligne : <<https://socio-logos.revues.org/2462#quotation>>.

VATIN, François, 2008,
« L'économie comme acte de gestion. Critique de la définition substantive de l'économie », *Sciences de la société*, n° 73, février, p. 164-184.

–, 2009, « Évaluer et valoriser », dans *id.* (dir.), *Évaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 17-34

VELTZ, Pierre, 2000,
Le nouveau monde industriel, Paris, Gallimard.

VELTZ, Pierre
et ZARIFIAN, Philippe, 1993,
« Vers de nouveaux modèles de l'organisation ? », *Sociologie du travail*, vol. 35, n° 1, p. 3-25.

Socio

Socio

La nouvelle revue des sciences sociales

7 | 2016

Dynamiques de l'intime

Nature et pertinence de la sociologie

Nature and relevance of the sociology

Yves Gingras



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/socio/2564>

DOI : 10.4000/socio.2564

ISSN : 2425-2158

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 12 décembre 2016

Pagination : 247-264

ISBN : 9782735122622

ISSN : 2266-3134

Ce document vous est offert par Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines



Référence électronique

Yves Gingras, « Nature et pertinence de la sociologie », *Socio* [En ligne], 7 | 2016, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 06 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/socio/2564> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.2564>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Nature et pertinence de la sociologie¹

Yves GINGRAS

Présentation

Le 29 juin 2015 débute le 6^e congrès de l'Association française de sociologie, à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Le thème, « La sociologie, une science contre-nature ? », invite à questionner les fondements épistémologiques de la discipline autant que sa vocation critique et son éventuelle portée dans l'espace public. La conférence d'ouverture est confiée à Yves Gingras, professeur d'histoire et de sociologie des sciences à l'université du Québec à Montréal (UQAM). Dans la moiteur estivale d'un amphithéâtre comble, il propose une réflexion, par moments grinçante, sur les défis théoriques et pratiques d'une discipline à prétention scientifique (ce qui n'est pas un vain mot pour l'auteur, qui se revendique de Gaston Bachelard). Sa conférence, intitulée « Nature et pertinence de la sociologie », tient la distance dans le registre de la mise en perspective « grand angle ». Se méfiant des grands problèmes éternisés de l'épistémologie et de la méthodologie des sciences sociales – ainsi que de la complaisante position de surplomb

1. Ce texte est la transcription de la conférence inaugurale du congrès de l'Association française de sociologie, 29 juin 2015.

qu'ils autorisent –, Yves Gingras préfère concentrer ses analyses sur les problématiques les plus ordinairement structurantes de l'enquête sociologique. La nécessité d'adhérer à une forme de cumulativité en est une. Il est important de s'y référer, rappelle-t-il, car cet idéal régulateur est malmené voire anéanti par la tentation, encore si présente, de réinventer la roue par la grâce de « nouvelles » terminologies et théories. Parce qu'il est sociologue des sciences, qu'il étudie par conséquent l'organisation de la recherche (voir, notamment, ses ouvrages récents, Gingras, 2013; 2014a; 2014b; 2016), Yves Gingras ne s'arrête pas à la critique et propose d'expliquer cette fuite en avant. Parmi les processus cités : le management par projet et la course à la subvention, en plus des stratégies de carrière qui poussent à la distinction et à l'« innovation » de chercheurs transformés en entrepreneurs de savoir. Et la morale de retentir, sévèrement : on peut toujours s'enfermer dans des diagnostics philosophiques sur l'état de la discipline ici, maintenant et demain, tant que ces conditions structurelles de possibilité feront obstacle au déploiement d'une entreprise scientifique autonome et fondée en (seule) raison, la sociologie ne cessera de (se) poser la question de sa nature épistémologique. C'est la moindre des impertinences de l'avoir souligné dans cette conférence, devant une salle presque acquise à la cause (même si les quelques flèches adressées à la « théorie de l'acteur-réseau » ou à la sociologie pragmatique avaient de quoi glacer les auditeurs qui continuent d'en faire usage...). Déplaçant l'argumentation de l'épistémologie vers l'éthique, Yves Gingras conclut par un plaidoyer résolument « conséquentialiste » pour la parcimonie et la prudence dans l'analyse, en attirant l'attention sur le coût moral des prises de position soi-disant avant-gardistes des théories sociales à la mode. Il évoque notamment les approches « posthumanistes » qui, posant un « principe de symétrie généralisé », mettent sur un même plan humains et « non-humains ». Certes, le programme de travail qu'il résume n'a pas le lustre des grands récits théoriques, mais l'enquête sérieuse et méthodique n'est-elle pas à même de servir la compréhension rationnelle de la réalité sociale ?

Arnaud SAINT-MARTIN

Je voudrais en premier lieu remercier les organisateurs du congrès qui ont pensé que je pourrais faire œuvre utile en prononçant cette conférence d'ouverture sur la question, récurrente, il faut l'avouer, de la nature de la sociologie. J'ai hésité à accepter en me disant : « Non : pas encore un discours d'épistémologie ! » Et finalement je me suis dit : « Pourquoi ne pas accepter et tenter d'aborder la question de manière différente en essayant de ne pas ressasser les thèmes habituels de cumulativité, d'objectivité, d'incommensurabilité, de relativisme, ou encore de critique – comme si toute science véritable n'était pas critique – et autres questions du genre, bien faites pour les conférences d'ouverture et les savants en fin de carrière qui, blasés des études de terrain, se mettent à réfléchir sur leurs disciplines, en se fondant le plus souvent implicitement sur Thomas Kuhn, comme si la philosophie des sciences n'avait pas depuis affiné ses analyses. »

Ce faisant j'ai bien peur de ne pas aborder les questions épistémologiques que le texte de présentation du programme appelle de ses vœux.

Lorsqu'ils ne relèvent pas strictement de la réflexion philosophique sérieuse sur les sciences sociales, les discours épistémologiques servent en fait de justification à un domaine qui se conçoit comme différent des autres. Ainsi un livre récent est-il intitulé *Épistémologie des études touristiques* (Morisset, Sarrasin, et Éthier, 2012) ! Comme si ce domaine ne relevait pas de plein droit des sciences sociales et qu'il avait donc une « épistémologie » propre. Or, en ouvrant l'ouvrage on constate assez vite qu'ils parlent plutôt de *méthodologie*, mais « épistémo » est toujours plus chic que « méthodo », tout comme la théorie est toujours plus distinguée que l'empirie.

Les discours de second degré portant sur la discipline peuvent aussi servir de prétexte à ceux qui, confondant leur retraite avec la fin du monde, annoncent la fin de leur discipline quand ce n'est pas celle de leur objet. On a vu cela aussi en physique, par exemple, lorsque Stephen Hawking, immobilisé dans son fauteuil roulant, se demandait en 1980, si la fin de la physique théorique était proche (Hawking, 1980).

Il faut plutôt respecter un tant soit peu les travaux accumulés par ceux qui se consacrent sérieusement à l'épistémologie en évitant autant que possible les philosophies spontanées de savants (Althusser, 1974) et se gardant de projeter les pratiques adéquates à un type de questionnement précis et adapté à un terrain donné sur la discipline considérée dans sa généralité, prenant ainsi son petit monde pour l'ensemble du réel. Pour ce faire,

il faut, il me semble, s'en tenir à des définitions minimales des catégories fondamentales, définitions qui permettent (du moins je l'espère) d'éviter les faux débats qui encombrant l'histoire des sciences sociales. Comme le notait Gabriel Abend dans son étude sur les nombreuses significations du mot « théorie » en sociologie, il y a encore place pour améliorer la clarté sémantique de bien des concepts pour se concentrer plutôt sur les vrais désaccords (Abend, 2008).

Ainsi en est-il de la notion de science, terme toujours utilisé mais rarement défini, flou sémantique qui rend possible les faux débats fondés sur des quiproquos, chacun partant de sa propre intuition de ce qu'est une science, la projetant sur le discours de son interlocuteur sans lui demander s'il partage cette définition.

Pour ma part, je demeure convaincu que la définition courante du ^{xvii}e siècle suffit encore largement pour caractériser le noyau dur de toute science. La science vise à *rendre raison des phénomènes en invoquant des causes (au sens large et incluant les raisons) naturelles*. Il va aussi de soi que la façon de *rendre raison* varie selon les phénomènes étudiés : la physique n'est pas la psychologie, qui n'est pas la biologie, qui n'est pas la sociologie. Si l'équation de Schrödinger rend compte du comportement des atomes placés dans différents dispositifs, elle ne peut servir à justifier, et encore moins à expliquer la liberté des humains. Il y a donc des échelles à tous les phénomènes et de nombreux faux débats sont fondés sur cette confusion des échelles d'observation. Il est frappant de voir qu'il ne viendrait à l'esprit d'aucun physicien des particules de reprocher à un spécialiste de l'état solide de ne pas tenir compte de l'existence des quarks dans son modèle de résistance des matériaux !

Accepter l'existence d'échelles de phénomènes relativement découplés – même si on peut aussi tenter d'étudier leurs relations possibles – permet d'éviter de faux problèmes. Par exemple, les sociologues qui insistent pour dire que tout change, que tout est contingent et que tout émerge constamment dans le *hic et nunc* d'interactions toujours imprévisibles me font penser à un physicien qui observerait une seule molécule d'un gaz et qui, sous prétexte qu'elle se comporte effectivement de manière aléatoire (c'est le mouvement brownien), en conclurait que la loi des gaz de Boyle et Mariotte ne peut pas être valide, alors qu'elle est au contraire une bonne loi à l'échelle macroscopique.

Une fois l'échelle fixée, on choisit la méthode appropriée à l'objet et aux questions qu'on lui pose. Tout cela est évident mais n'empêche pas une autre classe de faux débats qui oppose le qualitatif au quantitatif ni même l'annonce d'innovations appelées les « méthodes mixtes », nouveau mantra ou *buzz world* des demandes de subventions du Conseil européen de la recherche ou, plutôt, comme on dit en France, l'European Research Council. C'est bien en siégeant au sein d'un de ces comités que j'ai appris que, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, je faisais des « méthodes mixtes » depuis longtemps.

Une question bien posée à la bonne échelle ne nie donc pas l'existence d'une dynamique à une autre échelle mais admet son indépendance relative, son découplage. Personne de sérieux ne peut croire que la neurobiologie remplace la psychologie et encore moins la sociologie. Les médias dont la logique est celle du *buzz* et des réponses simples et tranchées veulent le faire croire, mais il est inutile de les alimenter en acceptant de débattre ces fausses questions. Il faut savoir résister à l'effet d'imposition de problématique nous enjoignant de répondre à de fausses questions au lieu de les reformuler. Combien d'experts se sont prononcés sur la « crise des sciences sociales » sans avoir pris le temps d'en établir d'abord l'existence et combien ont commenté le « silence des intellectuels » alors même qu'ils occupaient toujours l'espace public ?

En pratique donc, il existe bien un consensus, le plus souvent implicite, sur les fondements de la discipline, à condition de savoir reconnaître les faux débats pour ce qu'ils sont : une façon pour certains de sortir de la foule anonyme des chercheurs en annonçant une autre révolution scientifique ou méthodologique. Si tout le monde est réaliste, on annoncera le relativisme, quand tous seront devenus relativistes on annoncera un « nouveau » réalisme comme d'autres ont annoncé une « nouvelle histoire des idées » ou une « nouvelle sociologie des intellectuels »...

À mon avis, les problèmes de la sociologie ne sont pas d'abord ni surtout épistémologiques (discussions souvent confondues avec la méthodologie) mais – surprise ! – sociologiques. Ils relèvent en effet des modes de recrutement et de formation, lesquels influent sur la cohésion sociale de la discipline, cohésion qui, justement, peut être accentuée par une organisation comme l'Association française de sociologie dans son rôle de promouvoir l'unité dans la diversité. Je crois en effet que l'on n'a pas assez souligné

L'importance en France de la relance, en 2002, de l'Association française de sociologie. Car plus importante que les discours épistémologiques le plus rigoureux est la pratique même de l'enquête sociologique. L'existence de la sociologie se manifeste ainsi publiquement, tous les deux ans, dans des villes différentes, et rend visible le travail collectif des sociologues qui scrutent les multiples facettes de la vie sociale. En témoignent les cinquante réseaux thématiques dont les membres confronteront dans les jours qui viennent les résultats de leurs recherches. C'est bien là la meilleure façon de promouvoir la sociologie en faisant état de ses résultats d'enquêtes. Tous ces travaux que d'aucuns – spécialistes des généralités ou qui veulent ramener la discipline à une simple philosophie sociale, même généreuse – font l'erreur de décrier sous le nom d'émiettement ou d'hyper-spécialisation montrent que le regard sociologique peut – et doit – se porter sur l'ensemble des pratiques sociales et des mondes sociaux : mouvements sociaux, éducation, classes sociales, identités sociales, genre, économie et gestion, science et technologie, environnement, etc. Tous les recoins de la vie sociale pouvant en principe être intéressants et éclairés par un regard sociologique. La réalité incontournable des savoirs spécialisés, que ce soit en physique ou en histoire, spécialisation générée par la croissance démographique et la massification des sciences, doit nous rappeler aussi que les discours théoriques sur la discipline, favorisés par les discours de circonstance – comme celui-ci –, poussent trop souvent à construire une identité disciplinaire abstraite, alors que chaque spécialité tend à avoir une certaine autonomie au sein de la discipline, avec ses questionnements et ses méthodes propres. Si la discipline répond à des besoins d'enseignement de niveau licence, la spécialité répond à ceux de la recherche spécialisée, l'épistémologie étant d'ailleurs elle-même une spécialité, même si plusieurs improvisent sur le sujet. Car qu'ont en commun un physicien spécialisé en optique des lasers et un physicien nucléaire au-delà de l'appartenance de base à la physique et de ses ancêtres (Newton, Einstein...)?

Comme on a pu déjà le constater, je prends ici la physique pour modèle, non pas sur le plan épistémologique, bien sûr, car les humains ne sont pas des électrons (même libres...), mais dans ses pratiques sociales (j'aurais pu choisir les chimistes ou les mathématiciens, mais je connais moins ces disciplines). Cette comparaison me paraît essentielle car elle permet, par exemple, d'éviter de tirer des conclusions hâtives sur les sciences sociales,

comme l'a fait Andrew Abbott ici même à partir de données bibliométriques limitées aux sciences sociales. Observant la croissance de l'âge moyen des citations, il en concluait à l'absence de cumulativité, alors qu'une étude comparative avec les sciences de la nature montre en fait que cette croissance de l'âge moyen n'est pas du tout un indice de non-cumulativité ni propre aux sciences sociales mais s'observe également dans les sciences de la nature (Larivière, Archambault et Gingras, 2008). De même, malgré les grands discours sur les théories unifiées ou générales, les analyses les plus fines de philosophie de la physique, comme celles de Nancy Cartwright par exemple, montrent bien que loin d'être unifiées, les diverses théories physiques couvrent des domaines différents du réel et ne sont jamais toutes déduites d'une mythique et unique théorie fondamentale (Cartwright, 1999²). En somme, même sur le plan des structures théoriques de la discipline, quand on se compare, on se console, et il n'y a pas de raisons de se plaindre de l'absence d'une théorie universelle de la société, notion qui se fonde implicitement sur l'idée (fausse) qu'il existerait en physique – reine des sciences à imiter et à vénérer – une telle théorie, ce qui n'est pas le cas, nonobstant les discours à ce sujet dans les revues de vulgarisation toujours promptes à annoncer une « unification » des forces de la nature.

Laissons donc de côté l'envie d'une science unifiée imaginaire et le grattage de bobos épistémologiques qui n'en sont pas vraiment, et regardons plutôt les pratiques sociales des sociologues qui peuvent contribuer à donner l'impression qu'elle n'est pas vraiment une science ou, en tout cas, pas une « vraie » science. Car l'épistémologie, fût-elle celle de la sociologie, est de la philosophie et non de la sociologie, tout comme l'histoire de la sociologie est de l'histoire, même quand la problématique est sociologique. L'objet est une chose, la méthode en est une autre et, comme le disait Georges Canguilhem, « l'objet de l'histoire de la science n'est pas l'objet de la science » (Canguilhem, 2002).

2. Voir aussi son ouvrage précédent : Cartwright (1983).

Comment cacher la cumulativité de la sociologie

Parmi les pratiques qui contribuent à sous-estimer la cohésion de la discipline et la cumulativité de ses résultats on trouve la manie de constamment renommer les concepts et les phénomènes. Or, il ne vient pas à l'esprit d'un physicien de renommer l'équation de Schrödinger ou l'effet photoélectrique pour donner l'impression qu'il réinvente la physique et ne doit rien à personne. En revanche, le profane qui observe les sociologues constate qu'ils semblent trouver important de faire débiter beaucoup de leurs phrases par : « Ce que j'appelle X, Y ou Z ». Une requête rapide sur Google Books en utilisant Ngram Viewer³ suggère que cette manie s'est fortement accrue depuis la fin des années 1970, surtout en anglais, mais aussi en français, car on observe une croissance soudaine et rapide de la locution « *what I call* » et « ce que j'appelle » qui met en avant le JE autonome et créateur.

Cette manie est liée, je crois, à une forme de substantialisme linguistique qui sévit chez trop de sociologues, et qui tend à confondre les mots et les concepts. Or, si les seconds sont assurément formés de mots, tous les mots ne sont pas des concepts ou des catégories sociologiques, et des mots différents peuvent souvent référer aux mêmes concepts. On devrait plutôt accepter le fait que d'autres sont passés avant nous et ont contribué à nommer des phénomènes fondamentaux (anomie, fétichisme, intérêts, habitus, etc). Comme le disait La Bruyère qui, pour faire effet, exagère un peu tout de même, « Tout est dit et l'on vient trop tard, depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent. » (Ajoutons que, de nos jours, il y a aussi des femmes qui pensent!)

Il ne s'agit pas – bien sûr – de s'opposer par principe et absolument aux innovations linguistiques ou conceptuelles. Par exemple, le développement de la sociologie des réseaux depuis les années 1970 a contribué à définir des concepts vraiment nouveaux et opérationnels comme ceux de centralité ou d'intermédiarité. Pensons aussi à l'ethnométhodologie, même si, dans ce cas, le fondateur a tout fait pour construire un langage incompréhensible et illisible – mais bien fait pour générer une littérature exégétique infinie.

3. Application qui permet de comptabiliser la fréquence de l'usage des mots dans les sources imprimées sur une longue période, permettant d'en voir l'évolution.

De telles innovations réelles sont tout de même rares et la simple multiplication des labels a plus d'effets néfastes que bénéfiques, car elle cache ainsi des savoirs accumulés derrière une multitude de vocables différents. On pourrait en dire autant de méthodes qui se présentent comme nouvelles et originales, comme les méthodes dites mixtes, dont j'ai déjà parlé, qui nous annoncent pompeusement combiner du quantitatif et du qualitatif...

Devant la mise en marché des nouveaux mots, présentés comme des concepts originaux, il s'agit donc de s'assurer qu'ils décrivent vraiment un phénomène nouveau et surtout de vérifier que sa description ne peut en fait se faire par l'usage des catégories usuelles des sociologues. Après tout, les dictionnaires de sociologie peuvent encore servir... Il y aura toujours des petits cyniques et des arrivistes pour faire croire à leurs innovations radicales mais les sociologues pourraient développer un meilleur réflexe de résistance, en allant, derrière les mots, analyser le travail réel qu'ils font ou ne font pas.

Si l'on doit constamment bien formuler une question et donc la conceptualiser adéquatement, cela n'entraîne pas nécessairement la création d'une « théorie » nouvelle ou d'un nouveau langage. En physique, encore une fois, conceptualiser la supraconductivité se fait sur la base des théories physiques existantes et non en les remplaçant au nom d'un quelconque impératif d'innovation théorique. Il est souvent possible de montrer, par une analyse serrée de la structure conceptuelle d'une théorie, qu'elle est en fait – par-delà son vocabulaire – équivalente à une autre par son objet, sa *référence*. Car l'idée que deux théories portant sur le même objet analysé sous les mêmes rapports soient incompatibles et contradictoires semble difficile à admettre sur le plan logique. Elles peuvent être complémentaires si elles portent sur des échelles ou des aspects différents du même objet, ce qui est autre chose. La physique a aussi connu un tel cas au début de la mécanique quantique au milieu des années 1920, lorsque les physiciens étaient confrontés d'un côté à l'équation d'onde de Schrödinger, et de l'autre à la mécanique des matrices de Heisenberg. Les deux se référant au même objet (l'atome), le réflexe a été de montrer qu'elles étaient en fait des formulations équivalentes. On parle depuis des « représentations » de Schrödinger ou de Heisenberg, qui ne sont en fait qu'une seule et même « théorie » (Gingras, 2015a).

La façon la plus simple de faire table rase du passé pour montrer qu'on est « innovant » consiste à renommer un concept emprunté, sans vraiment

modifier son sens et son contenu, ce que Pierre Bourdieu aimait appeler « dégriffer ». C'est le cas, par exemple, lorsqu'on utilise le concept de « champ scientifique », qui par définition comprend l'idée de *lutte* au sein du champ, et qu'on le rebaptise « champ *agonistique* » ou encore « arène épistémique » sous prétexte que ces expressions rendent plus explicite le caractère conflictuel du champ. On peut aussi parler de « monde » ou de « sphère », de « configuration » pour éviter de parler de « champ » ou *vice versa*, sans toujours expliciter la différence conceptuelle ainsi introduite, si jamais elle existe. On peut aussi donner l'impression de tout renouveler en remplaçant le mot « système » par « régime », comme si un régime n'avait pas – comme tout système – une structure et une logique propres qui font justement fonctionner le régime comme un système. Le « système capitaliste » est-il si différent du « régime capitaliste » ? On peut en douter. Comme le note Pascal Engel dans un texte récent : « [...] ce n'est pas parce qu'on donne un nom à une chose que la chose en question a la propriété désignée par le nom » (Engel, 2015). De même, ce n'est pas parce que l'on change de nom que l'on dit nécessairement des choses différentes.

Au lieu de simplement renommer, on peut avoir plus d'ambition et lancer des entreprises académiques sous des appellations contrôlées. Ce peut être par exemple « économie morale des sciences » ou « ontologie historique des sciences » pour être en phase avec le dernier tournant qui, après avoir été linguistique, est devenu pratique (*practice turn*) et en France plutôt « pragmatique », et maintenant « ontologique ». Cela vaudrait la peine de s'attarder sur ce récent virage car, outre qu'il mélange souvent allègrement épistémologie et ontologie – deux catégories philosophiques pourtant orthogonales –, il permet de passer en contrebande des entités invisibles comme Dieu et autres apparitions qui passent ainsi subrepticement de catégories d'acteurs à catégories d'analyse et même parfois se changent en entités explicatives : « Dieu », et non plus la « croyance en Dieu », devenant ainsi la cause de l'action.

Une approche encore plus audacieuse est d'éliminer davantage de notions classiques en inventant de toutes pièces un dictionnaire complet, qu'il faudra d'abord apprendre par cœur avant d'en user pour renommer des pratiques depuis longtemps observées et analysées sous un autre lexique. Dans les sciences physiques, de telles réformes radicales du dictionnaire sont rares mais ont existé. À la fin du XVIII^e siècle, la nouvelle nomenclature

chimique de Lavoisier et de ses collaborateurs a voulu réformer la langue des chimistes, alors empêtrée dans les multiples noms ésotériques des alchimistes, et simplifier et normaliser la façon de nommer les produits. Mais depuis, les chimistes s'entendent pour ne pas réformer leur dictionnaire tous les dix ans, se contentant plutôt d'y ajouter des notions lorsque c'est nécessaire. Howard Becker a d'ailleurs noté que le succès de son ouvrage *Outsiders* doit beaucoup au fait qu'il est écrit en langage courant et ne comporte aucun jargon particulier. Preuve que faire de la bonne sociologie ne passe pas nécessairement par l'usage d'un langage abscons.

Les causes de la course au « concept »

Cette course à l'innovation lexicale confondue avec l'innovation conceptuelle et théorique a plusieurs causes et j'en propose ici trois de façon préliminaire.

La première relève de la compétition pour accroître sa visibilité sur le marché académique, démarche qui s'est exacerbée depuis la fin des années 1970, période au cours de laquelle on voit d'ailleurs se généraliser l'expression « ce que j'appelle », indice manifeste d'innovation lexicale. De façon parallèle on assiste à une inflation de « nouveaux » concepts autoproclamés : nouvelle histoire, nouvelle sociologie des sciences, nouvelle sociologie des intellectuels, etc. Je faisais ainsi observer à un collègue sociologue des sciences, présentant son domaine de recherche il y a seulement quelques années, qu'il était un peu ridicule de continuer à parler de « nouvelle » sociologie des sciences pour décrire le constructivisme social, plutôt ancien après trente ans d'existence et vingt d'hégémonie dans cette spécialité...

Le réflexe de nommer et surtout renommer me semble aussi lié à la survalorisation de la « théorie », toujours plus prestigieuse que l'empirie, le terme « théorie » étant souvent lui-même confondu avec la conceptualisation de l'objet d'étude. Sans se lancer ici dans une analyse épistémologique approfondie, disons seulement qu'une théorie⁴ bien formée en sciences humaines et sociales n'est pas un dictionnaire de cent mots nouveaux, mais un ensemble limité et bien défini de concepts (quatre ou cinq en général)

4. « Théorie » est ici entendu au premier sens du mot tel que défini par Abend (2008).

liés entre eux et permettant d'en déduire des prévisions, le tout encadré dans la logique et le langage naturel. Ainsi, qu'elle soit juste ou non, la théorie des révolutions scientifiques de Kuhn est bien formée, les liens entre les concepts sont bien établis et une fois défini le sens technique des mots « crise », « anomalie », « science normale », « paradigme » et « révolution scientifique », le tout est écrit en anglais standard. Il en va de même du « système normatif de la science » chez Merton. En somme, une théorie est davantage qu'un simple langage descriptif universel, qui ne fait que dire en jargon savant ce que l'on disait autrement avant. De ce point de vue, la notion de « *boundary work* » en sociologie des sciences, mise en avant par Thomas F. Gieryn et qui a fait fureur, était au départ boiteuse car elle n'était pas intégrée à un cadre conceptuel plus large qui lui aurait donné tout son sens, un concept étant toujours un inter-concept, comme le disait Bachelard, c'est-à-dire qu'il prend son sens en relation avec d'autres concepts (Gieryn, 1983).

Par nature, la sociologie est donc une tentative de rendre raison des pratiques sociales multiples, ce qui, dans certains cas, peut même permettre de prévoir ce qui a de fortes chances de se produire dans une situation donnée. On sous-estime en effet la capacité prédictive des théories de moyenne portée en sciences sociales. Par exemple, quand on comprend les mécanismes spécifiques d'un champ universitaire qui met l'accent sur la recherche, on peut anticiper, sans grand risque de se tromper, ce qui arrivera aux institutions qui décident de se prendre pour des universités en faisant la promotion de la recherche (je pense ici au cas des CÉGEP au Québec⁵ qui revendiquent une mission de recherche ; voir Gingras et Gemme, 2006). Pensons aussi au texte de Robert King Merton de 1957 qui dit déjà, sur la base de ses théories de la science et de la déviance, qu'une trop forte importance donnée à l'innovation scientifique ne peut que générer des fraudes, phénomène qui a effectivement augmenté depuis les années 1990 (Merton, 1973).

5. Collège d'enseignement général et professionnel. Ces collèges, créés au Québec en 1967, sont des établissements préuniversitaires destinés à démocratiser l'accès à l'université.

Enfin, un troisième élément explicatif relève des organismes subventionnaires qui orientent la recherche par les critères qu'ils imposent. Ayant souvent siégé dans les comités d'évaluation au Canada et en Europe, j'ai constaté que les critères imposés génèrent des pseudo-innovations, car il est explicitement demandé aux candidats de dire en quoi ils innovent sur le plan théorique et méthodologique. Or, des innovations méthodologiques ne se décrètent pas chaque année. Ces critères sont donc des pousse-au-crime : ils forcent à faire passer des mots pour des concepts et à renommer les anciens sous prétexte de les « revisiter », comme les fameuses « méthodes mixtes » dont j'ai entendu le nom pour la première fois dans un comité de l'ERC. Parmi les nombreuses demandes évaluées, j'ai ainsi vu l'invention de « *fast ethnographies* », en fait des entretiens plutôt classiques renommés « ethnographies », ce qui fait plus chic ; j'ai vu aussi une innovation consistant à filmer les acteurs avec une série de caméras au lieu de simplement les observer. J'imagine que cela mènera à un film au lieu d'un article ou d'un ouvrage... Mais dans ce cas on peut se demander si la police et ses caméras dans toutes les rues et tous les édifices ne peuvent pas remplacer le sociologue. Je suis convaincu que tous les spécialistes des divers domaines de recherche réunis ici pourraient multiplier les exemples, chacun dans leurs domaines.

De la vérité à la pertinence

Si les questions de nature épistémologique sont discutées de manière récurrente en sciences sociales, et que les pratiques que je viens de décrire le sont moins, la question de la pertinence des travaux entrepris semble encore plus rarement analysée.

Or, un aspect qui m'intéresse particulièrement, mais pour lequel ma réflexion est encore embryonnaire, a trait aux conséquences éthiques de certaines analyses sociologiques. Étant personnellement conséquentialiste sur le plan éthique, je ne m'oppose pas *a priori* aux discours radicaux qui, par un réflexe de radicalisation typique des sciences sociales, annoncent que l'identité est multiple et évanescence et qu'il serait même devenu impossible de distinguer l'humain du « non-humain » tant ils seraient devenus intriqués. J'ai toutefois la nette impression que les énoncés les plus radicaux sur la nature de l'action humaine sont incompatibles avec

un sens commun éthique minimal du respect d'autrui et de la responsabilité des gestes que chacun pose et dont il doit accepter les conséquences.

Prenons l'exemple de quelqu'un qui s'oppose à la notion d'explication et qui écrit – sérieusement doit-on présumer – que « la croyance aux causes et aux effets est toujours, d'une certaine manière, l'admiration pour une chaîne de commande ou la haine d'une foule à la recherche de quelqu'un à lapider » (Latour, 1988 : 162). On pourrait aborder la question de la causalité sur un plan philosophique mais il me paraît encore plus utile de se placer sur un plan éthique et de répondre que la recherche des causes est plutôt la saine expression d'une éthique sociale de responsabilité, de justice et d'équité. De même, le fait de noter que le principe de non-contradiction ne peut pas être démontré logiquement n'en fait pas un principe arbitraire, comme l'ont souvent suggéré les sociologues constructivistes Barry Barnes et David Bloor (1982). En fait, comme l'écrivait le logicien polonais Jan Lukasiewicz, « le principe de contradiction n'a sans doute pas de valeur logique, mais il possède une valeur pratico-éthique qui n'en est que plus significative. Le principe de contradiction est la seule arme contre l'erreur et le mensonge » (Lukasiewicz, 1991 : 30).

Cette prise de conscience du contenu éthique de certaines prises de position pas toujours analysées va au-delà du principe de non-contradiction performative qui implique qu'on ne peut nier un état de choses quand la possibilité même de le nier le présuppose en fait, soit logiquement, soit socialement (Apel, 1990). Ainsi, celui qui ne croit pas au principe de non-contradiction s'exclut de lui-même de tout univers de discours rationnel.

Le critère éthique dont je parle touche aux conséquences implicites de certaines prises de position qui semblent intéressantes en surface mais deviennent difficilement tenables si on prend en compte le respect dû aux personnes.

Pourtant, cette dimension éthique de la conceptualisation sociologique semble mettre plusieurs sociologues mal à l'aise, comme je l'ai déjà expérimenté. Alors que mes collègues sociologues des sciences débattaient doctement, en colloque, de la validité du soi-disant « principe de symétrie généralisé » qui prétend placer sur le même plan humains et non-humains, et que l'un d'entre eux cassait un crayon en deux morceaux pour montrer la différence entre un crayon et une personne en notant que le crayon ne se plaint pas quand on le casse, j'ai fait remarquer aux conférenciers,

qui sont alors devenus totalement silencieux et ont décidé de passer à la question suivante, que la raison fondamentale de rejeter cette soi-disant symétrie était en fait *éthique* : ce ne sont pas les coquilles Saint-Jacques ou les oiseaux qui « enrôlent » les humains pour prendre leur défense, mais bien certains humains qui, au nom de certains principes (que l'on peut reconnaître ou non), avaient décidé de créer des associations de défense des oiseaux, des arbres et que sais-je encore. Curieusement, à la fin de la séance, une participante est venue me chuchoter à *l'oreille*, comme si elle me confiait un secret, qu'elle était totalement d'accord avec mon intervention. Elle devait se dire que j'avais été déçu par la réaction des participants à la table ronde qui ne semblaient pas comprendre ce que je leur disais et qu'ils devaient prendre pour de l'ironie⁶.

Un autre exemple montre que le paradigme postmoderne du brouillage des frontières, qui croit poser des questions profondes sur l'existence et les identités, tombe parfois sans le savoir dans une négation pure et simple de l'humanité des personnes étudiées. Ainsi, dans un ouvrage consacré au physicien Stephen Hawking⁷, Hélène Mialet écrit que « l'un des principaux thèmes du livre est de questionner la possibilité de savoir *qui il est et où il se trouve*⁸ ». Jouant, comme c'est l'une des caractéristiques fondamentales du style postmoderne, sur les oppositions en les combinant pour créer autant d'oxymores, on apprend ainsi que les catégories pour parler d'une personne, d'un corps, d'un esprit, d'une machine, d'un texte et d'un discours se brouillent et – affirmation stupéfiante ! – en la présence de l'auteur, « Hawking devient introuvable ». On apprend même que Hawking « ne peut pas penser sans l'ordinateur auquel il est connecté ». Le monde est encore plus étrange, nous dit l'auteure, car on ne sait plus vraiment ce qui sépare Hawking de ses simulacres y compris de sa statue. Jean Baudrillard nous avait annoncé que la guerre du Golfe n'avait pas eu lieu et on apprend maintenant que Hawking n'est pas là où les naïfs croient le voir,

6. Steve Fuller, présent à cet événement, en garde une trace dans son article : « Talking metaphysical turkey about epistemological chicken, and the poop on pidgins » (Fuller, 1996 : 470, note 11).

7. Physicien britannique atteint d'une grave maladie qui le laisse presque complètement paralysé.

8. Je souligne.

c'est-à-dire tout bêtement dans son fauteuil roulant, mais bien partout et nulle part à la fois (Mialet, 2014).

Tout ce discours peut donner l'impression que des questions fondamentales sont ainsi soulevées, mais il est stupéfiant qu'à aucun moment l'auteure ne semble avoir pensé à poser simplement la question à Hawking lui-même : « Où êtes-vous ? » et « Pensez-vous quand votre ordinateur est éteint ? » On peut parier qu'il aurait répondu « Bien sûr que oui » à cette dernière question et « Dans ma chaise roulante » à la première. Car c'est bien ce qu'affirma pour sa part Jean-Dominique Bauby, qui souffrait du syndrome d'enfermement après avoir subi un accident cérébro-vasculaire, situation à peu près équivalente à celle de Hawking aujourd'hui et qui le rendait incapable de communiquer. Il a toutefois réussi à écrire son histoire en la dictant lettre par lettre par un code de clignement de son œil, seule partie de son corps encore mobile. Il termine son livre *Le scaphandre et le papillon* en disant : « J'ai bel et bien débuté une nouvelle vie, et c'est là, entre ce lit, ce fauteuil, ces couloirs, qu'elle se passe et nulle part ailleurs » (Bauby, 1997 : 135). Hawking aurait pu répondre la même chose si on le lui avait demandé au lieu de répondre à sa place pour mieux l'évaporer dans un acteur-réseau, notion purement métaphorique et qui a la fâcheuse conséquence éthique de nier l'existence bien réelle d'un individu que personne de sensé ne confond avec sa statue de bronze ou avec le son émis par la voix synthétique de son ordinateur⁹.

Conclusion

Concluons par un retour sur le thème de ce congrès : la sociologie est-elle une discipline contre-nature ? Évidemment oui, et d'abord pour la raison que l'être humain constitue le seul être contre-nature qui est le produit de la nature et qui a réussi à construire un discours réflexif sur ses origines sociales et biologiques (Gingras, 2005). De ce point de vue, la sociologie n'est qu'une discipline de plus dans la panoplie des théories développées par les humains pour expliquer le monde environnant dont ils font partie.

Malgré les difficultés internes et externes auxquelles se confronte la sociologie, il n'est pas utopique de penser que le travail sérieux et méthodique

9. Pour une analyse plus détaillée, voir Gingras (2015b).

menant à des conclusions fondées sur des données probantes peut être promu en lieu et place des grands discours théoriques. Car dans les faits, malgré la plus grande visibilité de discours théoriques surévalués, le gros de l'activité quotidienne des sociologues consiste justement à étudier des pratiques sociales précises et à tenter d'en rendre raison avec les concepts les plus adéquats à la situation.

Comme le disait le sociologue Fernand Dumont dans son ouvrage (trop méconnu) *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, la sociologie est pertinente « pour nous faire mieux comprendre notre emplacement dans le monde » et « nous permettre de poursuivre notre destin avec des interrogations plus nuancées, [...] en amplifiant la conscience que nous avons de nous-mêmes » (Dumont, 1981).

Dans le monde actuel dont la complexité et la diversité sont plus grandes que jamais, le travail des sociologues est irremplaçable et il faut souhaiter longue vie à l'AFS et à ses colloques, lieu unique d'échanges et de débats pour accroître nos connaissances sur la vie en société, tout comme les biologistes travaillent pour leur part à mieux comprendre le fonctionnement du corps humain qui perçoit le monde extérieur et tout comme les physiciens s'attachent à comprendre le monde matériel que ce corps perçoit.

Références bibliographiques

ABEND, Gabriel, 2008,

« The Meaning of "Theory" », *Sociological Theory*, vol. 26, n° 2, p. 173-199.

ALTHUSSER, Louis, 1974,

Philosophie et philosophie spontanée de savants, Paris, Maspero.

APEL, Karl Otto, 1990,

Penser avec Habermas contre Habermas, Paris, Éditions de l'Éclat.

BAUBY, Jean-Dominique, 1997,

Le scaphandre et le papillon, Paris, Robert Laffont.

BLOOR, David

et **BARNES, Barry**, 1982,

« Relativism, Rationalism, and the Sociology of Knowledge », dans Martin Hollis et Steven Lukes, *Rationality and relativism*, Boston, MIT Press, p. 21-47.

CANGUILHEM, Georges, 2002,

Études d'histoire et de philosophie des sciences, Paris, Vrin, 7^e édition augmentée.

CARTWRIGHT, Nancy, 1983,

How the Laws of Physics Lie, Oxford, Oxford University Press.

–, 1999, *The Dappled World. A Study*

of the Boundaries of Science, Cambridge, Cambridge University Press.

CHANTIERS

- DUMONT, Fernand**, 1981, *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, Paris, Presses universitaires de France.
- ENGEL, Pascal**, 2015, « Le réalisme kitsch », *Carnet Zilsel*, 20 juin. Voir <<http://zilsel.hypotheses.org/2103>>.
- FULLER, Steve**, 1996, « Talking metaphysical turkey about epistemological chicken, and the poop on pidgins », dans Peter L. Galison et David J. Stump (dir.), *The Disunity of Science*, Stanford, Stanford University Press, p. 170-178.
- GIERYN, Thomas F.**, 1983, « Boundary-work and the demarcation of science from non-science: Strains and interests in professional ideologies of scientists », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 6, décembre, p. 781-795.
- GINGRAS, Yves**, 2005, *Éloge de l'homo techno-logicus*, Montréal, Fides.
- , 2013, *Sociologie des sciences*, Paris, Presses universitaires de France.
- (dir.), 2014a, *Controverses. Accord et désaccord en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS Éditions.
- , 2014b, *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Raisons d'agir.
- 2015a, « Contingency and necessity in the discovery of electron diffraction », dans Lena Soler, Emiliano Trizio et Andy Pickering (dir.), *Science as it could have been. Discussing the Contingency/Inevitability Problem*, Pittsburg, Pittsburg University Press.
- , 2015b, « Stephen Hawking evaporated (in an actor-network) », *European Journal of Sociology*, vol. 56, n° 3, p. 523-530.
- , 2016, *L'impossible dialogue. Sciences et religions*, Paris, Presses universitaires de France.
- GINGRAS, Yves**
et GEMME, Brigitte, 2006, « L'emprise du champ scientifique sur le champ universitaire et ses effets », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 164, p. 50-60.
- HAWKING, Stephen G.**, 1980, *Is the End in Sight for Theoretical Physics? An Inaugural Lecture*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LARIVIÈRE, Vincent**,
ARCHAMBAULT, Éric
et GINGRAS, Yves, 2008, « Long-term variations in the aging of scientific literature: From exponential growth to steady-state science (1900-2004) », *Journal of the American Society for Information Science and Technology (JASIST)*, vol. 59, n° 2, p. 288-296.
- LATOUR, Bruno**, 1988, « The politics of explanation », dans Steve Woolgar (dir.), *Knowledge and Reflexivity: New Frontiers in the Sociology of Knowledge*, Londres, Sage Publications, p. 155-177.
- LUKASIEWICZ, Jan**, 1991, « Le principe de contradiction chez Aristote », *Rue Descartes*, n° 1-2, p. 9-32.
- MERTON, Robert King**, 1973 [1957], « Priorities in scientific discoveries », dans *id.*, *The Sociology of Science*, Chicago, University of Chicago Press, p. 286-324.
- MIALET, Hélène**, 2014, *À la recherche de Stephen Hawking*, Paris, Odile Jacob.
- MORISSET, Lucie K.**, **SARRASIN, Bruno** et **ÉTHIER, Guillaume**, 2012, *Épistémologie des études touristiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec.